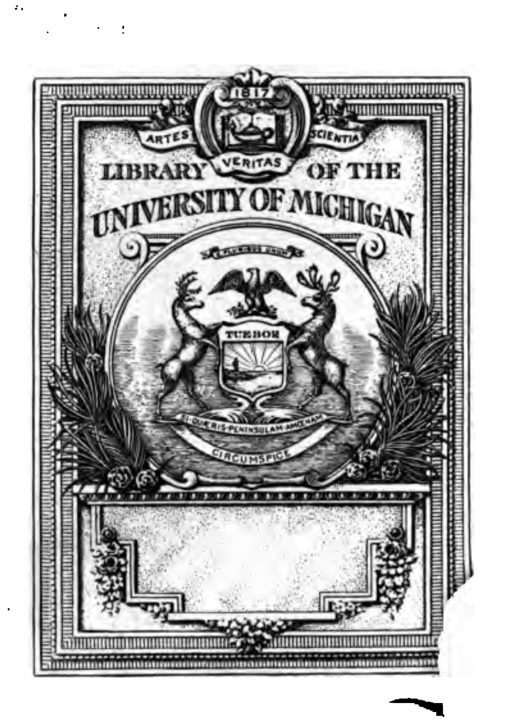
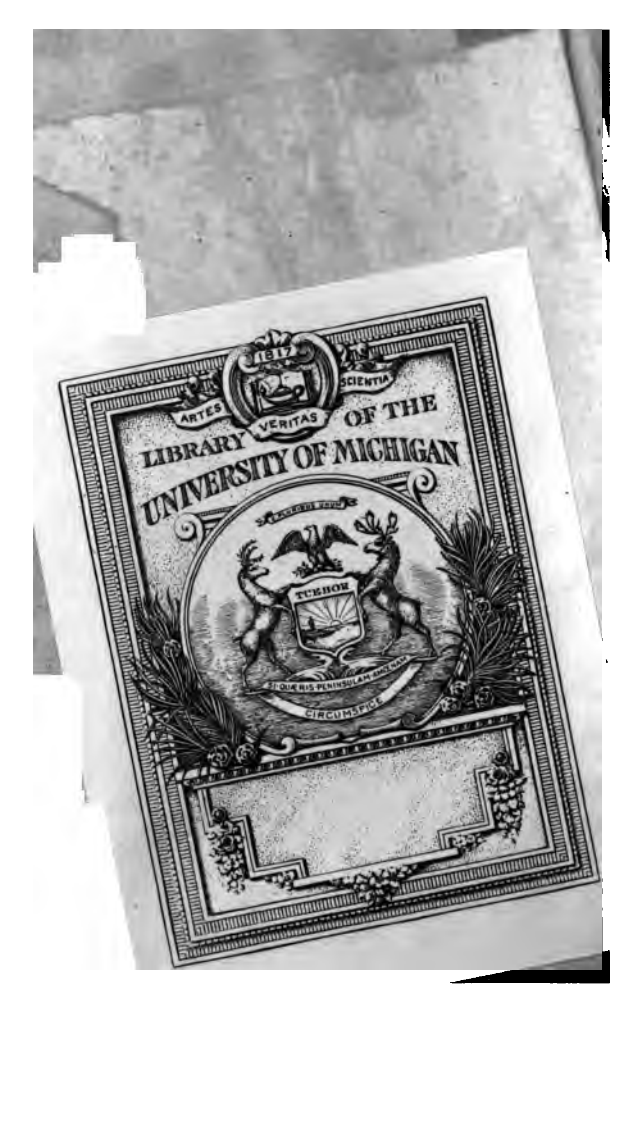

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE





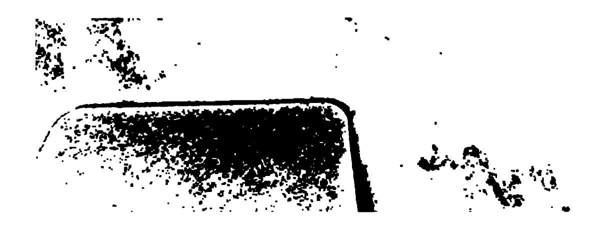


1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE











HISTOIRE
DE LA VIE
DE LOUIS XIII.
TOME SECOND.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE LOUIS XIII,
ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE.

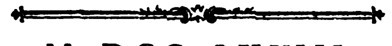
PAR M. DE BURY.

TOME SECOND.

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci,
Lectorem delectando, pariterque monendo.
Horat. de art. Poet.



A PARIS,
Chez SAILLANT, Libraire, rue Saint Jean-de-Beauvais.



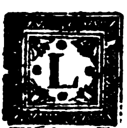
M. DCC. LXVIII.
Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE LOUIS XIII.

TOME SECOND.

ANNE'E 1623.



Es changemens que le Roi fit dans son Conseil au commencement de cette année, frayerent au nouveau Cardinal de Richelieu le chemin à la place de premier Ministre que la Reine mere cherchoit depuis long-temps à lui procurer. Aussitôt que le Roi fut de retour à Paris, il ôta au Comte de Schomberg la Surintendance des Finances, & la donna au Marquis de la Vieu-

1623. ville, à la sollicitation de Marie de Médicis, Gaumartin étant mort le vingt-un Janvier ; les sceaux qu'il avoit, furent rendus au Chancelier de Sillery, qui se trouvant appuyé par le marquis de Puysieux son fils, aquit dans le conseil une grande supériorité sur les autres Ministres ; mais elle ne fut pas de longue durée.

La Cour étoit agitée par des brouilleries, des cabales, & des divisions. Les Ministres ne cherchoient qu'à se détruire les uns & les autres. La Vieuville ne fut pas plutôt entré dans le conseil, qu'il ne s'occupa que du soin de gagner la confiance du Roi, & d'éloigner Sillery & Puysieux. Ceux-ci n'aimoient pas la Reine mere : se souvenant toujours de leur disgrace arrivée pendant la faveur du Maréchal d'Ancre, ils ne cessoient de faire au Roi de faux rapports, pour la décréditer & l'empêcher de prendre part aux affaires. La Vieuville, qui découvrit leurs complots, en instruisit cette Princesse. Il avoit été élevé à la place du Surintendant, par les

ſollicitations des Sillerys ; mais bientôt il oublia les obligations qu'il leur avoit. 1623.

La Reine mere s'inſinuoit dans l'eſprit du Roi ſon fils, & gagnoit inſenſiblement ſa confiance. Elle lui faiſoit remarquer que ſes Miniſtres étoient plus occupés à ſe nuire réciproquement, à ſe faire des liaiſons & des appuis, & à ſe rendre maîtres dans le cabinet & le Conſeil, qu'à travailler au bien de l'Etat. Elle ſouhaitoit d'ailleurs avec la plus grande ardeur de faire entrer au Conſeil le Cardinal de Richelieu. Celui-ci avoit ſoin d'éclairer cette Princeſſe ſur la conduite des Miniſtres. Les avis qu'elle donnoit au Roi, faiſoient beaucoup d'impreſſions ſur ſon eſprit & diſpoſoient ce Prince à ſe tenir en garde contr'eux.

Les Miniſtres de leur côté qui voyoient les efforts que faiſoit la Reine mere pour avancer le Cardinal de Richelieu, n'oublioient rien pour donner au Roi des ſoupçons contre elle : mais ils s'y prenoient ſi mal adroitement, & formoient con-

1623. tre elle des accusations si peu vraisemblables, qu'elles ne servoient qu'à les décréditer eux-mêmes. Cette Princesse devoit aller à Pougues pour y prendre les eaux. On fit entendre au Roi que ce voyage cachoit quelque grand mystère. On lui dit que le Prince de Condé n'étoit qu'à douze lieues de Pougues, où le Comte de Soissons, qui avoit demandé la permission d'aller dans son Gouvernement de Dauphiné, ne manqueroit pas de se rendre, & que ces deux Princes cabaleroient avec la Reine mere contre le repos de l'Etat. Marie de Médicis avertie de ces discours, déclare qu'elle n'ira point à Pougues cette année. Le Roi lui demande la raison de ce changement, elle lui répond, qu'elle est instruite des calomnies qu'on a débitées contre elle au sujet de ce voyage, & qu'elle aime mieux le rompre que de causer la moindre inquiétude à Sa Majesté. Elle lui fait sentir ensuite, quel mépris il doit avoir pour ceux qui cherchent à lui donner de pareils ombrages. Elle se contenta donc d'aller passer

la belle saison à Monceaux, où le Roi lui écrivoit souvent, & où il alla même deux fois lui rendre visite. Son séjour n'y fut pas long, elle revint à Paris à la priere du Roi qui lui avoit témoigné le plaisir qu'il auroit de la voir auprès de lui.

Le reste de cette année se passa dans ces intrigues sans produire aucun événement, qui mérite d'être rapporté; ce ne fut que l'année suivante qu'elles occasionnerent des changemens considérables dans les affaires, & porterent enfin Richelieu à la place de premier Ministre, qu'il occupa le reste de sa vie, malgré les complots & les conspirations qu'on forma contre lui.

Les voyages que le Roi avoit fait à Monceaux pour voir la Reine sa mere, les témoignages d'amitié & de confiance qu'il lui donnoit depuis son retour à Paris, & les entretiens particuliers qu'il avoit avec elle, inquiéterent beaucoup le Chancelier, son fils & leurs partisans. Sillery qui craignoit une disgrace forcée, prit pour prétexte son âge & ses infirmités, qui ne lui permet- 1624.

toient plus d'accompagner le Roi
24. dans ſes voyages, & chargea le Marquis de Puyſieux ſon fils de porter les ſceaux au Roi, qui les remit entre les mains du ſieur de Berenghen un de ſes premiers Valets de chambre avec ordre de les tenir enfermés juſqu'à ce que Sa Majeſté y eut pourvu.

Quatre jours après, la Vieuville ſecondé par la Reine mere, à laquelle il étoit entierement dévoué, fit nommer d'Aligre Garde des Sceaux. Le ſacrifice que le Chancelier en avoit fait, ne le mit pas à l'abri de la diſgrace qu'on lui préparoit. La Reine mere perſuadée que tant que le pere & le fils ſeroient dans le Conſeil, elle ne pourroit y faire entrer le Cardinal de Richelieu, s'unit au Marquis de la Vieuville, pour achever de les perdre dans l'eſprit du Roi. Elle y réuſſit, & le quatre Février, le ſieur Tronçon Sécretaire du cabinet, leur porta une lettre écrite de la propre main du Roi qui leur ordonnoit de ſe retirer au plutôt dans quelques-unes de leurs maiſons de campagne, ce qu'ils

firent l'un & l'autre le lendemain. Le Commandeur de Sillery frere du Chancelier fut rappellé de son Ambassade de Rome. Louis ne voulut pas déclarer qu'il étoit mécontent de sa conduite. » Ayant considéré » les difficultés qui se rencontrent » dans l'affaire de la Valleline, » écrivit le Roi à Marquemont Archevêque de Lyon qui se trouvoit encore à Rome, » j'ai jugé à-propos, d'entendre de la bouche même du Commandeur de Sillery, toutes les particularités de cette affaire, c'est pourquoi j'ai résolu de le rappeller auprès de moi, puisque son Ambassade expire bien-tôt, & de lui substituer le sieur de Béthune. 1624.

Ce n'étoit pas assez d'avoir fait éloigner les deux Sillerys pour faire entrer le Cardinal de Richelieu dans le Conseil, la Reine mere y trouvoit encore de grands obstacles. Le Roi étoit prévenu contre ce Prélat. Tous les Ministres qui avoient eu part à la confiance de Sa Majesté depuis la mort du Maréchal d'Ancre, s'étoient attachés à le décrier, dans la crainte qu'il ne devint leur

maître par la supériorité de son
4. génie. Comme ils avoient toujours eu le même intérêt de l'écarter, leur témoignage avoit été uniforme sur ce point, & lorsque la Reine mere parloit du Cardinal au Roi, il lui répondoit, *je le connois mieux que vous, Madame, c'est un homme d'une ambition démesurée* : & il ajoutoit ensuite tout ce qu'il avoit entendu dire contre le Cardinal en différentes occasions. La Reine mere ne se rebutoit pas. Elle ne cessoit de dire au Roi, qu'il n'y avoit que le Cardinal de Richelieu, qui fut capable de lui aider à soutenir le poids des affaires, & lui faisoit remarquer la foiblesse & l'incapacité des autres Ministres. Elle lui repondoit de sa fidélité, de son zele & de sa soumission parfaite aux ordres & aux desirs de sa Majesté. Mais il falloit encore gagner le Marquis de la Vieuville, qui depuis l'exil des Sillerys avoit un crédit absolu sur l'esprit du Roi. Quoique ce Ministre fut dans une parfaite intelligence avec la Reine mere, il n'étoit pas aussi disposé qu'elle à seconder

ſes vues à l'égard du Cardinal, dont il ne redoutoit pas moins le génie, 16
que ceux qui l'avoient précédé dans le Miniſtère. Marie de Médicis preſſa tellement la Vieuville, qu'elle arracha plutôt qu'elle n'obtint ſon aveu pour conſentir que le Cardinal entrat au Conſeil. On prétend même que la Vieuville lui dit, qu'il ne pouvoit y faire entrer le Cardinal ſans ſe donner un rival dangereux, qui l'en chaſſeroit bien-tôt lui-même, mais qu'il aimoit mieux riſquer ſa fortune que de s'oppoſer à ce qu'elle deſiroit. Quand la Vieuville fut une fois gagné, on ne trouva plus tant de difficulté, à vaincre la réſiſtance du Roi. La Vieuville lui ayant repréſenté qu'il n'y avoit plus moyen de reculer, & qu'à moins de s'expoſer à mécontenter la Reine mere, il falloit admettre ſon Cardinal au Conſeil. » Tout ce » que votre Majeſté peut faire, ajou» ta la Vieuville, c'eſt de poſer cer» taines reſtrictions, qui préviendront » les inconvéniens, qu'on peut avoir » à craindre de ſa part. » On fit donc agréer à Marie de Médicis

que le Cardinal viendroit au Conseil pour y dire simplement son avis, sur les affaires qui seroient proposées. Qu'il ne traiteroit d'aucune chose dans sa maison avec les Ambassadeurs Etrangers, & qu'il n'y donneroit point d'audience publique, comme avoient fait les précédens Ministres. Mais la Vieuville fut bientôt la dupe de ses précautions, il n'avoit pas assez de genie ni d'expérience pour lutter avec un aussi habile homme que Richelieu: le vingt-neuf Avril, le Roi étant dans la chambre de la Reine sa Mere, déclara publiquement la résolution qu'il avoit prise de donner une place dans son Conseil au Cardinal de Richelieu.

La premiere fois que le Cardinal prit seance au Conseil du Roi, on lui fit une difficulté sur le rang qu'il y devoit occuper. Il prétendoit en qualité de Cardinal s'asseoir à la seconde place vis-à-vis du Cardinal de la Rochefoucaut qui en étoit le Chef, & se mettre par conséquent au-dessus du Connétable. Le Cardinal présenta un mémoire dans lequel il soutint que les Cardinaux

avoient toujours été en possession de précéder tous les Officiers de la Couronne, sans en excepter le Connétable & le Chancelier. Ce mémoire appuié de la sollicitation de la Reine mere, eut tout l'effet que le Cardinal pouvoit desirer. Le Connétable se plaignit & menaça de quitter la Cour. On chargea Messieurs de Crequi & de Bullion, de chercher quelque moyen de le satisfaire; ils n'en trouverent point d'autre que celui de faire expédier un acte qui portoit que » le Roi sur » la très-instante priere de la Reine « sa mere, avoit commandé au Con- » nétable de Lesdiguieres de céder » la préséance dans le Conseil à un » seul des Cardinaux, à condition » que cela ne seroit point tiré à con- » séquence à l'encontre de lui & de » ses successeurs Connétables, » cet acte fut signé le neuf Mai 1624. 1624.

Le Marquis de la Vieuville dont le crédit étoit augmenté par la disgrace du Chancelier & du Marquis de Puysieux son fils, fit encore chasser de la Cour le Colonel Ornano Gouverneur de Monsieur, frere du

1624. Roi. Ce Prince ayant atteint l'âge de dix-ſept ans demandoit à entrer dans les Conſeils avec un empreſſement qui ne plut pas au Roi. Les premiers refus ne l'ayant pas rebuté il redoubla ſes inſtances. On ſoupçonna Ornano de lui avoir inſpiré ce deſir prématuré de prendre part au Gouvernement. La Vieuville conſeilla au Roi de donner un autre Gouverneur à Monſieur, & d'envoyer ordre à Ornano de ſe retirer dans ſon Gouvernement du Pont-Saint-Eſprit. Au lieu de s'y rendre il écrivit une grande lettre au Roi datté du cinq Juin dans laquelle après s'être plaint des calomnies que ſes ennemis ont inventées pour le perdre, il ajoute que ce ſeroit en quelque ſorte s'avouer coupable que de s'en aller en exil dans une ville éloignée, où l'on trouveroit encore tous les jours de nouveaux prétextes pour le rendre ſuſpect; d'où il conclut qu'il aimoit mieux s'expoſer à perdre ſa liberté dans une priſon que d'obéir à l'ordre qu'il avoit reçu. Cette lettre audacieuſe fut cauſe qu'on le mit d'abord à la Baſ-

1624.

...oféré au
...jusqu'à
...la Vieu-

...de Riche-
..., la pre-
...qu'on y
...de Madame
...du Roi
...Les Com-
..., étoient
...mande au nom
...Roi d'Angle-
...premierement,
...de consentir au
...lieu quelles
...exiger. Le
...ement en faveur
...comme il avoit été
...le Prince de Gal-
...fante d'Espagne, il
...les avantages que les
...oient tirer de cette
...combien il importoit à
...les leur enlever. A
...ditions, il représenta
...n'avoit pas soin de met-
...& le salut de la Prin-
..., le Roi ne pouvoit, ni

1624. en conſcience, ni en honneur, conſentir à ce mariage, quelque utilité qui put d'ailleurs en revenir à l'Etat; Qu'il ſeroit même à craindre que ſi Madame Henriette venoit à renoncer à la Religion Catholique, pour prendre celle du Prince de Galles, elle n'épouſât en même-temps les intérêts des Calviniſtes de France & qu'alors ce mariage, ne ſeroit pas moins contraire à l'Etat qu'à ſa conſcience; d'où il conclut qu'il ne falloit accorder Madame au Prince de Galles qu'à des conditions capables de lui aſſurer le reſte de ſes jours, l'éxercice le plus libre de la Religion Catholique. Il ajouta même qu'il étoit à-propos que les Catholiques d'Angleterre retiraſſent des avantages conſidérables de cette alliance, & il ſoutint qu'il étoit de l'honneur du Roi que ſon zele pour les intérêts de la Religion, parut avec éclat dans une occaſion de cette importance.

Il fut décidé qu'on agiroit ſur ces principes en traitant du Mariage. Le Cardinal de Richelieu, le ſieur d'Aligre, Garde des Sceaux, le Mar-

quis de la Vieuville & le sieur de la Ville-aux-Clercs, Sécrétaires d'Etat, furent nommés Commissaires pour négocier avec les Ambassadeurs d'Angleterre. 1624

On commença par leur demander, qu'ils représentassent les onze Articles dont le Roi leur Maître étoit convenu avec l'Espagne. Ils déclarerent qu'on les accorderoit sans peine à la France, à l'exception de trois, dont l'un regardoit la liberté de conscience, pour les Catholiques Anglois, l'autre une Eglise publique pour les Officiers de la Maison de Madame, & le troisieme portoit que les enfans qui naîtroient de ce mariagé, demeureroient jusqu'à l'âge de douze ans accomplis entre les mains de leur mere, qui les éleveroit dans sa Religion. Ces Articles souffrirent beaucoup de difficultés, & aucune proposition ne fut acceptée.

Tanneguy-le-Veneur, Comte de Tillieres, étoit alors Ambassadeur en Angleterre; on lui envoyoit souvent des Couriers pour lui faire part des difficultés que les deux Ambassadeurs faisoient en France. Le Marquis de la

1624. Vieuville hayſſoit le Comte de Tillieres, parce qu'il avoit épouſé la ſœur du Maréchal de Baſſompierre, dont la Vieuville étoit ennemi. Il perſuada au Roi que ſon Ambaſſadeur à la Cour d'Angleterre le ſervoit mal dans cette négociation; on le rappella, le Marquis d'Effiat fut nommé à ſa place. Celui-ci étoit l'ami & le confident de la Vieuville, ce qui ne l'avoit pas empêché de paroître attaché aux intérêts du Cardinal de Richelieu qui avoit de l'amitié pour lui. D'Effiat étant arrivé en Angleterre s'inſinua dans l'eſprit de Jacques & dans celui du Prince de Galles, & s'appliqua ſur tout à gagner le Duc de Bukingham, favori du Pere & du Fils. Il avança beaucoup les affaires; mais il repréſenta envain que l'on n'obtiendroit jamais du Pape la diſpenſe néceſſaire pour le mariage, ſi l'avantage de la Religion Catholique ne ſe trouvoit aſſuré par un acte autentique, Jacques refuſoit toujours de s'engager à cet égard autrement que par une ſimple lettre. Ce n'eſt pas qu'il eût de l'averſion pour les Catholiques, mais il craignoit de s'atti-

ter la haine de ses peuples & les plaintes de ses Parlemens.

Le Roi attendoit avec impatience la conclusion de ce Traité. Le Marquis de la Vieuville, pour le contenter, entreprit de terminer promptement cette affaire ; & sans avoir pris l'avis des trois autres Commissaires, il dit aux Ambassadeurs d'Angleterre qu'il engageroit le Roi à se contenter de la lettre qu'ils offroient pour assurer la promesse qui concernoit la Religion Catholique, pourvu que la lettre fut écrite en termes forts & précis. Il fit plus, il proposa au Comte de Holland d'aller lui-même en Angleterre, pour en donner des assurances positives à Sa Majesté Britannique, & afin qu'il ne fit aucune difficulté de se charger de cette commission, la Vieuville ajouta qu'on lui donneroit une lettre de creance du Roi pour l'autoriser. Il obtint ensuite un ordre de Sa Majesté adressé au sieur de la Ville-aux-Clercs, d'expédier cette lettre pour le Comte de Holland ; la Vieuville apporta lui-même au Sécrétaire d'Etat cet ordre qui remettoit les intérêts de la France, en-

1624. tre les mains d'un étranger. La Ville-aux-Clercs promit d'expédier la lettre, mais au lieu de l'écrire dans le ſens dont la Vieuville étoit convenu avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre, il n'y mit pas un ſeul mot qui put autoriſer le Comte de Holland. La Ville-aux-Clercs s'imaginant que le Cardinal de Richelieu ſavoit qu'on étoit convenu de donner cette lettre de créance, ſe plaignit à lui de ce qu'il lui en avoit fait un miſtère; mais le Cardinal qui l'avoit ignorée, approuva la ſupercherie dont le Sécrétaire d'Etat s'étoit ſervi pour faire échouer un ſi mauvais projet, & il ajouta, que la Vieuville, qui en étoit le ſeul auteur, ne tarderoit pas à s'en repentir.

Il y avoit déja du tems qu'on travailloit à faire diſgracier ce Miniſtre. Il s'acquittoit aſſez fidellement de l'adminiſtration des finances, mais il s'y conduiſoit avec une dureté qui déplaiſoit à beaucoup de gens. Il avoit fait retrancher des penſions & des appointemens que le Roi donnoit à pluſieurs Seigneurs. On l'accuſoit de répondre avec trop de hauteur & de

mépris aux Officiers & aux perſonnes qui lui demandoient le payement de ce que le Roi leur avoit accordé. Tout le monde crie contre lui, le Roi eſt importuné des plaintes qu'il en reçoit tous les jours, le jeune Duc d'Anjou, mécontent de l'injuſtice faite au Colonel Ornano, ſe met de la partie, & le Cardinal de Richelieu engage la Reine-Mere à ſe joindre à ceux qui travailloient à la ruine de la Vieuville; les derniers coups lui furent portés au mois d'Août dans un voyage que le Roi fit à Ruel pour rendre viſite à la Reine ſa Mere. 1624.

Diſgrace de la Vieuville.

La Vieuville s'apperçu bientôt de la diminution de ſon crédit. Reſolu de prevenir ſa diſgrace, il vint trouver le Roi à Ruel & lui demanda la permiſſion de ſe retirer; mais Sa Majeſté ſe contenta de lui répondre qu'il pouvoit demeurer tranquille, qu'elle l'avertiroit elle-même, lorſque ſes ſervices ne lui ſeroient plus agréables, & qu'il auroit la permiſſion de prendre congé d'Elle. Le lendemain matin, on appelle la Vieuville au Conſeil: » Je m'acquite, lui dit Louis, » de la promeſſe que je vous ai faite

» de vous dire moi-même, quand je
» ne voudrois plus me ſervir de vous,
» la réſolution en eſt priſe, & vous
» pouvez prendre congé de moi. »
La Vieuville ſe retire confus & conſterné. Le Marquis de Thermes l'arrête au ſortir du Conſeil, & le conduit au Chateau d'Amboiſe.

L'éloignement du Marquis de la Vieuville mit le Cardinal de Richelieu en état de ramener à lui toute l'autorité du miniſtere, quoiqu'il n'eut pas encore la qualité de Premier Miniſtre. Il propoſa au Roi de rendre au Comte de Schomberg la Charge de Surintendant des Finances, mais le Monarque n'y parut pas diſpoſé, il conſentit ſeulement que Schomberg revint à la Cour, & qu'il reprit la place qu'il avoit eue dans le Conſeil. L'adminiſtration des Finances fut donnée au ſieur de Marillac que la Reine Mere protegeoit, & au ſieur Bochard de Champigny, par lettres dattées du vingt-ſept Août 1624.

Cependant les négociations pour le mariage de Madame Henriette avec le Prince de Galles continuoient tou-

jours. On avoit beaucoup de peine pour applanir les difficultés que faisoient naître le Pape & le Roi d'Angleterre. Enfin l'on en vint à bout, les Articles du Mariage furent signés à Paris le dix Novembre par les Ambassadeurs d'Angleterre, par les Cardinaux de la Rochefoucault & de Richelieu, & par le Chancelier d'Aligre, avec Messieurs de Schomberg & de la Ville-aux-Clercs. La France donnoit à la Princesse huit cents mille écus de dot. Le Roi d'Angleterre lui assuroit le libre exercice de la Religion Catholique pour elle & pour toute sa Maison; mais l'Article qui regardoit les Catholiques d'Angleterre ne fut exprimé qu'en termes généraux sans specifier expressement qu'ils auroient la liberté de conscience. 1624.

Pendant qu'on négocioit ce mariage, le Cardinal de Richelieu donnoit aux affaires du Conseil une activité qu'elles n'avoient pas eu depuis la mort du Connétable de Luynes, par les divisions qui avoient agité les différens Ministres, plus attachés à leurs propres intérêts qu'à ceux de l'Etat.

Ils n'avoient pas aſſez d'étendue dans
4. l'eſprit pour embraſſer l'univerſalité
de toutes les affaires, afin de les faire
marcher d'un pas égal & uniforme.

re de
line.
Une des principales étoit celle de la Valteline qui donna lieu à une guerre, entre la France & la Maiſon d'Autriche, dont la durée fut, à pluſieurs repriſes, de plus de vingt-ſix années, & qui ne finit que par les fameux traités de Weſtphalie.

La Valteline eſt un petit pays extrement fertile, arroſé par la riviere d'Adda, dont les Eſpagnols & la Maiſon d'Autriche deſiroient depuis long-tems ſe rendre maîtres, comme d'un paſſage très utile pour leur faciliter la communication de leurs Etats d'Allemagne avec ceux d'Italie. La Valteline appartenoit aux Griſons qui profeſſent la Religion Proteſtante, mais la plus grande partie des habitans étoient Catholiques.

Le dix-neuf Juillet de l'année 1620 le Chevalier Robuſtel & un nommé Pianta, accompagnés de quelques Griſons exilés & de ſoldats, fournis ſecretement par le Duc de Feria,

Gouverneur de Milan, entrent dans le pays. Ils maſſacrent les Miniſtres 1624.
& les Officiers que les Griſons y entretenoient pour la manutention de la Religion & de la police. Le Duc de Feria levant enſuite le maſque, envoye promptement dans la Valteline des Troupes Eſpagnoles & de bons Officiers. Son deſſein, diſoit-il, étoit de maintenir la Religion Catholique dans un pays où les Proteſtans avoient entrepris de l'opprimer. Dans cette perplexité, les Griſons eurent recours au Roi de France. Louis, occupé pour lors à diſſiper le puiſſant parti formé contre lui par la Reine ſa Mere, ne put envoyer des troupes pour ſecourir les Griſons; il prit le parti d'employer la négociation. Le Marquis de Baſſompierre fut envoyé à Madrid avec le caractere d'Ambaſſadeur Extraordinaire. Il avoit à peine commencé ſa négociation que Philippe III, Roi d'Eſpagne, fut attaqué d'une maladie qui le mit au tombeau le trois Mars 1621, dans la quarante-troiſieme année de ſon âge. La négociation fut continuée avec les Miniſtres de Philippe IV ſon ſucceſ-

ſeur, & l'on fit à Madrid le vingt-cinq
24. Avril, un Traité par lequel on convint de part & d'autre, que la Valteline ſeroit rendue aux Griſons, qu'ils donneroient amniſtie du paſſé, & que les affaires de la Religion ſeroient remiſes ſur le pied où elles étoient l'an 1617. Les Eſpagnols ne ſe preſſerent pas d'exécuter ce Traité, au contraire voyant la Cour de France occupée à faire la guerre aux Huguenots, ils prirent de nouvelles meſures pour s'aſſurer davantage la poſſeſſion de la Valteline; ils y firent conſtruire des forts & y mirent de fortes garniſons.

Cependant la Cour de France faiſoit preſſer vivement celle d'Eſpagne d'exécuter le Traité de Madrid: celle-ci qui ne cherchoit qu'à éluder, engagea le Comte du Fargis, Ambaſſadeur de France, à ſigner à Aranjués le trois Mai 1622, un Traité par lequel il conſentoit au nom du Roi ſon Maître, que tous les Forts occupés ou bâtis par les Eſpagnols dans la Valteline, fuſſent mis en dépôt entre les mains de quelque Prince Catholique, juſqu'à ce qu'on eut ré-

glé

glé toutes les contestations qui divisoient les deux Puissances : mais l'Ambassadeur fut désavoué, & le Roi refusa de ratifier un Traité fait sans pouvoir & sans ordre. Cela n'empêcha pas les Espagnols de mettre en dépôt entre les mains du Pape tous les Forts de la Valteline, en se reservant toujours les passages libres en Italie. La Cour de France s'opposa pendant quelque-tems à ce dépôt ; mais le Chancelier de Sillery & Puysieux son fils, qui avoient alors la principale autorité dans le Conseil, engagerent le Roi à y consentir. Le Pape Grégoire XV envoya dans la Valteline le Duc de Fano, son frere, avec quinze cents hommes de pié & cinq cents chevaux pour recevoir le dépôt des Forts que les Espagnols lui remirent, & le Gouverneur de Milan eut soin de fournir aux troupes du Pape des vivres & des munitions. 1624.

Les choses étoient dans cet état en Italie, lorsqu'après la disgrace des Sillerys, le Comte de Bethune fut envoyé Ambassadeur à Rome. Il avoit ordre de presser vivement le Pape de faire démolir les Forts dont le dépôt

1624. lui avoit été confié, ou de les remettre entre les mains des Grisons. Comme l'affaire traînoit en longueur, Richelieu fit sentir au Roi la faute qu'on avoit faite d'employer tant de négociations inutiles pour la terminer lorsqu'on le pouvoit bien plus efficacement par la force des armes. Il écrivit au Comte de Bethune en ces termes : » Le Roi a changé de Conseil, » & le Conseil a changé de maximes » depuis qu'il n'y a plus de têtes lé» geres. On enverra une Armée dans » la Valteline pour mettre les Espa» gnols à la raison, si la négociation » qui dure depuis huit mois sans en » être plus avancée, n'est incessam» ment terminée, à la satisfaction des » Alliés du Roi. » Le Cardinal de Richelieu en parla dans les mêmes termes au Nonce du Pape.

Le Roi envoye des troupes dans la Valteline.

Les effets suivirent de près cette menace. Dès le mois de Juin le Marquis de Cœuvres étoit parti pour la Suisse avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire auprès des Grisons, & de Général des Troupes du Roi, avec une somme de six cents soixante mille livres, dont une partie

devoit être employée à gagner les Suisses, & l'autre à fournir aux dépenses de la guerre, au cas qu'il fût obligé de la commencer. Le Roi lui envoya trois mille cinq cents hommes, & il se trouva bientôt avec une Armée de neuf mille cinq cents hommes avec laquelle il entra dans la Valteline. 1624.

Lorsqu'il y fut arrivé, il reçut une députation des habitans, & le 6 Décembre il signa un Traité, par lequel il leur promit qu'ils seroient maintenus dans leurs anciens priviléges & dans le libre exercice de la Religion Catholique, à l'exclusion de toute autre. Il les assura qu'aucun des Forts que l'on reprendroit sur les Espagnols, ne seroient remis entre les mains des Grisons, & que le Roi leur accorderoit sa protection pour terminer à leur avantage les différens qu'ils avoient avec leurs anciens Maîtres. Le Marquis de Cœuvres s'empara bientôt de plusieurs Places d'où il chassa les Espagnols. Le Duc de Savoye & les Vénitiens lui avoient envoyé du canon & quelques Troupes auxiliaires. Les capitulations des Pla-

ces priſes ſe faiſoient au nom de Sa Majeſté Très-Chrétienne, de la Seigneurie de Veniſe & du Duc de Savoye.

Le Nonce du Pape & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, inſtruits des progrès du Marquis de Cœuvres dans la Valteline, voulurent faire au Cardinal de Richelieu, un ſcrupule de conſcience de ce qu'il entreprenoit de remettre les habitans Catholiques de la Valteline ſous la domination des Griſons Proteſtans, & il eut à ce ſujet des conteſtations fort vives avec ces deux Miniſtres : » mais il leur dé» clara qu'il ſavoit parfaitement la » différence que l'on devoit mettre » entre une affaire d'Etat, & une affai» re de Religion ; que les Eſpagnols » ne cherchoient qu'à ſe rendre maî» tres de l'Italie, & à opprimer les » Alliés du Roi, ſous prétexte de ſou» tenir les intérêts de la Religion Ca» tholique, & qu'aucune loi ne pou» voit l'obliger à laiſſer le champ li» bre à leur ambition. »

Le Marquis de Cœuvres acheva de ſe rendre maître de la Valteline, pendant les trois premiers mois de

l'année 1625. Il ne lui restoit plus à prendre que Chiavenne & le Fort de Ripa. Chiavenne se rendit après un siége de vingt-neuf jours. Les Espagnols ayant fait avancer des Troupes pour empêcher le siége de Ripa, le Marquis de Cœuvres les attaqua le 17 Février à Campo. Le combat fut opiniâtre & l'avantage à peu près égal de part & d'autre. Les Espagnols mirent le feu à Campo & se retirerent à Ripa qu'ils conserverent jusqu'à la paix. Ce poste étoit d'un accès très-difficile, & l'Armée Françoise se trouva tellement affoiblie par les maladies, qu'elle fut hors d'état de rien entreprendre davantage. 1625.

Déja Richelieu prenoit un ton de maître. Il n'avoit plus de concurrent dans le Conseil, & il étoit attentif à écarter tous ceux qui auroient pu lui enlever la confiance du Roi, ou la partager avec lui. La conduite ferme & vigoureuse qu'il avoit tenue dans l'affaire de la Valteline, avoit fait connoître à la Cour de France & chez les Etrangers, la différence qu'il y avoit entre lui & les précédens Ministres; mais il méditoit une affaire

1625. de plus grande importance: c'étoit la ruine des Huguenots dont il vint heureusement à bout. Afin de l'entreprendre avec certitude d'y réussir, il résolut de mettre Louis XIII en état de n'avoir rien à craindre du côté de l'Italie, & d'y donner assez d'occupations aux Espagnols pour qu'ils ne pussent rien entreprendre ailleurs.

Guerre entre le Duc de Savoye & les Génois.

Le Duc de Savoye avoit déclaré la guerre aux Génois au sujet du Marquisat de Zuccarello, situé sur les confins de Gênes & du Piémont. Il prétendoit avoir des droits incontestables sur ce Marquisat, & le Cardinal de Richelieu ne doutoit pas que les Espagnols ne donnassent du secours aux Génois, auxquels l'Empereur avoit donné ce Marquisat au préjudice du Duc de Savoye.

Le Roi envoya ordre au Connétable de Lesdiguieres de se rendre à Turin avec dix mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux. Ces Troupes s'étant jointes à celles du Duc de Savoye, composerent une Armée de vingt-quatre mille hommes de pié, & de trois mille chevaux avec vingt-quatre piéces de gros canon, & qua-

torze piéces de campagne. Elle se mit en marche le 9 Mars pour entrer dans le Montferrat. Le Duc de Savoye la commandoit, & le Connétable menoit l'avant-garde. On s'empara de plusieurs Places, & le 8 Avril un corps de troupes Espagnolles, envoyé au secours des Génois par le Gouverneur de Milan, fut battu par le Duc de Savoye. Ce Prince se flattoit de pousser encore plus loin ses conquêtes contre les Génois. Elles avoient été si rapides qu'il ne lui restoit plus à prendre que Savonne & Gênes; mais les Espagnols ayant pris sérieusement leur défense, le Duc de Feria entra dans le Montferrat avec une Armée de vingt-cinq mille hommes, & quatorze piéces de canon. Il arrêta les progrés du Duc de Savoye. Il s'empara de la Ville d'Aqui, où il trouva la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche de l'Armée de France & de Savoye; & ce qui contribua le plus à la décadence des affaires du Duc, c'est qu'il s'étoit brouillé dès le commencement de la campagne avec le Connétable. Ils écrivoient sans cesse l'un contre 1625.

1625. l'autre à la Cour de France. Le Duc, qui ſuivant les ordres du Roi, devoit avoir le commandement en chef de toutes les troupes, ſe plaignoit de ce que le Connétable ne reſpectoit pas aſſez cette qualité, jointe à celle de Prince Souverain ; & le Connétable de ſon côté qui entendoit mieux la guerre que le Duc, trouvoit qu'il ne déféroit pas aſſez à ſes conſeils. Leſdiguieres étant tombé malade d'une diſſenterie, & s'étant fait tranſporter à Turin, laiſſa le commandement des Troupes Françoiſes au Maréchal de Créqui, lequel ſe tenant ſur la défenſive, rendit inutils tous les deſſeins des Eſpagnols. Enſorte que le Cardinal de Richelieu, devenu moins vif ſur les intérêts du Duc de Savoye, ne lui envoyoit point les ſecours qu'il demandoit, réſervant les troupes du Roi pour les employer contre les Huguenots.

Mariage de Madame Henriette.

Dans le même tems la Cour étoit occupée du Mariage de Madame Henriette de France avec le Prince de Galles, devenu Roi d'Angleterre par le décès de Jacques I, ſon Pere, arrivé le 6 Avril de cette an-

née. Le Pere de Berulle avoit apporté de Rome le 10 Février précédent, la dispense donnée par le Pape pour ce Mariage. Le Duc de Chevreuse eut la procuration du nouveau Roi d'Angleterre pour épouser la Princesse au nom de Sa Majesté Britannique. Le Cardinal de la Rochefoucaut, Grand Aumonier de France, lui donna la Bénédiction Nuptiale le 11 Mai, sur une estrade dressée dans le Parvis de Notre-Dame. La nouvelle Reine partit de Paris le 2 Juin, accompagnée du Duc & de la Duchesse de Chevreuse, & le 22 elle s'embarqua sur l'Amiral Anglois, qui la conduisit à Douvres en moins de sept heures, la mer n'ayant jamais été si calme. Charles l'y attendoit, ils se rendirent ensemble à Cantorbery. Le Duc de Bukingham, pour hâter le départ de Madame Henriette, s'étoit rendu à la Cour de France, où il s'étoit fait remarquer par sa magnificence, & où il se rendit ridicule par l'extravagance des galanteries qu'il employa pour plaire à la Reine de France. 1625.

Dix jours après la cérémonie du Mariage de Madame, le Cardinal

Barberin, Neveu du Pape Urbain
1625. VIII, qui l'avoit nommé ſon Légat en France pour négocier l'affaire de la Valteline, fit ſon entrée à Paris par la porte S. Jacques, monté ſur une mule blanche & accompagné du Duc d'Anjou, qui étoit à cheval ſous le même dais que lui. Après ſa premiere audience de cérémonie, il en eut une ſeconde le 24 Mai, dans laquelle il demanda la reſtitution des Forts de la Valteline, & une ſuſpenſion d'armes pour l'Etat de Gênes. Le Roi lui déclara, qu'à l'égard de la Valteline, il vouloit s'en tenir au Traité de Madrid; & que pour ce qui concernoit Gênes, il ne pouvoit ſe diſpenſer de fournir des troupes auxiliaires au Duc de Savoye, ſon Allié. Cependant le Roi nomma trois Commiſſaires pour traiter avec le Légat, ſavoir le Cardinal de Richelieu, le Comte de Schomberg & le ſieur Phelypeaux d'Herbaut, Sécrétaire d'Etat. Le Legat, qui n'avoit que vingt-quatre ans, n'oſa ſe riſquer à négocier ſeul avec ces trois Miniſtres, & lorſqu'ils s'aſſembloient chez lui, le Nonce Spada & le ſieur Azzolini, aſſiſtoient toujours aux conférences.

Les trois Prélats Italiens firent des propositions qui tendoient à dépouiller, en tout ou en partie, les Grisons Protestans de la Souveraineté de la Valteline : elles furent toutes rejettées, & on leur remit un projet de réglement contenant plusieurs Articles, dont les uns concernoient la Religion, & les autres l'Etat Civil. Ils n'oserent ni l'approuver ni le rejetter, sans avoir consulté le Pape, qui parut toujours indécis. Le Légat se lassa enfin de négocier inutilement. Il prit congé du Roi le 22 Septembre, & partit avec une précipitation, qui marquoit assez son mécontentement. Le Pere Joseph du Tremblay, Capucin, & Monsieur de Berulle, firent de vains efforts pour le retenir, en lui disant que le Roi étoit sur le point de convoquer une assemblée des Notables pour délibérer sur cette affaire, & qu'il devoit au-moins attendre la résolution de cette assemblée; mais aucunes raisons ne purent l'empêcher de partir. 1625.

Quoique cette affaire n'ait été terminée que dans le commencement de l'année 1626, j'ai cru devoir en avan-

1625. cer le recit, afin de ne pas en interrompre le fil.

Assemblée des Notables.

L'Assemblée se tint effectivement à Fontainebleau le 29 Septembre. Elle étoit composée des Princes, des Officiers de la Couronne, des Archevêques & Evêques députés par l'Assemblée du Clergé, qui se tenoit alors à Paris, des Conseillers d'Etat, & de plusieurs Magistrats du Parlement de Paris.

Le Chancelier d'Aligre commença par rappor er tout ce qui s'étoit passé entre les Cours de France, de Rome & de Madrid, depuis que les Espagnols s'étoient emparés de la Valteline. Il lut suivant l'ordre des dattes, les différens Traités d'alliances, conclus entre la France & les Grisons, & il n'oublia pas le traité de Madrid; enfin il exposa les différentes propositions du Légat qu'il accusa de partialité pour l'Espagne.

Le Comte de Schomberg opina le premier. Il étoit Ministre d'Etat, & il avoit été fait depuis peu Maréchal de France. Il assura qu'en traitant avec le Légat, il avoit reconnu son dévouement pour la Couronne d'Es-

pagne. Il rendit compte de quelques-unes de ses propositions, dont il fit voir l'injustice, & il conclut qu'il valloit mieux continuer la guerre, que d'accepter une paix ou même une suspension d'armes, également contraires à l'honneur de Sa Majesté & aux intérêts de ses Alliés. 1625.

La Reine-Mere, toujours favorable à l'Espagne, n'entendit qu'avec peine l'avis du Maréchal de Schomberg; & sans prétendre justifier le Légat, elle se contenta de dire que ce Prélat lui avoit toujours paru bien intentionné pour la paix, & attaché à la Couronne de France. La contrariété de ces deux avis étonna toute l'Assemblée qui resta dans un profond silence.

Le Chancelier fut obligé de se rompre pour dire que si quelqu'un avoit quelque bon conseil à donner, le Roi l'écouteroit volontiers, & que chacun pouvoit dire son sentiment avec une entiere liberté.

Alors le Cardinal de Sourdis se déclara pour la suspension d'armes, & il entreprit de justifier la conduite du Pape.

1625. On s'apperçut enfuite que le Cardinal de Richelieu écoutoit impatiemment l'avis du Cardinal de Sourdis. Il déclara que fon fentiment feroit toujours de préférer la paix à la guerre, lorfqu'on pourroit l'obtenir ou la conferver fans faire tort à la réputation du Roi, & au bien de fon Royaume, qui étoient inféparables de la protection qu'il devoit à fes Alliés. Que les propofitions du Légat ne tendoient évidemment qu'à favorifer l'ambition des Efpagnols, & le deffein qu'ils avoient formé de fe rendre maîtres de l'Italie. Qu'il n'y avoit rien qu'on ne dût facrifier pour foutenir la réputation du Roi, parce que fi elle étoit une fois perdue, fa puiffance, fes richeffes & fes armes, feroient également méprifées. Que fi l'on voyoit la France abandonner lâchement fes Alliés, elle ne trouveroit plus aucun appui parmi fes voifins, qui feroient obligés de s'attacher à l'Efpagne. Il repréfenta que les finances du Roi étoient en bon état; qu'il y avoit dans l'épargne de quoi payer dix-huit mois de folde aux troupes qui étoient fur pié, &

même à celles qu'on étoit résolu de lever, sans toucher au courant, sans anticiper sur l'année suivante, & sans recourir aux moyens extraordinaires. Que le Clergé de France, actuellement assemblé, offroit six cents mille écus par an pour faire la guerre aux Huguenots, & que le Roi se trouvant déchargé par cette somme, des dépenses qu'il falloit faire pour dompter les rebelles, seroit plus en état de fournir aux frais d'une guerre étrangere : & il conclut qu'il étoit absolument nécessaire de continuer la guerre d'Italie. Le Cardinal de la Valette se déclara pareillement contre la suspension d'armes. Le Maréchal de Bassompierre fut du même sentiment. C'étoit lui qui avoit négocié le Traité de Madrid ; & il ajouta, qu'étant à la Cour d'Espagne, il s'étoit apperçu que les Espagnols n'avoient en vue que de se rendre maîtres de la Valteline. Les autres personnes qui assistoient à ce Conseil, n'opinerent point, & leur silence fut pris pour une approbation tacite de l'avis du Maréchal de Schomberg, ou plutôt de celui du Cardinal de

1625.

1625. Richelieu, qui fut regardé comme la décision de toute l'assemblée. Le Roi termina la séance, en disant qu'il feroit sçavoir au Légat, qu'il étoit résolu de se conformer à ce qui venoit d'être décidé.

Richelieu ne pensant plus qu'à continuer la guerre, envoya au Connétable de Lesdiguieres un renfort de sept ou huit mille hommes, conduits par le Marquis de Vignoles. Il renforça pareillement l'armée de la Valteline, & avec ce secours, le Marquis de Cœuvres chassa les Espagnols de quelques postes importans; malgré cela, cette guerre & celle contre les Génois se firent assez mollement.

Dès le tems que le Légat étoit parti de France, on avoit mandé au Comte du Fargis, Ambassadeur de France à la Cour d'Espagne, qu'il seroit plus à propos que les Ministres des deux Couronnes travaillassent entre eux à un accommodement qu'avec le Pape, parce que les scrupules qu'il lui convenoit d'avoir sur les intérêts de la Religion Catholique, rendoient entre ses mains la négociation trop épineuse. Du Fargis en parla au Mi-

nistre d'Espagne, qui lui parut assez disposé à la paix. L'Ambassadeur de France en ayant fait part à la Cour, on lui écrivit que le Roi ne consentiroit à aucun accommodement, à moins que l'Espagne ne se relachat sur deux points, dont le premier étoit la restitution de la Souveraineté de la Valteline aux Grisons, & le second la liberté des passages : mais en lui découvrant ainsi les vues de la Cour de France, on ne lui donna aucun pouvoir, ni aucune instruction pour commencer le Traité, & encore moins pour le conclure. 1625.

Du Fargis ne laissa cependant pas d'entrer en négociation avec le Comte Duc d'Olivarés, Premier Ministre d'Espagne, sans attendre de nouveaux ordres de la Cour. La Reine-Mere le pressoit par ses lettres de travailler à la réunion des deux Couronnes. Le Pere de Berulle écrivoit lui-même à du Fargis, & lui faisoit écrire par la Comtesse sa femme de la part de la Reine-Mere, qu'il falloit absolument faire la paix à quelque prix que ce fut.

Le Vassor, quoique sorti de la

Bretagne pour se rendre maître du
1625. Port de Blavet, qu'on appelloit dès ce tems-là *le Port-Louis*. Ils sçavoient que cette Place étoit mal pourvue d'armes & de munitions, & qu'il ne seroit pas difficile d'en faire la conquête. M. de Soubise équippa une petite Flotte composée de dix vaisseaux, de dix barques & de quantité de chalouppes, sur laquelle il s'embarqua avec environ mille hommes. Les Rochellois favorisoient sous main son entreprise. Ils ne l'avoient prié de quitter l'Isle-de-Rhé que pour ne pas paroître complices de sa rebellion, & ils eurent soin de lui fournir des navires, des soldats & des munitions.

Le 17 Janvier 1625, M. de Soubise détacha deux de ses vaisseaux, les envoya dans le Port-Louis où ils entrerent sans difficulté, ceux qui les conduisoient ayant dit qu'ils revenoient d'un voyage de long cours. Le lendemain M. de Soubise y arriva en personne avec le reste de sa Flotte. Sur les neuf heures du soir & à la faveur de la nuit, il entra dans le Port sans aucun obstacle. Il y trou-

Quelques auteurs ont écrit que cette intrigue n'étoit pas inconnue au Cardinal de Richelieu. Il le nie dans son testament & dans son journal, où il semble faire un crime au Pere de Berulle des conseils qu'il donnoit alors au Comte du Fargis. Quoiqu'il en soit, le Roi parut fort surpris lorsqu'il reçut au commencement de l'année 1626, un Traité d'accommodement entre la France & l'Espagne sur l'affaire de la Valteline, signé par son Ambassadeur & le Comte Duc d'Olivarés. Il est vrai que les deux points sur lesquels la France avoit toujours insisté y étoient clairement stipulés, mais on y trouvoit plusieurs autres articles contraires aux intentions du Roi, obscurs & captieux, dont les Espagnols pouvoient se prévaloir. Il avoit été signé à Mouçon, Ville d'Arragon, où le Roi d'Espagne avoit fait un voyage. 1625.

Lorsque le Traité fut examiné dans le Conseil de France, tout le monde blama la hardiesse & l'imprudence de l'Ambassadeur; on parla de le révoquer & de lui faire son procès. Le

1625. Cardinal de Richelieu parut plus réservé. Il représenta au Roi que les Espagnols étant convenus clairement & sans ambiguité des deux principaux articles, le Traité étoit bon quant à la substance, & qu'il étoit d'avis de l'accepter, pourvu qu'on y fit les changemens nécessaires. On jugea delà qu'il connoissoit les lettres que la Reine-Mere avoit écrites; celles du Pere de Berulle, & qu'il ne vouloit pas se brouiller avec cette Princesse.

L'avis du Cardinal de Richelieu fut suivi, & l'on renvoya à du Fargis le Traité de Mouçon avec de nouvelles instructions pour le reformer. Ce Ministre avoit si peu d'intelligence, qu'il s'en écarta encore dans plusieurs articles, & il fallut qu'on lui renvoyât le modèle d'un troisieme Traité qui fut concerté en France avec le Marquis de Mirabel, Ambassadeur d'Espagne. Comme on étoit d'accord sur les points les plus essentiels, on convint aisément des autres. L'affaire fut enfin terminée à Barcelone où le Roi d'Espagne étoit alors. On data le Traité du 5

» avec trop de précipitation. N'étoit- 1625.
» il pas plus à propos, dit-il, d'at-
» tendre que la guerre fût bien enga-
» gée en Italie. Les Réformés au-
» roient demandé pour lors les répa-
» rations de leurs griefs avec plus de
» sûreté. Si l'entreprise, continue le
» Vassor, (1) fut imprudente & mal
» concertée par un certain endroit,
» il ne s'ensuit pas qu'elle ait été in-
» juste. » *Le sujet de la seconde guerre*, dit le Duc de Rohan dans ses Mémoires, *ce fut l'infraction de la paix précédente dans tous ses articles*.

Malgré cette espece de déclaration de guerre faite par M. de Soubise en attaquant Blavet, la Cour fit faire des offres très-avantageuses au Duc de Rohan & à son frere, elle promit aux Rochellois la démolition du Fort-Louis, pourvu qu'ils fissent raser les nouvelles fortifications des Isles-de-Rhé & d'Oleron, & que les Edits concernant les deux Religions, fussent exactement observés dans leur Ville. L'on faisoit encore aux deux freres en particulier, des pro-

(1) Page 116.

1625. positions très-honorables pour eux ; mais prevenus que la Cour engagée dans une guerre étrangere, accordera tout, que le Roi d'Angleterre & les États-Généraux des Provinces-Unies, agiront auprès du Roi en faveur des Réformés, Rohan & Soubise demandent hautement une entiere & prompte exécution de la paix de Montpellier, & que le Fort-Louis soit entiérement démoli ; mais ils n'étoient pas apparemment instruits que Charles I, Roi d'Angleterre, occupé du dessein d'engager la France à le seconder pour forcer l'Empereur à la restitution du Palatinat ; que Maurice Prince d'Orange, qui pensoit de son côté à obtenir un secours pour obliger les Espagnols à lever le siege de Breda, refuseroient de donner aucun secours aux Protestans ; & que les Hollandois avoient promis de prêter au Roi de France vingt vaisseaux, en conformité d'un Traité conclu à Compiegne en 1624.

Le Duc de Rohan se flattant d'être secouru par l'Angleterre & la Hollande, ou que ces deux Puissances garderoient du moins la neutralité,



va ſix grands vaiſſeaux déſarmés dont il s'empara : enſuite il deſcendit à terre avec ſes troupes, il ſe rendit maître de la Ville, mais il ne put prendre le Fort, ce qui fit échouer ſon entrepriſe. Le Duc de Vendôme, Gouverneur de Bretagne étoit alors à Nantes, il y reçut la nouvelle de la priſe de Port-Louis la nuit du 20 au 21 Janvier. Il monta auſſitôt à cheval, & dépêcha des couriers de tous côtés pour avertir la Nobleſſe de prendre les armes, & de marcher avec toute la diligence poſſible au ſecours de Blavet. Il y arriva lui-même le 23, & trouva qu'on n'avoit pas attendu ſon arrivée pour jetter du ſecours dans le Fort, & qu'on l'avoit pourvu d'hommes & de munitions. Le Duc de Vendôme ſe rendit à Hennebon, où le Duc de Briſſac venoit d'arriver avec le Duc de Rez, & une ſuite nombreuſe de Nobleſſe qu'il conduiſit à Blavet, où l'on avoit déja dreſſé ſur le bord de la mer une batterie de canon pour foudroyer les vaiſſeaux de M. de Soubiſe. Le Duc de Vendôme avec les troupes qui lui étoient arrivées, ſe préparoit à atta-

1625.

1625. quer la Ville par six endroits, lorsqu'on apprit que les Huguenots l'avoient abandonnée pour se retirer dans leurs vaisseaux. Un vent favorable s'étant élevé pendant la nuit, Soubise en profita pour se retirer. Il emmena les vaisseaux qu'il avoit trouvés dans le Port, regagna l'Isle-de-Rhé, & s'empara de celle d'Oleron.

On regarda l'entreprise de M. de Soubise, comme le signal d'une nouvelle guerre civile. Le Roi fit lever six mille hommes en Bretagne, & six mille en Poitou. On renforça les armées de Champagne & de Picardie de douze mille hommes chacune, & ces troupes avec celles que le Roi avoit déja, formérent une armée de soixante-dix mille hommes de troupes reglées pour le service de cette année.

Le Vassor, tout dispose qu'il est à donner des louanges à toutes les actions des Réformés, (1) » convient » que le Duc de Rohan & M. de Sou- » bise, prirent mal leurs mesures en » cette rencontre, & se déclarerent

(1) Le Vassor, tom. V, p. 112.

avec

» avec trop de précipitation. N'étoit-
» il pas plus à propos, dit-il, d'at- 1625.
» tendre que la guerre fût bien enga-
» gée en Italie. Les Réformés au-
» roient demandé pour lors les répa-
» rations de leurs griefs avec plus de
» sûreté. Si l'entreprise, continue le
» Vassor, (1) fut imprudente & mal
» concertée par un certain endroit,
» il ne s'ensuit pas qu'elle ait été in-
» juste. » *Le sujet de la seconde guerre*, dit le Duc de Rohan dans ses Mémoires, *ce fut l'infraction de la paix précédente dans tous ses articles.*

Malgré cette espece de déclaration de guerre faite par M. de Soubise en attaquant Blavet, la Cour fit faire des offres très-avantageuses au Duc de Rohan & à son frere, elle promit aux Rochellois la démolition du Fort-Louis, pourvu qu'ils fissent raser les nouvelles fortifications des Isles-de-Rhé & d'Oleron, & que les Edits concernant les deux Religions, fussent exactement observés dans leur Ville. L'on faisoit encore aux deux freres en particulier, des pro-

(1) Page 116.

1625. positions très-honorables pour eux; mais prevenus que la Cour engagée dans une guerre étrangere, accordera tout, que le Roi d'Angleterre & les États-Généraux des Provinces-Unies, agiront auprès du Roi en faveur des Réformés, Rohan & Soubise demandent hautement une entiere & prompte exécution de la paix de Montpellier, & que le Fort-Louis soit entiérement démoli; mais ils n'étoient pas apparemment instruits que Charles I, Roi d'Angleterre, occupé du dessein d'engager la France à le seconder pour forcer l'Empereur à la restitution du Palatinat; que Maurice Prince d'Orange, qui pensoit de son côté à obtenir un secours pour obliger les Espagnols à lever le siege de Breda, refuseroient de donner aucun secours aux Protestans; & que les Hollandois avoient promis de prêter au Roi de France vingt vaisseaux, en conformité d'un Traité conclu à Compiegne en 1624.

Le Duc de Rohan se flattant d'être secouru par l'Angleterre & la Hollande, ou que ces deux Puissances garderoient du moins la neutralité,

qui venoient lui demander justice ; mais on les avoit envoyés pour négocier secretement avec lui au nom des Rochellois ; ils lui présenterent des lettres du Comte de Laval & des principaux Magistrats de la Rochelle, qui le supplioient de suspendre les hostilités, jusqu'à ce qu'ils eussent des nouvelles du succès des négociations qu'ils avoient entamées avec la Cour de France par leurs députés. 1625.

L'Amiral crut devoir en avertir les Officiers François qui étoient sur sa flotte. Il leur dit que les Rochellois lui faisoient demander une suspension d'armes, & qu'il ne croyoit pas pouvoir la leur refuser, parce qu'ils avoient envoyé des députés à la Cour pour y faire des propositions d'accommodement, & qu'il croyoit juste d'attendre avant de les attaquer qu'on eût des nouvelles de la conclusion de la paix ou de la continuation de la guerre. Les François s'y opposerent, mais l'avis de l'Amiral prévalut, parce que la plus grande partie de la flotte étoit à sa disposition, & la suspension d'armes fut accordée. On donna des otages de part & d'au-

1625. tre, & les François obtinrent, que des deux otages que l'on enverroit à la Rochelle, l'un feroit François & l'autre Hollandois. Le François fut chargé de bien examiner la conduite des Rochellois. Ceux-ci n'avoient pas trompé l'Amiral en lui faifant dire qu'ils étoient actuellement en négociation avec la Cour. Ils y avoient effectivement envoyé des députés qui eurent audience à Fontainebleau le 5 Juillet. Ils prenoient la qualité d'Envoyés de M. de Rohan, de M. de Soubife, fon frere, & des Villes de la Rochelle, de Caftres & de Milhaud, qui avoient formé une affociation pour fe défendre mutuellement. Ils préfenterent un gros cahier de plaintes & de demandes. Ils obtinrent prefque tout ce qu'ils défiroient à l'exception de deux articles fur lefquels on ne leur donna point de réponfe pofitive. Ils repréfenterent qu'ils ne pouvoient recevoir ni approuver ces réponfes fans avoir l'approbation de ceux qui les avoient envoyés, & ils fupplierent Sa Majefté de leur donner du tems pour les confulter. Le Roi y confentit, à con-

dition que ce delai feroit court, & que les Proteftans ne tarderoient pas à lui faire fçavoir leur derniere réfolution. 1625.

Pendant cette négociation les deux armées navales demeuroient tranquilles, mais les Rochellois travailloient fecretement à preparer des brûlots qui furent envoyés à M. de Soubife.

La plûpart de nos hiftoriens prétendent qu'il vint fondre fur la flotte combinée de France & de Hollande pendant que la tréve fubfiftoit : les hiftoriens Réformés affurent au contraire que la tréve ne fubfiftoit plus, que M. de Soubife, avant d'attaquer la flotte, avoit renvoyé les otages à l'Amiral Hollandois. Les autres, & fur tout l'hiftorien Bernard, difent qu'il avoit été convenu que la tréve fubfifteroit jufqu'à ce qu'on eût des nouvelles pofitives de la Cour. La lettre d'un témoin oculaire, citée dans le Mercure François, (1) porte : » que fur les onze » heures du matin contre la tréve & » les ôtages donnés de part & d'au-

(1) Tome XI, pag. 875.

1625. tre, & les François obtinrent, que des deux otages que l'on enverroit à la Rochelle, l'un seroit François & l'autre Hollandois. Le François fut chargé de bien examiner la conduite des Rochellois. Ceux-ci n'avoient pas trompé l'Amiral en lui faisant dire qu'ils étoient actuellement en négociation avec la Cour. Ils y avoient effectivement envoyé des députés qui eurent audience à Fontainebleau le 5 Juillet. Ils prenoient la qualité d'Envoyés de M. de Rohan, de M. de Soubise, son frere, & des Villes de la Rochelle, de Castres & de Milhaud, qui avoient formé une association pour se défendre mutuellement. Ils présenterent un gros cahier de plaintes & de demandes. Ils obtinrent presque tout ce qu'ils desiroient à l'exception de deux articles sur lesquels on ne leur donna point de réponse positive. Ils représenterent qu'ils ne pouvoient recevoir ni approuver ces réponses sans avoir l'approbation de ceux qui les avoient envoyés, & ils supplierent Sa Majesté de leur donner du tems pour les consulter. Le Roi y consentit, à con-

dition que ce delai seroit court, & que les Protestans ne tarderoient pas à lui faire sçavoir leur derniere résolution. 1625.

Pendant cette négociation les deux armées navales demeuroient tranquiles, mais les Rochellois travailloient secretement à preparer des brûlots qui furent envoyés à M. de Soubise.

La plûpart de nos historiens prétendent qu'il vint fondre sur la flotte combinée de France & de Hollande pendant que la tréve subsistoit: les historiens Réformés assurent au contraire que la tréve ne subsistoit plus, que M. de Soubise, avant d'attaquer la flotte, avoit renvoyé les otages à l'Amiral Hollandois. Les autres, & sur tout l'historien Bernard, disent qu'il avoit été convenu que la tréve subsisteroit jusqu'à ce qu'on eût des nouvelles positives de la Cour. La lettre d'un témoin oculaire, citée dans le Mercure François, (1) porte : » que sur les onze » heures du matin contre la tréve & » les ôtages donnés de part & d'au-

(1) Tome XI, pag. 875.

1625. seroient occupés à se défendre sur mer : le Roi approuva ce projet. Le Comte de la Rochefoucaut, Gouverneur du Poitou, eut ordre de fournir à Toiras les troupes dont il auroit besoin. On lui donna environ trois mille hommes d'infanterie avec cinq cents chevaux, & l'on tint des barques prêtes pour transporter ces troupes dans l'Isle-de-Rhé, pendant que le Duc de Montmorenci attaqueroit ou tiendroit en échec la flotte des Rochellois.

Le 15 Septembre le Duc de Montmorenci ayant un vent favorable, fit mettre à la voile pour combattre la flotte ennemie. Elle s'étoit retirée dans la Fosse-de-l'Oye, derriere un banc de sable qui la couvroit; ainsi on ne fit que se canoner de part & d'autre. Pendant ce tems le Comte de la Rochefoucaut, S. Luc & Toiras, firent leur descente dans l'Isle-de-Rhé. Le Duc de Montmorenci détacha six vaisseaux de sa flotte pour les soutenir. Ils débarquerent leurs troupes malgré le feu de huit cents hommes qui les attendoient sur le rivage, & qui furent obligés de se retirer.

ser la paix qu'il vouloit bien leur donner, & l'insulte qu'ils avoient faite à la flotte Hollandoise, qu'il résolut de mettre tout en œuvre pour les punir & de se rendre maître de la mer. Sa flotte étoit augmentée de sept vaisseaux que le Roi d'Angleterre lui avoit fournis. Le commandement en fut donné au Duc de Montmorenci qui s'y rendit avec un grand nombre de Seigneurs François. Comme il étoit le plus riche & le plus magnifique Seigneur de son tems, il eut bientôt gagné la confiance & l'affection des Hollandois par ses manieres engageantes, & encore plus par les présens qu'il fit aux Officiers, & par l'argent qu'il répandit avec profusion aux Matelots. Il avoit ordre d'attaquer la flotte des Rochellois, & de favoriser en méme tems la descente qu'on avoit dessein de faire dans l'Isle-de-Rhé.

1625.

Toiras, Gouverneur du Fort-Louis, avoit proposé au Roi de se rendre maître de cette Isle, pour resserrer de plus en plus la Ville de la Rochelle, & de choisir pour cette expédition le tems où les Rochellois

1625. ſcene tragique. Il ne perdit pas courage, & fut aſſez heureux pour gagner à la nage une chaloupe qui n'étoit pas fort éloignée. Malgré la violente ſecouſſe qu'il avoit éprouvée, & le peril extrême qu'il venoit d'éviter, il ſe fit conduire tout couvert de poudre & de fumée au Saint-Louis, qu'il voyoit ſur le point d'être embraſé. Il eut encore le tems d'en retirer ſon Lieutenant, ſix Officiers & cinquante Soldats; & l'Amiral périt avec les quatre vaiſſeaux qui l'avoient abordé.

Les armes des Rochellois n'eurent pas un ſuccès plus favorable dans l'Iſle-de-Rhé; M. de Soubiſe y étoit accouru avant le combat naval avec environ quinze cents hommes. Il avoit quitté le vaiſſeau la Vierge dont il avoit affoibli conſidérablement l'équipage, l'ayant réduit à cent ſoldats pour venir au ſecours de l'Iſle-de-Rhé. Les troupes du Roi qui y étoient deſcendues, s'étoient avancées juſqu'au Bourg d'Ars. Soubiſe les fit attaquer par un corps de trois mille hommes. Après un combat ſanglant & opiniâtre, ſes troupes furent en-

1625.

tierement défaites. Il en demeura huit cents ſur la place. On leur prit quatre canons & deux drapeaux. Pluſieurs ſoldats ſe jetterent dans les marais où ils ſe noyerent, & les autres ſe retirerent dans le Fort de S. Martin. Les troupes du Roi après leur victoire, entrerent ſans difficulté dans le Bourg d'Ars, d'où ils ſe rendirent au Fort de S. Martin pour en faire le ſiége.

Le Sieur Dupleſſis d'Archiac y commandoit. Il avoit toutes les munitions néceſſaires pour ſoutenir un ſiége ; mais voyant la flotte des Rochellois défaite, & ne pouvant eſpérer d'être ſecouru promptement, il prit le parti de ſe rendre, & on lui accorda une capitulation honorable.

Le Duc de Montmorenci conduiſit enſuite ſa flotte victorieuſe à l'Iſle d'Oleron. M. de Soubiſe qui s'y étoit retiré en étant averti, s'embarqua promptement & ſe retira en Angleterre. Huit ou dix vaiſſeaux Rochellois échappés du combat naval, étoient venus chercher un aſile dans le Port d'Oleron : ils mirent à la voile à la premiere nouvelle de l'arrivée

1625. du Duc de Montmorency, & gagnerent le large. Les troupes du Roi firent leur descente dans l'Isle. Les Huguenots y avoient un Fort avec une garnison de sept cents hommes, qui se rendirent le 20 Septembre.

La Cour étoit à Fontainebleau lorsque le Roi reçut par le Sieur de Fontenay les dépêches de ses Généraux, qui lui apprenoient l'heureux succès de ses armes contre les Rebelles. Il écrivit de sa propre main au Duc de Montmorenci & au Sieur de Toiras, pour leur témoigner combien il étoit satisfait de leurs services. Toiras ne faisoit pas sa Cour aux Ministres, & quand il avoit quelque chose à demander ou à proposer, il s'adressoit directement au Roi. Le Cardinal de Richelieu qui étoit dans la plus grande faveur, se tint offensé de ce que Toiras ne lui avoit point fait part de l'honneur qu'il avoit acquis dans cette occasion, & il crut pouvoir lui en faire une espece de reproche dans une lettre qu'il lui écrivit : *Monsieur*, lui dit-il, *l'oubli que vous faites de vos amis, n'empêchera pas que je ne vous témoigne la*

part que je prends à l'honneur que vous avez acquis, &c.

Les avantages que les armes du 1626.
Roi avoient obtenus l'année précédente sur les Réformés, mirent ceux-ci dans la nécessité de lui demander la paix. Monsieur de Soubise étoit à la Cour d'Angleterre, où il négocioit en leur faveur. Il représentoit aux Anglois, qu'il n'étoit pas de leur intérêt de souffrir que le Roi de France se rendit maître de la Rochelle. Les Rochellois avoient envoyé des députés au Roi d'Angleterre pour l'engager à les secourir au cas qu'on voulut entreprendre le siége de la Rochelle; mais comme Charles I s'étoit ligué avec la Hollande, il aimoit mieux procurer la paix aux habitans de la Rochelle, que de se voir obligé de les défendre. Il envoya ordre au Comte de Holland & au Chevalier Carleton, ses deux Ambassadeurs à la Cour de France, de solliciter la conclusion de cette paix. Ils furent secondés par les Ambassadeurs de Hollande, de Venise & de Savoye. Les Puissances ennemies de l'Espagne, esperoient

1626. que la France, tranquille au dedans, ne manqueroit pas de porter toutes ses forces au-dehors contre la Maison d'Autriche. C'étoit bien le projet du Cardinal de Richelieu, mais il n'avoit pas encore acquis sa maturité. Il vouloit auparavant rétablir la marine, mettre un meilleur ordre dans les finances, lever des troupes, & rendre la plûpart des Grands, plus souples, & plus obéïssans. La paix lui étoit absolument nécessaire pour l'accomplissement de ces desseins; & il avoit pris la résolution de la conclure au plutôt avec les Huguenots. Il dit quelque tems auparavant au Nonce Spada, qu'il étoit résolu d'abatre entierement le parti Calviniste, mais qu'avant de l'entreprendre, *il ne pouvoit se dispenser de scandaliser encore le monde une seconde fois*; parce qu'il prevoyoit que les Catholiques zelés désaprouveroient hautement la conduite d'un Cardinal, qui concluëroit un second Traité de paix avec les Hérétiques.

Le Roi donne la paix aux Huguenots.

Les Huguenots se voyant appuyés par l'Angleterre y apportoient de grandes difficultés. Il fallut que les

Ambassadeurs de Charles I leur en garantissent l'exécution par écrit au nom de leur Maître. On fit quelques changemens aux Articles que la Cour avoit proposés, sur la fin de l'année précédente. La démolition des Fortifications nouvellement construites par les Rochellois, fut réduite à l'obligation de détruire le Fort de Tadon. On ne parla plus de recevoir le Roi dans la Ville de la Rochelle, lorsque Sa Majesté jugeroit à propos d'y entrer. Il fut dit que les Catholiques y auroient le libre exercice de leur Religion, & qu'à l'égard du Fort-Louis, le Roi ne pouvant en accorder la démolition, mettroit un tel ordre dans les garnisons qui seroient dans ce Fort & dans les Isles de-Rhé & d'Oleron, que les Rochellois ne seroient troublés, ni dans la liberté de leur commerce, ni dans la jouissance de leurs biens.

1626.

Ce Traité fut signé le 5 Février, mais il attira de sanglans reproches au Cardinal de Richelieu de la part des Catholiques zelés, des Emissaires de l'Espagne, & de tous ceux qui étoient jaloux de sa fortune. On pu-

1626. blia contre lui des libelles injurieux & ſ[illegible]riques, dans leſquels on l'appe[illegible] le Cardinal de la Rochelle, le Patriarche des Athées & le Pontife des Calviniſtes. Il étoit extrêmement ſenſible à ces ſortes d'écrits, & fit dénoncer quelques-uns de ces libelles au Parlement, qui les condamna à être brûlés par la main du Boureau, mais cela ne fut pas capable d'en arrêter le cours. Il ne reſtoit plus au Cardinal de Richelieu pour avoir la tranquillité qu'il deſiroit, que de terminer l'affaire de la Valteline, ce qui fut fait dans le commencement de cette année, comme je l'ai rapporté ci devant, (1) afin de ne pas interrompre le récit de cette négociation. Quoique le Pape Urbain VIII, n'y eut eu aucune part, il ne fut pas faché de voir cette guerre terminée. La querelle des deux Rois l'embarraſſoit extrêmement; & il avoit avoué à Marquemont notre Ambaſſadeur auprès de lui, que l'affaire de la Valteline lui cauſoit quelquefois des convulſions mortelles.

(1) Page 22.

1626.

Le Cardinal de Richelieu délivré presque en même-tems de ces deux guerres, civile & étrangere, pensa sérieusement à exécuter les grands projets qu'il avoit formés pour l'avantage & la gloire de son Maître; mais il se fit pendant cette année tant de brigues & de cabales à la Cour de France, elles lui donnerent tant d'occupation qu'elles lui ôterent une partie de l'attention qu'il avoit résolu de donner aux autres affaires.

Brigues pour le Mariage de Monsieur le Duc d'Anjou.

La premiere fut le mariage de Monsieur, Frere unique du Roi, avec l'héritiere de Montpensier, qu'on avoit déja proposé de lui faire épouser dès l'année précédente. Elle étoit fille unique & seule héritiere de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, & de Henriette-Catherine de Joyeuse, laquelle avoit épousé en secondes nôces le Duc de Guise. Cette Duchesse de Guise voyant le Duc d'Anjou en âge d'être marié, sollicitoit vivement la Reine-Mere de faire accomplir ce mariage, suivant la promesse qu'elle lui en avoit faite pendant sa Régence. Toute la Cour se trouva partagée sur cette

1626. que la France, tranquille au dedans, ne manqueroit pas de porter toutes ses forces au-dehors contre la Maison d'Autriche. C'étoit bien le projet du Cardinal de Richelieu, mais il n'avoit pas encore acquis sa maturité. Il vouloit auparavant rétablir la marine, mettre un meilleur ordre dans les finances, lever des troupes, & rendre la plûpart des Grands, plus souples, & plus obéissans. La paix lui étoit absolument nécessaire pour l'accomplissement de ces desseins; & il avoit pris la résolution de la conclure au plutôt avec les Huguenots. Il dit quelque tems auparavant au Nonce Spada, qu'il étoit résolu d'abatre entierement le parti Calviniste, mais qu'avant de l'entreprendre, *il ne pouvoit se dispenser de scandaliser encore le monde une seconde fois;* parce qu'il prevoyoit que les Catholiques zelés désaprouveroient hautement la conduite d'un Cardinal, qui conclueroit un second Traité de paix avec les Hérétiques.

Le Roi donne la paix aux Huguenots.

Les Huguenots se voyant appuyés par l'Angleterre y apportoient de grandes difficultés. Il fallut que les

1626.

'Ambassadeurs de Charles I leur en garantissent l'exécution par écrit au nom de leur Maître. On fit quelques changemens aux Articles que la Cour avoit proposés, sur la fin de l'année précédente. La démolition des Fortifications nouvellement construites par les Rochellois, fut réduite à l'obligation de détruire le Fort de Tadon. On ne parla plus de recevoir le Roi dans la Ville de la Rochelle, lorsque Sa Majesté jugeroit à propos d'y entrer. Il fut dit que les Catholiques y auroient le libre exercice de leur Religion, & qu'à l'égard du Fort-Louis, le Roi ne pouvant en accorder la démolition, mettroit un tel ordre dans les garnisons qui seroient dans ce Fort & dans les Isles de-Rhé & d'Oleron, que les Rochellois ne seroient troublés, ni dans la liberté de leur commerce, ni dans la jouissance de leurs biens.

Ce Traité fut signé le 5 Février, mais il attira de sanglans reproches au Cardinal de Richelieu de la part des Catholiques zelés, des Emissaires de l'Espagne, & de tous ceux qui étoient jaloux de sa fortune. On pu-

1626. blia contre lui des libelles injurieux & satiriques, dans lesquels on l'appelloit le Cardinal de la Rochelle, le Patriarche des Athées & le Pontife des Calvinistes. Il étoit extrêmement sensible à ces sortes d'écrits, & fit dénoncer quelques-uns de ces libelles au Parlement, qui les condamna à être brûlés par la main du Boureau, mais cela ne fut pas capable d'en arrêter le cours. Il ne restoit plus au Cardinal de Richelieu pour avoir la tranquillité qu'il desiroit, que de terminer l'affaire de la Valteline, ce qui fut fait dans le commencement de cette année, comme je l'ai rapporté ci devant, (1) afin de ne pas interrompre le récit de cette négociation. Quoique le Pape Urbain VIII, n'y eut eu aucune part, il ne fut pas faché de voir cette guerre terminée. La querelle des deux Rois l'embarrassoit extrêmement; & il avoit avoué à Marquemont notre Ambassadeur auprès de lui, que l'affaire de la Valteline lui causoit quelquefois des convulsions mortelles.

(1) Page 22.

Le Cardinal de Richelieu délivré presque en même-tems de ces deux guerres, civile & étrangere, pensa sérieusement à exécuter les grands projets qu'il avoit formés pour l'avantage & la gloire de son Maître; mais il se fit pendant cette année tant de brigues & de cabales à la Cour de France, elles lui donnerent tant d'occupation qu'elles lui ôterent une partie de l'attention qu'il avoit résolu de donner aux autres affaires. 1626.

Brigues pour le Mariage de Monsieur le Duc d'Anjou.

La premiere fut le mariage de Monsieur, Frere unique du Roi, avec l'héritiere de Montpensier, qu'on avoit déja proposé de lui faire épouser dès l'année précédente. Elle étoit fille unique & seule héritiere de Henri de Bourbon, Duc de Montpensier, & de Henriette-Catherine de Joyeuse, laquelle avoit épousé en secondes nôces le Duc de Guise. Cette Duchesse de Guise voyant le Duc d'Anjou en âge d'être marié, sollicitoit vivement la Reine-Mere de faire accomplir ce mariage, suivant la promesse qu'elle lui en avoit faite pendant sa Régence. Toute la Cour se trouva partagée sur cette

1626. affaire par les différentes vues de ceux qui souhaitoient qu'elle réussît, ou les intérêts de ceux qui s'y opposoient.

Quoique ce Mariage eut été approuvé par le Roi, cependant il avoit chargé depuis le Gouverneur du Duc d'Anjou de dire à ce Prince de n'y plus penser. On n'appercevoit d'autre raison de ce changement que l'humeur jalouse du Roi qui aimoit naturellement à contrarier son Frere. Le Cardinal de Richelieu qui prévoyoit les chagrins que pourroient causer au Roi par la suite, la vivacité du Duc d'Anjou, sa légereté naturelle & l'antipathie qui paroissoit regner entre les deux Freres, engagea le Roi à s'attacher son Frere par ses bienfaits.

Il le fit donc entrer au Conseil, & il donna le bâton de Maréchal de France au Colonel Ornano. Ce Colonel avoit été Gouverneur du Duc d'Anjou : il l'avoit élevé avec beaucoup de soin dans sa premiere jeunesse ; mais quand après sa disgrace, il rentra auprès du jeune Prince ; le voyant plus avancé en âge & plus en

état de contribuer à ſa fortune, il ne ſongea plus qu'à flatter ſes paſſions, 1626.
& il s'acquit par cette voye un empire abſolu ſur ſon eſprit. Ornano, fier de ſon crédit auprès de Monſieur, demande pour lui-même une place dans le Conſeil, ou du moins la permiſſion d'y accompagner ſon éleve, en s'y tenant de bout, mais il ne put jamais l'obtenir. Piqué de ce refus, il prit la réſolution de s'en venger en inſpirant à Monſieur des ſentimens contraires à ceux du Roi. La propoſition que fit la Reine-Mere de marier le jeune Prince avec Mademoiſelle de Montpenſier, mit Ornano à portée de ſatisfaire ſon reſſentiment, & il inſpira à Monſieur une entiere averſion pour ce mariage. On a prétendu même qu'Ornano s'y oppoſoit encore dans le deſſein de plaire à la Princeſſe de Condé. Comme ſa poſtérité devoit monter ſur le trône en cas d'extinction de celle de Henri IV, elle deſiroit qu'on ne ſe preſſat pas de marier ſitôt le Duc d'Anjou, ou du moins elle eſpéroit, qu'en différent ce mariage, on donneroit le tems à Mademoiſelle de

Bourbon, sa fille, d'attendre l'âge
1626. nécessaire pour l'épouser. Messieurs de Vendôme qui souhaitoient de donner leur sœur au Duc d'Anjou, étoient bien aises aussi de voir manquer ce mariage. La Reine regnante n'envisageoit qu'avec peine les momens où sa belle-sœur donneroit un héritier à la Couronne; cette Princesse s'opposoit aussi à ce mariage, mais elle n'osoit le faire ouvertement. La Duchesse de Chevreuse qui avoit toute sa confiance, cabaloit de son côté avec ses amis, & faisoit tous ses efforts pour l'empêcher. Le Roi lui-même attaché à ses premieres idées, n'étoit pas fort empressé de marier son Frere. On lui avoit fait entendre que si ce Prince avoit des enfans, il seroit plus craint & plus respecté que lui, & lorsque la Reine sa Mere, lui parloit de le marier, il paroissoit indecis & ne s'expliquoit pas. Quelques Dames & Seigneurs de la Cour, prenoient parti dans cette affaire, les unes pour plaire à leurs amans, les autres parce qu'ils étoient gagnés par leurs maîtresses. Le Cardinal de Richelieu qui ne vouloit pas déplaire

à la Reine-Mere, & qui craignoit encore plus d'offenser le Roi dont il connoissoit la défiance & la délicatesse, n'osa d'abord se déclarer ouvertement pour ce mariage, il se contentoit d'en faire sentir au Roi les inconveniens & les avantages. Les cabales de la Cour, quoique divisées par différens intérêts, se réunirent en cette occasion. 1626.

La résistance ouverte & opiniâtre du Duc d'Anjou, sembloit promettre aux ennemis du Cardinal une protection assurée. Ils étoient jaloux de ce qu'il possédoit seul toute la faveur du Roi; & l'on s'appercevoit qu'il avoit dessein de rendre l'autorité Royale, libre & indépendante, que les Grands ne seroient plus écoutés, & que l'on vouloit les réduire à une soumission qui leur étoit inconnue. On veut prendre des mesures pour s'y opposer & pour secouer le joug d'un gouvernement qu'on appelle tyrannie. On a même rapporté, qu'on avoit proposé de détrôner le Roi, de le renfermer dans un Couvent comme un imbecile, de faire épouser Anne d'Autriche

1626. au Duc d'Anjou, & de l'élever sur le trône avec elle. La France n'y auroit pas gagné, du moins la conduite postérieure du Duc d'Anjou ne le fait pas présumer; ce qui doit faire croire que ce projet n'a jamais été formé, ou que s'il l'a été, il parut si chimérique que l'on l'abandonna. Cependant Aubery dans la Vie du Cardinal de Richelieu, (1) prétend que son Eminence avoit appris, par la voie d'Angleterre, qu'il se formoit en France une très-puissante faction contre le Roi. Que le bruit couroit à Londres que le Duc d'Anjou alloit se retirer de la Cour, & qu'une grande conjuration étoit sur le point d'y éclatter. On comprit alors de quelle importance il étoit de dissiper au plutôt une faction si dangereuse, quoi qu'on n'en eut d'autre certitude particuliere que la vraisemblance.

Le Cardinal conseilla au Roi de faire arrêter le Maréchal d'Ornano qu'on en croyoit le chef, ou contre lequel du moins on étoit fort indif-

(1) Aubry, Livre II.

posé, parce qu'il entretenoit Monsieur dans le refus d'épouser Mademoiselle de Montpensier. Avant d'en venir à cette extrêmité, on résolut de faire un dernier effort pour le gagner. Le Marquis de Fontenay-Mareuil, qui étoit de ses amis, eut ordre de l'assurer, que s'il vouloit porter Monsieur à consentir à ce mariage, le Roi lui laisseroit la disposition de toutes les charges de la Maison de Madame; mais il répondit que le mariage étant celle de toutes les actions de la vie qui devoit être la plus libre, & où il falloit le plus chercher à se satisfaire, il laisseroit à Monsieur la liberté de suivre son inclination, sans lui donner aucun conseil. Cette réponse ôta toute espérance de lui faire changer de sentiment, & força le Roi d'employer les remedes extrêmes qu'on avoit voulu éviter. 1626.

Le 4 Mai la Cour étant à Fontainebleau, le Roi sur les dix heures du matin fit faire l'exercice en sa présence à dix ou douze Compagnies du Regiment des Gardes. Il les mit lui-même en bataille, donnant ses

Le Maréchal d'Ornano est arrêté.

1626. ordres, d'un air & d'un ton qui sembloient demander aux ſpectateurs, s'il étoit Prince à ſe laiſſer détrôner. Il étoit accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & en particulier du Maréchal d'Ornano, auquel il affecta de faire plus de careſſes qu'à l'ordinaire. Sur les onze heures du ſoir, un Garçon de la Chambre, nommé la Riviere, vint dire au Maréchal que le Roi le demandoit. Ornano quitta auſſi-tôt ſon ſouper, ſe rendit à l'appartement du Roi, où du Hallier, Capitaine des Gardes-du-Corps, lui déclara qu'il avoit ordre de s'aſſurer de ſa perſonne. Dans le même inſtant un Exempt des Gardes-du-Corps arrêta le ſieur de Chaudebonne, Premier Maréchal des-Logis de la Maiſon de Monſieur, & le conduiſit dans la chambre du Sieur du Hallier avec lequel il coucha. Le Roi chargea enſuite M. de Liancourt, Premier Gentilhomme de ſa Chambre, d'aller dire de ſa part à la Reine-Mere, qu'il avoit fait arrêter le Maréchal d'Ornano, parce qu'il vouloit le brouiller avec Monſieur. La Reine-Mere ſe contenta de

1626.

répondre : *Puiſque le Roi l'a fait arrêter, je crois que c'eſt pour ſon ſervice & pour le bien de ſes affaires.* Monſieur n'en fut pas plutôt inſtruit, qu'il courut chez le Roi, qui, ſe doutant bien qu'il venoit ſe plaindre, commença par lui dire : » mon Frere » j'ai fait arrêter le Maréchal d'Ornano, parce qu'il nous vouloit » brouiller & mettre mauvais ménage entre nous. » Monſieur répondit, que s'il avoit eu véritablement un pareil deſſein, il ſeroit le premier à le mettre en juſtice, mais qu'il y avoit bien ſujet de craindre qu'il ne fut la victime de la malice de ſes ennemis. Il s'emporta enſuite & tint des diſcours qui marquoient ſon dépit & ſon chagrin. La Reine-Mere qui en fut avertie, l'envoya chercher & fit des efforts inutiles pour l'appaiſer. Le lendemain le Maréchal & Chaudebonne furent conduits au Château de Vincennes, dont on donna le Gouvernement au Sieur de Hecourt avec cent cinquante ſoldats pour garder le Château.

Pendant ce tems, Teſtu, Chevalier du Guet, reçut une lettre ſignée de

1626. la main du Roi, qui lui ordonnoit d'arrêter les deux Freres du Maréchal d'Ornano, & de les faire conduire à la Bastille avec le Baron de Modene & le Sieur Deageant; que l'on accusoit d'être entrés fort avant dans la cabale opposée au mariage du Duc d'Anjou. Ils n'étoient pas agreables à la Reine-Mere, & plusieurs crurent qu'elle n'étoit pas fâchée de les faire punir de *leur vieux péchés*, c'est-à-dire, des chagrins qu'ils avoient autrefois causés à cette Princesse. La lettre du Roi chargeoit encore le Chevalier du Guet, de saisir tous les papiers du Maréchal d'Ornano & de ses deux Freres, & d'y mettre le scellé aussi bien que sur ceux qui se trouveroient chez les Sieurs Modene & Deageant. Le Maréchal d'Ornano étoit Gouverneur du S. Esprit, de Tarascon, de S. André, de Honfleur & du Pont-de-l'Arche, on l'obligea d'écrire aux Lieutenans qu'il avoit mis dans ces places, de les remettre entre les mains de ceux que le Roi enverroit pour y commander.

Pendant que tout cela se passoit,

Monsieur jettoit feu & flammes à Fontainebleau, & il s'emportoit sur tout contre les Ministres. Ayant rencontré le Chancelier d'Aligre, il lui demanda s'il étoit de ceux qui avoient conseillé au Roi de faire arrêter le Maréchal d'Ornano; le Chancelier s'excusa en protestant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le Cardinal de Richelieu trouva dans cette réponse une foiblesse impardonnable, & dès-lors il dit au Roi qu'il falloit éloigner du Conseil un homme qui n'avoit pas assez de courage pour en avouer les résolutions. Lorsque le Duc d'Anjou vint faire au Cardinal la même question, il en reçut une réponse bien différente: le Cardinal ne lui cacha point ses véritables sentimens. Il lui répondit sans s'émouvoir: » Monseigneur, il est vrai que » le Roi m'a fait l'honneur de me » consulter sur cette affaire, & je la » lui ai conseillée, non seulement » comme utile, mais comme absolument nécessaire à la sûreté de sa » personne, au repos de l'Etat & au » bien même de Votre Altesse. » 1626.

Une conduite si ferme & si soute-

1626. nue augmenta le nombre des ennemis du Cardinal, & irrita encore plus ceux qui l'étoient déja. Peu de jours après, le Duc d'Anjou & huit de ſes confidens, convinrent d'aller, ſous prétexte d'une partie de chaſſe, dîner à Fleury chez le Cardinal de Richelieu. Leur deſſein étoit de lui ôter la vie, ou du moins de lui mettre le poignard ſur la gorge, & de tirer parole de lui, qu'il ne traverſeroit plus le Duc d'Anjou, & que le Maréchal d'Ornano ſeroit mis en liberté. On a prétendu qu'Alexandre de Bourbon, Grand Prieur de France, fils naturel de Henri IV & de Gabrielle d'Eſtrées, & frere du Duc de Vendôme, fut l'auteur de ce complot. Quoiqu'il en ſoit, Alexandre étoit le plus ardent de tous ceux qui avoient juré la perte du Cardinal. Le Comte de Chalais, jeune homme vif & emporté, Maître de la Garde-Robbe du Roi, étoit dans le parti contraire au mariage, & y étoit entré à la ſollicitation de la Ducheſſe de Chevreuſe, dont il étoit amant. Il avoit promis d'être de la partie, mais il eut l'imprudence de faire part

de ce projet au Commandeur de Valancay. Celui-ci n'envisagea qu'avec horreur les suites d'une pareille entreprise. Il déclara nettement au Comte de Chalais, que le secret qu'il venoit de lui confier étoit un trop pesant fardeau, pour en vouloir demeurer plus long-tems chargé, & qu'il alloit de ce pas le découvrir au Cardinal, à moins que Chalais ne consentit a y aller lui-même. Celui-ci effrayé du mauvais pas où l'avoit engagé son indiscrétion, fut obligé de suivre le Commandeur à Fleury où le Cardinal étoit, & de lui faire part de ce qui se tramoit contre lui. Richelieu reçut avec beaucoup de satisfaction cette marque de confiance, & il les pria d'aller sur le champ en informer le Roi. Ce Prince envoya aussi-tôt à Fleury trente Gendarmes & trente Chevaux-Legers de sa garde pour la sûreté du Cardinal. La Reine-Mere y envoya de sa part Marillac, avec tous les Gentilshommes qui étoient auprès d'Elle. Chalais avoit dit que les Officiers de Monsieur viendroient à Fleury dès la pointe du jour, sous prétexte de lui préparer

1626.

1626. à dîner, ils y arriverent en effet sur les quatre heures du matin. Le Cardinal qui les attendoit leur céda sa maison & partit pour se rendre à Fontainebleau. Il alla droit à l'appartement de Monsieur qui se levoit & qui fut fort surpris de le voir. Richelieu se plaignit au Prince de ce qu'il ne lui avoit pas fait l'honneur de lui faire demander à dîner, ajoutant qu'il auroit fait son possible pour traiter son Altesse de son mieux; & après lui avoir donné la chemise il alla trouver le Roi & la Reine Mere. Il se retira ensuite à la Maisonrouge où il demeura jusqu'à ce que le Roi fut de retour à Paris; il affecta de paroître s'éloigner de la Cour afin de laisser en apparence le Roi & la Reine Mere plus libres de prendre leurs résolutions pour dissiper les orages dont il étoit menacé.

La Cour revint à Paris le vingt-trois mai. On ne savoit point encore, comment le Cardinal avoit pû découvrir le complot formé contre lui. La Duchesse de Chevreuse

étoit amie de Chalais, (1) elle connoiſſoit la légereté de ſon eſprit : elle le ſoupçonna d'avoir révelé le ſecret de la conſpiration. Elle lui en parla & lui fit part de ſes ſoupçons. Il eſt difficile à un amant de réſiſter aux careſſes de ſa maîtreſſe. Chalais lui confeſſa, dit Baſſompierre, en préſence de la Reine : (2) » que la crain- 1626.
» te d'être décélé par le Comman-
» deur de Valencay, auquel il s'étoit
» confié, & la menace qu'il lui avoit
» faite d'avertir M. le Cardinal, l'a-
» voit porté à cela, mais qu'à l'ave-
» nir, il ſeroit fidele, & leur donnoit
» cette libre reconnoiſſance de ſa
» faute, qu'il leur faiſoit, pour mar-
» que de ſa ſincérité. »

Au retour de Fontainebleau, le Cardinal obtint du Roi la permiſſion d'aller prendre l'air pendant quelque tems à Fleury pour rétablir ſa ſanté altérée par les travaux du Miniſtere. Il y fit de ſérieuſes réflexions ſur le

(1) Mém. de Baſſompierre, Tom. II, pag. 365.
(2) Page 366.

1626. peril extrême où il s'étoit trouvé; & qu'il n'avoit évité que par un bonheur extraordinaire. Il prit le parti d'écrire une lettre au Roi pour le supplier de lui permettre de se retirer de la Cour, & de renoncer pour toujours au maniement des affaires. Il envoya cette lettre à la Reine-Mere en la priant de la présenter elle-même au Roi, & de l'appuyer de tout son pouvoir; mais le Roi qui le regardoit comme un homme très-nécessaire, étoit fort éloigné de lui accorder cette grace, & la Reine-Mere étoit encore moins disposée à la demander pour lui. Ils lui répondirent tous deux que l'Etat ne pouvoit se passer de ses services; & le Roi lui manda en particulier, qu'il donneroit de si bons ordres pour la sûreté de sa personne, qu'il n'auroit rien à craindre des complots de ses ennemis. Dès-lors il fut reglé que le Cardinal de Richelieu auroit une garde ordinaire. Cette prérogative flattoit sans doute sa vanité, mais on ne peut nier que les conspirations formées contre sa vie, ne le missent dans une espece de nécessité de la

desirer, & qu'elle ne devoit pas lui être moins agréable par ce qu'elle avoit d'utile que parce qu'elle avoit de fastueux. 1626.

Cette nouvelle faveur le rendit plus attentif à dissiper la cabale qui l'avoit mis à deux doigts de sa perte, & à faire punir ceux qui en étoient les auteurs. César Duc de Vendôme & Alexandre son frere Grand Prieur de France furent les premiers qu'il attaqua. Alexandre avoit été un des plus ardens à former la conspiration. Il ignoroit où feignoit d'ignorer que le Cardinal en fut instruit. César étoit dans son Gouvernement de Bretagne, où son frere lui faisoit part des desseins de la cabale. Il l'entretenoit dans la disposition de servir le Duc d'Anjou & de traverser son mariage. La Cour étoit assez inquiéte du séjour du Duc de Vendôme en Bretagne. Avant de s'y rendre il avoit osé dire publiquement, *qu'il ne verroit jamais le Roi qu'en peinture*. Cependant le Grand Prieur, malgré ce que sa conscience peut lui reprocher, à la hardiesse de voir le Cardinal pour

tâcher de pénétrer ſes deſſeins, mais
1626. il parloit à un homme auſſi habile
à les cacher qu'à découvrir ceux des
autres. Le Grand Prieur lui parle
de la charge d'Amiral qu'on lui
avoit promiſe & dont le Duc de
Montmorenci étoit ſur le point de
ſe démettre. Le Cardinal lui en réitere la promeſſe. Il aſſure qu'il en
avoit déja parlé au Roi. « Je ne pré-
» vois qu'un obſtacle, dit le Cardi-
» nal au Grand Prieur. Le Roi ſe
» défie de Monſieur de Vendôme,
» on croit qu'il écoute trop de gens
» mal intentionnés. Il faudroit effa-
» cer premierement, les mauvaiſes
» impreſſions qu'on a données de lui
» à Sa Majeſté.«

Alexandre offre d'aller chercher lui-même ſon frere & de l'amener afin qu'il ſe juſtifie. Il demande ſeulement quelque aſſurance de la part de Sa Majeſté, que ſi Céſar vient à la Cour, il n'y recevra aucun déplaiſir. « Fort bien dit Richelieu,
» le Roi doit aller à Blois, partez
» pour la Bretagne, & venez le trou-
» ver avec M. le Duc. Quand à l'aſ-
» ſurance que vous demandez, c'eſt

» au Roi de la donner, il ne vous » la refusera pas. » Le Grand Prieur fort content parle à Louis. « *M. de* » *Vendôme peut venir à Blois*, dit » Sa Majesté, *je vous donne ma parole* » *qu'il ne lui sera pas fait plus de mal* » *qu'à vous* (1). 1626.

Le premier Juin de cette année, le Cardinal n'ayant pas oublié la réponse faite par le Chancelier d'Aligre au Duc d'Anjou lorsqu'il s'étoit plaint à lui de l'emprisonnement du Maréchal d'Ornano, le sieur de la Ville aux Clercs, alla de la part

(1) Le Pere Griffet rapporte la chose autrement, il dit que le Roi répondit, que si le Duc se sentoit coupable, il feroit bien de rester en Bretagne, & que s'il étoit innocent, il prendroit le parti qu'il jugeroit à-propos. Et il ajoute que malgré le témoignage uniforme des mémoires du temps sur l'équivoque qui avoit trompé les deux freres, un Auteur contemporain * assure que le Roi avoit dit publiquement, que ceux qui parloient ainsi, étoient mal informés, puisque Messieurs de Vendôme ayant toujours soutenu, que leur conduite étoit irréprochable ne lui avoient jamais demandé aucune assurance.

* Histoire du Ministre du Cardinal de Richelieu, pag. 198.

1626. du Roi, demander les sceaux au Chancelier & lui dit qu'il pouvoit les lui remettre, ou les renvoyer au Roi par son fils qui étoit Sécrétaire du cabinet. D'Aligre les lui remit, & ils furent donnés le même jour au sieur de Marillac, créature de la Reine-Mere. Il étoit dit dans ses provisions, que le Chancelier ayant remis volontairement les sceaux entre les mains du Roi, Sa Majesté érigeoit la place de Garde des sceaux en titre d'office, avec tous les droits attachés à celle de Chancelier de France sans en excepter celui de présider aux Cours Souveraines & qu'à la mort du Chancelier sa charge seroit réunie de droit à celle de Garde des sceaux sans qu'il fut obligé de prendre de nouvelles provisions.

La résolution étoit déja prise entre le Roi & le Cardinal de marcher en Bretagne, & d'en chasser le Duc de Vendôme en cas qu'il s'obstinat à y rester. Pour cet effet Sa Majesté prit la route de Blois où elle se rendit avec la Cour. Le Cardinal de Richelieu avoit affecté

de ne la pas ſuivre, afin que le 1626.
coup d'autorité qui ſe préparoit ne parut venir, que de la ſeule volonté du Roi. Il craignoit les murmures des Grands, & l'inconſtance de ce Prince dont il ne ſe croyoit pas encore aſſez ſûr, & il n'oſoit rien prendre ſur lui, il écrivit même au Roi pour lui demander une ſeconde fois la permiſſion de quitter la direction des affaires; ſoit qu'il fut véritablement effrayé des dangers qu'il prévoyoit avoir à craindre, ſoit qu'il penſat ſeulement à ſonder les diſpoſitions du Monarque; mais il eut tout lieu d'être ſatisfait de ſa réponſe. La voici telle qu'on la trouve écrite de la main du Roi au rang des manuſcrits du Maréchal de Richelieu.

Mon couſin, lui dit-il, « j'ai vû » toutes les raiſons qui vous font deſirer votre repos, que je deſire » avec votre ſanté plus que vous, » pourvu que vous la trouviez dans » le ſoin & la conduite de mes affaires. Tout, grace à Dieu, y a » bien ſuccédé depuis que vous y » êtes. J'ai toute confiance en vous

1626. « & il eſt vrai que je n'ai jamais
» trouvé perſonne qui me ſervit à
» mon gré comme vous. C'eſt ce
» qui me fait deſirer & vous prier,
» de ne vous point retirer, car mes
» affaires iroient mal. Je veux bien
» vous ſoulager en tout ce qui ſe
» pourra & vous décharger de tou-
» tes viſites, & je vous permets d'al-
» ler prendre du relâche de fois à
» autre, vous aimant autant abſent
» que préſent. Je ſai bien que vous
» ne laiſſez pas de ſonger à mes af-
» faires. Je vous prie de n'apréhen-
» der point les calomnies, l'on ne
» s'en ſauroit garentir en ma Cour.
» Je connois bien les eſprits & je
» vous ai toujours averti de ceux
» qui vous portoient envie, & je ne
» connoitrai jamais, qu'aucun ait
» quelque penſée contre vous, que
» je ne vous le die. Je vois bien que
» vous mépriſez tout pour mon
» ſervice.

Monſieur & beaucoup de Grands
vous en veulent à mon occaſion :
» mais aſſurez-vous que je vous pro-
» tégerai contre qui que ce ſoit, &
» que je ne vous abandonnerai ja-

1626.

Le Duc de Vendôme & le Grand Prieur son frere sont arrêtés.

æ treize sur les deux heures du
in le Roi ayant fait appeller du
lier & Mosny Capitaines de ses
des, il leur ordonna d'aller sur
hamp arrêter le Duc de Vendô-
& le Grand Prieur qui étoient
chés dans la même chambre.
Hallier & Mosny s'y rendirent
itôt accompagnés de quinze ou
e Gardes du Corps qui entrerent
c eux. Les deux Princes étoient
ormis, on les éveilla. Du Hallier
int approché du lit de M. de
ıdôme, & Mosny de celui du
ınd Prieur, ils leur annoncérent
ordres du Roi. Les deux freres
: étonnés demeurerent quelque
ıps dans le silence; enfin M. de
ıdôme parla le premier, & re-
dant fixement le Grand Prieur,
ıi dit, *eh bien mon frere ne vous
is-je pas bien dit en Bretagne qu'on
ıs arrêteroit*. Le Grand Prieur lui
ondit, *je voudrois être mort & que
ıs y fussiez. Je vous avois bien dit,*
rit le Duc, *que le Château de Blois
t un lieu fatal pour les Princes.*
Hallier sortit ensuite pour aller
dre compte au Roi de ce qui

1626. s'étoit fait, & Mosny resta dans la chambre. Quelques momens après, arriva Fouquerolles Enseigne de la compagnie du Comte de Tresmes Capitaine des Gardes, avec quatre gentils hommes ordinaires. Fouquerolles prit la place du Marquis de Mosny qui sortit pour aller recevoir les ordres du Roi. Il revint dire aux deux Princes, qu'il avoit ordre de les conduire au château d'Amboise, & que le Roi leur permettoit d'emmener avec eux celui de leurs valets de chambre qu'ils voudroient choisir. Ils descendirent aussitôt, & au bas de l'escalier, ils trouverent un carrosse du Roi qui les attendoit & qui les conduisit à la riviere de Loire. On les mit dans un batteau suivi de plusieurs autres, qui étoient pleins de soldats du régiment des Gardes Françoises & de celui des Gardes Suisses. Sur les deux bords de la riviere, marchoient d'un côté les Gendarmes de la Garde, & de l'autre les Chevaux-Legers, & les Mousquetaires du Roi. Le Marquis de Mosny remit à Amboise les deux prisonniers entre les

mains du ſieur Reſtincleres frere de Monſieur de Toiras. Le Roi envoya un Gentilhomme en Bretagne où étoit la Ducheſſe de Vendôme, pour lui commander de ſa part de ſe rendre à ſa maiſon d'Anet. Elle voulut venir à la Cour, mais elle reçut à Tours de nouveaux ordres d'aller à Anet, & elle fut obligée d'obéir. 1626.

Pendant ce temps le Comte de Chalais, qui paroiſſoit être reconcilié avec le Cardinal, depuis la découverte qu'il lui avoit faite de la conſpiration formée contre ſa perſonne, & qui lui avoit promis de l'inſtruire de tout ce qui ſe trameroit pour empêcher le mariage de Monſieur, trompoit le Cardinal & il étoit un des plus ardens à s'y oppoſer. La Ducheſſe de Chevreuſe amante de Chalais, l'avoit rembarqué de nouveau dans le parti : d'ailleurs il étoit outré de l'empriſonnement du Grand Prieur ſon intime ami. Chalais avoit fait quelques tentatives pour procurer au Duc d'Anjou quelques places de ſureté où il put ſe retirer. Il avoit inutilement ſollicité Villars Gouverneur du Ha-

vre & Malortie qui commandoit
1626. dans la ville de Laon ; & il eut l'imprudence de croire pouvoir mieux réussir auprès du Duc de la Valette qui commandoit pour son pere à Metz. Il lui envoya donc un Gentilhomme nommé la Loubiere. Celui-ci avant de partir alla prendre congé de Louvigny, fils cadet du Comte de Gramont. Il lui apprit le sujet de son voyage, qui étoit que Chalais vouloit engager Monsieur, à quitter la Cour & qu'il cherchoit à lui procurer une retraite dans la ville de Metz. Le Duc de la Valette qui n'étoit pas moins flatté que son pere de voir le frere du Roi, épouser une de leurs parentes, repondit à la Loubiere, qu'il ne commandoit dans Metz que sous les ordres de son pere & qu'ainsi c'étoit à Monsieur d'Epernon qu'il falloit s'adresser. Le Duc d'Orléans envoya l'Abbé d'Aubasine au Duc, mais ce dernier fit réponse qu'il ne pouvoit recevoir le Prince à Metz sans un ordre du Roi.

Le Cardinal de Richelieu qui ne se fioit pas à la légéreté de Chalais

lais, faisoit épier toutes ses démarches. Pendant que la Cour étoit à Blois, il apprit que Chalais logé près l'appartement du Duc d'Anjou, alloit voir ce Prince la nuit, & qu'après avoir conféré deux ou trois heures avec lui, il se retiroit en prenant toutes les précautions possibles pour n'être pas reconnu. Il fut alors convaincu que Chalais le trompoit, qu'il étoit rentré dans la faction des mécontens & qu'il travailloit à détourner le Duc d'Anjou de l'obéissance qu'il devoit au Roi. 1626.

Lorsque la Cour fut arrivée à Saumur, Louvigny ayant pris querelle contre le Comte de Candale, Chalais lui en fit des reproches assez vifs. Louvigny lui dit, *Je vois bien que vous voulez rompre d'amitié avec moi, patience, je changerai d'ami & de parti.* Il lui tint parole, & dès le lendemain, le Roi étant arrivé à Ancenis, Louvigny lui déclara, tout ce que la Loubiere lui avoit dit en partant pour Metz.
« Louvigny ce méchant garçon fut
« tellement piqué, dit Bassompiere

1626. « dans ses mémoires, qu'il révéla
« plusieurs choses qu'il savoit & qu'il
« ne savoit pas. »

Ces avis déterminerent le Roi à faire arrêter Chalais. Sa Majesté étant arrivée le trois Juillet à Nantes, Elle envoya le huit le Comte de Tresmes avec quatre Gardes du Corps dans la chambre du Comte de Chalais, ils le trouverent au lit & lui déclarerent l'ordre qu'ils avoient reçu. Il en parut consterné, & resta plus d'une heure dans un morne silence. Voyant ensuite entrer un Exempt des Gardes, qui lui déclara qu'on l'avoit chargé de rester auprès de lui, il dit, *je crains plus une longue prison que la mort, n'étoit l'ignominie.*

Le même jour qu'il fut arrêté, il y eut une commission adressée au Garde des Sceaux & au sieur de Beauclerc pour informer de plusieurs menées & factions très-importantes à la personne du Roi, à la dignité de sa Couronne & au repos de l'Etat, dans la Cour & ailleurs.

Le onze Juillet le Roi assista à l'ouverture des Etats de Bretagne,

qui s'étoient d'abord assemblés à Guerrande, d'où ils avoient reçu ordre de se transporter à Nantes. Louis entra dans la salle de l'assemblée accompagné de la Reine sa mere, du Duc d'Anjou & des principaux Seigneurs de sa Cour auxquels il commanda de s'asseoir & de se couvrir. ensuite adressant la parole aux Etats, il leur dit, Messieurs, je suis venu vous voir, pour mettre ordre aux grands maux dont la province étoit menacée, comme vous dira le Garde des Sceaux de ma part. Ce Magistrat fit ensuite un long discours dans lequel il déclara que « quelqu'issue que pussent avoir les affaires de Monsieur de Vendôme, il ne rentreroit jamais dans le Gouvernement de Bretagne, Sa Majesté ayant assez de moyens de l'employer ailleurs, supposé que son innocence fut averée.» On vouloit ôter toute esperance aux partisans qu'il avoit dans la province de l'y voir commander. 1626.

Les trois ordres demeurerent assis & couverts pendant le temps que le Garde des Sceaux leur parla. Le

lendemain ils enregistrerent les provisions de Gouverneur de Bretagne
1626. accordées au Maréchal de Themines & ils firent une députation au Roi pour supplier Sa Majesté de ne plus leur donner de Gouverneur qui eut quelques prétentions sur cette province. On accusoit le Duc de Vendôme d'y prétendre, en vertu des droits de sa femme qui étoit hériticre de la Maison de Penthievre. Les Etats demanderent ensuite par une autre députation, qu'on démolit toutes les fortifications des places qui par leur situation n'étoient pas nécessaires à la défense du pays. Ils n'eurent pas de peine à l'obtenir. Le Roi donna une déclaration dattée de Nantes du vingt-trois Juillet par laquelle il ordonnoit, que l'on râsat toutes les fortifications de ces sortes de places non seulement en Bretagne mais encore dans toutes les provinces du Royaume.

Quelque temps avant la tenue des Etats de Bretagne & pendant que la Cour étoit encore à Blois, le Marquis d'Effiat intime ami du Cardinal de Richelieu fut fait seul Sur-

1626.

qui s'étoient d'abord assemblés à Guerrande, d'où ils avoient reçu ordre de se transporter à Nantes. Louis entra dans la salle de l'assemblée accompagné de la Reine sa mere, du Duc d'Anjou & des principaux Seigneurs de sa Cour auxquels il commanda de s'asseoir & de se couvrir. ensuite adressant la parole aux Etats, il leur dit, Messieurs, je suis venu vous voir, pour mettre ordre aux grands maux dont la province étoit menacée, comme vous dira le Garde des Sceaux de ma part. Ce Magistrat fit ensuite un long discours dans lequel il déclara que « quelqu'issue que pussent avoir les affaires de Monsieur de Vendôme, il ne rentreroit jamais dans le Gouvernement de Bretagne, Sa Majesté ayant assez de moyens de l'employer ailleurs, supposé que son innocence fut averée. » On vouloit ôter toute esperance aux partisans qu'il avoit dans la province de l'y voir commander.

Les trois ordres demeurerent assis & couverts pendant le temps que le Garde des Sceaux leur parla. Le

1626. Mariage du Duc d'Anjou.

Quoique la détention du Duc & du Grand Prieur de Vendôme, & du Comte de Chalais parût avoir levé tous les obstacles qui s'opposoient à la conclusion du mariage de Monsieur, ce Prince n'y donnoit pas encore son consentement; on l'obtint enfin à force de sollicitations. La Duchesse de Guise étoit arrivée à Nantes avec la Princesse sa fille. La Reine-Mere leur avoit mandé de s'y rendre, & le Roi chargea le Duc de Bellegarde & le Marquis d'Effiat de les accompagner avec un nombreux cortége de Gentils-hommes, dans la crainte que le Comte de Soissons dont on se défioit, ne fit enlever la Princesse.

Il restoit encore une difficulté, on ne pouvoit marier le Duc d'Anjou sans régler son appanage & ce fut le dernier appas qu'on lui présenta pour le déterminer à épouser la Princesse, & souffrir tranquillement la perte de ceux qui avoient fait tant de brigues pour l'empêcher. Gaston qui savoit le besoin que l'on avoit de son consentement, résolut de le mettre au plus haut

prix. Il envoya le Président le Coigneux son Chancelier au Cardinal pour lui dire qu'il se conformeroit en tout aux volontés du Roi, pourvu qu'on lui donnat pour appanage l'Orléanois, le pays Chartrain, le Blezois & la Touraine. Le Cardinal lui répondit que cette demande lui paroissoit exorbitante, mais qu'il appartenoit au Roi seul d'en décider. On promit donc à Monsieur les Duchés d'Orléans & de Chartres, avec le Comté de Blezois, auxquels on ajouta une pension de cent mille livres à prendre sur la recette générale d'Orléans, & une autre pension de cinq cent soixante mille livres sur le trésor de l'Epargne. Le brevet & les lettres en furent expédiées à Nantes le trente-un Juillet 1626. Dèslors son mariage fut regardé comme conclu & il abandonna totalement ceux qui s'y étoient opposés. Le Conseil s'étant assemblé, le Roi dit à Monsieur, » mon frere je desire que le mariage de vous & de Mademoiselle » de Montpensier sorte effet, parce » qu'il y va de votre avancement 1626.

» & du bien de mon Etat. Gaston
1626. » lui répondit, puisque votre Ma-
» jesté me dit, que ce sera le bien
» de votre Etat, je le ferai. »

Au sortir du Conseil, Monsieur entra chez la Reine sa Mere, & lui déclara qu'il étoit résolu d'épouser Mademoiselle de Montpensier. Il envoya de sa part le Président le Goigneux l'annoncer à la Duchesse de Guise & à la Princesse sa fille; il sortit ensuite de Nantes pour aller passer cinq jours à la campagne pendant qu'on étoit occupé à dresser son contrat de mariage & à faire les préparatifs des nôces.

Quoiqu'on eût eu tant de peines à conduire cette affaire à une heureuse fin, elle fut sur le point de manquer encore par de nouvelles cabales. Baradas favori du Roi, Marsillac Gouverneur de Sommieres, Tronçon Sécretaire du cabinet & Sauveterre Huissier du cabinet replongerent Louis dans de nouvelles incertitudes & lui suggérerent de nouveaux soupçons. Ils lui remontrerent que ce mariage étoit contre ses véritables intérêts, en

prin. Il envoya le Président le Coigneux son Chancelier au Cardinal pour lui dire qu'il se conformeroit en tout aux volontés du Roi, pourvu qu'on lui donnat pour appanage l'Orléanois, le pays Chartrain, le Blezois & la Touraine. Le Cardinal lui répondit que cette demande lui paroissoit exorbitante, mais qu'il appartenoit au Roi seul d'en décider. On promit donc à Monsieur les Duchés d'Orléans & de Chartres, avec le Comté de Blezois, auxquels on ajouta une pension de cent mille livres à prendre sur la recette générale d'Orléans, & une autre pension de cinq cent soixante mille livres sur le trésor de l'Epargne. Le brevet & les lettres en furent expédiées à Nantes le trente-un Juillet 1626. Dèslors son mariage fut regardé comme conclu & il abandonna totalement ceux qui s'y étoient opposés. Le Conseil s'étant assemblé, le Roi dit à Monsieur, » mon frere je desire que le mariage de vous & de Mademoiselle » de Montpensier sorte effet, parce » qu'il y va de votre avancement 1626.

lieu ſont avertis ſur champ. Ils font
1626. tous leurs efforts pour guérir ce Prince de ſes ſoupçons. La Reine-Mere lui dit des choſes ſi tendres & ſi touchantes, le Cardinal lui donne de ſi bonnes raiſons, qu'on le fait revenir des mauvaiſes impreſſions qu'on lui avoit données: il découvre même à Marie de Médicis, qu'elles viennent de Marſillac, Tronçon & Sauveterre. Il eut cependant la diſcretion de ne pas nommer Baradas ſon favori. La Reine-Mere fut charmée de trouver l'occaſion de ſe venger de trois hommes qu'elle n'aimoit pas & qui lui avoient cauſé beaucoup de chagrin pendant l'adminiſtration du Connétable de Luines. Marſillac comme le plus coupable, parce qu'il conduiſoit les deux autres, fut mis en priſon au Château d'Ancenis, Tronçon & Sauveterre furent renvoyés de la Cour & perdirent leurs emplois.

Lorſque cet orage fut calmé, le Duc d'Anjou étant revenu à Nantes, ſon Contrat de Mariage fut ſigné le cinq Août au matin. Le ſoir les

fiançaîlles furent faites dans la chambre du Roi par le Cardinal de Richelieu, & le lendemain six Août le mariage fut célébré par le Curé dans l'Eglise des Minimes. Dèslors Monsieur prit le nom de Duc d'Orléans que nous lui donnerons dans la suite. 1626.

La punition du Comte de Chalais, suivit de près la conclusion de ce Mariage. Le dix Août le Roi fit expédier une commission adressées au Garde des Sceaux, au sieur Jean de Bourneuf Seigneur de Cussé, premier Président au Parlement de Rennes, au sieur Isaac Loisel Seigneur de Brie, second Président au même Parlement, aux sieurs Fouquet, de Machaut & de Criqueville Maîtres des Requêtes, qui les commettoit pour juger avec huit Conseillers de ce Parlement, le procès du Comte de Chalais & de ses complices. Christophe Fouquet Procureur Général du Parlement de Rennes étoit nommé Procureur Général de la Commission. Le lendemain les Juges tinrent leur premiere séance aux Cordeliers, & le même

Procès du Comte de Chalais.

lieu sont avertis sur champ. Ils font
1626. tous leurs efforts pour guérir ce
Prince de ses soupçons. La Reine sa
Mere lui dit des choses si tendres
& si touchantes, le Cardinal lui
donne de si bonnes raisons, qu'on
le fait revenir des mauvaises impressions
qu'on lui avoit données :
il découvre même à Marie de Médicis,
qu'elles viennent de Marsillac,
Tronçon & Sauveterre. Il eut
cependant la discretion de ne pas
nommer Baradas son favori. La
Reine-Mere fut charmée de trouver
l'occasion de se venger de trois
hommes qu'elle n'aimoit pas & qui
lui avoient causé beaucoup de chagrin
pendant l'administration du
Connétable de Luines. Marsillac
comme le plus coupable, parce
qu'il conduisoit les deux autres, fut
mis en prison au Château d'Ancenis,
Tronçon & Sauveterre furent
renvoyés de la Cour & perdirent
leurs emplois.

Lorsque cet orage fut calmé, le
Duc d'Anjou étant revenu à Nantes,
son Contrat de Mariage fut signé
le cinq Août au matin. Le soir les

fiançailles furent faites dans la chambre du Roi par le Cardinal de Richelieu, & le lendemain six Août le mariage fut célébré par le Curé dans l'Eglise des Minimes. Dèslors Monsieur prit le nom de Duc d'Orléans que nous lui donnerons dans la suite. 1626.

Procès du Comte de Chalais.

La punition du Comte de Chalais, suivit de près la conclusion de ce Mariage. Le dix Août le Roi fit expédier une commission adressées au Garde des Sceaux, au sieur Jean de Bourneuf Seigneur de Cussé, premier Président au Parlement de Rennes, au sieur Isaac Loisel Seigneur de Brie, second Président au même Parlement, aux sieurs Fouquet, de Machaut & de Criqueville Maîtres des Requêtes, qui les commettoit pour juger avec huit Conseillers de ce Parlement, le procès du Comte de Chalais & de ses complices. Christophe Fouquet Procureur Général du Parlement de Rennes étoit nommé Procureur Général de la Commission. Le lendemain les Juges tinrent leur premiere séance aux Cordeliers, & le même

1626. jour le Duc d'Orléans découvrit lui-même tout ce qu'il ſavoit des intrigues de Chalais, en préſence du Roi, de la Reine-Mere, du Cardinal, du Garde des Sceaux, du Marquis d'Effiat & du ſieur de Beauclerc qui ſignerent comme lui ſa déclaration.

Je n'entrerai point dans le détail des procédures qui furent faites pour parvenir à la condamnation du Comte de Chalais. On peut voir la relation de ce procès, qui eſt rapportée dans le Journal d'Aubery. Je dirai ſeulement qu'il paſſa pour conſtant que le Comte s'étoit reconnu coupable d'avoir conſeillé à Monſieur de quitter la Cour & de ſe joindre aux Huguenots. D'avoir ſollicité les Commandans de pluſieurs places importantes, de les livrer au Prince pour le mettre en état de réſiſter au Roi & d'exciter des troubles dans le Royaume; enfin d'avoir aſſiſté à un Conſeil où le Grand Prieur étoit avec ceux de ſa faction, dans lequel on avoit propoſé de poignarder le Cardinal de Richelieu pour tirer de priſon le Maréchal d'Ornano.

1626.

Tels furent les principaux Chefs d'accusation dont on mit les preuves sous les yeux des Juges. A l'égard des autres, je rapporterai seulement ce que dit le Pere Griffet, (1) & je laisserai aux lecteurs la liberté d'en penser ce qu'il jugeront à-propos, ne trouvant point ce qu'il avance appuyé de preuves suffisantes pour en porter un jugement sûr & certain. » Il paroît, dit-il, qu'il y eut » encore d'autres dépositions qui furent tenues plus secrettes : car on » ajoute que Chalais, soit par la » force de la vérité, soit par l'espérance d'arrêter les procédures, » en nommant parmi les complices » une Reine, qu'on ne pouvoit » s'empêcher de ménager, avoit déposé qu'il s'étoit agi parmi les conjurés, de faire déclarer le Roi impuissant & incapable de régner ; » de lui ôter la Couronne, de faire » casser son mariage avec Anne » d'Autriche qui auroit ensuite épou-

(1) Histoire de Louis XIII. Tom. I. pag. 515.

1626. » sé Monsieur ; & que cette Prin-
» cesse étroitement liée avec la Du-
» chesse de Chevreuse, & par elle
» avec la plupart des conjurés,
» ayant eu connoissance de ce pro-
» jet y avoit donné les mains : mais
» cette déposition ne fut point ren-
» due publique. (1) C'est ce
» que le Cardinal de Richelieu pa-
» roît insinuer dans son testament
» politique, lorsque parlant de la
» conspiration de Chalais, il adresse
» ces paroles au Roi. » *Etant contraint de dire à mon grand regret, qu'une personne de la premiere considération s'y trouva insensiblement engagée avec plusieurs autres, qui fomentoient & suivoient ses passions. Je ne puis omettre le mérite que vous acquittés devant Dieu & devant les hommes, en supprimant l'éclat qu'eut eu sa conduite imprudente, si vous n'eussiez sagement dissimulé, & que vous pouviez reprimer avec autant de sévérité que de raison.* » Comme on n'a jamais sçu

(1) Avant de dire comme fait le Pere Griffet, que cette déposition ne fut point rendue publique, il auroit fallu être certain qu'elle eut existé.

» le détail de l'accusation qui fut intentée contr'elle, continue le Pere Griffet & qu'on n'est point en état de juger du poids & de la force des preuves, il est impossible de dire au juste, si elle fut reconnue coupable. Il est certain que Louis XIII. conçut dèslors une aversion pour elle qui dura jusqu'à sa mort & que l'idée de cette accusation demeura si profondement gravée dans son esprit & dans son cœur qu'étant au lit de la mort, lorsque la Reine lui fit dire par Chavigny qu'elle n'avoit jamais pensé à ce qu'on lui avoit imputé dans l'affaire de Chalais; il répondit, » *en l'état où je suis, je me crois obligé de lui pardonner, mais je ne puis la croire.* (1) 1626.

Madame de Motteville rapporte dans ses Mémoires une particularité qu'elle dit avoir entendue de la propre bouche de la Reine, » c'est que le Roi la fit venir au Conseil qu'il lui reprocha en face, qu'elle avoit

(1) Mémoire du Duc de la Rochefoucault.

1626. conſpiré contre ſa vie pour avoir un autre mari ; & que la Reine outrée de cette accuſation, lui répondit avec fermeté, qu'elle auroit trop peu gagné au change, de vouloir commettre un ſi grand crime, pour un ſi petit intérêt.

Les Commiſſaires nommés pour juger l'affaire du Comte de Chalais ayant examiné les charges & informations faites contre lui, rendirent le 18 Août 1626, un jugement qui le déclaroit atteint & convaincu du crime de lèze Majeſté, (ſans ſpécifier en quoi ſon crime conſiſtoit) le condamnoit à être décapité dans la place du Bouffay de Nantes; ordonnoit que ſa tête ſeroit miſe au bout d'une pique ſur la porte de Sauvetour & ſon corps en quatre quartiers, qui ſeroient attachés à des potences aux quatre principales avenues de la ville, que ſa poſtérité ſeroit ignoble & roturiere, ſes maiſons râſées & qu'il ſeroit appliqué à la queſtion, pour plus ample révélation de ſes complices. Mais le Roi par ſes lettres dattées de Nantes le 19 Août réduiſit toutes ces peines

au ſuplice ordinaire d'avoir la tête tranchée, ordonna qu'il ſeroit ſeu- 1626.
lement préſenté à la queſtion, & que ſon corps ſeroit livré à ſa mere après l'exécution, ſuivant la très-humble ſupplication qu'elle en avoit faite à Sa Majeſté.

Nous avons pluſieurs rélations de la mort du Comte de Chalais qui ſe contrediſent dans beaucoup de circonſtances, & auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'il reçut avec aſſez de conſtance une mort qu'il convint avoir méritée. Ses amis voulant gagner du tems, prirent une précaution qui lui devint funeſte, ayant trouvé le moyen d'engager le Bourreau de Nantes par promeſſes ou par menaces de s'abſenter, ou ſe cacher : la rélation du Mercure François, dit que l'on tira des priſons de Nantes un Compagnon Cordonnier qui devoit être pendu trois jours après, & auquel on donna ſa grace pour faire l'office de Bourreau. Le Comte de Chalais ſortit de la priſon ſur les ſix heures du ſoir accompagné de ſon Confeſſeur. Lorſqu'il fut ſur l'échaf-

1626. faut, il dit à l'Exécuteur qui lui bandoit les yeux, ne me fais point languir; mais celui-ci ayant voulu lui trancher la tête avec une épée de Suisse qui n'étoit pas assez affilée, le premier coup le fit tomber, & il en reçut encore quelqu'autres qui le blesserent sans le faire mourir. Le Confesseur dit à l'Exécuteur qu'il falloit le relever & lui mettre le col sur le billot avant de le frapper, il suivit ce conseil, & prenant une espece de hache dont se servent les Tonneliers qu'on nomme doloire, il lui en donna jusqu'à vingt-neuf coups avant de lui trancher la tête. Elle fut mise aussi-tôt avec le corps dans un cercueil qui étoit tout prêt, & ensuite dans un carosse qui attendoit au pied de l'échaffaut, & qui les conduisit au Couvent des Cordeliers. Le Comte de Chalais fut enterré dans la nef de leur Eglise devant la Chapelle des Espagnols, en présence de sa mere.

Telle fut la fin déplorable de Henri, cadet de la Maison de Talleran, Marquis de Chalais, Maître de la Garde-Robe. Son imprudence & sa

légereté le conduisirent sur l'échaffaut, comme le Commandeur de Valencey le lui avoit prédit. On l'a sur tout blamé d'avoir abandonné les intérêts du Roi son Maître, pour embrasser ceux d'un Prince qui ne pouvoit pas lui faire tant de biens qu'il en avoit déja reçus de Louis XIII. La seule considération du Grand-Prieur qui avoit voulu exposer sa vie pour lui, l'engagea à se donner entierrement à Gaston pour travailler à la délivrance de Messieurs de Vendome. 1626.

Le Comte de Soissons quitte la France.

D'un autre côté le Comte de Soissons outré de déplaisir & de mécontentement de se voir frustré de l'espérance d'épouser la Princesse de Montpensier, n'attendit pas le retour du Roi à Paris, il se retira d'abord à Turin, & de là il passa en Italie, d'où il n'osa revenir sans une permission expresse de Sa Majesté.

Mort du Maréchal d'Ornano.

Le Maréchal d'Ornano ne survécut pas long tems à la ruine entiere d'un parti qu'il avoit formé à la Cour: car on peut dire que son ambition fut la principale cause de la mort de Chalais, de la disgrace des deux fre-

1626. res de Vendôme, & de ceux qui eurent part à cette intrigue. Il étoit le maitre d'engager Gaston à épouser Mademoiselle de Montpensier, & à donner au Roi cette satisfaction. Pour l'empêcher, il remplit la Cour de brigues & de complots; il voulut lutter contre un Ministre beaucoup plus habile que lui, ses projets furent conduits avec si peu de prudence qu'il se perdit lui-même. Ayant appris l'accomplissement du mariage du Duc d'Orléans, il dit à De Hecourt qui le gardoit à Vincennes, *Dieu soit loué, vous ne me garderez pas long-tems ici.* Il s'imaginoit que Gaston n'auroit jamais consenti à ce mariage sans s'assurer auparavant de la liberté de son Gouverneur. De Hecourt le détrompa. Il lui dit que ce Prince ne pensoit plus à lui, & qu'il avoit épousé la Princesse de Montpensier, sans avoir stipulé aucune condition en sa faveur. Ce dernier coup acheva de l'accabler. Il y avoit déja long-tems que sa santé étoit languissante: il fut attaqué d'une rétention d'urine, accompagnée d'une dissenterie & d'une grosse fiévre,

dont il mourut le 2 Septembre à l'âge de quarante-cinq ans. Son corps fut ouvert après sa mort en présence des Médecins qui lui trouverent de l'eau dans la tête, & les reins entierement gâtés. (1) 1626.

Les ennemis du Cardinal de Richelieu firent courir le bruit que le Maréchal avoit été empoisonné. Il évita par sa mort le supplice dont il étoit menacé. Le Roi avoit envoyé ordre au Parlement de Paris, de faire le procès au Maréchal d'Ornano, & de suspendre toutes les autres affaires jusqu'à ce que celle-ci fut terminée. Il n'avoit pas encore été interrogé; mais on assure qu'il étoit convaincu par les dépositions de Chalais, & par d'autres témoignages, d'avoir traité avec les Puissances étrangeres pour les engager à soutenir Monsieur dans la révolte qu'il méditoit. Si cela étoit, on n'avoit pas besoin d'avancer sa mort par le poison; mais le secret profond dans lequel les preuves de

(1) Lettre de M. Phelypeaux, du 10 Septembre 1626.

1626. ces faits sont demeurées ensévelies ; ne permet pas de les donner pour certaines.

Intrigues de la Cour d'Angleterre.

Pendant que la discorde mettoit dans un si grand mouvement les esprits de la Cour de France, celle d'Angleterre n'étoit pas moins agitée. La haine violente que Bukingham, favori de Charles I, avoit conçue contre le Cardinal de Richelieu, y formoit un orage qui se termina par une rupture ouverte entre les deux Couronnes.

Le Duc de Savoye, piqué de ce que le Ministere de France ne lui fournissoit pas des secours assez puissans pour subjuguer les Génois, avoit chargé l'Abbé Scaglia, son Ambassadeur auprès de Louis, de traverser de tout son pouvoir le mariage de Gaston. Scaglia étoit entré si avant dans les intrigues dont nous venons de parler, que Richelieu les ayant découvertes, lui fit sentir que sa présence déplaisoit au Roi. Charles-Emmanuel ordonne à son Ministre de passer en Angleterre, & lui donne des instructions sur ce qu'il y devoit négocier. *Scaglia*, dit le Duc de Ro-

ham, (1) *y porta ses ressentimens particuliers & ceux de son Maître.* Le Duc de Savoye & l'Abbé Scaglia avoient une égale passion de se vanger de Richelieu. Bukingham donne avec avidité dans les projets que Scaglia lui propose de la part de Charles-Emmanuel. Le favori étoit déja tenté de faire renvoyer les Domestiques François de Henriette, Reine d'Angleterre. Ils appuyoient avec trop de chaleur les Catholiques Anglois, & donnoient un trop libre accès, souvent même une retraite chez leur Maîtresse aux Missionnaires. Bukingham crut qu'il gagneroit la Chambre des Communes du prochain Parlement, en persuadant au Roi de se délivrer de ces étrangers, qui mettoient, disoit-il, souvent de la mésintelligence entre la Reine & lui. L'Abbé Scaglia souffle le feu de la division : il encourage Bukingham à poursuivre son dessein, représente 1626.

(1) Mémoires de Rohan, Liv. IV. Il étoit alors à la Cour d'Angleterre pour les intérêts des Protestans.

1626. ces faits sont demeurées ensévelis ne permet pas de les donner pour certaines.

Intrigues de la Cour d'Angleterre. Pendant que la discorde mettoit dans un si grand mouvement les esprits de la Cour de France, celle d'Angleterre n'étoit pas moins agitée. La haine violente que Buckingham, favori de Charles I, avoit conçue contre le Cardinal de Richelieu, y formoit un orage qui se termina par une rupture ouverte entre les deux Couronnes.

Le Duc de Savoye, piqué de ce que le Ministere de France ne lui fournissoit pas des secours assez puissans pour subjuguer les Génois, avoit chargé l'Abbé Scaglia, son Ambassadeur auprès de Louis, de traverser de tout son pouvoir le mariage de Gaston. Scaglia étoit entré si avant dans les intrigues dont nous venons de parler, que Richelieu les ayant découvertes, lui fit sentir que sa présence déplaisoit au Roi. Charles-Emmanuel ordonne à son Ministre de passer en Angleterre, & lui donne des instructions sur ce qu'il y devoit négocier. *Scaglia*, dit le Duc de Ro-

son Confesseur, son Aumônier & une fille de chambre, tous les autres étrangers de sa Maison à l'Hôtel de Sommerset, & ils reçoivent en même-tems l'ordre de se preparer à retourner incessamment en France. Le Roi les va voir, leur déclare lui-même sa volonté, & leur fait quelques présens. On les fait partir de Londres pour s'embarquer au plutôt, sans écouter leurs remontrances, afin d'obtenir quelque délai. Henriette désolée, écrit au Roi son Frere pour lui demander sa protection, & se plaint de l'infraction faite aux conventions de son mariage. 1626.

Louis & son Conseil se trouverent fort embarrassés en apprenant cette nouvelle, qui donnoit lieu de craindre une entiere rupture avec l'Angleterre. Elle paroissoit déja commencée à l'occasion de quelques vaisseaux pris ou arrétés de part & d'autre. Le Roi prend la résolution d'envoyer à Londres le Maréchal de Bassompierre avec la qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, afin d'accommoder cette affaire à l'amiable, s'il est possible.

1626. qu'en France, en Eſpagne, en Savoye & ailleurs, on renvoye ordinairement les Domeſtiques de la Princeſſe étrangere que le Souverain a épouſée. Il exagere le grand nombre de mécontens qu'il a laiſſés à la Cour de France : il exhorte le favori à preſſer le Roi d'Angleterre, garent de la paix accordée aux Réformés, d'empêcher que Richelieu n'achève de les opprimer ; promet enfin que ſi Sa Majeſté Britannique veut rompre avec la France, Charles-Emmanuel fera diverſion de ſon côté, & donnera beaucoup d'affaires au Cardinal. Ces inſinuations ébranlent le Duc de Bukingham, déja diſpoſé de lui-même à ſe vanger des chagrins particuliers que la Cour de France lui avoit donnés.

Dans cette vue il engage le Roi ſon Maître à prendre la réſolution de renvoyer tous les Domeſtiques François de la Reine. Charles commence par mettre auprès d'elle, quatre Dames Proteſtantes, & quelques jours après, ſans la préparer à une ſéparation qui doit lui cauſer le plus grand chagrin, on envoye, excepté ſon

part presqu'aussi-tôt pour l'Angleterre. (1) 1626.

Il y fut assez mal reçu. Il entra dans Londres comme un simple particulier. Quelqu'un l'ayant averti qu'il ne seroit ni logé ni défrayé par sa Majesté. » On prétend nous rendre la » pareille, dit Bassompierre, de la » froide réception de Carleton à la » Cour de France, & se vanter de » l'affront fait à Montaigu ; mais les » Anglois se trompent, ils me font » plaisir de me laisser vivre à ma mo- » de. Je veux bien n'avoir obligation » qu'au Roi mon Maître, qui me don- » ne de quoi faire une dépense con- » venable aux personnes de mon » rang. » Malgré les désagremens que l'on fit d'abord essuyer à Bassompierre, & les termes fermes & vigoureux dans lesquels il y répondit, il ménagea les choses avec tant de dextérité, qu'il conclut un traité avantageux à la Reine d'Angleterre. Soit qu'il eut trouvé le secret par ses manieres engageantes & polies de gagner l'amitié du favori, ou que celui-ci se fut

(1) Mém. de Bassompierre, tom. II.

1626. Environ trois semaines auparavant Bukingham avoit envoyé à Nantes Montaigu, son confident, sous le prétexte de complimenter le Duc d'Orléans sur son mariage de la part du Roi d'Angleterre, mais en effet, pour examiner la disposition des esprits des courtisans, & encourager les mécontens s'il en trouvoit l'occasion.

Il y avoit déja quinze jours que Montaigu étoit à Nantes, lorsque Louis reçut la nouvelle du renvoi des domestiques de sa Sœur. Le Cardinal de Richelieu, instruit des intrigues de Montaigu, lui fait ordonner de la part du Roi de se retirer sur le champ. Carleton, Ambassadeur du Roi d'Angleterre, paroît immédiatement après, & prie Louis de la part de Sa Majesté Britannique, d'agréer son procédé avec les domestiques de la Reine. Louis lui témoigne avec aigreur son mécontentement, & lui dit qu'il a pris la résolution d'envoyer au Roi son Beau-Frere, le Maréchal de Bassompierre, afin d'être instruit plus amplement des causes de cette conduite; & le Maréchal

1626.

part presqu'aussi-tôt pour l'Angleterre. (1)

Il y fut assez mal reçu. Il entra dans Londres comme un simple particulier. Quelqu'un l'ayant averti qu'il ne seroit ni logé ni défrayé par sa Majesté. » On prétend nous rendre la » pareille, dit Bassompierre, de la » froide réception de Carleton à la » Cour de France, & se vanter de » l'affront fait à Montaigu ; mais les » Anglois se trompent, ils me font » plaisir de me laisser vivre à ma mo» de. Je veux bien n'avoir obligation » qu'au Roi mon Maître, qui me don» ne de quoi faire une dépense con» venable aux personnes de mon » rang. » Malgré les désagremens que l'on fit d'abord essuyer à Bassompierre, & les termes fermes & vigoureux dans lesquels il y répondit, il ménagea les choses avec tant de dextérité, qu'il conclut un traité avantageux à la Reine d'Angleterre. Soit qu'il eut trouvé le secret par ses manieres engageantes & polies de gagner l'amitié du favori, ou que celui-ci se fut

(1) Mém. de Bassompierre, tom. II.

1626. » heur, m'a fait accepter l'Ambassade
» Extraordinaire de France, & je
» viens vous proposer de passer la
» mer avec vous. » Bassompierre fit semblant de croire que le mal n'étoit pas si grand que le Lord Duc le supposoit : il donne à entendre qu'en tout cas Bukingham *n'est pas un médecin propre à le guerir*, & le détourne de se compromettre, avant de sçavoir la disposition du Roi de France à son égard, & la maniere dont Sa Majesté le recevra. Le véritable motif du voyage que Bukingham avoit dessein de faire en France, étoit un desir immoderé de voir la Reine de France: il étoit assez fou pour en être amoureux. Lorsque Bassompierre fut de retour à la Cour, le Roi lui ordonna d'écrire en Angleterre, *qu'il ne vouloit pas que le Lord Duc vint en France, qu'il feroit bien de renoncer au dessein qu'il avoit de s'y montrer.* Le Lord, par ce refus, se voyant privé du plaisir de voir l'objet de sa passion, entra en fureur & dit : Eh bien ! *Puisque les François refusent de me recevoir comme Ambassadeur qui veut porter la paix, j'y entrerai malgré eux comme*

un Général d'armée qui porte la guerre. Dès lors il se prépara sérieusement à l'exécution de son projet. Il fut la seule cause que les Protestans se souleverent sur la promesse qu'il fit à Monsieur de Soubise de leur fournir de puissans secours. Il leva le premier l'étendart de la guerre, même sans l'avoir déclarée, en conduisant sur les côtes de France une formidable armée navale, avec laquelle il descendit dans l'Isle-de-Rhé, comme nous le dirons ci-après. 1626.

Disgrace de Baradas.

» En arrivant à Paris, dit le Maréchal de Bassompierre, je trouvai » Baradas, non seulement hors de » faveur, mais chassé & ruiné. On mit » à sa place près du Roi un jeune » garçon d'assez pauvre mine, & de » plus, pauvre d'esprit, nommé Saint- » Simon. »

Baradas après avoir été Page du Roi étoit devenu son favori. Ses liaisons pendant le voyage de Nantes avec Marsillac, Tronçon & Sauveterre, avoient un peu réfroidi l'affection que le Roi lui témoignoit. Ce jeune homme acheva de se perdre lui-même par son insolence. Il ne met-

toit point de bornes à ſon ambition.
1626. Il étoit mécontent de n'être que Premier Ecuyer, Premier Gentilhomme de la Chambre, Lieutenant de Roi en Champagne, Grand Bailli de Troyes & Gouverneur de Chalons: il vouloit encore que tous ſes parens fuſſent avancés. Il ſe croyoit tout puiſſant & il avoit oſé ſe vanter dans une lettre, qu'il tenoit le Roi ſi bien lié, qu'il ne pourroit jamais lui échapper, & qu'il perdroit quand il voudroit la Reine-Mere & le Cardinal. Un jour il eut l'audace de parler à la Reine regnante pour l'animer contre ce Miniſtre & pour la porter à ſe vanger des chagrins qu'il lui cauſoit. Richelieu en fut inſtruit, il ſe joignit à la Reine-Mere pour travailler de concert à la ruine de Baradas. Ils en vinrent à bout. Le Roi prit enfin la réſolution, non de le chaſſer entierement, mais de l'éloigner inſenſiblement de ſa familiarité. Le 2 Décembre il lui déclara qu'il ne vouloit plus l'avoir ſi fréquemment auprès de ſa perſonne, & qu'il le diſpenſoit de cette aſſiduité; qu'il viendroit exercer ſa charge de Premier Gentil-

homme de sa Chambre, quand il seroit de quartier, mais que son quartier fini, il iroit demeurer à la petite écurie, pour ne s'occuper plus que de sa charge de Premier Ecuyer. Baradas outré de dépit & de douleur, répondit qu'il n'avoit plus que faire de ses charges, puisqu'il avoit eu le malheur de perdre les bonnes graces de Sa Majesté. Ayant apperçu parmi ceux qui étoient dans la Chambre du Roi, le Commandeur de Souvré qu'il regardoit comme son ennemi, il lui dit assez haut pour que le Roi l'entendit, qu'il le vouloit voir l'épée à la main. Le Roi piqué de cette insolence, dit à Baradas : » Vous ne regardés pas le lieu où vous êtes ; si » je faisois ce que je dois, je vous » envoyerois à la Bastille, & vous » ferois pratiquer mes Edits contre » les duels, sortés. » Baradas obéit, & le même jour il reçut ordre de ne plus paroître à la Cour. Sa place de favori fut occupée par le jeune Saint-Simon, qui se conduisit avec plus de sagesse, quoiqu'en dise Bassompierre qui ne l'aimoit pas.

1626.

Le Cardinal de Richelieu qui mé-

Assemblée des Notables.

ditoit de grands changemens dans
1626. l'Etat, ne voulut pas les entreprendre sans y être autorisé par une assemblée des Notables. Il avoit conseillé au Roi de la convoquer, & elle s'ouvrit le 2 Décembre de cette année dans la Grand'Salle du Palais des Thuilleries. Le Roi étoit assis sous un dais de velours violet, semé de fleurs de lys d'or, soutenu par quatre colonnes. Il avoit à sa gauche la Reine-Mere, & le Duc d'Orléans étoit à sa droite, mais plus bas & hors du dais. Le Duc de Chevreuse, Grand Chambellan étoit derriere le Roi avec le Comte de Tresme, Capitaine des Gardes, & un grand nombre de Seigneurs & de courtisans. Un peu plus loin à droite, étoient assis sur une banquette à dossier couverte de drap d'or, les Cardinaux de la Rochefoucaut, de Richelieu & de la Valette. Au-dessous d'eux sur un autre banc le Maréchal de Schomberg avec les Conseillers d'Etat. Du même côté les Maréchaux de France, les Sécrétaires d'Etat, le Surintendant & les Intendans des Finances, tous découverts.

A gauche étoient le Garde des Sceaux proche de l'estrade où étoit le thrône du Roi, quatre Archevêques & huit Evêques, le Premier Président & plusieurs Magistrats du Parlement de Paris, les Premiers Présidens & les Procureurs Généraux des Chambres des Comptes de Paris, de Rouen, & de quelques autres Villes. 1626.

Le différent survenu entre les Ducs de Guise & de Nemours, & celui que quelques autres Ducs avoient entr'eux pour la préséance, fut cause qu'aucuns des Pairs Laics ne se trouva à l'Assemblée.

Lorsque tout le monde fut placé, le Roi ouvrit la séance en disant : » Messieurs, je vous ai assemblé dans » le dessein de remedier par vos avis » aux désordres de cet Etat, Monsieur » le Garde des Sceaux vous fera en- » tendre plus amplement ma volon- » té. »

Alors le Garde des Sceaux prit la parole & fit un discours qui dura plus d'une demie heure. Il proposa plusieurs moyens pour remettre les Finances dans l'ordre dont elles avoient besoin. Il représenta que le moyen

1626. de remedier aux abus qui s'y étoient glissés, étoit de proportionner la recette à la dépense, ce qui ne se pouvoit faire que par l'augmentation de l'une & par la diminution de l'autre. Il déclara que l'intention de Sa Majesté étoit d'augmenter la recette par les moyens les plus doux, pour ne pas surcharger le peuple. Il en propo.a quelques-uns tels que le rachat des Domaines engagés à vil prix, & des droits aliénés sur les Gabelles. Il passa ensuite à l'établissement du commerce comme au meilleur moyen d'enrichir l'Etat.

Le Maréchal de Schomberg prit la parole après le Garde des Sceaux, & s'étendit sur les affaires de la guerre & sur les moyens de mettre le Roi en état de la soutenir avec gloire.. Il ajouta que le dessein de Sa Majesté étoit d'entretenir trente mille hommes de troupes bien payées, & qu'il communiqueroit à l'assemblée divers mémoires sur les différentes voyes que l'on pourroit prendre pour fournir à cette dépense.

Le discours du Cardinal de Richelieu qui suivit celui du Maréchal

de Schomberg, fut plus long; mais il roula sur les mêmes matieres que le Garde des Sceaux & Schomberg avoient agitées, & finit en disant : » Que l'Etat n'avoit pas tant besoin » de beaucoup d'Ordonnances que » de réelles exécutions, & que peu » de paroles & beaucoup d'effets, fe- » roient connoître, & les bonnes in- » tentions, & le jugement de ceux » qui composoient l'assemblée. » 1626.

Lorsque le Cardinal eut cessé de parler, Nicolas de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, se leva, tous les autres Magistrats se leverent en même-tems & se tinrent comme lui debout & découverts. Il fit l'éloge du feu Roi, dont il dit que le Roi regnant imitoit les vertus. Il remercia Sa Majesté de l'honneur qu'elle faisoit à l'assemblée de la consulter sur les plus importantes affaires de son Royaume. Il la supplia d'avoir égard aux remontrances qui lui seroient adressées, & il finit par demander à Dieu qu'il lui plut de benir le mariage du Roi en lui donnant des héritiers de sa Couronne. Le Roi ayant résolu de ne plus assis-

1627. ter aux assemblées, nomma le Duc d'Orléans pour y présider à sa place.

Le 7 Janvier 1627, l'assemblée commença ses déliberations : on nomma trois Commissaires de chaque ordre pour dresser avec le Cardinal de la Valette, un état des places dont les fortifications devoient être démolies. Le 11 le Cardinal de Richelieu vint à l'assemblée, où il fit lire un mémoire contenant treize articles sur lesquels le Roi vouloit qu'on déliberat. Le Cardinal expliqua lui même chacun des articles avec beaucoup de netteté. Le Marquis d'Effiat Surintendant des Finances, en fit lire un autre beaucoup plus étendu sur les dettes de l'Etat, & sur les moyens de les aquitter.

Le premier article du mémoire du Cardinal de Richelieu, contenoit la modération des peines établies contre les criminels d'Etat. Il proposoit de les réduire à la seule privation des dignités & des charges après la seconde désobéissance. » Le Cardinal de Richelieu, dit le Pere Griffet, (1)

(1) Histoire de Louis XIII, tom. I, p. 534.

1627.

» qui passoit déja pour un homme » sanguinaire depuis le supplice du » Comte de Chalais, ne mit peut » être cet article à la tête de son mé» moire, que pour persuader à toute » la France qu'il n'avoit pas tenu à » lui, que les peines portées contre » les criminels d'Etat ne fussent adou» cies : il ne lui étoit pas difficile » de prévoir que les Magistrats ne » passeroient jamais un article si con» traire aux Loix & à la Jurispru» dence du Royaume ; & plusieurs » crurent qu'il ne le proposa que pour » le voir unanimement rejetté. » Il le fut en effet. L'assemblée décida que le Roi seroit supplié de faire observer les anciennes Ordonnances, & qu'à l'égard de ceux qui prendroient les armes contre Sa Majesté, ils seroient privés de leurs charges sur la simple notoriété du fait, & que lorsqu'ils en auroient été convaincus par des preuves Juridiques, ils seroient punis de mort, & leurs biens confisqués.

Le Cardinal proposoit encore dans son mémoire, d'interdire toute communication avec les Ambassadeurs

des Princes, sans une permission expresse du Roi. Cet article qui avoit déja été approuvé dans l'assemblée de Rouen, fut confirmé dans celle-ci, avec cette clause, sans distinction d'Ambassadeurs de qui que ce soit: quelques-uns vouloient que le Nonce du Pape fut excepté.

Les opinions furent partagées sur l'article du rachat des Domaines; enfin après plusieurs contestations, il fut décidé que tous les Domaines du Roi seroient rachetés & réunis à la Couronne, à condition que le prix des rachats seroit constitué en rentes au denier quatorze dans la Normandie, & au denier seize dans le reste du Royaume.

On fit divers réglemens contre les auteurs des libelles séditieux, contre les concussionnaires, contre ceux qui feroient des amas d'armes & de munitions de guerre sans la permission du Roi.

Le 6 Février on approuva la résolution prise par le Roi d'avoir une marine, qui le rendit assez fort sur la mer pour en disputer l'empire aux Puissances voisines; de proportion-

ner les impositions qu'il avoit droit de mettre sur les denrées & les marchandises qui sortiroient de France, ou qui y entreroient, à celles que les Princes Etrangers mettroient sur les leurs ; enfin d'établir une Compagnie de commerce semblable à celle de Hollande. 1627.

Après avoir pris les résolutions que nous venons de rapporter, l'assemblée se sépara le 14 Février. Le Duc d'Orléans conduisit les Notables à l'Audience du Roi, qui les remercia de leurs bons avis, & promit d'en ordonner l'exécution.

Création de la Charge de Surintendant de la navigation en faveur du Cardinal de Richelieu.

Le Roi avoit supprimé l'année précédente la charge de Connétable, vacante par le décès de M. de Lesdiguieres, arrivé le 28 Septembre 1626, & celle d'Amiral dont le Duc de Montmorenci avoit donné sa démission moyennant un million qui lui avoit été assigné sur l'Hôtel-de Ville de Paris : mais Sa Majesté, par Edit du mois de Mars de la présente année, créa en faveur du Cardinal de Richelieu la Charge de *Grand Maître, Chef & Surintendant Général de la navigation & du commerce de Fran-*

1627. ce, dont les pouvoirs énoncés dans les provisions étoient beaucoup plus étendus que ceux de l'Amiral, puisque le Roi lui donnoit une autorité pleine & entiere, sur tout ce qui avoit rapport au commerce & à la navigation.

Il commençoit à jouir des émolumens & des prérogatives attachées à cette charge, lorsque deux carraques Portugaises qui venoient des Indes richement chargées, firent naufrage sur les côtes de Guyenne. Le Duc d'Epernon prétendit qu'en qualité de Gouverneur de cette Province, les débris jettés par les flots sur le rivage de Médoc, lui appartenoient. Le Cardinal de son côté les revendiquoit par le droit que lui donnoit sa charge de Surintendant de la navigation. Il envoya le Sieur Servien, Maître des Requêtes à Bordeaux. Celui-ci après bien des contestations avec le Duc d'Epernon, qui prétendoit faire juger son droit au Parlement, détermina le Duc à céder au Cardinal, une partie de ces débris. Servien lui ayant fait sentir que ses raisons seroient toujours trop foibles

contre le crédit tout-puissant d'un Ministre absolu. Le Cardinal de Richelieu cherchoit moins alors à s'enrichir par ces sortes de profits, qu'à s'en servir pour établir une marine capable de résister à celle des Anglois. Il fit vendre les effets des deux carraques Portugaises, & il en tira deux cents mille francs qu'il fit remettre au Trésorier de l'Epargne. 1627.

Ce Ministre n'étoit pas tellement occupé des affaires de la guerre, qu'il ne donnât une partie de son attention au gouvernement intérieur du Royaume. Il avoit résolu d'arrêter la fureur des duels, qui malgré les Edits qui les défendoient séverement, devenoient tous les jours plus fréquens.

François de Montmorenci, Comte de Bouteville, s'étoit rendu célebre dans ces sortes de combats.

Duel du Comte de Bouteville & sa punition.

En 1624, il s'étoit battu le jour de Pâques contre le Comte de Pontgibaut, de la Maison du Lude, neveu de M. de Schomberg. Bouteville avoit pour second le Baron de Chantal qui se battit contre des Salles, second de Pontgibaut, mais leurs amis communs les séparerent. En 1626, Bouteville

1627. eut une autre querelle avec Torigny; qui fut vuidée par un combat de trois contre trois, dans lequel Torigny & son Ecuyer demeurerent sur la place. Il se battit encore au commencement de l'année suivante contre la Frette, entre Poissi & S. Germain, & sachant qu'on le poursuivoit, il prit le parti de se retirer à Bruxelles avec le Comte des Chapelles, son parent & son ami. Ils furent fort agréablement accueillis par l'Infante Archiduchesse, Gouvernante des Pays-Bas, sur la recommandation d'une Demoiselle de Montmorenci que l'Infante aimoit particulierement. Le Marquis de Beuvron ayant appris que Bouteville étoit à Bruxelles, s'y rendit en poste avec son Ecuyer, nommé Buquet, dans le dessein de venger la mort de Torigny. Ils y arriverent le dernier jour de Janvier 1627, sur les huit heures du soir en habits déguisés, mais ils furent reconnus & arrêtés dans une Hôtellerie où on leur donna des Gardes.

Le Roi qui avoit été averti de leur départ & de leur dessein, avoit écrit à l'Archiduchesse pour la prier

1627.

de les empêcher de se battre & d'accorder leur différent, s'il étoit possible. L'Infante ordonna au Marquis de Spinola de faire tous ses efforts pour accommoder Bouteville avec Beuvron. Le 2 Février le Marquis invita Bouteville, des Chapelles & Beuvron à dîner chez lui avec l'Ambassadeur de France, & plusieurs Seigneurs & Gentilshommes François, Espagnols & Flamans. On les fit embrasser & promettre réciproquement de ne plus parler de cette querelle. Mais Beuvron s'étant approché de des Chapelles, lui dit tout bas qu'il ne seroit jamais content qu'il n'eut vu Bouteville l'épée à la main; & fit ensuite le même compliment à Bouteville : ainsi leur accommodement ne fut qu'une pure cérémonie qui différoit seulement leur combat. Mais comme Bouteville avoit promis à l'Infante qu'il ne se batteroit jamais sur les terres de sa domination, il prit le parti de passer en Lorraine avec des Chapelles. Ils y reçurent jusqu'à huit lettres de Beuvron, qui leur mandoit qu'il lui étoit impossible de sortir de Paris, étant veillé de trop

1627. près, & qu'ils lui feroient plaisir à s'en approcher. La proposition n'étoit pas raisonnable, parce que Bouteville & des Chapelles avoient lieu de craindre d'être arrêtés, aussitôt qu'ils auroient mis le pié sur les terres de France; ils s'imaginerent que Beuvron vouloit leur tendre un piége, & qu'il n'avoit aucune envie de se battre. des Chapelles lui écrivit même qu'il ne croyoit pas qu'il eut aucun desir de mettre l'épée à la main, & qu'il ne le croiroit que quand il le verroit.

Bouteville avoit fait prier l'Archiduchesse de demander pour lui au Roi des lettres d'abolition, mais le Roi ayant pris l'avis de son Conseil, répondit à cette Princesse, que sa conscience ne lui permettoit pas d'accorder une pareille grace au Comte de Bouteville; & que tout ce qu'il pouvoit promettre, c'étoit de ne le pas faire chercher fort exactement, quand il seroit dans le Royaume, mais qu'il se gardât bien de venir à la Cour ou à Paris. Bouteville fut vivement piqué de ce refus, & l'on prétend qu'ayant appris la réponse

du Roi, il ne put s'empêcher de dire : *puisqu'on m'a refusé une abolition, j'irai me battre incessamment à Paris dans la Place Royale.* Il partit en effet avec des Chapelles, & ils arriverent à Paris le 10 Mai. Le lendemain ils firent avertir Beuvron de leur arrivée. Bouteville lui donna un rendez-vous dans la Place Royale à neuf heures du soir, afin de convenir ensemble de l'heure & du lieu du combat. Beuvron s'y rendit, & il trouva Bouteville qui l'attendoit. Il lui proposa de vuider leur querelle sur le champ, sans y exposer leurs amis. » Non, répondit Bouteville, je veux » que le soleil soit témoin de mes » actions : d'ailleurs je me suis enga- » gé à deux de mes amis qui veulent » être de la partie, & si je leur man- » quois de parole, il faudroit me bat- » tre contr'eux ; l'un est le Comte » des Chapelles, & l'autre est la Ber- » the. Nous nous trouverons ici de- » main sur les deux ou trois heures » après midi. Adieu, Monsieur, ne » manquez pas d'y amener vos deux » amis. »

Ils se séparerent & Beuvron alla

1627.

1627. trouver Buſſy d'Amboiſe qui logeoit chez le Préſident de Meſmes, que ſa mere avoit épouſé en ſecondes nôces. Il étoit malade depuis dix ou douze jours. Il avoit eut cinq accès de fiévre; on l'avoit ſaigné trois fois du bras & le même jour il avoit été ſaigné du pié. Beuvron lui dit qu'il devoit ſe battre le lendemain contre Bouteville, qui auroit pour ſecond des Chapelles & la Berthe; qu'il n'ignoroit pas le deſir qu'il avoit depuis long-tems de voir des Chapelles l'épée à la main, & qu'il étoit bien faché que ſa maladie ne lui permit pas de profiter de l'occaſion qui ſe préſentoit. *Pardonnez-moi, Monſieur*, reprit Buſſy, *quand j'aurois la mort entre les dents, je veux être du combat.*

Le 12 Mai veille de l'Aſcenſion, ils ſe rendirent tous en caroſſe à deux heures après midi dans la Place Royale. Ils étoient convenus de ſe battre à l'épée & au poignard. Bouteville & Beuvron après s'être porté quelques coups ſans ſe faire de mal, jetterent leurs épées & ſe prirent l'un & l'autre au collet, en levant chacun leur poignard en l'air ſans ſe frapper.

On

On a rapporté que Bouteville dit a Beuvron : *Allons ſéparer nos amis, notre combat eſt gaillard*, & qu'ils ſe demanderent réciproquement la vie. Pendant ce tems-là desChapelles bleſſa mortellement Buſſy d'Amboiſe qui expira quelques heures après. La Berthe fut bleſſé dangereuſement par Buquet, Ecuyer de Beuvron. Ils ſe ſauverent tous deux en Angleterre. Bouteville & desChapelles coururent précipitamment ſur leurs chevaux droit à Meaux, où ils les quitterent pour prendre la poſte dans le deſſein de ſe retirer en Lorraine : mais ils eurent l'imprudence de s'arrêter à Vitry-le-Brûlé pour y paſſer la nuit. 1627.

La Préſidente de Meſmes n'eut pas plutôt apris la mort de ſon fils, qu'elle fit partir en diligence deux Gentilshommes pour la Champagne, afin d'empêcher que la Comteſſe de Vignory, tante de Buſſy d'Amboiſe, ne s'emparat des terres qu'il avoit dans cette Province. Ces deux Gentilshommes étant arrivés à Chateau-Thierry, apprirent par un Poſtillon que Bouteville & des Chapelles venoient de paſſer. Ils ſuivirent leur

1627. piste jusqu'à Vitry, où l'on leur dit qu'ils étoient à l'Auberge & qu'ils venoient de se mettre au lit. Un des deux Gentilshommes fut aussi-tôt avertir le Prévôt de la Maréchaussée de Vitry-le-François, qu'on nomme aussi Vitry en Partois, qui n'est qu'à une demie lieue de Vitry-le-Brûlé. Bussy d'Amboise avoit ses terres dans le voisinage, & tous les habitans du pays lui étoient fort attachés. Le Prévôt monte à cheval avec ses Archers, & se rend à Vitry-le-Brûlé accompagné de plusieurs Gentilshommes & de quelques Bourgeois. Le jour commençoit à paroître : il oblige la servante de l'Auberge d'ouvrir sans faire de bruit la porte de la chambre où Bouteville & des Chapelles étoient couchés, & d'y entrer la premiere. Le Prevôt entre après elle ; il commence par se saisir de leurs épées, ensuite il leur déclare qu'il les fait prisonniers de la part du Roi. » Vous nous prenez pour d'au-
» tres, dit le Comte des Chapelles
» prenez-garde à ce que vous faites
» nous sommes des gens de qualité
» qui passons notre chemin. Allons

» lui dit Bouteville, il ne faut pas » tant faire le doucet, nous en ferons » quittes pour un feul coup. » On les fit aller à pié jufqu'à Vitry-le-François, où ils furent mis en prifon dans une même chambre. Le Roi en ayant auffi-tôt été inftruit par un exprès, ordonna au Sieur de Gordes, Capitaine de fes Gardes, de les aller prendre & de les amener avec une nombreufe efcorte à Paris, où ils arriverent le 31 Mai, & furent conduits à la Baftille. 1627.

Le même jour le Parlement eut ordre de travailler à leur procès : ils furent interrogés le lendemain premier Juin par les Sieurs Deflandes & Boucher, Confeillers de la Grand-Chambre. Bouteville avoua tous les faits. des Chapelles nia tout, jufqu'à dire qu'il ne favoit pas où étoit la Place Royale, & qu'il ne connoiffoit pas le Marquis de Buffy d'Amboife. Elizabeth de Vienne, Comteffe de Bouteville, vint fe jetter aux pieds du Roi lorfqu'il fortoit de la Meffe, où il avoit communié. Elle le conjura par tout ce que la Religion a de plus facré de pardonner à fon mari.

1627. Ce Prince la regarda sans lui répondre un seul mot, & continuant à marcher, il dit à ceux qui l'accompagnoient ; *la femme me fait pitié, mais je dois & je veux conserver mon autorité.* Le Prince de Condé & le Duc de Montmorenci qui étoient dans leurs Gouvernemens, écrivirent au Roi les lettres les plus pressantes & les plus respectueuses pour lui demander la grace de leur cousin de Bouteville, mais ils ne purent l'obtenir ; & sur les sollicitations que l'Evêque de Nantes fit au Cardinal pour parler au Roi en leur faveur, le Cardinal répondit qu'il ne pouvoit le faire en conscience, parce qu'il avoit travaillé lui-même au dernier Edit contre les duels.

Le 21 Juin les prisonniers furent transférés de la Bastille à la Conciergerie. La Princesse de Condé trouva le moyen de parler un instant au Comte de Bouteville dans la Cour du Palais ; *Mon Cousin*, lui dit-elle, *le Roi est miséricordieux ayez confiance en sa bonté.* Bouteville se contenta de la saluer sans lui répondre. L'Arrêt qui fut prononcé, déclaroit Fran-

1627.

çois de Montmorenci, Comte de Bouteville, & François de Rosmadec, Comte des Chapelles, criminels de Leze-Majesté, & les condamnoit d'avoir la tête tranchée. Par le même Arrêt, Beuvron, la Berthe & Buquet, tous trois absens & contumaces, devoient être décapités en effigie. La Contesse, résolue de faire un dernier effort pour sauver la vie de son mari, se rendit au Louvre accompagnée de la Princesse de Condé & des Duchesses de Montmorenci, d'Angouleme & de Ventadour. La Princesse de Condé se jettant ainsi que les trois Duchesses & la Comtesse de Bouteville aux genoux du Roi, lui demanda grace pour les deux coupables qui avoient été condamnés la veille. La Comtesse de Bouteville s'évanouit dans ce moment. Le Roi parut s'attendrir à ce spectacle, mais il conserva sa fermeté, ou si l'on veut sa séverité naturelle : il dit à la Princesse de Condé : *leur perte m'est aussi sensible qu'à vous, mais ma conscience me défend de leur pardonner.* (1) Le

(1) Au sortir du Louvre la Princesse de

1627. Chevalier du Guet étant venu dès le matin prendre les ordres du Roi pour l'exécution, ce Prince lui nomma les Compagnies du Régiment des Gardes qui devoient être autour de l'échaffaut, & celles qu'il vouloit que l'on plaçât à l'entrée des rues qui aboutissent à la Greve. Le Chevalier du Guet lui demanda ce qu'il feroit si l'on venoit à crier grace. » Prenez, » lui dit-il, & arrêtés ceux qui crie» ront grace & les emprisonnez : mais » si du Hallier ou de Gordes y vont, » obéissez à leur commandement, & » si d'autres qu'eux vont crier grace, » arrêtez-les prisonniers, & faites » parachever l'exécution. »

Le 22 Juin à cinq heures du soir les deux prisonniers furent conduits à la Greve les mains liées, dans la même charrète. L'Evêque de Nantes étoit avec eux accompagné de

Condé & les Dames qui l'accompagnoient emmenerent la Comtesse de Bouteville au Château de Grosbois. Elle accoucha quelques-tems après d'un Fils posthume, qui fut dans la suite le fameux Maréchal de Luxembourg.

trois Ecclésiastiques. Boutteville fut exécuté le premier. des Chappelles étoit resté sur la charrète le dos tourné à l'échaffaut. Lorsqu'il entendit tomber la tête de son ami, il dit, mon cousin est mort, prions Dieu pour son ame. Etant monté sur l'échaffaut, il se mit à genoux pour faire une courte priere, après laquelle, il se mit en état de recevoir le coup de la mort. Ils moururent tous deux avec beaucoup de constance, sans vouloir souffrir qu'on leur banda les yeux. 1625.

Il arriva dans cette même année un événement, dont les suites renouvellerent avec plus de violence que jamais, les dissentions de la Cour de France, causerent beaucoup de chagrins au Roi & à la Reine sa Mere & donnerent de grandes occupassions au Cardinal de Richelieu, Ce fut la mort de la Duchesse d'Orléans. Gaston depuis son mariage paroissoit avoir renoncé à toutes les cabales & ne penser qu'aux plaisirs & aux amusemens. La Duchesse son épouse le menageoit avec beaucoup d'adresse & de douceur & employoit

Mort de la Duchesse d'Orléans.

tout les moyens qu'elle croyoit ca-
1627. pables de gagner son affection. Elle commençoit à prendre beaucoup d'ascendant sur son esprit. Le Duc & la Duchesse de Guise faisoient donner de sages leçons à la Duchesse d'Orléans par l'Abbé de Foix, homme de mérite & fort prudent, lequel leur étoit attaché, il lui apprenoit les moyens de se rendre insensiblement la maîtresse : mais elle accoucha sur la fin du mois de Mai, d'une fille dont la naissance fut fatale à sa mere qui mourut dans les douleurs de l'enfantement. (1).

(1) C'est elle qui a depuis été connue pendant la minorité de Louis XIV, sous le nom de Mademoiselle. Elle se trouva mêlée dans les intrigues de la fronde contre le Cardinal Mazarin. Un jour elle fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi prêtes à entrer dans Paris ; ce qui fit dire à Mazarin qu'elle avoit tué son mari. Louis XIV lui donna depuis son consentement pour épouser le Duc de Lauzun, mais celui-ci ayant perdu plusieurs jours à faire les préparatifs de son mariage, les Princes & Seigneurs de la Cour firent de si fortes représentations au Roi sur l'inégalité de cette alliance, qu'il

Le Roi fut très-sensible à la mort de sa belle-sœur, & lui fit faire des obseques dont la pompe égaloit celle des Reines. Le public crut qu'il y avoit plus de dissimulation que de réalité dans la tristesse de Louis. Il étoit bien aise de voir son frere veuf & plus content encore de ce que la Duchesse d'Orléans n'avoit mis au monde qu'une fille. Le mariage de Gaston, & la grossesse de sa femme avoient donné à Louis de si grandes inquiétudes, qu'il résolut de ne pas s'exposer sitôt à de semblables inconvéniens. Il pria Marie de Médicis de ne point penser à marier sitôt Gaston; mais elle n'eut pas d'égard à cette priere. Le mariage de son second fils, lui paroissoit d'une trop grande conséquence à l'état & à la conservation de la Fa- 1627.

révoqua sa permission. Lauzun outré de dépit, s'en plaignit au Roi en termes si peu respécteueux que ce Prince le fit mettre en prison dans laCitadélle de Pignerol où il resta fort long-temps. On a prétendu que la Princesse avoit épousé secretement Lauzun après sa sortie de prison.

1627. mille Royale. Ferdinand II. grand Duc de Toscane, avoit deux sœurs, Marguerite & Anne de Médicis. La premiere étoit belle, & l'autre étoit laide & contrefaite. Marie de Médicis souhaitoit avec beaucoup d'ardeur d'avoir une belle fille de sa Maison, mais le Grand Duc avoit promis Marguerite à Edouard Duc de Parme & Gaston ne vouloit point de l'autre. La Reine-Mere se met en tête de rompre les engagemens pris avec le Duc de Parme & demande le consentement de Louis pour le mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Marguerite. Le Roi n'ose le refuser de peur de chagriner sa mere. On fait quelques démarches pour obtenir le désistement d'Edouard & l'agrément du Grand Duc, mais le premier demeure inflexible, soit qu'il fut véritablement amoureux de Marguerite, so t que Louis de concert avec le Cardinal de Richelieu, fasse insinuer au Duc de Parme qu'on ne lui saura pas mauvais gré, s'il refuse de céder Marguerite au Duc d'Orléans. Richelieu jaloux de son autorité, craignoit que celle de la

Reine-Mere ne devint trop grande si le Duc d'Orléans épousoit une Princesse de la Maison de Médicis, ainsi le Cardinal traversa cette affaire sous main autant qu'il lui fut possible. 1627.

La Reine Anne d'Autriche avoit d'un autre côté ses vues particulieres. Bientôt consolée de la mort de sa belle-sœur & fort contente de ce qu'elle ne laisse qu'une fille, elle s'oppose au mariage de Gaston, dans la crainte que la Reine-Mere ne la néglige entierement & ne devienne maîtresse absolue des volontés de ses deux fils, lorsque le cadet aura épousé une Princesse de Toscane.

Guerre avec l'Angleterre

Telles étoient les brigues qui agitoient la Cour de France lorsque le Roi d'Angleterre lui déclara la guerre, dont l'événement fut contraire à ses desseins, puisqu'au lieu de procurer quelque avantage aux réformes de France, elle ne fit qu'accélérer leur perte, & fut cause de la prise de la Rochelle qui entraîna la ruine entiére de ce parti.

Nous avons laissé le Duc de Buckingham favori de Charles I. extrê-

1627. mement indiſpoſé contre la Cour de France, à ccauſe du refus outrageant qu'on avoit fait de l'y recevoir en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire. Réſolu de s'en vanger il avoit engagé ſon maître à faire la guerre à la France & il faiſoit les préparatifs néceſſaires pour y réuſſir.

Richelieu de ſon côté prenoit les plus juſtes meſures pour rendre inutiles les projets de Bukingham & pour profiter de ſon peu d'habileté. Il commença par propoſer entre la France & l'Epagne, contre l'Angleterre une ligue ſecrete, en vertu de laquelle Louis & Philippe ſe fourniroient réciproquement des Vaiſſeaux, & attaqueroient conjointement les Etats de Charles. Il en fit parler par le Pere de Berulle au Marquis de Mirabel Ambaſſadeur d'Eſpagne qui héſita d'abord pour en écrire à ſa Cour. Mais Berulle repréſenta ſi fortement à Mirabel, qu'il ne falloit pas perdre une ſi belle occaſion d'affoiblir les Proteſtans, que l'Ambaſſadeur promit d'agir auprès du Comte Duc d'Oli-

vares premier Miniſtre d'Eſpagne & d'appuyer cette propoſition. Le Conſeil de Madrid, la vouloit rejetter, mais Olivares la fit accepter, & la ligue fut conclue très-ſecrétement entre les deux Couronnes. Les Eſpagnols promettoient des merveilles ſuivant leur uſage ordinaire. Ils devoient attaquer l'Angleterre & l'Irlande avec cinquante Vaiſſeaux, mais ils n'exécuterent pas fidèlement leurs engagemens. 1627.

Richelieu fit encore un autre traité avec les Etats Généraux des Provinces Unies. L'Ambaſſadeur de Louis eut ordre de leur demander comment ils en agiroient en cas de rupture avec l'Angleterre & de les menacer que le Roi diſcontinueroit de payer les ſommes qu'il leur fourniſſoit & rappelleroit les troupes qui étioent à leur ſervice, s'ils refuſoient de donner une réponſe poſitive. Ils promirent de garder une exacte neutralité; & peu de temps après, ils conclurent un nouveau traité d'alliance par lequel le Roi s'engageoit de leur donner tous les ans un million de livres, & ils pro-

1627. mettoient de leur part, de secourir la France de leurs forces maritimes, contre qui que ce fut, excepté contre le Roi d'Angleterre.

Charles I. négocioit aussi de son côté pour se procurer des alliés contre la France, & pensoit à soutenir le parti réformé pendant que sa flotte y feroit une descente sous la conduite du Duc de Bukingham. Celui-ci envoye Montaigu son confident en Savoye, en Loraine, & en France pour s'abboucher avec les mécontens. Charles Emanuel promet de donner des troupes au Comte de Soissons pour entrer dans le Dauphiné pendant qu'il fera lui-même une irruption dans la Provence. Le Duc de Lorraine animé par la Duchesse de Chevreuse retirée à Nancy, promet d'entrer en France avec ses troupes, & celles que l'Empereur, irrité des intrigues du Cardinal de Richelieu en Allemagne, doit envoyer. Richelieu qui par le moyen de ses émissaires, sait tout ce qui se passe dans l'Europe, informé des différens voyages de Montaigu, soupçonne que cet agent se-

cret, trame quelque chose d'impor- tant. Il le fait suivre long-temps, & enfin il le fait arrêter. On découvrit toute l'intrigue par la saisie des papiers de Montaigu qui fut enfermé dams la Bastille d'où il ne sortit que le 14 Avril 1628. (1) 1627.

Quoique la guerre ne fut pas encore déclarée entre les deux couronnes, les Anglois continuoient toujours leurs hostilités & enlevoient tous les Vaisseaux François qu'ils pouvoient rencontrer.

Dès l'année précédente le Roi d'Angleterre avoit armé une Puissante flotte qui porta la terreur sur les côtes d'Espagne. Elle étoit revenue dans les ports d'Angleterre sans avoir fait aucun exploit considérable, parce que les projets de Bukingham, furent toujours concer-

(1) Ce fut à la recommandation de la Reine d'Angleterre qui s'intéressoit pour cet Anglois, elle avoit chargé le sieur de Razilli prisonnier de guerre à Londres qui revenoit en France, de solliciter vivement auprès du Roi & du Cardinal la liberté de Montaigu.

1627. tés avec plus de légéreté que de prudence ; mais le Cardinal de Richelieu ne doutoit pas que cette flotte ne fut inceſſamment employée en faveur des Rochellois pour attaquer l'Iſle de Rhé dont la garniſon les incommodoit beaucoup. Effectivement les Anglois avoient employé les mois d'Avril, de Mai, & de Juin, à préparer leur flotte.

Le Roi de France ſachant que cet armement étoit deſtiné pour lui faire la guerre, réſolut d'aller prendre lui-même le commandement de ſes troupes qui campoient déjà aux environs de la Rochelle. Avant de partir, il ſe rendit au Parlement le 28 Juin pour y faire enregiſtrer en ſa préſence, quelques Edits que les circonſtances rendoient abſolument néceſſaire.s Pendant que ce Prince étoit à la grandc'hambre il ſe trouva mal, & dit au Maréchal de Baſſompiere qui lui donnoit la main lorſqu'il deſcendoit de ſon Trône, *Maréchal, j'ai la fievre & n'ai fait que trembler, tant que j'ai été en mon lit de Juſtice.* *Sire*, lui répondit le Maréchal, *c'eſt pourtant le lieu d'où*

vous faites trembler tous les autres. 1627.
Il lui conseilla ensuite de s'arrêter deux ou trois jours à Paris, pour rétablir sa santé. » Non, lui répon- » dit le Roi, cette fiévre m'a été » procurée par la foule de ceux qui » sont venus prendre congé de moi, » mais elle me quittera à la campa- » gne lorsque j'aurai pris l'air, » & dès le soir il partit. Il alla jusqu'à Villeroy où il fut obligé de s'arrêter, sa fiévre ayant augmenté. De tièrce qu'elle étoit d'abord, elle devint double tièrce. Elle fut accompagnée de divers accidens qui firent craindre pour sa vie & il n'en fut délivré que le 15 Août.

Sa Majesté, en attendant que sa santé fut rétablie, envoya en Poitou le Duc d'Angoulême pour commander l'armée. Le Duc apprit que la flotte ennemie étoit sortie des ports d'Angleterre dès le commencement de Juillet. Elle portoit environ dix mille hommes de débarment avec une grande quantité de munitions, & un train considérable d'Artillerie. Bukingham Amiral & Général des troupes de terre mon-

1625. toit cette flotte, ſuivi d'un nombre conſidérable de Seigneurs & de Gentilshommes Anglois. Le Duc de Soubiſe & Saint Blancard, confident du Duc de Rohan, qui l'avoit donné à ſon frere pour l'aider de ſes conſeils, accompagnoient Bukingham. Lorſqu'il fut arrivé ſur les côtes de France, il publia de ſon bord le 20 Juillet un manifeſte, dans lequel, il expoſoit les motifs de cette entrepriſe. Il déclaroit que Sa Majeſté Britanique avoit lieu de ſe plaindre, de ce que le Roi très-Chrétien ſembloit être d'intelligence avec la Maiſon d'Autriche pour ruiner les Proteſtans. De ce que bien loin de ſe joindre ſelon ſa parole, à l'Angleterre en faveur de Frédéric Roi de Bohême injuſtement dépouillé de ſes Etats héréditaires, il avoit refuſé paſſage aux troupes Angloiſes, que le Comte de Mansfeld conduiſoit au ſecours du Palatinat; de ce que Sa Majeſté Britanique, s'étant rendue Médiatrice de la paix entre le Roi & les Réformés de France, Louis n'obſervoit aucun des articles du Traité, & continuoit

de violer les Edits de pacification; enfin de ce que sans aucune déclaration de guerre précédente, le Roi de France avoit fait saisir plus de cent vingt vaisseaux aux Marchands d'Angleterre. 1627.

Il n'eut pas été difficile de faire connoitre la fausseté des prétextes dont les Anglois se servoient pour déclarer la guerre à la France. Bassompierre lors de son Ambassade extraordinaire en Angleterre à la fin de l'année 1626, avoit répondu avec beaucoup de fermeté aux Ministres Anglois qui prétendoient que leur maître avoit été médiateur de la paix des Hugunots. » A quel pro- » pos nous reprochez-vous, Mes- » sieurs, avoit dit Bassompierre, que » nous n'exécutons pas les choses » promises aux Huguenots ? Sont-ils » sous votre protection ? Le Roi » mon maître a-t-il prié le votre d'ê- » tre le Médiateur & le garant de » la paix ? J'avoue que Monsieur le » Comte de Holland & Monsieur » Carleton Ambassadeurs de Sa Ma- » jesté Britanique s'employerent » pour obtenir aux Huguenots des

1627. » conditions plus douces que celles
» que le Roi mon maître vouloit
» leur imposer, & que ces Messieurs
» proposérent aux Huguenots de les
» accepter; mais on ne trouvera ja-
» mais, qu'ils soient intervenus d'une
» autre maniere, dans le Traité de
» paix, ni que le Roi d'Angleterre
» ou ses Ministres, y ayent été nom-
» més. » (1) Bassompierre avoit ré-
pondu sur le même ton aux Minis-
tres Anglois, au sujet des vaisseaux
pris de part & d'autre en leur sou-
tenant qu'ils avoient commis eux-
mêmes les premieres hostilités, &
que le Roi son maître n'avoit fait
qu'user de représailles; c'est pour-
quoi la Cour ne jugea pas à-propos
de répondre à ce manifeste.

Aussitôt son arrivé, le Duc de Bukingham avoit envoyé à la Rochelle Becher son Sécretaire, accompagné du Duc de Soubise, & de Saint Blancard. On fit d'abord quelque difficulté de les y recevoir. Le Maire Godefroy étoit à la tête

(1) Mémoires de Bassompierre.

du parti qui vouloit la paix, & l'on n'ignoroit pas qu'ils ne venoient que pour allumer le feu de la guerre. Mais la Duchesse de Rohan (1) qui s'étoit réfugiée à la Rochelle, obtint qu'on leur ouvrit les portes. 1627.

Les Rochellois les écoutérent & n'osérent encore se déclarer. Ils convinrent seulement qu'on enverroit des Députés au Duc de Bukingham, pour lui témoigner combien les habitans de la Rochelle étoient sensibles aux bontés du Roi d'Angleterre & pour lui dire en même-temps, que cette Ville faisant partie du Corps entier des Eglises protestantes du Royaume de France, leur serment d'union les obligeoit à ne rien faire que de concert avec elles. Le Duc a qui l'on avoit fait esperer qu'aussitôt que la flotte Angloise paroitroit sur les côtes de France, tous les Hugenots seroient en armes, fut fort surpris de trouver les Rochellois si lents & si indécis. Mon-

(1) Chatherine de Parthenay mere des Ducs de Rohan & de Soubise.

1627. ſieur de Soubiſe envoya Saint Blancard à la flotte pour le raſſurer & lui répondre que vu le grand nombre de Partiſans qu'il avoit dans la Ville, elle ne tarderoit pas à ſe déclarer.

Bukingham étoit convenu avec M. de Soubiſe que les troupes Angloiſes attaqueroient d'abord l'Iſle d'Oleron, où il n'y avoit que douze cents hommes ; mais le Général Anglois changea de deſſein pendant ſon abſence, & il réſolut de commencer par ſe rendre maître de l'Iſle-de-Rhé. Le 21 Juillet toute la flotte s'avance vers la pointe de cette Iſle. Toiras qui y commandoit avoit environ trois mille hommes qu'il partagea en trois corps. Il mit l'un dans le Fort de la Prée, l'autre dans le Fort de S. Martin, & du troiſieme il forma un détachement d'environ ſept cents hommes d'infanterie, & trois cents cavaliers qu'il conduiſit ſur le bord de la mer pour s'oppoſer à la deſcente des Anglois. Il avoit encore avec lui pluſieurs braves Gentilshommes qui étoient accourus dans l'Iſle-de-Rhé pour l'aider à la défendre. Le 22 les

Anglois firent leur descente à la faveur de la marée. Ils avoient déja mis à terre environ deux mille hommes, lorsque Toiras vint les attaquer. Après un combat très-vif & très-opiniâtre, les François furent obligés de se retirer, parce qu'ils combattoient sous le feu des vaisseaux Anglois qui étoient fort près de la terre. Nous perdimes dans ce combat environ soixante Officiers ou Gentilshommes Volontaires, & entr'autres Rabutin, Baron de Chantal, Restincleres, frere de Toiras, Navailles, Boissonnieres, la Bauve & la Bastie. Saint Blancard, qui descendit le second à terre du côté des Anglois, fut aussi tué. C'étoit l'ami & le confident du Duc de Rohan, qui dit dans ses Mémoires, que ce jeune homme étoit également recommandable par sa piété, par son courage & par la solidité de son esprit. 1627.

Le Duc de Bukingham fit dans cette occasion une faute qui empêcha la réussite de son entreprise. Au lieu d'attaquer la Citadelle de S. Martin avec toutes ses troupes, aussi-tôt qu'il eut répoussé Toiras, il perdit

quatre jours à s'établir dans l'Isle-de-
1626. Rhé. Toiras profita de cet intervalle pour mettre sa Citadelle en état de défense. On y travailloit depuis longtems, dit Bassompierre, & sans interruption, & la place se trouva si bien fortifiée, que le Duc de Bukingham, n'osant l'attaquer à force ouverte, entreprit seulement de la prendre par famine.

Il fit encore une autre faute, les Assiégés n'avoient d'autre eau pour boire que celle d'un puits, éloigné de la contrescarpe d'environ quarante pas. Les François auroient été forcés de se rendre faute d'eau, si les Anglois s'en fussent rendus les maîtres; mais ils se contenterent d'y jetter un cheval mort & quelques pierres pour le combler. Les Assiégés qui sentirent de quelle conséquence, ce puits étoit pour eux, le nétoyerent promptement & le fortifierent si bien que cette commodité leur demeura.

Le Cardinal de Richelieu, n'eut pas plutôt appris la descente des Anglois, qu'il envoya des ordres & de l'argent dans tous les ports de l'Océan

l'Océan pour y faire préparer les bâtimens qu'il vouloit envoyer dans l'Isle-de-Rhé. L'Abbé de Marsillac son Maître de chambre se rendit aux sables d'Olone, & l'Évêque de Mende au Havre de Grace, d'où il vint joindre ensuite l'Abbé de Marsillac. Ils étoient chargés de mettre tout en mouvement pour secourir l'Isle-de-Rhé. Le Roi qui se trouvoit, à cause de sa maladie, hors d'état de penser aux affaires, avoit prié la Reine sa mere & le Cardinal de prendre soin du Gouvernement. Ils ne jugerent pas à-propos de lui apprendre la descente des Anglois, de peur d'aigrir son mal, & lorsqu'ils lui en parlerent, ils eurent l'attention de ne pas lui découvrir toute l'inquiétude qu'elle leur causoit. 1627.

Il n'étoit pas facile de jetter des secours dans le Fort de St. Martin, les Anglois l'avoient investi de tous les côtés & l'Isle étoit toute environnée de leurs vaisseaux. Les François qui défendoient le Fort, furent plus d'un mois sans avoir aucune communication au dehors. Ils se virent bientôt réduits aux plus grandes

1627. extrémités par le défaut de vivres. *Si l'on ne nous en apporte pas*, disoit Toiras, *& que la faim nous chasse d'ici, je suis résolu de sortir de nuit ou de jour en bataille, de passer à travers des tranchées des ennemis & de nous faire jour pour arriver au Fort de la Prée, où nous attendrons qu'on vienne nous dégager.* Il cherchoit toutes sortes d'expédiens, pour écrire à l'armée qu'il savoit être aux environs de la Rochelle, à fin d'instruire les Généraux de la situation où il se trouvoit, mais il ne voyoit aucun moyen d'y faire passer des lettres. Montferrier, frere de Toiras s'avisa de proposer à trois soldats qui passoient pour être excellents nageurs de faire environ deux lieues à la nage, pour traverser le bras de mer qui séparoit l'Isle-de-Rhé du continent. Il leur promit de grandes récompenses, & ils ne balancerent pas pour entreprendre un voyage si long & si périlleux. On leur attacha au col à chacun des billets en chiffres renfermés dans des boëtes de fer-blanc couvertes de cire. On leur mit des calebasses ou des petits

barils vuides, attachés aux aisselles & ils se jetterent à la mer. Le premier se noya; le second accablé de lassitude se rendit aux Anglois qui le massacrerent. Le troisiéme arriva heureusement sur la côte, & prit terre à une demie-lieue du Fort-Louis; mais en abordant il se trouva tellement fatigué qu'il lui fut impossible de se tenir sur ses pieds, & il fut obligé de se traîner le long du rivage. Un paysan qui le rencontra lui aida avec beaucoup de peine à gagner le Fort-Louis où il donna ses dépêches au Duc d'Angoulême qui les envoya au Roi. (1) Le Cardinal qui étoit continuellement occupé à chercher les moyens de faire passer un prompt secours dans l'Isle-de-Rhé, se ressouvint d'avoir entendu

1627.

(1) Le Roi fit donner à ce soldat cent écus de pension sur les Gabelles. Les Historiens ont voulu transmettre son nom à la postérité. Bernard le nomme Pierre Lolanier. Il étoit Gascon lorsque le paysan le trouva, il étoit tout en sang par les morsures des poissons, & il rapporta que c'étoit ce qui l'avoit le plus inquieté dans sa route.

dire à un Gentilhomme qui revenoit
1627. d'Espagne, qu'il avoit vu à Bayonne & à Saint-Jean de Luz des petits bâtimens appellés Pinasses qui alloient à la rame & à la voile, & que les gens du pays conduisoient avec une adresse merveilleuse. Il écrivit au Comte de Gramont Gouverneur de Bayonne, de faire équipper promptement quinze de ces Pinasses & de les envoyer aux sables d'Olonne. Elles y arriverent sous la conduite du Capitaine Balin ou Valin. On y fit mettre autant de provision quelles en purent porter, & le 5 Septembre, douze de ces bâtimens, à la faveur de la marée aborderent heureusement au Fort de Saint-Martin. Le secours n'étoit cependant pas fort considérable, toutes ces Pinasses n'avoient pas apporté la valeur de soixante tonneaux, & depuis leur arrivée, la nourriture ordinaire des soldats ne put être augmentée, que de quatre onces de pain par jour, & d'un plat de légumes. Le Duc d'Orléans a qui le Roi avoit donné le commandement de l'armée qui bloquoit la Rochelle

étant arrivé au Camp le 8 Septembre, & s'étant fait rendre compte de ce qui s'étoit passé pour secourir le Fort de Saint-Martin, résolut d'y faire entrer un nouveau convoi. Il écrivit au Comte de Gramont, pour lui envoyer encore le plus grand nombre de Pinasses qu'il pourroit. Il en arriva trente-cinq le 29 Septembre aux sables d'Olonne, conduites par un brave Gentilhomme Bayonnois nommé d'Andoüins, qui eut le courage & l'adresse de les faire passer presque toutes dans l'Isle-de-Rhé le 8 Octobre, malgré les efforts des Anglois qui vinrent disputer le passage. Ce nouveau secours sauva l'Isle-de-Rhé & mit Toiras en état d'attendre que le Roi qui s'approchoit alors de la Rochelle, prit les mesures nécessaires pour chasser les Anglois.

1627.

La santé de ce Prince étoit alors entierement rétablie. La fiévre l'avoit quitté le 15 Août. Il s'étoit fait transporter à Saint-Germain pour y prendre l'air. Il avoit une extrême impatience de se rendre à son armée; mais il étoit encore si foible

1627. qu'il fut obligé de différer son départ jusqu'au 25 Septembre, après avoir donné à la Reine un plein pouvoir de gouverner en son absence les Provinces en deça de la Loire.

Lorsque le Roi fut arrivé au Camp d'Aitray devant la Rochelle, il fut question de savoir, si le Duc d'Angoulême conserveroit la qualité de Lieutenant Général, dont il avoit été en possession dans l'armée que commandoit le Duc d'Orléans. Il s'éleva une grande contestation à ce sujet, entre lui & les Maréchaux de Schomberg & de Bassompierre. Ceux-ci prétendoient que suivant l'ancien usage, les Rois qui commandent leurs armées, ne prennent pour Lieutenants Généraux que des Maréchaux de France, & ils s'opposoient à ce que le Duc d'Angoulême servit en sa qualité de Lieutenant Général qu'il prétendoit conserver.

Le Conseil s'étant assemblé pour délibérer sur cette affaire; il fut décidé que ces Messieurs viendroient eux-mêmes expliquer leurs raisons. Le Duc d'Angoulême fut appellé le premier. Il avoua qu'il n'avoit ni

Commission ni Patente du Roi, 1627.
pour prendre la qualité de Lieutenant Général dans son armée, & qu'il étoit venu pour la commander sur une simple lettre de Cachet: mais il représenta que depuis l'arrivé de Monsieur le Duc d'Orléans il avoit toujours été couché comme Lieutenant Général sur les Etats de l'armée que Monsieur avoit signé, qu'il en avoit touché les appointemens, & que ce seroit lui faire affront que de l'en priver; que le Maréchal de Bassompierre ne faisoit cette difficulté que par une animosité particuliere qu'il avoit conçue contre lui, au sujet de Mademoiselle d'Entragues, sœur uterme du Duc, que le Maréchal avoit aimée & qu'il n'avoit pas voulu épouser, quoiqu'il s'y fut engagé par une promesse positive; qu'étant Prince légitimé de France, il se croyoit fort au-dessus des Princes de la maison de Lorraine, à qui les Maréchaux de France avoient autrefois obéi. Quand le Duc d'Angoulême se fut retiré, on fit entrer les deux Maréchaux. Le Cardinal de Richelieu, exposa les

raisons que le Duc venoit d'alléguer
1627. pour autoriser sa prétention. Le Maréchal de Bassompierre y répondit avec beaucoup de force & de vivacité.

Il rappella au Roi la promesse que Sa Majesté lui avoit faite à Paris & renouvellée encore à Saumur, de revoquer M. d'Angoulême en arrivant à l'armée. Il soutint que le Duc s'étoit engagé à y renoncer & que ce ne feroit pas lui faire un affront que de l'obliger à tenir sa parole. Il avoua qu'on avoit vu plusieurs Maréchaux de France, servir sous des Princes de la maison de Lorraine, mais seulement dans les armées où le Roi n'étoit pas. Il fit remarquer que dans l'affaire dont il s'agissoit, M. d'Angoulême ne pouvoit tirer aucun avantage de sa qualité de Prince légitimé de France, parce que les prérogatives des charges sont toujours indépendantes des personnes. Il badina sur l'avanture de Mlle. d'Entragues. » M. le Duc, dit
» Bassompierre, avec son enjouement
» ordinaire, a tort de dire que je lui
» veux du mal à cause de sa sœur
» au contraire, je dois vouloir du

» bien à Monsieur d'Angoulême. Je » recherche toujours l'amitié des pa- « rens des Dames dont je me dé- » clare l'amant : peut-être que je vou- » drois du mal à Monsieur le Duc, » s'il avoit fait à ma sœur ce que » j'ai fait à la sienne, mais il ne » cherche pas volontiers de pareilles » avantures, de peur de s'attirer un » trop grand nombre d'ennemis. » (1) 1627.

Le Maréchal de Schomberg prit aussi la parole pour soutenir son droit, mais lorsqu'ils se furent retirés tous deux, la decision du Conseil fut en faveur de M. d'Angoulême. Quoique Schomberg n'en parut pas fort content, il se laissa gagner par Messieurs de Vignoles & de Marillac & le lendemain 13 Octobre, il vint dire au Roi qu'il étoit prêt, de reconnoître Monsieur d'Angoulême pour son Collégue, dans la Lieutenance Générale.

Cette démarche acheva de persuader au Roi que la prétention du Maréchal de Bassompierre étoit in-

(1) Mémoire de Bassompierre.

1627. soutenable. Schomberg voulut lui-même conseiller à celui-ci de se rendre. » Je vois bien, lui dit-il, » que le Roi ne veux pas nous ap» puyer contre M. d'Angoulême; » un bon courtisan s'accommode au » temps & aux inclinations du Prin» ce, suivez mon exemple. Voulez» vous que je vous parle franche» ment? Le Roi m'appelle à son » Conseil secret, & j'ai beaucoup à » perdre. Je ne veux pas déplaire à » Sa Majesté par une résistance trop » opiniâtre. Le Roi peut m'abandon» ner, lui répondit Bassompierre, » mes amis peuvent me trahir; un » Collégue qui a les mêmes intérêts » que moi, peut céder avec infamie: » mais le Maréchal de Bassompierre ne » s'abandonnera pas lui-même. Il ne » trahira jamais sa dignité, il en sou» tiendra toujours les droits avec » honneur. » Bassompierre résolu de quitter l'armée plutôt que de s'y voir en concurrence avec le Duc d'Angoulême, alla dès le lendemain prendre congé du Roi, pour s'en retourner à Paris. Le Roi fit tous ses efforts pour l'engager à rester.

Il le pria de ne le pas abandonner. Il lui dit qu'il étoit opiniâtre, que tout le monde lui donnoit le tort, & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur son esprit, il lui dit adieu après lui avoir fait promettre qu'il iroit voir Monsieur le Cardinal ; & en même tems il donna ordre à un de ses Gentilshommes ordinaires nommé Sanguin, d'aller dire au Cardinal de sa part, qu'il lui ordonnoit de retenir le Maréchal de Bassompierre à quelque prix que ce fut. 1627.

Richelieu reçut Bassompierre à bras ouverts. Il lui fit mille caresses, l'assura qu'il avoit toujours eu pour lui l'amitié la plus tendre & la plus parfaite, qu'il étoit pénétré de douleur de le voir mécontent ; & pour l'en convaincre, il alla jusqu'à verser quelques larmes. (La Reine-Mere qui le connoissoit mieux que personne, disoit qu'il les avoit à commandement.) (1) Il finit par demander au Maréchal ce qu'il vouloit qu'on lui accordât pour l'engager à rester à

(1) Griffet tom. 1. pag. 564.

1627. l'armée, ajoutant qu'il étoit le maître des conditions, qu'il n'avoit qu'à parler. Bassompierre lui dit que si l'on vouloit lui donner à commander une armée qui fut distincte & séparée de celle du Roi, & qui eut son artillerie, ses vivres & ses munitions à part, pour assiéger la Rochelle de l'autre côté du canal, il continueroit à servir. Le Cardinal l'embrassa, & lui dit, qu'il seroit content, & on lui tint parole.

Bassompierre se fut bon gré de s'être obstiné à disputer au Duc d'Angoulême sa qualité de Lieutenant-Général; mais il ne s'apperçut pas qu'il irritoit un Ministre absolu, qui ne cherchoit qu'à mettre les Grands hors d'état d'extorquer des graces par leur indocilité. La conduite de Bassompierre comparée à celle de Schomberg, peut servir de leçon à ceux qui veulent s'avancer dans les Cours des Princes. Le premier par son caractère ferme, s'attira dans la suite une longue & facheuse disgrace. L'autre plus souple & moins entier dans ses sentimens, se maintint toujours dans un haut degré de faveur

Cependant le Roi faiſoit faire les plus grands préparatifs pour envoyer dans l'Iſle-de-Rhé un ſecours ſuffiſant afin d'en chaſſer les Anglois. Le 30 Octobre on y fit paſſer douze cents hommes de pié avec trente cavaliers : trois mille Anglois vinrent les attaquer, & ceux qui ſoutinrent le premier choc furent mis en déroute. Fourilles qui les commandoit les rallia. Monſieur de Canaples, fils du Maréchal de Crequi & Meſtre de Camp du Régiment des Gardes, étant venu à leur ſecours, les Anglois furent obligés de ſe retirer. Les Rochellois leur avoient envoyé cinq cents hommes, dont les principaux preſſerent le Duc de Bukingham d'attaquer les François, avant que le reſte de leurs troupes fut arrivé dans l'Iſle. Ils ne purent jamais l'y déterminer : il conſentit ſeulement à faire donner un aſſaut général au Fort de St. Martin, qu'il fit attaquer le 6 Novembre par cinq endroits différens. Après deux heures de combat, les Anglois furent répouſſés avec perte. Bukingham dégouté de ſon expédition auſſi mal commencée qu'imprudemment ſou-

1627.

1627. terre, ne témoignoit pas moins d'impatience de s'en retourner en Angleterre, que Richelieu en avoit de le chasser de l'Isle-de-Rhé. Dès le moment qu'Andouins eut heureusement fait entrer son secours dans le Fort de S. Martin, le Général Anglois ne pensa plus qu'à la retraite. D'ailleurs il étoit instruit qu'un corps de troupes d'environ six mille hommes, étoit sur le point de passer dans l'Isle.

Louis, que son inclination portoit à la guerre, & dont le naturel étoit propre aux exercices militaires, choisissoit lui-même ceux qui devoient passer comme Volontaires, & chacun lui demandoit à l'envi la permission de servir. D'abord qu'il en avoit nommé un, *& moi, Sire*, disoit l'autre, *pourquoi ne passerai-je pas? Et moi*, répondoit Louis en souriant, *demeurerai-je ici seul?* Jamais on ne vit un pareil empressement. On s'imaginoit que Bukingham non seulement s'opposeroit à la descente, mais qu'il sortiroit de ses lignes pour combattre les François. La permission de passer dans l'Isle-de-Rhé, étoit regardée comme un

grace que tout le monde n'obtenoit pas, & que l'on n'accordoit qu'à ceux qui étoient en faveur. La Forest, l'un des Frere de Toiras, impatient de le revoir & de combattre pour le délivrer, sollicitoit cette grace avec beaucoup d'instance. Elle lui fut réfusée d'une maniere si obligeante, qu'il ne put s'en facher. Le Roi lui dit, *Restincleres & Montferrier, vos deux Freres, sont déja morts dans l'Isle-de-Rhé, je ne veux pas m'exposer à perdre toute une race dont je connois la valeur & la fidelité.* Un grand nombre de Seigneurs & de Gentilshommes eurent permission d'accompagner le Maréchal de Schomberg, nommé pour commander le secours, & entr'autres le Comte d'Harcourt, Frere cadet du Duc d'Elbeuf, Prince de la Maison de Lorraine. Le Duc de Retz de la Maison de Gondi, & le Comte de Joigni, son neveu, Général des Galeres, les Sieurs de Tavanes, de Cipieres & de Mouy. Les Commandeurs de Valencé & de Souvré, le Marquis d'Uxelles, l'ainé S. Simon, le Comte de Navailles & plusieurs autres Seigneurs.

1627.

Le Duc de Bukingham ne les attendit pas. Dès le 7 Novembre il avoit
1627. commencé à faire embarquer ses munitions & son artillerie, & le 8 il avoit levé le siége de St. Martin. Il étoit tems que les Anglois prissent le parti de l'abandonner, car le même jour le Maréchal de Schomberg débarqua dans l'Isle avec un corps d'environ six mille hommes d'infanterie & cinq cent chevaux. Il avoit pour Maréchal de Camp, avec pouvoir de commander, s'il arrivoit quelqu'accident à Schomberg, Le Sieur de Marillac, Frere du Garde des Sceaux. Toiras le vint trouver, & l'on tint un Conseil pour décider si l'on poursuivroit les Anglois dans leur retraite, ou si on les laisseroit embarquer sans les combattre. Toiras fut d'avis de les attaquer. Marillac représenta que ce seroit exposer l'élite des troupes du Roi & abandonner l'honneur de ses armes à la fortune de la guerre; que les Anglois réduits au désespoir, deviendroient redoutables. Il rapporta plusieurs exemples de notre Histoire pour appuyer son avis, & dit, *qu'il falloit faire un*

1627.

pont d'or à l'ennemi qui se retire. Son avis parut foible & timide à des François pleins d'ardeur qui ne cherchoient qu'à se signaler : on le tourna en ridicule, & le proverbe qu'il avoit allegué lui fit donner le surnom *de Marillac pont d'or.*

Les Anglois abandonnent l'Isle-de-Rhé.

L'Avis de M. de Schomberg fut conforme à celui de Toiras. Il opina qu'il falloit s'avancer pour reconnoître l'ennemi & l'attaquer ensuite, supposé qu'on le put faire avec avantage. L'armée s'étant mise en marche & s'étant avancée, trouva que les Anglois passoient déja à l'Isle-d'Oye pour gagner leurs vaisseaux qui étoient à la rade. On ne put charger que l'Arriere-Garde qui fut entierement défaite. Il n'en seroit pas rechappé un seul si la marée n'avoit favorisé leur retraite; mais plusieurs furent noyés en passant dans l'Isle-d'Oye. Le reste s'embarqua pendant la nuit, & le lendemain à deux heures après midi il n'y en avoit pas un seul à terre. Monsieur de Toiras vint voir le Roi à Surgeres. Il le trouva à table où il achevoit de dîner. Dès que ce Prince l'apperçut, il se leva

& s'avança trois pas pour l'embraſſer.

1627.

Conteſtation de Toiras avec le Garde des Sceaux.

Quelques jours après Toiras eut une conteſtation très-vive avec le Garde des Sceaux de Marillac, qui, fier de la faveur de la Reine-Mere, commençoit à prendre des airs de hauteur que le Cardinal de Richelieu ſut bien rabaiſſer par la ſuite. Toiras venoit recommander à Marillac un brave Gentilhomme qui s'étoit enfermé avec lui dans le Fort de St. Martin, & qui avoit beaucoup contribué à le défendre. » Monſieur Toiras, lui dit le Garde des Sceaux, » vous entreprendrez bientôt de recommander tous ceux qui ont ſervi » dans l'Iſle-de-Rhé : je ne veux pas » nier que vous n'y ayez bien ſervi, » mais auſſi eſt-il vrai que vous n'y » avez rien fait, que ce que cinq cents » Gentilshommes qui ſont en France » n'euſſent auſſi bien fait que vous. » Monſieur, lui répondit Toiras, la » France ſeroit bien malheureuſe s'il » n'y avoit pas plus de deux mille » hommes qui ſuſſent auſſi bien ſervir » que moi ; mais quoiqu'ils en ſoient » très-capables, ils ne l'ont pas encore » fait, & je l'ai fait par la grace de

» Dieu & par l'emploi qu'il a plu au » Roi de me donner ; mais il y a aussi » dans ce Royaume plus de quatre » mille hommes capables de tenir les » sceaux aussi bien que vous. » 1627.

Pendant que le Roi étoit occupé à chasser les Anglois de l'Isle-de-Rhé, il apprit la nouvelle de la promotion que le Pape avoit faite le 30 Août de cette année du Pere de Berulle au Cardinalat. Le Roi à la sollicitation de la Reine sa Mere, avoit écrit au commencement de l'année 1626 à Sa Sainteté pour la prier d'acorder cette grace au Pere de Berulle. Richelieu y avoit donné les mains pour plaire à Marie de Médicis. On ne fut pas long-tems sans s'appercevoir que Berulle tout dévoué à cette Princesse avoit des vues bien différentes de celles de Richelieu dans la conduite des affaires, mais qu'il n'avoit pas assez de capacité pour traverser le politique le plus délié de l'Europe ; aussi Richelieu n'eut-il pas beaucoup de peine à éloigner ce nouveau Cardinal.

Siége de la Rochelle.

Après le départ des Anglois, le Cardinal de Richelieu porta toutes

1627. ſoutenable. Schomberg voulut lui-même conſeiller à celui-ci de ſe rendre. » Je vois bien, lui dit-il, » que le Roi ne veux pas nous ap- » puyer contre M. d'Angoulême; » un bon courtiſan s'accommode au » temps & aux inclinations du Prin- » ce, ſuivez mon exemple. Voulez- » vous que je vous parle franche- » ment? Le Roi m'appelle à ſon » Conſeil ſecret, & j'ai beaucoup à » perdre. Je ne veux pas déplaire à » Sa Majeſté par une réſiſtance trop » opiniâtre. Le Roi peut m'abandon- » ner, lui répondit Baſſompierre, » mes amis peuvent me trahir; un » Collégue qui a les mêmes intérêts » que moi, peut céder avec infamie: » mais le Maréchal de Baſſompierre ne » s'abandonnera pas lui-même. Il ne » trahira jamais ſa dignité, il en ſou- » tiendra toujours les droits avec » honneur. » Baſſompierre réſolu de quitter l'armée plutôt que de s'y voir en concurrence avec le Duc d'Angoulême, alla dès le lendemain prendre congé du Roi, pour s'en retourner à Paris. Le Roi fit tous ſes efforts pour l'engager à reſter.

Il le pria de ne le pas abandonner. Il lui dit qu'il étoit opiniâtre, que tout le monde lui donnoit le tort, & voyant qu'il ne pouvoit rien gagner sur son esprit, il lui dit adieu après lui avoir fait promettre qu'il iroit voir Monsieur le Cardinal; & en même tems il donna ordre à un de ses Gentilshommes ordinaires nommé Sanguin, d'aller dire au Cardinal de sa part, qu'il lui ordonnoit de retenir le Maréchal de Bassompierre à quelque prix que ce fut. 1627.

Richelieu reçut Bassompierre à bras ouverts. Il lui fit mille caresses, l'assura qu'il avoit toujours eu pour lui l'amitié la plus tendre & la plus parfaite, qu'il étoit pénétré de douleur de le voir mécontent; & pour l'en convaincre, il alla jusqu'à verser quelques larmes. (La Reine-Mere qui le connoissoit mieux que personne, disoit qu'il les avoit à commandement.) (1) Il finit par demander au Maréchal ce qu'il vouloit qu'on lui accordât pour l'engager à rester à

(1) Griffet tom. 1. pag. 564.

nécessaires pour soumettre cette
1627. Ville.

Les projets que le Cardinal de Richelieu méditoit & l'entreprise qu'il avoit formée, de se rendre maître de la Rochelle, étoient sujets aux plus grandes difficultés. Il avoit eu grand soin d'en convaincre le Roi. Il avoit représenté que la plus part des grands, craignoient autant la réduction de la Rochelle, que les criminels craignent la ruine de leurs asyles, parce qu'ils regardoient cette place comme le frein de l'autorité Royale & le soutien de leur impunité; que cependant il falloit employer les moyens les plus efficaces dans un siége, qu'ils tâcheroient peut-être de faire échouer par leurs artifices en travaillant en apparence à le faire réussir; qu'on seroit obligé d'avoir continuellement l'œil sur leur conduite; qu'il faudroit bloquer la Ville par mer & par terre & se mettre en état de résister aux Anglois, qui feroient les plus grands efforts pour la secourir; qu'il prévoyoit bien qu'on ne manqueroit pas de le rendre responsable des

événemens, & que si sa Majesté prê- 1627.
toit une fois l'oreille aux discours de ses envieux, ce qu'il auroit entrepris pour le bien de l'état & pour la gloire de son Maître, deviendroit la cause de sa perte. Le Roi l'assura qu'après les preuves qu'il lui avoit donnée de sa capacité & de son zèle, il n'avoit rien à craindre, ni pour sa personne, ni pour sa fortune; qu'il vouloit prendre sur lui le soin de le protéger, & qu'il lui laisseroit seulement celui de continuer à se rendre digne de sa protection.

On proposa d'abord d'assiéger la Rochelle comme une autre place, par le moyen des tranchées, des batteries, des mines & des bréches. Le Cardinal ne fut pas de cet avis. Il représenta que la saison étoit trop avancée pour entreprendre de forcer une Ville défendue par autant de soldats intrépides qu'il y avoit d'habitans; qu'il étoit trop difficile de s'assurer de la fidélité des grands pour leur confier le sort des armes du Roi; qu'il valloit mieux qu'ils n'eussent autre chose à faire qu'à se te-

nir dans leurs poſtes : qu'à la vérité
1627. cette voie étoit beaucoup plus longue, mais qu'il falloit la préferer, parce qu'elle étoit plus ſure, & qu'elle ménageroit le ſang des ſoldats. On réſolut donc de prendre la Rochelle par famine & d'ôter aux habitans toute communication avec les déhors, par mer & par terre.

On fit une circonvallation qui embraſſoit toute l'enceinte de la Ville du côté de la terre. Le circuit avoit environ quatre lieues, elle étoit hors de la portée du canon & l'on y conſtruiſit treize Forts avec des redoutes.

Il étoit plus difficile d'ôter aux Rochellois les avantages de la mer. En meſurant la largeur du canal qui communique au port de la Rochelle, on avoit trouvé qu'elle étoit de ſept cent quarante toiſes. On entreprit de fermer ce paſſage par une digue aſſez ſolide pour réſiſter à la violence des flots, même dans le tems des tempêtes & des plus fortes marées.

Les Hiſtoriens du tems ne ſont pas d'accord ſur le nom de celui qui

fût l'inventeur de cet ouvrage. Ce qui paroit de plus certain, c'eſt que Métézeau, Architecte du Roi, & Jean Tiriot, Maître Maçon à Paris, furent ceux qui en donnérent le plan, & les moyens de le conſtruire. Ils offrirent de fermer le canal par le moyen d'une digue faite de pierre ſéche, aſſurant que la mer quelque furieuſe qu'elle fut, ne la renverſeroit pas & que ſi l'on vouloit, ils en feroient l'épreuve à leurs dépens. 1627.

Le Cardinal de Richelieu ayant fait aſſembler chez lui les principaux Officiers de l'armée. On écouta les propoſitions de Métézeau & de Tiriot. Ils les déduiſirent ſi clairement, ils répondirent ſi pertinament à toutes les objections qu'on leur fit, qu'il n'y eut perſonne qui ne ſentit la poſſibilité de l'exécution de cet ouvrage, qui fut généralement approuvé. On commença dans les premiers jours de Décembre, à y travailler ſur le plan qu'ils avoient donné & l'on y trouva tant de facilité, que l'on ne crut pas avoir beſoin d'eux pour conduire l'ouvrage à ſa perfection. On leur

1627. fit beaucoup de complimens, ils furent défrayés & renvoyés à Paris avec chacun trois mille livres. Le travail se faisoit par les soldats de l'armée qui étoient payés à proportion de la quantité de pierres qu'ils apportoient, & de la longueur du Chemin qu'ils étoient obligés de faire. L'Evêque de Mende en avoit la principale direction & l'on ne parloit dans le Camp que de la digue de M. de Mende. On enfonçoit dans la mer de longues poutres de douze en douze pieds, liées entr'elles par d'autres poutres en travers. On jettoit entre ces poutres des pierres séches, sans autre ciment que celui de la vase que la mer portoit dans les intervalles. La digue avoit par bas environ douze toises de largeur & quatre seulement par le haut. Sa hauteur étoit telle que les plus hautes marées n'y pouvoit atteindre, & que l'on y marchoit toujours à pieds sec.

Sans être absolument hors de la portée du canon de la ville, elle en étoit assez éloignée pour que les boulets ne pussent y arriver que lorsqu'ils avoient perdu toute leur

force. On laissa au milieu une ouverture de quatre toises, pour donner un libre cours à l'eau de la mer, & dans cet espace vuide, on fit couler à fonds des navires remplis de pierres maçonnées qui embarrassoient le canal & le rendoient impraticable. 1627.

Le 16 Décembre, les Rochellois demanderent des passe ports pour quantité de femmes & de bouches utiles, qui vouloient quitter la ville, on les leur refusa; ils s'imaginerent que la Duchesse Douairiere de Rohan auroit plus de crédit. Ils l'engagerent à demander au Roi un Passe-port pour elle & pour deux cent femmes, le Roi répondit qu'il n'en accorderoit ni pour elle, ni pour d'autres.

Cependant les travaux se continuoient à la satisfaction du Cardinal & la digue commençoit à prendre une consistance, qui donnoit de grandes esperances de la conduire à la perfection qu'on s'étoit proposé. 1628.

On étoit au commencement de l'année 1628., lorsque le Roi commença à s'ennuyer, & cet ennuy fut

1628. encore augmenté, par les discours de ceux dont il étoit environné, qui tâchoient de lui persuader, que le mauvais air de la Rochelle, nuiroit infailliblement à sa santé & qu'il falloit que le Cardinal eut peu d'égard & d'attachement pour la Personne de Sa Majesté, puisqu'il la retenoit si long-tems à un siége où sa présence n'étoit pas absolument nécessaire. Il y avoit beaucoup de Seigneurs qui ne souhaitoient pas la prise de la Rochelle, comme le Cardinal l'avoit dit au Roi, & qui pensoient ce que le Maréchal de Bassompierre avoit osé dire publiquement, *nous serons peut-être assez fous pour prendre la Rochelle*, Ceux-là n'étoient pas fâchés, que le Roi partit, dans l'esperance que le Cardinal ne manqueroit pas de le suivre, & que l'entreprise pourroit manquer par leur absence.

Le Roi prit enfin la ferme résolution de retourner à Paris. Il en parla au Cardinal qui fit tous ses efforts pour l'en dissuader, en lui représentant, que la prise de la Rochelle étoit une entreprise qui de-

mandoit beaucoup de tems, que le départ de Sa Majesté pourroit rallentir l'ardeur des troupes, retarder les travaux du siége, rendre les Officiers moins attentifs, & moins vigilans, & faire peut-être échouer une entreprise si glorieuse & si nécessaire. Le Roi peu touché de ces raisons, sçut même mauvais gré au Cardinal de ce qu'il s'opposoit à ses volontés, & il commença dèslors à lui donner en toute occasion des marques de son chagrin. Enfin ayant eu un entretien particulier avec son Ministre & celui-ci ayant offert au Roi de demeurer au siége, pour y tenir les affaires en état, jusqu'à ce que Sa Majesté y vint mettre la derniere main, Elle y consentit.

1628.

Le Roi lui donna une commission (1) par laquelle il le déclaroit son Lieutenant Général dans ses armées de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois & d'Aunis, avec ordre au Duc d'Angoulême, aux Ma-

(1) Elle est dattée dans le Mercure François tom. 14. du 4. Février 1628.

1628. réchaux de Bassompierre & de Schomberg, & générallement à tous les Officiers de lui obéir comme à sa propre Personne.

Le Roi partit le 10 Février. Le Cardinal le conduisit jusqu'à deux lieues hors du Camp; & lorsqu'il prit congé de Sa Majesté, elle lui donna les plus grandes marques d'affection & même de tendresse, jusqu'à verser quelques larmes en le quittant; & quand ils se furent séparés, il dit au Sieur de Guron qui devoit retourner au Camp « j'ai » le cœur si serré, que je ne puis » parler, du règret que j'ai de quitter » ter Monsieur le Cardinal & de » crainte qu'il ne lui arrive quelque » accident; dites-lui de ma part, » que s'il veut que je croye qu'il » m'aime, qu'il ménage sa personne » & qu'il n'aille pas incessamment » aux lieux périlleux, comme il » fait tous les jours; qu'il considére, » si je l'avois perdu en quel point » seroient mes affaires. Je sai com- » bien de gens se sont employés » pour l'empêcher de se charger d'un » si pesant fardeau: mais j'estime

» tellement ce fervice que je ne » l'oublirai jamais. » Il écrivit à peu-près la même chofe au Cardinal, lorfqu'il fut arrivé à Surgeres. 1628.

Auffitôt après le départ du Roi, Richelieu reprit avec une nouvelle activité les travaux du fiége. Il préfidoit au Confeil de guerre qui fe tenoit tous les jours. Les Officiers ne pouvoient fe laffer d'admirer fa pénétration & la jufteffe de fon difcernement. *La grande autorité que le Roi vous a mis en main fait que nous vous déférons beaucoup*, lui difoit le Maréchal de Schomberg, *mais nous déférons encore plus à vos raifons.*

Quoique le Cardinal eut réfolu de prendre la Rochelle par famine, il eut bien defiré trouver quelque moyen d'y entrer par furprife. La nuit du onze au douze Mars, on s'approcha fort près de la Ville dans le deffein d'appliquer trois pétards à trois portes. Mais cette entreprife ne réuffit pas. Les différents corps de troupes deftinées à cette expédition, s'égarérent, & aucun n'arriva au lieu qui lui étoit mar-

1628. qué, & à l'heure dont on étoit convenu. Ceux qui s'y rendirent, n'y trouverent point les fascines nécessaires pour combler les fossés. Le jour ayant paru, les Rochellois apperçurent les bataillons ennemis & les foudroyerent à coups de canon. Il fallut se retirer promptement. Le 14 on entreprit d'escalader le Fort de Tadon. La nuit étoit fort obscure, les troupes étoient déja fort avancées, lorsqu'une sentinelle entendant quelque bruit, tira son coup de mousquet, & à la lueur de la méche & de la poudre enflammée, il apperçut distinctement des soldats qui marchoient; aussitôt toute la garnison prit les armes, & les assiégeans furent encore obligés d'abandonner leur entreprise, après avoir perdu beaucoup de monde dans ces deux attaques.

Le Cardinal désesperant alors de prendre la Rochelle autrement que par famine, pensa principalement à perfectionner la digue, & à mettre la flotte du Roi en état de repousser celle des Anglois, qui se préparoient à secourir les rebelles, les

Rochellois avoient compté que la digue seroit infailliblement renversée par la grande marée, qui arrive ordinairement dans les tems de l'équinoxe de Mars; mais la mer ne fut pas assez forte pour la détruire, elle en emporta seulement quelques toises qui furent bientôt réparées. 1628.

Le Cardinal donnoit toute son attention à tenir les troupes dans la plus exacte discipline, & à leur procurer en même-tems des vivres en abondance. On ne manquoit de rien dans le Camp du Roi. Les paysans y venoient tranquillement vendre leurs denrées. On avoit obligé les principales villes du Royaume, à fournir des habits neufs aux soldats pour les mettre à couvert des rigueurs de l'Hyver. Ils étoient payés tous les huit jours. Leur paye ne passoit point par les mains de leurs Capitaines, elle leur étoit distribuée par des Commissaires établis pour examiner si les Compagnies étoient complettes.

Le Cardinal ne parvint à établir cette exacte discipline que par son application à connoître ceux qui

1628. s'écartoient des régles & par sa sévérité à les punir. Il étoit persuadé, » que si les troupes Françoises » vivoient sans discipline, c'étoit » moins leur faute, que celle des » Chefs, qui se contentoient pour » l'ordinaire de publier de bonnes » ordonnances, sans prendre soin » de les faire observer; que l'opi- » nion qui s'étoit répandue dans le » monde, que les François étoient » incapables de discipline, n'avoit » d'autre fondement que l'incapacité » des Chefs; que quand une fois on » avoit fait comprendre par la rai- » son, la justice & la nécessité d'un » réglement, il falloit être impi- » toyable & inflexible, à faire châ- » tier ceux qui étoient assez auda- » cieux pour le violer; que si un, » deux ou trois châtimens n'arrê- » toient pas le cours de la désobéis- » sance, leur continuité venoit enfin » à bout de la dompter, & de la » détruire; mais que pour y réussir, » il étoit absolument nécessaire, » qu'un Commandant n'eut aucune » acception de personne, & qu'il » fût connu pour tel en demeurant

1628.

» toujours inflexible dans la rigueur » de la régle, sans quoi l'on ne pouvoit esperer de contenir dans les » bornes de la raison, une nation » aussi bouillante & aussi impetueuse » que la nôtre. » Ce sont les maximes que Richelieu dans son Testament Politique (1) exposoit au Roi. Le Cardinal se sut bon gré de les avoir suivies au siége de la Rochelle, car il ajoute, que l'on y vit durant 13 mois, une armée de 25000 hommes, obéir comme des Religieux qui auroient porté les armes.

Les Officiers de la garnison de la Rochelle venoient quelquefois défier ceux de l'armée du Roi à des combats singuliers. Le Cardinal fit publier une défense d'accepter de pareils défis. Peu de tems après le sieur de la Meilleraye, ayant été défié par un Gentilhomme ennemi, nommé la Colentiere Poitevin, se battit contre lui à l'épée & au pistolet, entre la Ville & le Fort de

(1) Testament Politique, deuxiéme part. chap. 9. sect. 4.

1628. la Font, sans en avoir demandé la permission; le Cardinal, quoiqu'il fut son proche parent, voulut que l'affaire fut portée au Conseil de guerre. On condamna la Meilleraye au banissement & à quitter sa charge. Il fut obligé de s'absenter; mais le Roi lui pardonna environ un mois après le jugement, & il eut la permission de revenir à l'armée reprendre ses fonctions.

Le Roi étoit parti de Paris le 3 Avril pour revenir au Camp devant la Rochelle, où il arriva le 17. Huit jours après il envoya un Héraut sommer les Rochellois de se rendre, mais ils ne voulurent point l'écouter, & ils lui déclarerent, que s'il approchoit, on tireroit sur lui. Ils persistoient dans leur opiniâtreté, parce qu'ils savoient que la flotte que le Roi d'Angleterre devoit envoyer à leur secours, étoit sur le point de partir.

La flotte d'Angleterre vient au secours de la Rochelle.

Elle parut effectivement le 11 Mai à la hauteur du Fort de Saint-Martin. Elle étoit composée de 52 gros vaisseaux, & de 40 autres plus petits qui portoient des vivres &

des munitions. Le Comte de Dembigh beau-frere du Duc de Bukingham, qui la commandoit fut obligé de la tenir quelques jours à l'ancre pour attendre un vent favorable. Il avoit dessein d'attaquer la digue; mais elle étoit défendue par des batteries placées sur les bords du canale. Elle étoit couverte d'un côté par la flotte du Roi, & de l'autre par 36 galléres armées, & 6 galliotes dont on avoit eu soin de renforcer les équipages. 1628.

LeComte de Dembigh après avoir tenu plusieurs conseils, s'approcha de l'entrée du canal, comme s'il eut voulu attaquer la flotte du Roi, qui se mit aussitôt en battaille pour le recevoir; mais après plusieurs décharges de son artillerie il se retira tout-à-coup, & reprit la route d'Angleterre. Les Rochellois se crurent trahis & s'imaginerent que ce Général avoit reçu des ordres secrets de ne point hazarder le combat & d'abandonner la Rochelle. D'autres penserent qu'il ne pouvoit s'engager plus avant sans exposer sa flotte à une perte inévitable, & qu'il étoit

arrivé trop tard, pour entreprendre
1628. de forcer un passage si bien gardé & de renverser une digue qu'on avoit eu le tems de rendre inébranlable.

Pendant que ces choses se passoient au siége de la Rochelle, le Prince de Condé étoit en Languedoc, à la tête d'une armée pour veiller sur la conduite des protestans, les empêcher de faire de nouvelles entreprises sur les Villes de la province, & pour se rendre maître par la force de celles qu'ils possédoient. Il y étoit arrivé dans les dernieres jours de l'année 1627. Les Ducs de Montmorenci, d'Epernon & de Ventadour, s'étoient joints à lui, avec un grand nombre de Gentilshommes & les troupes qu'ils avoient pu rassembler. Pendant qu'il étoit à Toulouse, où il étoit allé pour faire vérifier au Parlement deux Edits du Roi, dont l'un augmentoit le prix du sel, & l'autre portoit création d'un certain nombre de Trésorriers de France, il y apprit la nouvelle d'une entreprise sur la Ville de Montpellier, qui se

tramoit depuis plus de ſix mois, & qui avoit penſé couter la vie au Duc de Rohan. 1628.

Entrepriſe du Duc de Rohan ſur Montpellier manquée.

Davio Baron de Bretigni, parent du Duc de Rohan & Maréchal de Camp de ſes armées, étant allé à Montpellier, pour ſolliciter un procès qu'il avoit à la Cour des Aydes, propoſa au Baron de Meſlay Capitaine au Régiment de Normandie, qui étoit en garniſon dans la Ville, de la livrer avec la Citadelle au Duc de Rohan. Meſlay ſurpris de cette propoſition, demanda du tems pour y penſer. Il alla enſuite rapporter au Marquis des Foſſés Gouverneur de Montpellier, ce que Bretigni lui avoit propoſé. Ils firent ſemblant d'entrer dans ſes vues afin d'attirer le Duc de Rohan dans la Citadelle & de ſe rendre maître de ſa perſonne. Meſlay y conſentit & depuis ce tems, il entretint une ſecrette correſpondance avec Bretigni & promit de livrer la Citadelle.

Le Duc de Rohan perſuadé que Meſlay agiſſoit ſincerement dans cette affaire, s'approcha de Montpellier le 19 Janvier 1628 ſur les

1626. huit heures du ſoir avec cinq ou ſix mille hommes. Bretigny conduiſoit l'avant garde, & il entra le premier dans la Citadelle, dont il trouva le Pont-levis baiſſé: mais un ingénieur nommé Bains ayant trop-tôt coupé le cable qui ſoutenoit le Pont, ceux qui étoient deſſus tombérent dans le foſſé, & ceux qui l'avoient déja paſſé ſe trouverent enfermés. Auſſitôt les ſoldats de la Citadelle, qui étoient en embuſcade firent leur décharge & tuerent un grand nombre de ceux qui ſe diſpoſoient à entrer pendant que le canon de la Citadelle tiroit à cartouches ſur les troupes que le Duc de Rohan conduiſoit, & qui furent obligées de ſe retirer précipitament. Le Baron de Bretigny & le ſieur de Courcillon ſon frere, ainſi que pluſieurs Gentilshommes & Officiers Huguenots périrent dans cette malheureuſe entrepriſe.

Expédition du Prince de Condé en Languedoc.

Le Prince de Condé ayant aſſiſté à l'ouverture des Etats de la Province qui s'étoit faite à Toulouſe le 2 Mars, en partit le 4 pour ſe mettre à la tête de ſon armée. Il

avoit apprit que Beaufort Gentil-homme du pays des Cevennes, qui prenoit la qualité de Lieutenant du Duc de Rohan dans le Comté de Foix, avoit entreprit de bâtir une Citadelle à Pamiers. On ne vouloit pas lui laisser le tems de s'y fortifier, & c'est ce qui avoit obligé le Prince de partir sans attendre la fin des Etats. Il assiégea Pamiers & fit battre la place par son artillerie, quand on fut logé sur la bréche. les ennemis n'oserent attendre un nouvel assaut. Ils envoyerent un tambour pour offrir de se rendre, à condition qu'ils auroient la vie sauve. Beaufort & Auros Gouverneur avoient de Mazeres déja pris la fuite. Le Prince de Condé les fit poursuivre & ils furent arrêtés avec plusieurs soldats qui les accompagnoient. On en fit pendre huit des plus séditieux & entr'autre le premier consul nommé Prat, qui avoit ouvert les portes au Duc de Rohan, malgré les promesses positives que les habitans avoient faites d'être toujours fidèles au Roi. Cent vingt furent envoyés aux galeres. Les

1628.

1628. Officiers de la garnison sortirent avec l'épée, & les soldats avec le bâton à la main. La capitulation portoit encore, que tous les biens des habitans de Pamiers demeureroient à la discrection du Prince de Condé pour en disposer comme il le jugeroit à propos. Beaufort & Auros furent envoyés à Toulouse où le Parlement leur fit leur procès & les condamna à la mort comme rébelles. Le Prince prit ensuite la Ville de Realmont qui se rendit avec la condition que les fortifications seroient démolies & les fossés comblés. Les habitans de Saint-Sever, déesperant de pouvoir défendre leur Ville, y mirent le feu & se sauverent dans les montagnes, ceux de Brassac furent obligés de se rendre à discrétion & la Ville de Castelnau fut mise au pillage. Enfin le Prince de Condé d'une part & le Duc de Montmorenci de l'autre, se rendirent maîtres de toutes les Villes du Languedoc que les rébelles occupoient. Il ne restoit plus que celles de Castres, de Nismes & de Montauban qui n'avoient point encore pris les armes contre

le Roi; mais le bruit s'étant répandu que le Roi d'Angleterre envoyoit une puiſſante flotte au ſecours de la Rochelle, elles ſe déclarérent pour le Duc de Rohan. Le Roi en ayant été informé, envoya ordre au Prince de Condé, au Duc de Montmorenci & au Duc d'Epernon, de ravager chacun avec un corps de troupes les territoires de ces trois Villes pour les priver des avantages de leurs récoltes. Le dégat qui fut commencé le 21 Juin dura douze jours. Les habitans de Caſtres étant ſortis pour charger les troupes, furent repouſſés avec tant de vigueur qu'il n'oſérent plus paroître dans la campagne. 1628.

Cependant la Rochelle ne recevant plus depuis long-tems de vivres par mer ni par terre, la diſette y devint ſi grande que le peuple étoit réduit à ſe nourrir des choſes les plus dégoutantes & les plus contraires à la ſanté; mais le plus grand nombre des habitans ne perdoit pas courage. Lès vives exhortations de quelques Miniſtres, les inſinuations & l'exemple de la Ducheſſe de Ro-

1626. han & de sa fille qui vécurent pendant trois mois de chair de cheval & de quatre ou cinq onces de pain par jour, soutenoient les plus foibles & encourageoient les autres, & surtout la fermeté, ou plutôt l'obstination de Guiton Maire de la Rochelle. Cette homme qui étoit de petite taille avoit beaucoup d'esprit & de courage. Il avoit été élu Maire le 4 Mars 1627, plus de six mois avant le commencement du siége. Il fit dabord quelques difficultés d'accepter cette charge, mais se voyant pressé par ses compatriotes, il prit un poignard, & leur dit, *je serai Maire puisque vous le voulez, à condition qu'il me sera permis d'enfoncer ce poignard dans le sein du premier qui parlera de se rendre. Je consens qu'on en use de même envers moi dès que je proposerai de capituler, & je demande que ce poignard reste tout exprès sur la table de la chambre, où nous nous assemblons dans la maison de Ville.* Il soutint ce caractère jusqu'à la fin. Un jour un de ses amis lui montrant une personne de sa connoissance,

tellement attenuée par la faim qu'elle n'avoit plus qu'un soufle de vie. *Etes-vous surpris de cela*, lui-dit Guiton; *il faudra bien que nous en venions là, vous & moi*, si nous ne sommes *point secourus*. Un autre lui disant que la faim faisoit périr tant de monde, que la mort emporteroit bien-tôt tous les habitans, *eh bien!* répondit froidement Guiton, *il suffit qu'il en reste un pour fermer les portes.* 1626.

Le 8 Juillet le Cardinal lui écrivit qu'il étoit tems que les Rochellois eussent recours à la clémence du Roi & que s'ils différoient de se rendre, on les traiteroit avec la derniere rigueur. La lettre fut portée par un tambour que l'on ne voulut pas dabord écouter. Il dit qu'il apportoit une lettre de Monsieur le Cardinal de Richelieu. On le fit savoir au Maire qui vint pour la recevoir accompagné de huit Conseillers. Il la lut en leur présence, & parlant assez haut pour être entendu par une foule de peuple qui l'environnoit, il répondit qu'il désavouoit tous ceux qui voudroient traiter au nom de la Ville; qu'il s'en falloit beau-

1628. coup qu'elle fut réduite aux dernieres extrémités, qu'il y avoit encore assez de vivres pour tenir long-tems & que dans huit jours, il comptoit recevoir un Puissant secours d'Angleterre. Le tambour fut renvoyé sans lui donner d'autre réponse.

Les députés de la Rochelle à la Cour de Londres y tenoient un langage bien différent. Le 23 du même mois ils avoient présenté une Requête au Roi d'Angleterre pour lui exposer leurs malheurs & pour l'engager à leur envoyer un prompt secours. « Pardonnez, Sire, lui disoient-ils, à des gens qui sont sur » le seuil du tombeau, s'il leur échappe des gémissemens; c'est l'ordinaire de ceux qui sont proches de » leur fin, d'achever leur vie par » des soupirs. Or c'est là où nous » sommes réduits sans doute, si après » les remises précédentes, il suit le » moindre délai. » Ils tâchoient ensuite de montrer qu'il n'étoit pas impossible de secourir la Rochelle. Ils offroient de se rendre caution sur le péril de leurs têtes, que pour peu qu'on voulut user de diligence le

ſecours arriveroit encore aſſez-tôt pour la ſauver. Ils ſe plaignoient enſuite de la lenteur, & des remiſes continuelles, qui reculoient leurs eſperances d'un jour & d'une ſemaine à l'autre. 1628.

Après le retour de la flotte, ajoutoient-ils, » nous nous conſolions » ſur la promeſſe qu'on faiſoit à vo» tre Majeſté, qu'elle partiroit dans » 15 jours. Il s'en étoit écoulé plus » de 20, lorſqu'on y en a ajouté » 14; enfin voici le deuxiéme mois » complet. Bon Dieu, Sire, que ce » tems eſt long pour des gens qui » n'ont point de pain! » Ils lui repréſentoient que ſa préſence étoit abſolument néceſſaire à Plimouth, pour hâter le départ de ſa flotte, ſans quoi l'on ne pouvoit eſperer, qu'elle partit aſſez-tôt pour ſecourir la Rochelle. Ils ſupplioient Sa Majeſté de ne pas différer plus longtems la réſolution qu'elle avoit priſe de s'y rendre en perſonne; ils la conjuroient enfin par les larmes & les cris lamentables de mille familles pauvres & languiſſantes, dévorées par la faim, qui étoient prêtes

1628. à périr, par l'intérêt de plus d'un millon d'autres, qui feroient écrasés sous leurs ruines & qui feroient égorgés le lendemain de leur destruction; par la gloire de son sceptre à l'abri duquel, ils s'étoient mis, & qu'il avoit bien voulu leur tendre pour les rassurer, de ne pas souffrir que le sang innocent venant à rejaillir sur sa Couronne en ternisse à jamais l'éclat, & qu'il ne crie vengeance.

Quoiqu'ils crussent avoir sujet de se plaindre du Duc de Bukingham, ils n'oserent l'attaquer ouvertement; au contraire ils disoient, qu'ils étoient persuadés de l'ardeur avec laquelle, Monseigneur le Duc de Bukingham & tous ceux du Conseil s'employoient pour les secourir, mais ils ne purent s'empêcher d'ajouter, que voyant les délais que l'on y apportoit, ils avoient tout lieu de craindre que, » Sa Majesté ne fut pas bien » servie & que quelque main cachée » n'arrêtat clandestinement ce que le » zèle des autres tâchoit d'avancer.»

Pour ne pas aigrir ceux qui avoient part à la confiance du Roi d'Angleterre ou qui étoient chargés de l'exécution

cution de ses ordres, ils eurent soin de corriger l'amertume de ce reproche en disant, » c'est l'ordinaire » de la misére d'être soupçonneuse, » peut-être que nous le sommes ici » à tort, & de fait, il n'y a aucun » sur qui nous entendions détermi- » ner notre défiance. » 1628.

L'exposition que les députés de la Rochelle faisoient dans cette Requête au Roi d'Angleterre du triste état des habitans de cette Ville, n'étoit point exageré. La disette y augmentoit tous les jours. Les pauvres murmuroient, on parloit déja de se rendre. Il y eut des attroupemens & des tumultes pour y contraindre le Maire. On arrêta quelques-uns de ces séditieux. On leur fit leur procès, & il y en eut douze dont les têtes furent exposées sur une des portes de la Ville pour intimider les autres: mais il étoit difficile de retenir long-tems par la crainte, une multitude affamée prête à mourir après avoir mangé les chevaux, les chiens, les chats & les rats, on se nourrissoit de cuirs & de parchemins bouillis avec du sucre.

1628. A l'égard de cette main cachée dont les députés de la Rochelle parloient dans leur Requête, il seroit difficile de la découvrir. On ne feroit peut-être pas un jugement téméraire, si l'on en accusoit Bukingham & le Conseil d'Angleterre, qui paroissoit avoir changé de systême, surtout depuis la mort de Vincent de Gonzaque Duc de Mantoue, qui donna une nouvelle face aux affaires de l'Europe, comme nous le dirons dans la suite. Ce qu'il y a de certain c'est que le Roi d'Angleterre paroissoit moins disposé à secourir aussi efficacement les Rochellois, qu'il avoit paru le vouloir faire, lorsqu'il entreprit leur défense, & s'il envoya sa flotte une troisiéme fois devant la Rochelle, ce ne fut que pour procurer aux habitans des conditions plus tolérables, mais qui n'empêcherent pas Louis XIII. de s'en rendre absolument le maître.

Le 9 Août, le Maire, les Echevins & les principaux Bourgeois de la Rochelle, tinrent une grande assemblée, à laquelle on appella le Présidial pour délibérer sur le parti

que l'on prendroit. Un Conſeiller parlant au nom de toute ſa compagnie, dit que ſon avis étoit de ſe rendre, pourvu que le Roi voulut leur laiſſer leur Religion, & leurs murailles. Il repréſenta qu'on ne pouvoit plus compter ſur le ſecours des Anglois, & que les aſſiégeans avoient ſi bien pris leurs meſures, que quand même ce ſecours arriveroit, il ſeroit encore obligé de ſe retirer, comme la premiere fois. A peine ce Conſeiller eut-il ceſſé de parler, que le Maire ſe leva & lui donna un ſoufflet. Un autre Conſeiller ſe jetta auſſi-tôt ſur le Maire & lui donna quelques coups de poing, & il alloit ſe battre contre les deux Conſeillers, lorſqu'on les ſépara. Tout le Préſidial ſortit indigné de l'inſolence du Maire, & pour venger l'affront qu'il venoit de recevoir, il le décreta de priſe de corps. Mais ce Maire avoit le commandement des troupes, il étoit rédouté dans la Ville. Il envoya une troupe de ſoldats chez les deux Conſeillers, avec ordre de les tuer & d'abattre leurs maiſons. Ces deux Magiſtrats,

1628.

1628. voyant bien qu'ils ne feroient pas les plus forts, étoient déja fortis de la Ville pour se rendre au Camp du Roi, ils furent conduits au Cardinal de Richelieu qui les reçut avec douceur.

Le 16 Août on fit faire une nouvelle sommation aux habitans de la Rochelle par le sieur Breton Roi d'Armes de France, qui s'avança fort près de la Ville, précédé de deux trompettes. Lorsqu'il fut à quelques pas des sentinelles, il déclara qu'il vouloit parler au Maire de la part du Roi. On le pria d'attendre & on envoya un soldat à la Ville pour avertir Guiton. Après avoir attendu quelque tems, une troupe de Bourgeois armés s'avança avec un Officier, qui cria au Roi d'Armes & aux trompettes qu'on ne vouloit point leur parler. Le Roi d'Armes faisant avancer son cheval, lui répondit d'un ton ferme, qu'il venoit de la part du Roi, & qu'il falloit absolument qu'il parlat au Maire, ou à quelqu'autre. L'Officier lui repliqua en jurant que s'il avançoit encore un pas, il alloit faire tirer

fur lui. Le Roi d'Armes lui dit que s'il vouloit s'approcher de lui, il lui déclareroit les intentions de Sa Majesté, ou à celui de sa troupe qu'il voudroit lui envoyer. Il le pria ensuite de lui dire, si le Maire avoit refusé de venir lui parler. *C'est trop discourir*, reprit l'Officier avec emportement, *si vous ne partez sur le champ je fais tirer sur vous.* Alors le Roi d'Armes se retira & en s'en allant, il jetta près d'une masure deux sommations qu'il avoit eu soin de mettre par écrit. 1628.

Voici la premiere qui devoit être faite au Maire en cas qu'il fut venu à la porte de la Ville.

A toi Guiton Maire de la Rochelle. » Je te somme de la part du » Roi mon Maître, mon unique & » souverain Seigneur & le tien, de » faire présentement une assemblée de » Ville, en laquelle un chacun puisse entendre de ma bouche ce que » j'ai à faire savoir de la part de Sa » Majesté. »

La seconde que le Roi d'Armes auroit prononcée au cas qu'on eut

1628. obéi à la premiere étoit conçue en ces termes.

A toi Guiton Maire de la Rochelle, à tous les Echevins, Pairs, & généralement à tous ceux qui ont part au Gouvernement de cette Ville, » Je vous ſomme de la part du Roi » mon Maître, mon ſouverain Seigneur & le vôtre, de quitter votre rebellion, lui ouvrir vos portes, & lui rendre promptement l'entiere obéiſſance que vous lui devez, comme à votre ſeul ſouverain » & naturel Seigneur. Je vous déclare qu'en ce cas, il vous pardonnera votre félonnie, & rebellion. Au contraire, ſi vous perſiſtez en votre dureté, refuſant les » effets de la bonté d'un ſi grand » Prince, je vous annonce de ſa part, » que vous n'ayez plus rien à eſperer de ſa miſéricorde, mais attendre de ſon autorité, de ſes armes » & de ſa juſtice la punition que vos » fautes ont méritée, bref toutes les » rigueurs qu'un ſi grand Roi peut » & doit exercer ſur de ſi mauvais » ſujets. »

Les vivres étoient devenus si rares à la Rochelle, que les femmes, les enfans & les vieillards, en sortoient par troupes & s'approchoient des lignes pour demander du pain; mais ils étoient repoussés par les soldats à coups de fouets, à coups de hallebardes & quelquefois même à coups de mousquets. Pour les empêcher de sortir & d'approcher du Camp, on fit dresser des potences & l'on déclara que ceux qui seroient pris à quarante pas des lignes seroient pendus sur le champ. Ces menaces & les exécutions qui les suivirent forcerent les habitans quoique pressés par la faim, de rester dans la Ville. Le nombre de ceux qui sortoient devint plus rare, & par conséquent les miséres des assiégés plus extrêmes: Ils ne parloient pas encore de se rendre, tant ils étoient aveuglés par l'esperance que la flotte d'Angleterre arriveroit incessament pour les secourir. 1628.

On la préparoit effectivement à Plimouth & le Duc de Buckingham qui devoit la commander, s'y étoit rendu exprès pour en hâter les pré-

1628. paratifs. Le 2 Septembre il manda les députés de la Rochelle & leur montra une lettre qui venoit du camp des assiégeans. On lui donnoit avis que 50 ou 60 bœufs, avoit heureusement été conduits dans la Ville, avec une quantité considérable de vivres. Le Duc de Soubise qui se trouva dans la chambre de Bukingham avec les députés, lui dit que la nouvelle étoit certainement fausse, qu'à moins que les bœufs n'eussent eu des aîles, il eut été impossible de les y faire entrer & que la lettre étoit un artifice de leurs ennemis, à fin de retarder le départ de la flotte. (Il est vrai que Richelieu fut soupçonné de s'en être servi.) Le Duc persistant à soutenir que l'avis étoit véritable, dit à Soubise, je vous garantis ma lettre bonne & je vais la lire au Roi. Ce Prince étoit à Southwik, maison de plaisance, distante de quatre mille de Plimouth. Les députés le prierent que cet avis ne rallentit point l'ardeur avec laquelle on équippoit la flotte, & il promit que le départ n'en feroit point retardé d'un quart-d'heure.

Il étoit sur la porte de sa chambre où il parloit à un Officier lorsqu'il se sentit frappé d'un coup de couteau qui lui coupa la veine du poulmon. *Le coquin m'a tué*, s'écrie le Duc en retirant le couteau laissé dans la plaie & tombe mort. Cet accident causa tant de bruit & de confusion, que l'assassin s'évada sans que personne l'apperçut. Déja l'on accusoit en murmurant, quelque François d'avoir fait le coup, parce qu'on avoit vu Soubise parler à Bukingham avec assez de chaleur, lorsqu'on apperçoit à terre un chapeau. On le ramasse, & l'on trouve un papier attaché à la coëffe. Il contenoit quatre ou cinq lignes de la derniere remontrance de la Chambre des Communes, qui traitoit Bukingham d'ennemi de la Patrie. On cherche de tous côtés le maître du chapeau, qui devoit être le meurtrier. On voit alors un homme sans chapeau qui se promenoit gravement devant la porte du logis. *Voilà*, dit-on, *le misérable qui a tué Monsieur le Duc*. Tout le monde accourut incontinent, plusieurs mettent

1628.

Le Duc de Bukingham est assassiné.

1628. l'épée à la main & crient qui est-ce, qui est-ce. *C'est moi*, répondit froidement celui que l'on désignoit, en présentant sa poitrine à ceux qui vouloient le percer. C'étoit un nommé Felton Ecossois, Lieutenant d'une Compagnie dont le Capitaine avoit été tué à la retraite de l'Isle-de-Rhé. Il avoit remis sa Commission & quitté le service, chagrin de ce que le Duc de Bukingham lui avoit refusé la place vacante. Cet Officier naturellement atrabilaire & fanatique, conçut une haine mortelle contre son Général, qu'il accusoit de lui avoir fait une injustice criante. Lorsque l'assassin eut été enfermé dans une chambre particuliere, quelques personnes de considération l'interrogerent. Un Seigneur feignit que Bukingham n'étoit pas mort, dans le dessein de rassurer Felton & de tirer plus facilement de lui, l'aveu des véritables motifs & des complices de son crime. » *Ne croyez pas*, » dit-il, *que le Duc en réchappe*, je » sai bien où je l'ai frappé, vous » vous donnez une peine inutile à » m'interroger. J'ai fait la chose de

» moi-même sans que personne m'y » ait exhorté. On trouvera dans mon » chappeau les raisons que j'ai eue de » tuer le Duc. » 1628.

Charles fut sensiblement affligé de la perte de son favori & la mémoire lui en fut toujours chere. S'il cacha sa douleur aux yeux du public, ce ne fut que par bienséance. Lorsqu'il fut seul dans sa chambre il se jetta sur son lit, & pleura long-tems fort amérement. Il n'en fut pas de même de la Reine son épouse, elle ne fut pas fâchée d'être défaite d'un Ministre arrogant qui la traitoit avec beaucoup de hauteur.

Le lendemain de cet accident le Roi fit appeller le Duc de Soubise & les députés de la Rochelle. Il leur promit que le malheur arrivé à Bukingham n'apporteroit aucun changement à la résolution prise de secourir promptement leur Ville & les chargea d'en informer les habitans. Le Comte de Lindsey fut nommé Amiral & le Comte de Morton Vice-Amiral. » On ne changea rien » au reste, dit le Duc de Rohan dans ses » Mémoires, » mais on trouva que les

1628. » préparatifs de cet armement n'é-
»toient pas fort avancés. Les provisions
» & les munitions nécessaires à la flotte
» n'étoient pas à demi chargées, le
» Duc de Bukingham, y faisoit tra-
» vailler si lentement, qu'elle n'auroit
» pas mis à la voile dans trois mois.
» On avança plus en dix ou douze
» jours par la présence & par les
» soins du Roi, que l'on n'avoit fait
» auparavant en plusieurs semaines.
» Tout étant embarqué, la flotte
» partit vers la fin de Septembre,
» Soubise en conçut de meilleurs es-
» pérances que de la précédente. Ou-
» tre que le Roi prenoit la chose à
» cœur, il ordonna en présence de
» M. de Soubise, au Comte de Lind-
» sey, de ne rien faire que de con-
» cert avec ce Seigneur François,
» & le soin de l'expédition fut com-
» mis à l'un & à l'autre : mais ajoute
» le Duc de Rohan, la suite fit voir
» que ce commandement étoit feint
» ou que le Roi étoit mal obéi. »

Cependant les Rochellois étoient réduits aux extrémités que peut causer dans une Ville fort peuplée la plus horrible famine. La division com-

1628.

mençoit à se mettre entr'eux. Elle parut le 3 Septembre avec un éclat & un scandale, qui donna de l'inquiétude au Maire & à ceux de son parti. On s'étoit assemblé pour entendre le Prêche, & lorsque le Ministre eut fini son discours, il avertit les Auditeurs que Monsieur le Maire avoit quelque chose à leur proposer. Guiton se leva & dit qu'ils ne devoient pas douter de la bonne volonté du Roi d'Angleterre, dont ils avoient eu déja tant de preuves; que si la flotte qu'il faisoit préparer n'étoit pas encore arrivée, on ne devoit point imputer ce retardement, à la négligence ou à l'insensibilité de ce grand Prince, mais à la perfidie du Duc de Bukingham son favori: que ce Monarque s'en étoit apperçu, & qu'il étoit résolu de ne lui point confier le commandement de la nouvelle flotte, qui seroit conduite par un seigneur Anglois, plus fidèle & plus courageux, & qu'elle arriveroit infailliblement avant la fin de Septembre.

Ce discours ne plût pas également à toute l'assemblée. Une femme

1628. voyant bien qu'ils ne feroient pas les plus forts, étoient déja fortis de la Ville pour fe rendre au Camp du Roi, ils furent conduits au Cardinal de Richelieu qui les reçut avec douceur.

Le 16 Août on fit faire une nouvelle fommation aux habitans de la Rochelle par le fieur Breton Roi d'Armes de France, qui s'avança fort près de la Ville, précédé de deux trompettes. Lorfqu'il fut à quelques pas des fentinelles, il déclara qu'il vouloit parler au Maire de la part du Roi. On le pria d'attendre & on envoya un foldat à la Ville pour avertir Guiton. Après avoir attendu quelque tems, une troupe de Bourgeois armés s'avança avec un Officier, qui cria au Roi d'Armes & aux trompettes qu'on ne vouloit point leur parler. Le Roi d'Armes faifant avancer fon cheval, lui répondit d'un ton ferme, qu'il venoit de la part du Roi, & qu'il falloit abfolument qu'il parlat au Maire, ou à quelqu'autre. L'Officier lui repliqua en jurant que s'il avançoit encore un pas, il alloit faire tirer

ſur lui. Le Roi d'Armes lui dit que s'il vouloit s'approcher de lui, il lui déclareroit les intentions de Sa Majeſté, ou à celui de ſa troupe qu'il voudroit lui envoyer. Il le pria enſuite de lui dire, ſi le Maire avoit refuſé de venir lui parler. *C'eſt trop diſcourir*, reprit l'Officier avec emportement, *ſi vous ne partez ſur le champ je fais tirer ſur vous.* Alors le Roi d'Armes ſe retira & en s'en allant, il jetta près d'une maſure deux ſommations qu'il avoit eu ſoin de mettre par écrit. 1628.

Voici la premiere qui devoit être faite au Maire en cas qu'il fut venu à la porte de la Ville.

A toi Guiton Maire de la Rochelle. » Je te ſomme de la part du » Roi mon Maître, mon unique & » ſouverain Seigneur & le tien, de » faire préſentement une aſſemblée de » Ville, en laquelle un chacun puiſ- » ſe entendre de ma bouche ce que » j'ai à faire ſavoir de la part de Sa » Majeſté. »

La ſeconde que le Roi d'Armes auroit prononcée au cas qu'on eut

1628. Rochellois du consentement de Guiton lui firent quelques propositions, dont il vint rendre compte au Cardinal, qui ne crut pas devoir les négliger. Armand eut ordre de retourner à la Rochelle, & d'assurer les habitans que le Roi étoit disposé à leur pardonner s'ils vouloient se soumettre. Le 7 Septembre Armand sortit de la Rochelle avec deux députés qu'il conduisit au Cardinal. Ils offrirent de demander pardon au Roi, & à ne point insister sur la démolition du Fort Louis, ni de ceux de l'Isle-de-Rhé & d'Oleron, à condition qu'on les laisseroit jouir de leurs priviléges, & que Messieurs de Rohan & de Soubise, ainsi que les Villes de Languedoc seroient compris dans le traité, le Cardinal leur fit sentir qu'ils ne devoient pas esperer des conditions si favorables, sans néanmoins leur ôter l'esperance d'obtenir un traitement raisonnable. Ils parurent contens, & promirent de revenir avec d'autres députés, pour signer le traité. Mais soit que Guiton craignit, que les députés qu'il envoyeroit ne traitassent malgré lui,

ou qu'il eut des nouvelles certaines de la prochaine arrivée de flotte, on fut fort surpris le 11 Septembre, lorsqu'au lieu de voir revenir les députés au Camp, on entendit tirer le canon de la Rochelle, & qu'on vit sortir du Port un brûlot destiné pour mettre le feu aux vaisseaux qui défendoient la digue, & aux poutres qui la soutenoient. L'on apperçut le brûlot, on le détourna de sa route, il prit feu & se consuma dans l'eau sans avoir causé de dommage. 1628.

La négociation frauduleuse du Maire de la Ville étant rompue, on ne pensa plus dans l'armée du Roi, qu'à se tenir prêts à repousser les Anglois. Leur flotte ayant mis à la voile le 17 Septembre, parut le 28 à la hauteur de l'Isle-de-Rhé. Le Roi d'Angleterre avoit ordonné au Comte de Lindsey son Amiral, d'agir de concert avec Monsieur de Soubise & de le regarder comme un adjoint qui partageoit avec lui l'autorité du commandement. Soubise voulut conduire l'avant-garde dans laquelle il y avoit quelques vaisseaux Rochellois.

L'armée navale d'Angleterre étoit

1628. une des plus belles qu'on eut vue depuis long-tems ſur l'Océan. Elle étoit composée d'environ 140 voiles. La flotte du Roi attendoit celle d'Angleterre à l'embouchure du canal. Les troupes de terre étoient rangées ſur les rivages & ſur la digue. Les vaiſſeaux Anglois s'avancerent à la portée du canon. Voici le détail que le Maréchal de Baſſompierre qui étoit préſent au ſiége fait de cette action. » L'avant-garde des ennemis, » dit-il, ayant fait pluſieurs bordées » pour prendre le vent, s'approcha » enfin ſur les 7 heures du matin à » la portée du canon, des deux poin- » tes de chef de Baïe & de Coreil- » les, & de notre flotte conduite par » le Commandeur de Valançay. Tour- » nant le bord, ils tirerent tous les » canons de la bande, puis ayant revi- » ré, ils firent de même de l'autre » bande. Chaque vaiſſeau ayant fait » ſa décharge montroit la poupe & » ſe retiroit en arriere. La bataille » & l'arriere garde, firent leur ſalve » l'une après l'autre comme l'avant- » garde; les ennemis revinrent trois » fois, & firent toujours la même

» manœuvre. Nous ne nous endormîmes pas de notre côté, poursuit le Maréchal. Outre que notre armée navale tiroit incessament sur eux, j'avois 40 piéces de canon au Chef de Baïe qui faisoient une belle musique, & qui furent bien servies. Cette batterie étoit commandée par Samuel Boutinon des Hayes, Gentilhomme Poitevin, fort expert en cette partie de l'art Militaire. (1) Vingt-cinq autre piéces de Canon du côté de la pointe 1628.

(1) Il étoit fils de Guillaume Samuel Boutinon, Gentilhomme Poitevin, qui s'étoit attaché à Monsieur de Sulli. Après avoir passé par plusieurs grades Militaires, le Duc de Sulli étant devenu grand Maître de l'Artillerie, lui en confia les premiers emplois. Il commandoit la grande batterie au siége de Montmellian, où il fut tué en 1600. Il laissa deux enfans en bas âge, que Monsieur de Sulli pour récompenser les services du pere, fit élever avec beaucoup de soin. Il employa Samuel Boutinon l'aîné, dans l'Artillerie & le fit Commissaire Provincial. Le Cardinal de Richelieu qui connoissoit son mérite, lui confia le commandement de l'Artillerie au siége de la Rochelle. Le Duc de la Meilleraye, parent de Richelieu étant

1628. » de Coreilles, firent aussi très-bien
» leur devoir pendant deux heures &
» demie que cette fête dura. On tira
» pour le moins 5000 coups de ca-
» non de part & d'autre.... Au rap-
» port des ennemis mêmes, ils per-
» dirent plus de 200 hommes dans
» leurs vaisseaux, 27 des nôtres fu-
» rent tués. Nous gagnâmes deux
» chaloupes des ennemis, une autre
» fut enfoncée d'une canonade, &
» un des meilleurs Capitaines An-
» glois y fut tué. Les assiégés firent
» leur devoir, ils tirérent beaucoup
» sur nous, mais avec peu de fruit.
» Le Mercredi 4 Octobre, les enne-
» mis appareillerent encore à la poin-
» te du jour, & en la même forme,

---

devenu Grand-Maître de l'Artillerie procura la place de Lieutenant Général à Samuel Boutinon. Théophile Boutinon son frere puîné fut mis par M. de Sulli auprès du Prince de Saxe Lawembourg qui le fit son grand Ecuyer & Colonel Commandant de son Régiment de Cavalerie. Il mourut à l'âge de 93 ans sans postérité, mais Samuel Boutinon a laissé un petit fils qui occupe aujourd'hui un emploi honorable dans le Militaire.

» excepté que l'Amiral, & le Vice- 1628.
» Amiral ne purent approcher, parce
» qu'il n'y avoit pas assez d'eau. Ils
» firent mêmes bordages jusqu'à ce
» qu'ils fussent à demie-portée du
» canon, & ils escarmoucherent en-
» suite conme le jour précédent, mais
» non pas si vivement, à mon avis.
» On craignoit fort notre canon de
» terre.

» Les Anglois nous envoyerent
» neuf brûlots & un vaisseau de mine,
» mais nos chalouppes allerent au-
» devant, à la merci des canonades,
» & les firent dériver contre la Fa-
» laise du chef de Baïe, sans qu'ils
« pussent nous endommager. »

Une circonstance de cette action bien glorieuse pour Louis XIII, c'est que ce Prince, dit le Maréchal de Bassompierre, en parlant de la premiere escarmouche, étoit à la batterie du chef de Baïe où je commandois. Plus de trois cents boulets de canon qui alloient encore, trois cents pas au-delà lui passerent par-dessus sa tête, sans qu'il temoignat la moindre crainte. Il est vrai qu'il étoit un des plus intrepides hommes de son royaume.

1628. Les Anglois n'ayant eu dans ces deux attaques aucun avantage favorable pour les assiégés, Soubise proposa de tenter le passage au milieu de la digue, à la tête des vaisseaux Rochellois & des François qui l'accompagnoient, pourvû que les Anglois voulussent suivre. Le Comte de Laval, frere du Duc de la Trimouille, promit de conduire à la palissade les vaisseaux destinés à servir de mine, pendant qu'on attacheroit le combat. Mais soit que l'Amiral Anglois crut qu'il seroit impossible de forcer ce passage, ou qu'il eut des ordres positifs du Roi d'Angleterre de ne rien hazarder, mais de tacher seulement d'obtenir des conditions supportables aux Rochellois, il rejetta les offres des deux Seigneurs François. Peut-être aussi avoit-il pénétré le dessein de Soubise & de Laval, naturellement hardis & entreprenans. Ils avoient intérêt de risquer tout pour le secours d'une ville dont la délivrance étoit leur unique ressource & le salut de leur parti. Ainsi l'Amiral Anglois ne voulant pas s'exposer à perdre une flotte, qui faisoit les principales forces du Roi son Maître,

aima mieux engager Soubise & les Rochellois à s'accommoder avec le Roi de France. 1628.

Pour cet effet il envoya Montaigu, cet intriguant dont nous avons parlé, & qui étoit sorti de la Bastille le quatorze Avril précédent, trouver le Cardinal de Richelieu, sous prétexte de lui demander la liberté de quelques prisonniers Anglois. Le véritable dessein de ce voyage étoit de sonder Richelieu, & d'entrer en négociation sur ce qui regardoit la Rochelle, & même pour la paix.

Après plusieurs conférences, le Cardinal mettant à part les intérêts des Rochellois, proposa à Montaigu de retourner en Angleterre, pour négocier entre les deux Couronnes, une paix dont il lui donna les principales conditions. C'étoit un objet plus intéressant pour le Roi d'Angleterre, qui commençoit déja à se brouiller avec son Parlement, que l'accommodement des Rochellois: dès-lors ils furent totalement abandonnés. Montaigu partit pour l'Angleterre, laissant aux Députés de la Rochelle qui étoient sur la flotte,

1628. le ſoin de déméler leurs propres affaires.

Le refus de l'Amiral Anglois de faire de nouvelles hoſtilités en faveur de la Rochelle, & le bruit que Richelieu fit répandre exprès, du traité de paix qui ſe négocioit entre les deux Couronnes, fit un ſi grand effet parmi les aſſiégés & les Réformés qui étoient ſur la flotte, que ceux-ci firent demander au Maréchal de Baſſompierre, un ſauf-conduit pour les Députés qu'ils vouloient envoyer au Cardinal. L'ayant obtenu, ils ſe rendirent auprès du Maréchal qui les fit conduire à la Sauſſaye où Richelieu étoit logé.

Il apprit en même-tems par le ſieur Arnaud, qui avoit toujours entretenu correſpondance avec les aſſiégés, qu'il y avoit ſix Députés de la ville au fort de Lafond, qui demandoient une conférence avec lui. Il les fit amener chez lui, où ils arriverent fort peu de tems après ceux de la flotte. Ceux-ci eurent audience les premiers. Après un compliment reſpectueux & ſoumis, ils demanderent la permiſſion d'entrer dans la Rochelle,

chelle, & ils promirent d'agir si fortement, qu'ils engageroient les habitans à prendre la résolution de rentrer sous l'obéissance du Roi. Le Cardinal leur répondit avec beaucoup de douceur, que pour le présent il ne vouloit pas considérer leurs fautes, ni celles de leurs concitoyens, qu'elles étoient à la vérité, très-grandes; mais que la bonté du Roi étoit encore plus grande pour les oublier, & qu'il tacheroit de leur en obtenir le pardon, pourvû que de leur côté ils se missent en état de le mériter. 1628.

Le Cardinal, après leur avoir parlé dans son appartement les fit retirer, & fit entrer ensuite les Députés de la ville. Ils ignoroient que ceux de la flotte fussent chez le Cardinal dans un endroit séparé. Richelieu leur parla en présence du Garde des Sceaux, du Maréchal de Schomberg, & des autres Ministres. Les Députés lui présenterent un écrit, par lequel ils demandoient un traité de paix général, pour tous les Protestans du Royaume, dont les Anglois seroient les médiateurs & les garents, qu'il n'y fût

point parlé de grace ni de pardon ;
1628. qu'on leur laissât leurs privilèges & leurs remparts, que leur Maire fut maintenu dans tous les droits de sa charge, & enfin que la garnison sortit avec tous les honneurs ds la guerre.

Le Cardinal leur fit entendre que ces propositions convenoient si peu à la situation où ils se trouvoient, qu'il étoit inutile de les discuter. Qu'il ne leur restoit plus qu'un parti à prendre, qui étoit d'avoir recours à la clémence du Roi, & de se soumettre à toutes les conditions qu'il plairoit à Sa Majesté de leur imposer. Ils étoient fort embarrassés, parce qu'ils ne pouvoient se résoudre à une soumission si absolue sans être assurés de leur sort par quelque espèce de traité. Ils demanderent qu'il leur fût permis de conférer avec ceux de leurs compatriotes qui étoient sur la flotte Angloise. Le Cardinal leur répondit, qu'il y avoit actuellement dans sa maison deux Députés de cette flotte, & que s'ils vouloient lui promettre de ne leur point parler, ils auroient dans le moment la satisfaction de les voir. Ils le promirent, & le Cardinal

sortit aussi-tôt pour aller chercher les Députés de la flotte, qui étoient dans la gallerie, & qui s'engagerent pareillement à ne rien dire à ceux de la ville. Il amena les deux Députés dans la chambre, où ils eurent tous la liberté de se voir de loin, sans avoir celle de se dire une seule parole. Ils s'entresaluerent avec la derniere surprise : ensuite le Maréchal de Bassompierre ayant ramené les Députés de la flotte dans la gallerie, ceux de la Rochelle offrirent de rentrer sous l'obéissance du Roi, & prierent le Cardinal, avec les plus grandes instances, d'obtenir leur grace : *Je le veux bien*, répartit-il, *Sa Majesté est allé prendre l'air pour huit jours, je lui parlerai en votre faveur dès qu'elle sera de retour. Huit jours, Monseigneur!* s'écria l'un des Députés, *il n'y a pas des vivres pour trois jours dans la Rochelle.* Richelieu prend alors un ton plus grave & plus sevère, & reproche aux Rochellois leur opiniâtreté. *Cependant*, ajoûta-t-il, *j'exhorterai le Roi à vous faire misericorde.* Richelieu dicte des articles, & ordonne aux Députés de la ville

1628.

1628. de les porter à leurs concitoyens. Il permet ensuite à ceux de la flotte de parler aux autres : ceux-là prierent les Députés de la ville de les faire comprendre dans la capitulation. Le Cardinal promit, sous le bon plaisir du Roi, que cet article seroit accordé, & il leur tint parole.

Reddition de la Rochelle.

Les Députés de la ville y étant retournés, les articles furent signés le 28 Octobre, par Jean de Berne, & Pierre Viette Echevins, Daniel de la Goute, & Jacques Rifautpairs, Elie Moquet & Charles de la Coste, bourgeois, au nom de tous les habitans de la Rochelle. Le Roi ne jugea pas à propos de les signer, pour ne pas paroître traiter avec ses sujets ; Duhallier & Marillac, Maréchaux de camp, eurent ordre de les signer.

Dans ce traité, les habitans de la Rochelle commencent par demander pardon au Roi, d'avoir resisté si long-tems à ses justes volontés, en refusant de lui ouvrir les portes de leur ville, & d'avoir adhéré aux étrangers qui ont pris les armes contre l'Etat. Ils supplient Sa Majesté

de recevoir, pour ſatisfaction de leur crime, l'obéiſſance préſente qu'ils déſirent lui rendre, » en re- 1628
» mettant leur ville entre ſes mains
» pour en diſpoſer ainſi qu'il lui
» plaira, & leur preſcrire telle
» forme de vivre qu'elle eſtimera
» plus à propos pour l'avenir, ſans
» autres conditions, que celle qu'il
» plaira à Sa Majeſté leur accorder
» par ſa bonté ». Le Roi déclare enſuite qu'ayant égard à leur repentir, il leur pardonne leur faute, à condition que dès le lendemain 29 Octobre, ils ouvriront les portes de la ville à Sa Majeſté, *pour en diſpoſer comme bon lui ſemblera*. Que les Chefs, Capitaines & Gentilshommes François de la garniſon, ſortiront l'épée au côté, & les ſoldats le bâton blanc à la main, après avoir fait ſerment de ne porter jamais les armes contre le Roi; & qu'à l'égard des Anglois, ils ſeront conduits en Angleterre ſans qu'il leur ſoit fait aucun déplaiſir.

Le 29 Octobre, les habitans de la Rochelle envoyerent douze Députés au Roi, qui ſortirent par la porte neuve. Le Cardinal les vint prendre

1628. de les porter à leurs concitoyens. I permet ensuite à ceux de la flotte d parler aux autres : ceux-là prieren les Députés de la ville de les fair comprendre dans la capitulation. L Cardinal promit, sous le bon plaisi du Roi, que cet article seroit ac cordé, & il leur tint parole.

Reddition de la Rochelle.

Les Députés de la ville y éta retournés, les articles furent sign le 28 Octobre, par Jean de Ber & Pierre Viette Echevins, Da de la Goute, & Jacques Rifautpa Elie Moquet & Charles de la C bourgeois, au nom de tous le bitans de la Rochelle. Le Ro jugea pas à propos de les si pour ne pas paroître traiter av sujets ; Duhallier & Marillac, chaux de camp, eurent ordre signer.

Dans ce traité, les habita Rochelle commencent par der pardon au Roi, d'avoi si long-tems à ses justes vol refusant de lui ouvrir les leur ville, & d'avoir ad étrangers qui ont pris les tre l'Etat. Ils supplient

..e
n-
la
nies
ifes,
avoit
y en-
sque les
trés, le
ant eux;
mots, en
e la ville.

1628. à la porte de la chambre du Roi, & les conduisit jusqu'au cabinet, où ce Prince les attendoit. Le Cardinal les lui présenta, & dès qu'ils furent entrés, ils se mirent à genoux. Le sieur de la Goute, Avocat du Roi, au Présidial de la Rochelle, lui demanda pardon, au nom de tous les habitans, par une harangue courte & respectueuse. Le Roi lui répondit en ces termes : « Je prie Dieu que » ce soit de cœur que vous me portiez honneur, & que ce ne soit pas » la nécessité où vous êtes réduits, qui » vous fasse tenir ces paroles. Je sais » bien que vous avez toujours été » malicieux, pleins d'artifices, & » que vous avez fait tout ce qui vous a » été possible pour secouer le joug de » mon obéissance, je vous pardonne » vos rebellions : si vous m'êtes bons » & fidéles sujets, je vous serai bon » Prince, & si vos actions sont con» formes aux protestations que vous » me faites, je vous tiendrai ce que » je vous ai promis ».

Les Députés demanderent ensuite que le Roi eut la bonté d'envoyer des vivres aux habitans, qui souffroient

depuis si long-tems les horreurs de la plus affreuse disette. On leur répondit que lorsque le régiment des Gardes seroit entré dans la ville, le Roi y envoyeroit les Vivandiers de son armée. 1628.

A l'égard des François & Rochellois qui servoient dans l'armée Angloise, ou qui s'étoient refugiés en Angleterre ; le Roi leur accordoit l'abolition du passé, la permission de revenir en France, même avec les prises qu'ils pouvoient avoir faites, le libre exercice de leur religion, & la restitution de leurs biens.

Le 30 Octobre, le Duc d'Angoulême, le Maréchal de Schomberg, les sieurs de Vignoles, Duhallier, de Saint-Chaumont & de Marillac, entrerent à six heures du matin dans la Rochelle, avec quatorze Compagnies du Régiment des Gardes-Françoises, & six de celui des Suisses. Le Roi avoit défendu au reste des troupes d'y entrer jusqu'à nouvel ordre ; lorsque les Officiers Généraux furent entrés, le Maire, Guiton, vint au-devant eux ; il les harangua en peu de mots, en leur présentant les clefs de la ville.

1628. Quand il eut fini ſon Diſcours, le Maréchal de Schomberg lui déclara qu'il n'étoit plus Maire, que ſa charge & tous les priviléges de la Ville étoient abolis, qu'il n'avoit qu'à lui remettre les clefs, & ſe retirer dans ſa maiſon. Il obéit ; & lorſque les troupes furent entrées, le Maréchal de Schomberg fit publier une défenſe à tous les ſoldats, ſous peine de la vie, d'entrer dans aucune maiſon ſans un ordre exprès ; le Cardinal lui avoit recommandé expreſſément d'y veiller avec la plus grande attention. On mit des Corps-de-Gardes dans tous les poſtes de la Ville & des fortifications, & l'on en fit ſortir la garniſon Françoiſe qui ſe trouvoit reduite à ſoixante-quatre hommes, tous ſi foibles & ſi décharnés, qu'à peine avoient-ils la force de ſe ſoutenir. La garniſon Angloiſe qui n'étoit plus que de quatre-vingt-dix hommes, demeura juſqu'au lendemain, en attendant qu'elle pût être embarquée.

Le Roi ayant vû ſes troupes entrer dans la Ville, dit au Chevalier de Saint-Simon, frere de ſon favori, montés à cheval, il eſt tems de partir

pour aller apprendre aux Reines ce que vous avez vu. Enſuite il fit le tour de la Ville, & lorſqu'il paſſa devant la porte de Cognes, le peuple cria, *vive le Roi.* Il fallut attendre que la Ville de la Rochelle fut en état de le recevoir avant qu'il y put faire ſon entrée. L'air y étoit infecté par la multitude des cadavres qui étoient demeurés ſans ſépulture, parce qu'il ne reſtoit plus aux vivans aſſez de force pour enterrer les morts. On a prétendu qu'il y avoit eu plus de quinze mille perſonnes qui étoient mortes de faim & de miſere pendant le ſiége. Sur la fin le boiſſeau de bled coutoit huit cent francs. Une vache fut vendue ſept cents écus, & le prix de ſa chair fut mis à cent ſols la livre par ordonnance de police ; le pain monta dans la ſuite juſqu'à douze francs la livre.

1628.

Le Cardinal arriva ſur les deux heures après midi : il fit porter avec lui une grande quantité de pain qui fut diſtribué gratuitement. Il fit même battre le tambour pour inviter les habitans d'en venir prendre chez lui.

1628. Le Maire Guiton osa se présenter au Cardinal lors de son entrée dans la Ville. Malgré ce que le Maréchal de Schomberg lui avoit dit, il marchoit encore précédé de ses Hallebardiers vêtus de sa livrée. Le Cardinal lui ordonna de les renvoyer, & lui fit défenses sous peine de la vie de prendre la qualité de Maire. Le dernier jour d'Octobre fut employé à enlever les morts, & à faire entrer dans la Ville plus de trois mille chariots, chargé de toutes sortes de provisions, qu'on vendoit au même prix que dans le Camp.

Le lendemain jour de la Toussaint, l'Eglise de Sainte Marguerite ayant été rebénite dès le matin par l'Archevêque de Bordeaux, le Cardinal y célébra la Messe & donna la Communion au Maréchal de Schomberg, & au Garde des Sceaux de Marillac, qui travailloit dèslors sourdement à la ruine de ce Ministre.

Sur les trois heures après-midi le Roi entra dans la Ville par la porte de Cognes. Il étoit à cheval & armé de toutes piéces, précédé de ses Gardes & accompagné d'un grand nom-

bre de Seigneurs. Le Cardinal de Richelieu marchoit ſeul devant lui. Les Officiers du Préſidial au nombre de quinze ou ſeize, voyant arriver le Roi, ſe mirent à genoux au milieu de la rue; & comme on leur avoit défendu de prononcer aucune harangue, ils ſe contentérent de crier avec le peuple, *vive le Roi*. Le Maire Guiton n'oſa ſe préſenter, on lui avoit fait dire que le Roi ne vouloit pas le voir. Le Miniſtre Sallebert l'un des plus ſéditieux hommes de la Rochelle, qui avoit contribué plus que perſonne, à ſoutenir par ſon éloquence, le parti de Guiton, & entretenir les Rochellois dans leur révolte, fut chaſſé de la Ville, ainſi que Godefroy précédent Maire, des Serbiers & Guiton. Ce dernier dont la mémoire eſt ſi chere aux Hiſtoriens Proteſtans, ſe retira en Angleterre où il mourut dans le repos, & dans l'oubli. 1628.

La flotte Angloiſe n'attendit pas long-tems après la priſe de la Rochelle, pour ſe retirer; elle mit à la voile la nuit du 10 au 11 Novembre. Lorſqu'elle fut arrivée en Angleter-

1628. re, on y fit de grandes plaintes de ce que la Rochelle avoit été si mal secourue. On reprocha aux Comtes de Dembigh & de Lindsey, le mauvais succès de cette expédition; mais les procédures qu'on commença contr'eux, se rallentirent avec le tems, soit parce qu'on craignit de trouver trop de coupables, soit parce qu'on regardoit leur punition, comme un remede inutile à des maux irréparables; d'ailleurs le Roi d'Angleterre commençoit à se faire de terribles affaires avec son Parlement.

Le Cardinal ne se contenta pas de faire détruire les fortifications de la Rochelle, il voulut encore que celles du Fort Louis, & de la Citadelle de St. Martin dans l'Isle-de-Rhé fussent entierement démolies. Il représenta au Roi, que depuis la reddition de la Rochelle, l'abolition de ses priviléges & la ruine de ses fortifications, le Fort Louis devenoit absolument inutile, qu'à l'égard de la Citadelle de Saint Martin, elle étoit si forte que si les Espagnols ou les Anglois venoient une fois à s'y établir, il seroit presqu'impossible de les en chasser.

Que le reste des rebelles pourroit être tenté d'y chercher un asyle, qu'il seroit peut-être aussi difficile de le leur ôter que la Rochelle même & qu'il suffisoit pour défendre l'Isle, d'y conserver le fort de la Prée. On détruisit en même tems, les fortifications de Saintes, de Fontenai, de Niort & de quelques autres places la résolution ayant été prise de raser toutes les places fortes dans l'intérieur du Royaume. 1628.

Ainsi fut soumise, dit le Président Hénaut, cette Ville rebelle qui depuis près de deux cens ans, s'armoit contre ses Maîtres & choisissoit toujours pour se révolter, suivant la politique des séditieux, le tems où nos Rois avoient le plus d'embarras. Telle fut sa révolte sous Louis XI. pendant les menées du Duc de Guyenne son frere. Contre Charles VIII. lorsque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue. Contre Louis XII. durant les guerres qu'il soutenoit pour le Milanès. Contre François I. lorsqu'il étoit aux prises avec Charles-Quint. Contre François II. & Charles IX. pendant leur minorité. Contre Henri III. en armant son

1728. frere contre lui. Contre Henri IV. prêt de venir aux mains avec le Duc de Savoye; & contre Louis XIII. enfin à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier siége couta quarante millions. Ce fut un coup accablant pour le Calvinisme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du ministere du Cardinal de Richelieu.

Le Roi d'Espagne, les Ducs de Savoye & de Lorraine qui attendoient l'événement de ce siége pour se déclarer contre la France, resterent tranquilles dès qu'ils en virent le succès. Le Cardinal disoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois Rois; du Roi d'Espagne, du Roi d'Angleterre & du Roi de France. Ce qui rendoit le propos véritable à l'égard de Louis XIII. étoient les incertitudes continuelles que lui jettoient dans l'esprit, les ennemis de ce Ministre, jaloux de la gloire qu'il alloit acquérir.

Mort du Président de Gourgues.

Pendant que le Roi étoit occupé au siége de la Rochelle, Servien Intendant de Justice en Guyenne ayant eu quelque démêlé avec le Parlement de Bordeaux porta ses plaintes au

Conseil du Roi contre le sieur de Gourgues premier Président qui fut interdit des fonctions de sa charge, avec ordre de venir rendre compte de sa conduite. Il vint au Camp devant la Rochelle, avec quelques-uns des Principaux Officiers du Parlement qui avoient aussi été interdits. Lorsqu'il se présenta pour se justifier, le Roi lui ordonna de parler à genoux. Il représenta, que ce cérémonial étoit nouveau & inusité. Le Roi se leva en colere & le prit par sa robe pour le forcer d'obéir. Le Président fut si pénétré de cet affront qu'il en mourut de chagrin quelques jours après. C'étoit un homme d'un rare mérite, qui malgré le trouble & le dépit que lui causa cette humiliation, n'avoit pas laissé de se justifier avec une force & une éloquence, qui fut admirée de toute la Cour. 1628.

Quoique la Ville de la Rochelle fut soumise, les Huguenots du Languedoc avoient encore les armes à la main. Le Prince de Condé & le Duc de Montmorenci, commandoient chacun un corps de troupes pour le Roi dans cette Province, & le Duc de Rohan y étoit à la tête des Ré-

1628. formés. La guerre se faisoit avec plus d'animosité, que d'utilité. Les Catholiques firent mourir plusieurs prisonniers Huguenots qu'ils avoient faits. Le Duc de Rohan usa de représailles sur un nombre de Catholiques, pareil à celui des réformés, qu'on avoit fait périr. L'animosité se mit de la partie. Le Prince de Condé & le Duc de Rohan, s'écrivirent des lettres pleines d'aigreur & de malignité. Cependant les troupes du Roi firent peu de progrès; elles n'étoient pas assez considérables pour assiéger les principales Villes dont les réformés étoient les maîtres, on reprit seulement sur eux quelques petites places. Le Roi qui avoit des affaires plus importantes du côté de l'Italie, se contenta de laisser en Languedoc une armée assez forte pour contenir les Huguenots, en attendant qu'il put les soumettre entierement comme il fit l'année suivante.

L'heureux succès du siége de la Rochelle, terminé avec tant de gloire pour le Roi, par la prudence du Cardinal de Richelieu avoit affermi la puissance de ce Ministre au point qu'il se vit en état de triompher

de ſes ennemis & de ces envieux. 1628.
Maître abſolument de l'eſprit du Roi, ſûr de ſe ſoutenir déſormais, indépendamment de la Reine-Mere qui l'a mis en place, & infiniment plus habile & plus éclairé que le Cardinal de Berulle & les deux Marillacs, confidens de cette Princeſſe; il mépriſe les efforts qu'ils font pour le renverſer, & ſe prépare à l'exécution du projet qu'il méditoit, auquel ils s'oppoſoient fortement, & qu'il fit réuſſir malgré eux.

Affaire de Mantoue.

Il étoit queſtion de la ſucceſſion de Vincent II. Duc de Mantoue & Marquis de Montferrat, qui regardoit Charles de Gonſague Duc de Nevers, comme ſon plus proche parent.

Louis de Gonſague, pere du Duc de Nevers, troiſiéme fils de Frédéric II. étoit venu s'établir en France & y avoit acquis de grands biens, par ſon mariage avec une héritiere de la Maiſon de Cleves, qui lui apporta les Duchés de Nevers & de Rethel. Le droit du Duc de Nevers à la ſucceſſion du Duché de Mantoue, Fief maſculin étoit inconteſtable.

1628. Ferdinand Duc de Mantoue, frere aîné de Vincent, mourût sans enfans à la fin de l'année 1626, & Vincent lui succéda. Mais il y avoit de la difficulté pour le Marquisat de Montferrat qui étoit un Fief féminin. François III. Duc de Mantoue & Marquis de Montferrat, frere aîné de Ferdinand & de Vincent second, laissoit de son mariage avec Marguerite, fille de Charles Emanuel Duc de Savoye, une Princesse nommée Marie, à laquelle le Montferrat appartenoit légitimement, en sorte qu'il devoit être distrait des biens de la Maison de Gonsague, ce qui pouvoit causer de grandes contestations. On avoit lieu de craindre que l'Empereur, & le Roi Catholique, ne traversassent dans cette affaire le Duc de Nevers, que sa naissance & ses grands biens attachoient à la France.

Le Cardinal de Richelieu qui avoit des espions dans toutes les Cours de l'Europe, étoit instruit que ces trois puissances se proposoient d'appuyer César de Gonsague Duc de Guastalla, au préjudice du Duc de Nevers. Le moyen de prévenir ces inconvéniens,

étoit de marier la Princesse héritiere du Montferrat, avec Charles de Gonsague, Duc de Rethel, fils aîné du Duc de Nevers. Dans cette vue le Roi de France par l'avis de Richelieu, envoye le Marquis de Saint Chaumont en Ambassade extraordinaire auprès de Vincent, nouveau Duc de Mantouë. La chose la plus délicate qu'il devoit insinuer à Vincent de la part de Louis, étoit d'accorder la Princesse Marie sa nièce, au Duc de Rethel, & d'assurer au Duc de Nevers & à ses enfans, sa succession au Duché de Mantouë. 1628.

L'Ambassadeur gagne le principal Ministre de Vincent, qui étoit le Marquis Strigio : celui-ci assure que c'est l'opinion commune des Médecins, que le Duc son Maître ne peut vivre long-tems, & s'engage à servir Nevers & son fils. Saint-Chaumont, après avoir mis cette affaire en état de réussir, revint en France, rendre compte de sa négociation au Cardinal. Le Duc de Rhetel se rend incontinent en Italie, sous prétexte de voir Vincent, & de se faire connoître au chef de sa maison.

1628. Le Duc de Nevers n'étoit pas aimé de la Reine-mere, ni du Cardinal de Richelieu; mais celui-ci ſage & prévoyant, ſacrifie volontiers ſon reſſentiment au bien & à la gloire de ſon Maître; au lieu que Marie de Medicis, guidée par la haine qu'elle a conçue contre Nevers, s'oppoſe ouvertement à ce que Louis ſoutienne les intérêts d'un Seigneur, qui l'a grièvement offenſée pendant ſa Regence.

En attendant que les obſtacles qui ſe préſentent ſoyent levés, Richelieu tente la voye de la négociation, & prend de juſtes meſures, afin de mettre le Duc de Nevers en poſſeſſion du Duché de Mantouë & du Montferrat, que l'Empereur, le Roi d'Eſpagne & le Duc de Savoye prétendent lui diſputer, en ſoutenant le Duc de Guaſtalla, qui diſoit y avoir des prétentions. Richelieu eſpéroit que le Duc de Nevers, capable de bien défendre les meilleures places de ces Principautés, donneroit au Roi le tems de prendre la Rochelle & de le ſecourir enſuite. Les choſes arirverent comme Richelieu les avoit projettées. Le duc de Rethel s'étoit rendu

1628.

fort à propos à Mantouë ; le Duc Vincent étoit à l'extrémité. Strigio, son premier Ministre, l'avoit amené au point de consentir au mariage de Marie sa nièce avec le Duc de Rethel. Il déclare par un acte solemnel le Duc de Nevers son héritier légitime, fait prêter serment aux Gouverneurs des Villes du Mantouan & du Montferrat de les conserver au Duc de Nevers. Aussi-tôt il fait sortir la Princesse Marie sa nièce, du couvent où il la faisoit élever, le Duc de Rhetel l'épouse le soir du 24 Décembre 1627, & Vincent meurt la nuit même, à l'âge de 30 ans, ainsi que son frere, épuisés par les débauches de leur jeunesse. Tout cela se passa en moins de huit jours. Le Duc de Nevers arriva le 17 Janvier 1628 dans la capitale de ses Etats, où il fut reconnu pour légitime Souverain, sans contradiction ; mais s'il n'eut pas de peine à s'en mettre en possession, il en eut beaucoup à s'y maintenir.

Les Espagnols entrent dans le Mantouan.

Le 25 Février 1628, les Espagnols entrerent en campagne. Dom Gonsalès de Cordoue, Général de leurs troupes, assiégea Cazal ; mais

1628. avec tant de négligence, ou d'incapacité, que la place ne fut jamais entiérement investie. Le Duc de Mantouë avoit dans la place une garnison de quatre mille hommes. Plusieurs Gentilshommes François s'y étoient jettés pout la défendre ; entr'autres le Marquis de Beuvron, qui n'osoit revenir en France, à cause de son duel avec Bouteville. Il acquit beaucoup d'honneur à ce siége, où il fut tué le premier Novembre d'un coup de carabine. Le sieur de Guron qui du siége de la Rochelle, avoit été envoyé à Turin, eut ordre de se rendre à Cazal pour y prendre le commandement des troupes. Tous les Officiers François qui se trouvoient en Italie, accoururent pour défendre cette place qui recevoit continuellement de nouveaux secours d'hommes & de munitions.

Pendant que Dom Gonzalès assiégeoit Cazal, le Duc de Savoye entroit dans le Montferrat. Il prit d'abord la ville d'Albe : celle de Trino se défendit pendant seize jours de tranchée ouverte. Mont-Calvo fut pris par le prince de Piémont & la garnison passée

au fil de l'épée, à l'exception du Commandant & de cinquante ſoldats qui demeurerent priſonniers. Dom Carlo, fils naturel du Duc de Savoye, ſe rendit maître de Pont-Deſture. Le Comte de Guiche, accompagné du ſieur de Montereau & du Baron de Juſſé (1), s'étoit jetté dans Nice-de-la-Paille, qu'il défendit quelque tems avec beaucoup de courage ; mais il fut obligé de capituler le premier Juin. 1628.

A l'égard de Cazal, il ſembloit que les Eſpagnols vouloient donner aux François le tems de le ſecourir, par la lenteur avec laquelle Dom Gonzalès l'aſſiégeoit : cependant depuis près d'un an que duroit le ſiége, il avoit eu le tems de perfectionner ſes lignes & d'y conſtruire des forts & des redoutes.

Telle étoit la ſituation des affaires d'Italie au premier Novembre 1628, lorſque le Roi entra triomphant dans la Rochelle. Le Cardinal de Riche-

(1) Brave Gentilhomme Breton, dont nous avons parlé ci-deſſus.

lieu n'ayant plus rien ou f[illegible]u de
1628. chose à craindre de la part d[illegible] Huguenots, avoit pris la ferme résolution d'engager le Roi à secourir Cazal, & d'y conduire son armée. Il falloit user de diligence. Lorsque le Cardinal proposa d'exécuter ce projet, il y trouva de grandes oppositions, surtout de la part de Marie de Medicis, du Cardinal de Berulle, du Garde des Sceaux, de Marillac, & de son frere, qu'on appelloit les Ministres de la Reine-mere, & qui lui étoient tous dévoués contre le Cardinal.

La Reine-mere étoit extrêmement indisposée contre le nouveau Duc de Mantouë, qui, n'étant que Duc de Nevers, lui avoit causé des chagrins pendant sa Regence. Elle étoit surtout piquée de quelques discours que l'on l'accusoit d'avoir tenus ; le sujet en est rapporté différemment par les Historiens. Les uns disent, qu'on lui avoit proposé dans sa jeunesse, d'épouser Marie de Médicis, & qu'il avoit refusé ce mariage, en disant que la Maison de Médicis n'étoit pas faite pour s'allier avec celle de Gonzague. D'autres assurent que pendant les troubles

troubles de la Régence, la Reine-mere s'étant emportée contre le Duc de Nevers, avoit parlé de sa Maison avec mépris, & que le propos ayant été rapporté au Duc, il avoit dit qu'il savoit le respect qu'il devoit à la Mere de son Roi; mais que personne n'ignoroit que ceux de Gonzagué étoient Princes avant que les Médicis fussent Gentilshommes. La Reine-mere ne lui pardonna jamais une parole si piquante, quoiqu'il l'eut désavouée; & lorsqu'il se porta héritier du Duc de Mantouë; elle ne vit qu'avec le plus grand chagrin, le Roi & le Cardinal, disposés à soutenir les intérêts d'un homme qui lui étoit désagréable. Marie avoit paru jusqu'alors vivre avec le Cardinal de Richelieu dans la plus parfaite intelligence; mais l'opposition qu'elle éprouva de sa part dans l'affaire de Mantouë, lui laissa dans le cœur un mécontentement qu'elle ne put toujours dissimuler. Les confidens de cette Princesse, ennemis & jaloux du Cardinal en profiterent, pour l'indisposer contre lui. Ils réussirent à les brouiller ensemble, & la préci- 1628.

1628. piterent dans un abîme de chagrins & de disgraces.

Cependant Richelieu ne perdant point son projet de vûe, avoit fait ordonner par le Roi, aux troupes qui avoient assiègés la Rochelle, de se rendre dans l'Auvergne pour y être plus à portée de passer en Italie.

Le Roi étant revenu à Paris au commencement de Décembre, tint un Grand-conseil, pour décider s'il étoit à propos de secourir le Duc de Mantouë.

Les avis se trouverent partagés. Le Cardinal de Berulle représenta, qu'après les fatigues d'un siége aussi long que celui de la Rochelle, l'armée avoit besoin de repos; qu'en la faisant marcher d'une extrêmité du Royaume à l'autre, sans lui laisser le tems de se reposer, on couroit risque de la voir s'anéantir par les désertions. Qu'après une telle marche, elle ne seroit pas en état de passer les Monts, dans un tems où les neiges dont ils étoient couverts, rendoient les chemins impraticables, sur-tout pour l'artillerie. Que les Vénitiens étant plus intéressés que nous à em-

pêcher la Couronne d'Eſpagne d'augmenter ſa puiſſance en Italie, il falloit leur laiſſer le ſoin de ſecourir le Duc de Mantoue; que s'ils voyoient ce Prince ſur le point d'être entiérement opprimé, ils ne manqueroient pas de faire les derniers efforts pour le ſoutenir : qu'en tenant une autre conduite, on allumeroit infailliblement entre la France & l'Eſpagne, une guerre qui nous ſeroit beaucoup plus préjudiciable, que la conſervation de Cazal & de Mantouë ne pouvoir nous être avantageuſe. 1628.

Le Garde des Sceaux de Marillac, qui cherchoit toujours à plaire à la Reine-mere, ne manqua pas d'appuyer cet avis. Cette Princeſſe, elle-même, ſoutint avec chaleur l'opiion de ſes deux confidens. Elle dit ue le parti Huguenot n'étoit pas ncore abbatu, qu'il reprendroit de nouvelles forces pendant la guerre d'Italie; qu'il valloit mieux mettre ordre aux affaires du dedans qu'à lles du dehors où la France n'a-oit aucun intérêt; qu'il falloit évi-r de rompre avec l'Eſpagne, & e donner atteinte à une Paix établie

1628. par le feu Roi, & qu'elle avoit eu soin d'affermir avec tant de peine pendant sa Régence, par un double mariage.

La crainte de déplaire à la Reine-mere, n'empêcha pas le Cardinal de Richelieu de combattre cette opinion avec beaucoup de force. Il dit qu'on ne pouvoit abandonner le Duc de Mantouë sans flétrir la réputation du Roi qui étoit montée au plus haut point par la réduction de la Rochelle; que la Maison d'Autriche ne cherchoit à dépouiller le Duc de Mantouë d'une Souveraineté qui lui appartenoit, que parce qu'il étoit François; qu'il ne seroit pas juste que son attachement pour un Royaume où il étoit né, pût être regardé comme un motif d'exclusion à l'égard d'une succession de cette importance; qu'il seroit honteux pour le Roi de le souffrir. Que si les Espagnols nous voyoient abandonner le Duc de Mantouë, ils se persuaderoient que nous n'osons rompre avec eux par la crainte de leurs armes, & que cette pensée leur donneroit l'audace de former tous les jours contre nous de nouvelles

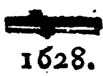
entreprises. Qu'on ne devoit point s'arrêter à l'impossibilité chimérique de forcer le passage des Alpes : que la prise de la Rochelle avoit fait voir que rien n'étoit impossible aux armes de Sa Majesté, & qu'un Prince qui avoit sû arrêter par une digue les flots de l'Océan, pourroit bien traverser les Alpes malgré les neiges, dont leurs cimes étoient couvertes : que le siége de la Rochelle, quoique long & pénible, n'avoit pas tellement fatigué les troupes, qu'elles ne fussent en état de recommencer la guerre : qu'elles avoient toujours été abondamment pourvûes de vivres, bien payées, bien vêtues, & qu'on les auroit prises plutôt pour une garnison logée dans une ville, que pour une armée exposée dans un camp aux injures de l'air & aux périls de la guerre. Qu'à l'égard des Huguenots rebelles, ils étoient présentement si bas que leur parti n'étoit pas fort à craindre. » Je ne suis pas Prophéte, » ajoûta Richelieu, en adressant la » parole au Roi ; mais je crois pou- » voir assurer Votre Majesté, qu'en » ne perdant point de tems dans

1628.

1628. » l'exécution de ce dessein, vous
» aurez fait lever le siége de Cazal,
» & donné la paix à l'Italie dans le
» mois de Mai ; qu'en revenant en-
» suite avec votre armée dans le
» Languedoc, vous aurez achevé de
» soumettre le parti Huguenot dans
» le mois de Juillet, & que vous
» pourrez revenir à Paris dans le
» mois d'Août ».

L'avis du Cardinal entraîna celui du Roi & des autres Ministres, & la guerre fut résolue. Le 26 Décembre, le Roi écrivit au sieur de Guron, qui commandoit dans Cazal, pour l'exhorter à défendre cette Place, jusqu'à la derniere extrémité, pour l'assurer qu'il ne tarderoit pas à être secouru, & que l'armée qui étoit en Auvergne avoit ordre de s'avancer sur les frontieres de Savoye.

La Reine-mere s'apperçut bien alors que le Cardinal de Richelieu s'attachoit à tenir le Roi éloigné d'elle. Ne pouvant plus s'opposer au dessein formé de secourir le Duc de Mantoue ; elle s'efforce de retenir du moins Louis à Paris, & de faire donner le commandement de l'ar-



mée au Duc d'Orléans, qui le demandoit avec empreſſement. 1628.

La conduite de ce Prince avoit donné beaucoup d'inquiétudes & d'embarras à la Reine-mere pendant le ſiége de la Rochelle. Il tenoit une conduite fort déréglée depuis la mort de ſa femme, & lorſqu'on lui en faiſoit des remontrances, il répondoit que pour la faire ceſſer, on n'avoit qu'à le remarier. Il avoit pris ou feint de prendre de l'amour pour la Princeſſe Marie de Gonzague, fille du Duc de Nevers, qui n'avoit que 17 ans. Les Hiſtoriens en parlent diverſement, & l'on prétend qu'il n'eut jamais de véritable inclination pour elle. La Reine-mere haïſſoit trop le Duc & toute ſa maiſon, pour conſentir à un pareil mariage. Elle faiſoit tous ſes efforts pour en détourner le Duc d'Orléans; mais il paroiſſoit faire peu de cas de ſes avis. Ceux du Roi & du Cardinal eurent plus d'effet au retour de la Rochelle. On fit entendre au Prince que ſon obſtination à vouloir épouſer la Princeſſe de Gonzague, n'étoit pas agréable à Sa Majeſté. Il promit de renoncer à

M iv

1628. ce mariage; à condition que, pour prix de sa complaisance, on lui donneroit le commandement de l'armée d'Italie, & 50 mille écus pour ses équipages.

Les deux Reines qui vouloient absolument retenir le Roi à Paris, employerent tant de prieres & de larmes pour l'engager à donner cette satisfaction au Duc d'Orléans, qu'elles extorquerent plutôt qu'elles n'obtinrent son consentement. Richelieu n'osa plus insister publiquement sur le voyage du Roi en Italie, de peur d'irriter les deux Reines, & de soulever toute la Cour contre lui. Il se retire à Chaillot, afin que Louis paroisse prendre ses résolutions de lui-même. Mais on eut soin de réveiller la jalousie que le Roi avoit conçue contre le Duc d'Orléans. Les remontrances du Cardinal y contribuerent, sans doute, beaucoup. Il étoit trop prudent & trop éclairé pour laisser confier le succès d'une telle entreprise au Duc d'Orléans, qui n'avoit pas encore acquis assez d'expérience dans l'art militaire; & dailleurs Richelieu qui connoissoit les irrésolutions de

ſon Maître, n'oſoit le laiſſer à la diſpoſition des deux Reines.

Quoiqu'il en ſoit, Louis avoit de la paſſion pour la gloire ; il aimoit naturellement la guerre : il s'imagine que ſon frere aura tout l'honneur de cette expédition. Baſſompierre, dit dans ſes Mémoires, qu'il croit, que la ſeule jalouſie, fit prendre au Roi la réſolution d'aller lui-même en Italie. Il paſſe une ou deux nuits ſans dormir, il vient trouver Richelieu à Chaillot. « Je ne puis ſouffrir, dit » Louis au Cardinal, que mon frere » commande mon armée au-delà des » Monts, il faut que vous m'aidiez à » retirer la parole que j'ai donnée. » Je ne ſais qu'un moyen, répondit » Richelieu, c'eſt que Votre Ma- » jeſté, y aille en perſonne. Mais ſi » elle prend cette réſolution, il faut » partir dans huit jours au plus tard, » le tems preſſe extrêmement ». Le Roi donne ſon conſentement ſans héſiter, appelle Baſſompierre, qui avoit accompagné Sa Majeſté, & dit : » voici un homme qui viendra vo- » lontiers avec moi. Où, Sire ? Ré- » pondit le Maréchal, en Italie, ré- 1629.

» pond Louis ; j'y vais dans huit
1629. » jours faire lever le siége de Cazal:
» préparez-vous à me suivre, vous
» serez mon Lieutenant-Général
» sous mon frere, s'il veut bien ve-
» nir. Je prendrai encore avec moi
» le Maréchal de Crequi, qui con-
» noit ce pays-là, & j'espere que
» nous ferons parler de nous ». Louis revient à Paris, & déclare sa résolution à Marie de Medicis, qui la fait savoir au Duc d'Orléans : la mere & le fils en furent également piqués, mais il fallut dissimuler leur mécontentement.

Richelieu content d'avoir, pour ainsi dire, obtenu le commandement de l'armée pour lui-même, tâche d'appaiser Marie de Medicis, en la faisant déclarer Régente des Provinces en-deçà de la Loire. Le 15 Janvier, jour fixé pour le départ du Roi, il se rendit au Parlement pour faire enregistrer la commission qu'il donnoit à sa mere. On faisoit dans le préambule l'éloge de cette Princesse. « Son heureux gouvernement,
» & sa sage conduite pendant sa Ré-
» gence, disoit-on à sa gloire, prou-

» vent qu'elle est également Mere » du Roi & de l'Etat ». Le Parlement enregistra encore une autre Déclaration, par laquelle le Roi donnoit une amnistie générale à ceux de ses sujets Protestans qui poseroient les armes. 1629.

Le Roi part pour l'Italie.

Aussi-tôt après la vérification de ces Edits, le Roi partit de Paris pour se rendre à son armée.

Il arriva le 14 Février à Grenoble. Son armée conduite par M. de Toiras, étoit déja dans le Dauphiné. Elle étoit composée d'environ vingt-quatre mille hommes d'Infanterie & 2500 cents chevaux. Le dessein du Roi étoit de pénétrer par le Piémont jusques dans le Montferrat, pour attaquer l'armée Espagnole qui faisoit le siége de Cazal.

On ne savoit pas encore si le Duc de Savoye accorderoit le passage par ses Etats. Le Cardinal avoit déja fait sonder les dispositions de ce Prince qui ne paroissoit pas éloigné d'accorder le passage qu'on lui demandoit. Dès que le Roi fut arrivé à Grenoble, il envoya au Duc le Commandeur de Valencey pour tirer de

1629. lui un conſentement poſitif. Il étoit en même-tems chargé d'offrir au Duc la ville de Trino en propriété, avec des terres dans le Montferrat qui lui rendroient douze mille écus d'or par an. Le Duc ne répondit qu'en termes ambigus. Il envoya le Comte de Verrue faire au Roi differentes propoſitions, qui ne tendoient qu'à gagner du tems, & à retarder la marche des troupes Françoiſes.

Le Cardinal qui avoit reconnu l'artifice, fit donner à l'armée l'ordre de s'avancer juſqu'au Mont-Génevre & ſe rendit lui-même avec l'avant-garde juſqu'à Chaumont, bourg ouvert, à l'extrêmité de la frontiere de France, pendant que le Roi conduiſoit le reſte de l'armée à Oux, qui n'en eſt qu'à quatre lieues.

Après pluſieurs conférences & négociations inutiles entre le Cardinal, le Prince de Piémont & le Comte de Verruë; celui-ci vint de la part du Duc de Savoye trouver Richelieu à Chaumont ſur les cinq heures du ſoir. Il lui dit que ſon Maître étant incommodé, ſe faiſoit apporter de Turin en chaiſe à porteur, pour venir

offrir lui-même ses services au Roi. 1629.
Le Cardinal piqué de cette mommerie, & d'ailleurs, informé que l'on travailloit à faire des fortifications & des barricades pour défendre le passage du Pas-de-Suze, presse l'envoyé d'expliquer nettement les dernieres intentions de Charles-Emmanuel. Verrue déclare alors que ce Prince veut bien donner passage aux troupes du Roi, & s'exposer aux reproches & à la vengeance des Espagnols ; mais qu'il espere aussi qu'en considération de cette déférence, & d'un si grand sacrifice, Sa Majesté Très-Chrétienne fera céder la même partie du Montferrat, que le Roi Catholique laissoit au Duc de Savoye dans le traité de partage qu'il venoit de faire, ou du moins qu'elle en fera présent à Madame sa sœur ; à cette condition, dit-il, demain les passages seront ouverts. « Toute l'Europe, » répartit le Cardinal, a si bonne » opinion de la justice & de la gé» nérosité du Roi, que je ne sais » comment Monsieur le Duc de Sa» voye a pû s'imaginer que Sa Ma» jesté consentiroit à une pareille

1629. » proposition ; pour moi je suis bien
» assuré, qu'elle n'y consentira ja-
» mais. Le Roi d'Espagne a bien pu
» donner une partie de ce qui ne lui
» appartenoit pas, afin d'engager
» Monsieur le Duc à favoriser une
» injuste usurpation : mais à Dieu ne
» plaise, que le Roi qui veut délivrer
» un Prince opprimé, dispose ainsi
» du bien de son allié. Si Monsieur
» le Duc a oublié la différence qu'il y
» a entre lui & un Roi de France, il
» s'en ressouviendra avant qu'il soit
» deux jours. «

Le Cardinal renvoye le Comte de Verrue sans autre réponse ; il écrit au Roi le résultat de cette conference & lui mande qu'il n'y a plus d'autre parti à prendre, que celui d'attaquer le lendemain les barricades qui ferment le passage des Alpes. Sur cet avis, le Roi partit d'Oux à dix heures du soir, & fit quatre grandes lieues, pendant une nuit fort obscure & par un chemin tout couvert de neige, qui l'obligea de marcher presque toujours à pied. Il arriva sur les trois heures du matin à Chaumont, où il trouva le Cardinal de Richelieu

occupé avec les Maréchaux de Crequi, de Bassompierre & de Schomberg à dresser l'ordre du combat, & sans penser à prendre du repos, il convint avec eux de faire attaquer les barricades à la pointe du jour. 1629.

Avant de donner le signal, le Roi commanda que Comminge de Guitaut, Capitaine aux Gardes, accompagné des Maréchaux de Logis & précédé d'un trompette, alla demander passage au Duc de Savoye & la permission de préparer à Suze des logemens pour le Roi & pour ceux de sa suite. Etant arrivé à deux cent pas du détroit, on fit sonner la trompette. Le Comte de Verrue qui gardoit ce passage avec deux mille hommes, s'avance avec deux cent Mousquetaires & salue les François. Monsieur, lui dit Comminges, le Roi mon maître m'a commandé d'aller aujourd'hui à Suze, & de lui préparer un logis, parce qu'il a dessein d'y être demain. Monsieur répondit Verrue, le Duc mon maître tiendroit à grand honneur de loger Sa Majesté, mais puisqu'elle est si bien accompagnée, vous trouverez bon que j'en avertisse au

Les François forcent le pas de Suze.

1629. paravant Son Alteſſe. Quoidonc M. reprit Comminges, eſt-ce que vous ne voulez pas nous laiſſer paſſer? M. repliqua froidement le Comte, je vous ai déja répondu que vous trouverez bon que je ſache premierement l'intention de Son Alteſſe. Je m'en vais dit Comminges faire mon rapport au Roi. Vous ferez ce qu'il vous plaira, répartit le Comte de Verrue. Les François prennent alors congé de lui, & reviennent trouver le Roi. Bien loin d'être choquée de cette réponſe, Sa Majeſté dit, que le Comte avoit parlé en homme d'eſprit & qui fait ſon métier.

Après avoir reçu l'ordre du Roi, dit Baſſompierre dans ſes Mémoires, j'allai trouver Monſieur de Crequi & mis pied à terre avec lui, en donnant le ſignal du combat. Le Maréchal de Schombert, s'en vint auſſi à cheval pour voir la fête. Nous paſſâmes le bourg de Gelaze que les ennemis quitterent. Au ſortir du Village, ceux qui étoient ſur les montagnes à la grande barricade, nous ſaluerent d'un grand nombre de mouſquetades, & les gens du Fort de Gelaze déchar-

sèrent plus d'une fois leur canon sur nous. Comme nous avancions toujours, M. de Schomberg fut blessé aux reins d'un coup de Mousquet. Les nôtres des deux aîles ayant joint, nous donnâmes tête baissée dans la barricade d'où les ennemis tiroient sur nous. Ils l'abandonnerent & nous les poursuivîmes si vivement qu'ils ne purent garder aucuns des autres postes qu'ils défendoient. Le Commandeur de Valencey, prit ensuite le haut à la gauche avec les Suisses. Quoiqu'il fut blessé d'un coup de Mousquet au genou, il chassa les gens que le Comte de Verrue commandoit. Le Maréchal de Crequi & moi donnant par le bas avec les Gardes Françoises, nous suivîmes notre pointe avec tant de vigueur, que sans la résistance que fit Serbellon Officier Espagnols près d'une Chappelle, le Duc de Savoye & le Prince de Piémont étoient tous deux pris. Troisvilles, Lieutenant des Mousquetaires étoit sur le point d'arrêter le Duc, lorsque Serbellon se mit au devant de Troisvilles, afin de l'empécher de poursuivre Charles Emmanuel. Ser-

1629.

1628. ce mariage; à condition que, pour prix de sa complaisance, on lui donneroit le commandement de l'armée d'Italie, & 50 mille écus pour ses équipages.

Les deux Reines qui vouloient absolument retenir le Roi à Paris, employerent tant de prieres & de larmes pour l'engager à donner cette satisfaction au Duc d'Orléans, qu'elles extorquerent plutôt qu'elles n'obtinrent son consentement. Richelieu n'osa plus insister publiquement sur le voyage du Roi en Italie, de peur d'irriter les deux Reines, & de soulever toute la Cour contre lui. Il se retire à Chaillot, afin que Louis paroisse prendre ses résolutions de lui-même. Mais on eut soin de réveiller la jalousie que le Roi avoit conçue contre le Duc d'Orléans. Les remontrances du Cardinal y contribuerent, sans doute, beaucoup. Il étoit trop prudent & trop éclairé pour laisser confier le succès d'une telle entreprise au Duc d'Orléans, qui n'avoit pas encore acquis assez d'expérience dans l'art militaire; & dailleurs Richelieu qui connoissoit les irrésolutions de

Dom Gonzalès Gouverneur de Milan se voyant abandonné par le Duc de Savoye, & menacé par les Vénitiens, par le Duc de Mantoue, & par le Roi de France, leva le siége de Cazal la nuit du 15 au 16 Mars. 1629.

Le Roi reçut lemême jour la visite du Prince & de la Princesse de Piémont sa sœur, qui lui dit en l'abordant, *qu'il étoit si brillant de gloire, qu'elle craignoit de le regarder. Vous etes ajouta t-elle, le plus heureux Prince du monde. Mon plus grand bonheur*, lui répondit Louis, *est d'avoir le plaisir de vous voir.*

Le Duc de Savoye vint le dernier trouver le Roi qui le reçut avec beaucoup d'accueil. Le Roi voulut lui rendre visite & le surprendre dès le matin dans son appartement; mais Charles Emmanuel, averti que Sa Majesté arrive descend au devant d'Elle. *Mon oncle*, lui dit Louis, *j'avois dessein d'aller jusqu'à votre chambre sans que vous le sussiez. Un grand Roi ne se cache pas si facilement*, lui répondit le Duc.

Tel fut le succès de l'expédition d'Italie bien glorieuse pour le Roi,

1629. très honorable pour la France & pour le Cardinal de Richelieu qui l'avoit conduit avec tant de prudence. *Le Roi alla, vit & vainquit*, dit le Duc de Rohan dans ses Mémoires. *Forcer le pas des montagnes, prendre Suze, secourir Cazal, faire la paix avec le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye, & dans le même tems avec le Roi d'Angleterre, tout cela ne fut qu'une meme chose.*

Le 19 Avril, le Roi étant encore à Suze, ratifia le traité de ligue, signé à Venise par le Comte d'Avaux son Ambassadeur entre la France, le Pape, la République de Venise, le Duc de Savoye & le Duc de Mantoue pour maintenir ce dernier dans la possession de ses Etats. Le traité de paix entre la France & l'Angleterre fut signé le 24 par la médiation des Ambassadeurs de Venise.

Les Huguenots son entierement soumis.

L'heureux succès de l'expédition d'Italie, le traité de Suze & la paix faite avec l'Angleterre, étoient d'autant plus favorables à la France, que le Roi se trouvoit en état de venir dans le Languedoc soumettre le reste des Huguenots. Ce Prince partit donc

le dernier jour d'Avril avec sa Maison pour s'y rendre. Les troupes qui l'attendoient s'étant assemblées dans cette Province, il se mit à leur tête, & s'avança jusqu'à Privas pour en faire le siége. 1629.

Dès le commencement du siége le Roi fit publier dans son armée, le traité de paix qu'il venoit de conclure avec le Roi d'Angleterre pour faire connoître aux Huguenots qu'ils n'avoient aucun secours à esperer de cette Couronne. Le lendemain un Héraut ayant sommé les habitans de se rendre, il fut renvoyé avec mépris. Mais le Cardinal étant arrivé au camp avec un corps de 9000 hommes, Saint-André Montbrun qui commandoit dans la place, vit bien qu'il ne lui étoit pas possible de se défendre contre l'armée du Roi; il fit faire des propositions à Monsieur de Gordes l'un des Lieutenants Généraux qui lui déclara qu'il falloit absolument se rendre à discrétion. Cette négociation donna de l'ombrage à la garnison & aux habitans. Ils furent saisis de crainte. Ils abandonnerent leurs postes, leurs armes & leurs pro-

1629. visions pour se retirer dans le Château de Toulon, où le Gouverneur fut obligé de les suivre. Les troupes du Roi entrerent dans la Ville qui qui fut pillée. On investit le Chateau. Messieurs d'Effiat & de Gordes demanderent à parler à Montbrun qui offrit de se rendre à condition que lui & ses compagnons auroient la vie sauve. On lui répondit que le Roi ne prétendoit pas capituler avec ses sujets. Il vint lui-même au camp où il fut arrêté. On le conduisit avec une escorte fort près du Château, & on l'obligea d'exhorter ceux qui le défendoient à se rendre sans conditions.

Le siége de Privas ne dura que 10 jours. La Ville fut entierement consumée par le feu & on en détruisit toutes les fortifications.

Ce fut au siége de cette place que Monsieur de Marillac, frere du Garde des Sceaux fut fait Maréchal de France, sur les vives & pressantes sollicitations de la Reine-Mere; il avoit épousé une Demoiselle Italienne qu'elle avoit amenée en France. Elle se nommoit Catherine de Médicis. Elle étoit issue d'une branche de cette Maison

Maiſon diſtincte de celle du Grand Duc, avant que ſes ancêtres fuſſent parvenus à la Souveraineté. 1629.

La priſe & la ruine de Privas effrayerent tellement le parti Huguenot, que la Baſtide, Vagnac, la Tour de Salvas, & pluſieurs autres petites places ſe rendirent ſans aucune réſiſtance. Les Villes de Sauve & d'Anduſe étoient preſque les ſeules qui reſtaſſent au Duc de Rohan dans les Cevennes.

A l'égard de celles de Niſmes, de Montauban, de Caſtres & de Milhaud, le Roi avoit ordonné au Prince de Condé, au Maréchal d'Eſtrées, au Duc de Ventadour & au Comte de Noailles, d'en ravager les territoires. Les principales Communautés, hors d'état de défendre leurs biens, preſſoient le Duc de Rohan de marcher à leur ſecours & le menaçoient de s'accommoder avec la Cour.

Le Duc de Rohan fait ſa paix avec le Roi.

Le Duc de Rohan ſe voyant prêt d'être abandonné par toutes les villes du parti Proteſtant ; d'ailleurs ne ſe voyant pas en état de réſiſter plus long-tems aux forces du Roi, penſa

1629. sérieusement à la paix. Il chargea de cette négociation un Conseiller de la Chambre mi-partie du Languedoc, nommé Candiac, qui eut ordre de dire au Cardinal de Richelieu, que si l'on vouloit accorder seulement quatre jours de délai, le Duc de Rohan se faisoit fort d'engager les Huguenots à consentir à l'entiere démolition de toutes les fortifications des places qu'ils avoient dans le Royaume. C'étoit le point que le Cardinal avoit le plus à cœur, comme étant le seul moyen, de mettre fin aux guerres civiles qui désoloient la France depuis près d'un siécle; ainsi il crut devoir écouter favorablement le Duc de Rohan. Quelques Huguenots qui vouloient se détacher de son parti, pour faire une paix particuliere, s'étoient assemblés à Nismes sans sa permission. Lorsqu'il fut d'accord avec le Cardinal sur les principaux articles du traité, il convoqua une autre assemblée à Anduze, à laquelle ceux de Nismes furent obligés de se rendre. Le 25 Juin, il fit part des conditions de la paix à cette assemblée qui les approuva, & consentit

que le Duc de Rohan les acceptat pour elle. 1629.

Le traité fut figné le 27 Juin. Il étoit intitulé, *articles de la grace que le Roi a voulu faire au Duc de Rohan & au ſieur de Soubiſe, aux habitans d'Anduze, Sauve, &c.* On leur accordoit une entierre abolition pour le paſſé & il étoit ſtipulé, que toutes les fortifications anciennes & nouvelles des places nommées dans le traité, ſeroient démolies, les biens reſtitués aux Eccléſiaſtiques, & le libre exercice de la Religion rétabli par tout. Il n'y eut que la Ville de Montauban qui refuſa abſolument, d'accepter les conditions de la paix. On donna cent mille écus au Duc de Rohan qui en devoit plus de quatre-vingt mille, & il rentra dans la jouiſſance de ſes biens dont la confiſcation avoit été accordée au Prince de Condé : mais le Roi déclara qu'il ne vouloit pas voir le Duc. On convint qu'il ſortiroit du Royaume & qu'il iroit demeurer à Veniſe juſqu'à ce qu'il plut à Sa Majeſté de le rappeller.

Les chaleurs étoient alors exceſſives en Languedoc, & les maladies

1629. férieusement à la paix. Il chargea de cette négociation un Conseiller de la Chambre mi-partie du Languedoc, nommé Candiac, qui eut ordre de dire au Cardinal de Richelieu, que si l'on vouloit accorder seulement quatre jours de délai, le Duc de Rohan se faisoit fort d'engager les Huguenots à consentir à l'entiere démolition de toutes les fortifications des places qu'ils avoient dans le Royaume. C'étoit le point que le Cardinal avoit le plus à cœur, comme étant le seul moyen, de mettre fin aux guerres civiles qui désoloient la France depuis près d'un siécle; ainsi il crut devoir écouter favorablement le Duc de Rohan. Quelques Huguenots qui vouloient se détacher de son parti, pour faire une paix particuliere, s'étoient assemblés à Nismes sans sa permission. Lorsqu'il fut d'accord avec le Cardinal sur les principaux articles du traité, il convoqua une autre assemblée à Anduze, à laquelle ceux de Nismes furent obligés de se rendre. Le 25 Juin, il fit part des conditions de la paix à cette assemblée qui les approuva, & consentit

que le Duc de Rohan les acceptat pour elle. 1629.

Le traité fut signé le 27 Juin. Il étoit intitulé, *articles de la grace que le Roi a voulu faire au Duc de Rohan & au sieur de Soubise, aux habitans d'Anduze, Sauve, &c.* On leur accordoit une entierre abolition pour le passé & il étoit stipulé, que toutes les fortifications anciennes & nouvelles des places nommées dans le traité, seroient démolies, les biens restitués aux Ecclésiastiques, & le libre exercice de la Religion rétabli par tout. Il n'y eut que la Ville de Montauban qui refusa absolument, d'accepter les conditions de la paix. On donna cent mille écus au Duc de Rohan qui en devoit plus de quatre-vingt mille, & il rentra dans la jouissance de ses biens dont la confiscation avoit été accordée au Prince de Condé: mais le Roi déclara qu'il ne vouloit pas voir le Duc. On convint qu'il sortiroit du Royaume & qu'il iroit demeurer à Venise jusqu'à ce qu'il plut à Sa Majesté de le rappeller.

Les chaleurs étoient alors excessives en Languedoc, & les maladies

1629. pour le harranguer à la tête des autres Miniſtres du Conſiſtoire. Il leur répondit que ce n'étoit point la coutume en France, de les regarder comme faiſant un corps Eccléſiaſtique, que par conſéquent, il ne pouvoit les recevoir que comme un corps de gens de lettres; qu'en cette qualité ils ſeroient toujours bien venus chez lui & que leur Religion, ne l'empêcheroit jamais de leur rendre ſervice; qu'il ne faiſoit de différence entre les ſujets du Roi, que par la fidélité; que la trouvant déſormais égale, dans les Catholiques & les réformés, il les traiteroit tous avec la même affection. Il s'entretint enſuite familierement avec eux & ils ſe retirerent charmés de ſon eſprit & de ſa converſation. Le Cardinal ne demeura que 2 jours à Montauban : il y laiſſa le ſieur de Calvieres Préſident au Parlement de Toulouſe & le ſieur Biſcarat Lieutenant de Roi, pour veiller à la démolition des fortifications.

Après avoir réglé toutes les affaires militaires & civiles de la Province de Languedoc, le Cardinal de Richelieu partit pour ſe rendre à la

Cour qui étoit à Fontainebleau où il arriva le 13 Septembre dans l'espérance d'y trouver le repos & la satisfaction qui devoit être la récompense des services importans qu'il avoit rendus à l'Etat; mais il n'y éprouva que du chagrin & des désagrémens causés par le mécontentement de la Reine-Mere, par la jalousie de ceux qu'elle protégeoit & par la mauvaise conduite du Duc d'Orléans. 1629.

Les Cardinaux de la Valette & de Berulle, les Duc de Longueville, de Chevreuse & de Montbazon, les Comtes de Saint Paul & de la Rochefoucaut, en un mot presque toute la Cour étoit venue au-devant de lui jusqu'à Nemours. Dès qu'il fut arrivé à Fontainebleau, il se rendit chez la Reine-Mere avec les Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg & de Marillac. Elle le reçut avec une froideur qui fut remarquée de tout le monde. Il s'en apperçut, & lorsqu'elle lui demanda comment il se portoit, il lui répondit, *Madame, je me porte beaucoup mieux que ne voudroient beaucoup de gens qui sont ici.* La Reine-Mere rougit, & jettant les

yeux sur le Cardinal de Berulle, qui
1629. étoit en habit court & en bottines blanches, elle se mit à sourire. Richelieu s'approcha, & dit à la Reine-Mere. *Je voudrois être aussi avant dans vos bonnes graces, que ceux dont vous vous moquez.* Elle répondit, » *je ne puis m'empêcher de rire, en voyant l'habillement extraordinaire de Monsieur de Berulle; au surplus l'estime que j'ai pour ce Prelat, ne diminue en rien celle que j'ai pour vous.* « Richelieu lui ayant présenté les Maréchaux de Bassompierre, de Schomberg & de Marillac, elle ne dit pas un seul mot aux deux premiers, & affecta de ne parler qu'à Marillac.

Le Roi étant arrivé dans le moment, tira le Cardinal d'un grand embarras. Après lui avoir publiquement donné toutes les marques les plus distinguées de son affection, il s'enferma avec lui dans le cabinet de la Reine-mere. Le Cardinal se plaignit au Roi de la maniere dont elle l'avoit reçu & demanda la permission de se retirer. Le Roi répondit qu'il vouloit le raccommoder avec elle; & cette Princesse étant venue pour se

plaindre de son côté, il lui dit que si le Cardinal lui avoit manqué de respect, il seroit le premier à le condamner, mais qu'il la supplioit de lui pardonner. 1629.

Les mécontentemens de la Reine-Mere contre Richelieu n'étoient pas ce qui embarrassoit le plus ce Ministre, il étoit bien sûr d'en arrêter les suites tant qu'il posséderoit la faveur du Roi, qui connoissoit assez sa mere pour ne pas approuver les résolutions violentes qu'elle voudroit lui faire prendre. Richelieu pensoit plutôt à prévenir les inconvéniens que devoit produire la sortie du Duc d'Orléans hors du Royaume.

Il est difficile de savoir précisement quels étoient les motifs qui avoient engagé ce Prince à se retirer auprès du Duc de Lorraine. Les Mémoires du tems insinuent que la retraite de Gaston, s'étoit faite de concert avec Marie de Médicis, malgré les brouilleries, qui paroissoient régner entre la mere & le fils, causées par les refus qu'elle avoit fait de lui laisser épouser la Princesse Marie de Gonzague, fille du Duc de Nevers devenu Duc de Man-

toue, mais que le véritable sujet étoit
1629. la légéreté de Gaston, jointe à la haine violente que sa mere & lui, portoient au Cardinal, qu'ils vouloient perdre.

Quoiqu'il en fût, le public crut que la seule cause du mécontentement de Gaston, étoit le refus qu'on lui faisoit d'un Gouvernement de Province & de l'augmentation de son appanage. Il est certain que le Cardinal de Berulle négocioit cette affaire depuis un assez longtems. Il en avoit écrit plusieurs fois à Richelieu, qui l'avoit toujours refusé. Berulle en parla même au Roi lorsque Sa Majesté fut de retour à Paris, pendant l'absence de Richelieu; mais le Roi rejetta cette proposition, en des termes qui firent comprendre à Berulle qu'il faisoit peu de cas de ses avis. Ce Cardinal en fût si mortifié, qu'il ne pût s'empêcher de se plaindre à Richelieu de la maniere dont le Roi l'avoit traité. Celui-ci, qui n'étoit pas fâché que le Roi eût donné quelques marques de mépris à Berulle, lui manda pour le consoler, qu'il recevoit lui-même tous les jours de pareilles mortifications, & qu'il se

trouvoit fort heureux quand on vouloit ſuivre la moitié des avis qu'il donnoit. 1629

Cependant on prit la réſolution de mettre en négociation l'affaire du Duc d'Orléans. Le Duc de Bellegarde & le Sieur Bouthillier, Secrétaire d'Etat, en furent chargés. Elle dura ſi longtems, que le Roi, ennuyé des demandes exorbitantes que faiſoit ſon frere, ou plutôt que faiſoient ceux qui le gouvernoient, envoya au Sieur Bouthillier un écrit de ſa main, par lequel il offroit à Gaſton les Gouvernemens des Villes & Châteaux d'Orléans & d'Amboiſe, cent mille livres de rente à prendre ſur le domaine de Vallois, & cinquante mille écus d'argent comptant. Il étoit dit à la fin du mémoire, que ſi ces offres n'étoient pas acceptées, les Députés ſe retireroient auſſitôt le refus. L'accord fut conclu l'année ſuivante en l'abſence du Cardinal, qui étoit déja parti pour aller commander l'armée que le Roi envoyoit en Italie.

Les affaires y avoient changé de face, depuis le retour du Roi & du

1629. Cardinal en France. Le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye avoient pris la résolution de ne pas exécuter le Traité de Suze, & ils avoient mis dans leurs intérêts l'Empereur Ferdinand. Comme l'Espagne n'étoit pas en état d'envoyer des troupes en Italie, l'Empereur y avoit envoyé deux armées. L'une, commandée par le Comte de Merode, devoit s'emparer des passages des Grisons ; & l'autre, sous les ordres du Comte de Collalte, devoit faire le siége de Mantoue. Dom Gonzaléz de Cordoue avoit été rappellé du Milanès, & le Roi d'Espagne en avoit donné le gouvernement au Marquis Ambroise Spinola, auquel on avoit donné de l'argent pour lever des troupes & former une troisieme armée. Spinola passoit pour le plus grand Général de l'Europe. Il avoit soutenu, avec beaucoup de gloire, l'honneur des armes Espagnoles ; mais il ne vint en Italie que pour voir ternir sa réputation, & mourir de douleur de l'avoir perdue.

Les Confédérés avoient pris le tems que le Roi de France étoit occupé

à reduire les Huguenots du Languedoc, dans l'espérance qu'ils auroient 1629.
envahi le Mantouan & le Montferrat, avant que ce Prince put envoyer des troupes en Italie. Le Comte de Merode étoit arrivé le premier dans le pays des Grisons. La Ville de Coire lui avoit ouvert ses portes le 26 Mai. Il y avoit mis garnison. Il avoit fait arrêter le sieur Mesmin, Ambassadeur de France auprès des Ligues Grises, & il s'étoit rendu maître des passages de Steik & du Pont du Rhin, pour faciliter l'entrée de l'Italie à l'armée du Comte de Collalte.

Sabran, Gentilhomme ordinaire du Roi, fut envoyé à la Cour de Vienne pour se plaindre de cette invasion, & pour presser l'Empereur d'accorder au Duc de Mantoue l'investiture de ses Etats. On répondit à Sabran, qu'il falloit commencer par exécuter les Décrets de Sa Majesté Impériale, en mettant en sequestre le Duché de Mantoue & le Marquisat de Montferrat, jusqu'à ce que l'Empereur eut pris connoissance des droits des Parties. Sabran s'étoit plaint de l'emprisonnement du sieur Mesmin & de

la ſaiſie de ſes papiers, malgré ſa qua-
1629. lité d'Ambaſſadeur : on lui promit que l'Empereur écriroit inceſſamment, pour ordonner qu'on le mit en liberté & qu'on lui rendit ſes papiers; mais on ne pût jamais obtenir d'autre ſatisfaction, & la Cour de Vienne demeura infléxible ſur l'affaire de Mantoue.

Le Maréchal de Crequi eût ordre en même tems de ſommer le Duc de Savoye de joindre ſes troupes à celles de France, pour repouſſer les Impériaux & les Eſpagnols, comme il s'y étoit engagé par le Traité de Suze. Il éluda cette demande par des réponſes ambigues. Il déclara qu'il étoit réſolu de demeurer neutre dans cette guerre, & qu'il prendroit ſeulement la qualité de Médiateur.

Ces négociations donnerent le tems aux Impériaux d'entrer dans le Mantouan, ils s'emparerent de pluſieurs petites places; le Comte de Collalte étant tombé malade, envoya ſes troupes ſous la conduite d'Aldringhen & de Galas, ſes deux Sergens de bataille, faire le Siége de Mantoue. Le Duc s'y étoit renfermé avec ſes meil-

leures troupes, & les Allemans firent de vains efforts pour s'en rendre les maîtres. 1629.

Spinola, de ſon côté, étoit entré dans le Montferrat avec ſix mille hommes d'infanterie & trois mille chevaux. Ses exploits ſe bornerent à la priſe des petites Villes d'Aqui, de Ponzoné, & de Nice de-la-Paille; mais il n'oſa pas entreprendre le ſiége de Cazal, où Toiras commandoit avec une garniſon de trois ou quatre mille hommes de troupes Françoiſes.

Cependant le Cardinal de Richelieu amaſſoit des fonds pour l'entretien de ſoixante mille hommes, que Louis prétendoit avoir en Italie, en Champagne, & dans quelques Provinces voiſines des Etats de la Maiſon d'Autriche. Le Maréchal de la Force avoit eu ordre, dès le mois d'Octobre, de marcher avec dix-huit mille hommes, & de joindre le Maréchal de Crequi au pas de Suze. Louis ſe préparoit à entrer en Italie, à la tête de quarante mille hommes.

Le Cardinal avoit trouvé le moyen d'engager ce Prince à ſe diſpenſer de ce voyage, en lui repréſentant, que

1629. la tranquillité du Royaume ne seroit pas assez assurée, pendant que le Duc d'Orléans étoit encore entre les mains des ennemis de l'Etat. Richelieu lui demanda le commandement de l'armée. Depuis la derniere expédition d'Italie, Louis avoit conçu une si haute idée de la capacité & de la prudence de ce Prélat, qu'il ne fit aucune difficulté de lui accorder sa demande. Le Roi, qui venoit de lui donner la qualité de principal Ministre par Lettres-Patentes du 21 Novembre, le nomma encore le 24 son Lieutenant Général, représentant sa personne dans l'armée d'Italie avec de si grands pouvoirs, que les Courtisans disoient, qu'il ne s'étoit réservé que celui de guerir les Écrouelles. Muni de ces pouvoirs, Richelieu partit de Paris le 29 Décembre, accompagné du Cardinal de la Valette, du Duc de Montmorency & du Maréchal de Schomberg.

Lorsque le Cardinal fut arrivé à
1630. Lyon, il envoya le sieur Servien au Duc de Savoye, pour l'informer que l'armée du Roi s'approchoit de la frontiere dans le dessein de secou-

rir le Duc de Mantoue ; que l'on comptoit qu'il joindroit ſes troupes à celles de France, conformément au Traité de Suze, & à une nouvelle aſſurance de l'obſerver inviolablement, que le Préſident de Montfalcon ſon Ambaſſadeur avoit donnée de ſa part. Le Duc nia qu'il eût chargé ſon Ambaſſadeur de prendre un pareil engagement, & il envoya le Prince de Piemont ſon fils au Pont Bauvoiſin, pour y attendre le Cardinal. Le Miniſtre eut pluſieurs conférences avec le Prince, à Boſſolano près de Suze ; mais s'étant apperçu que la Cour de Savoye ne cherchoit qu'à multiplier les difficultés, pour donner le tems aux Impériaux de prendre Mantoue & Cazal, il prit le parti de rompre la négociation, & d'obliger, par la force des armes, le Duc de Savoye à devenir plus traitable. 1630.

La nuit du 17 au 18 Mars l'armée du Roi paſſa la Douere, quoique le Duc de Savoye fut campé à l'autre bord avec ſes troupes. On marcha juſqu'à Rivoli par un très-mauvais tems & une pluie continuel-

1630.

le. Le Soldat, dit Puiſegur, étoit ſi extraordinairement mouillé, qu'il donnoit tout haut, le Cardinal & ſes gens à tous les diables. Richelieu voyant paſſer Puiſegur, qui faiſoit alors les fonctions de Major dans le Régiment des Gardes, l'appella & lui dit, que les ſoldats des Gardes étoient fort inſolens. Il lui demanda s'il n'entendoit pas ce qu'ils diſoient de lui. Puiſegur lui répondit qu'il l'entendoit très-bien, mais que pour l'ordinaire, quand les ſoldats avoient du mal & de la peine, ils ne manquoient jamais de donner au diable tous ceux qu'ils croyoient en être la cauſe; mais que quand ils étoient à leur aiſe, ils diſoient du bien du Général de l'armée, & s'enivroient ſouvent en buvant à ſa ſanté. Il faudroit pourtant, reprit le Cardinal, leur défendre de dire tant de ſottiſes. Puiſegur répondit, qu'il ne manqueroit pas de leur commander d'être plus ſages en leur donnant l'ordre. Quand l'armée fut logée dans Rivoli, le Cardinal entendit les ſoldats qui ſe réjouiſſoient & buvoient à ſa ſanté. Le ſoir Puiſegur alla prendre l'ordre

de lui. Le Cardinal lui dit, que les soldats avoient bien changé de discours, & lui demanda si ce changement venoit de ce qu'il les avoit avertis. Puisegur avoua qu'il ne leur avoit encore rien dit, & qu'il attendoit, pour leur défendre de mal parler de sa grandeur, que le tems fut venu de leur donner l'ordre. Le Cardinal répliqua, qu'il valoit mieux supprimer cet avis, & qu'il eût soin de les avertir seulement de se tenir prêts à partir le lendemain de grand matin. 1630.

Le Duc de Savoye ignoroit quel étoit le dessein du Cardinal de Richelieu, & si l'armée marcheroit à Turin ou à Pignerol. Dans cette incertitude, il envoya 1200 hommes à Pignerol pour en renforcer la Garnison; mais étant averti que les François prenoient la route de Turin, il rappella les troupes qu'il envoyoit à Pignerol, en sorte que cette Place se trouva dégarnie. Le Cardinal profita de la méprise. Il fit retourner ses troupes du côté de Pignerol, que le Maréchal de Crequi alla investir avec six mille hommes de pied & mille

1630. chevaux. Le Cardinal, accompagné des Maréchaux de la Force & de Schomberg, y arriva le 21 Mars sur les quatre heures du matin. Sa présence fit hâter les travaux. Le 22 on battit en brêche. Les habitans demanderent aussitôt à capituler, & ils obtinrent des conditions honorables. Le Comte Urbain de l'Escalagne, qui commandoit dans la Place, se retira dans la Citadelle avec six ou sept cens hommes; elle étoit très-forte, & le Gouverneur auroit pu se défendre longtems; mais il fut si lâche, ou avoit si peu de capacité, qu'il se rendit le 29 Mars. Le Cardinal, impatient de voir finir le siége, lui accorda tous les honneurs de la guerre. Le Duc de Savoye, qui s'étoit mis en marche pour secourir Pignerol, ayant rencontré la garnison de cette Place à deux lieues de Turin, ordonna qu'on fit main-basse sur les Officiers & sur les Soldats, qui furent tous taillés en piéces. Le Gouverneur qui les suivoit de loin, étant informé de ce massacre, se retira promptement sur les terres de France.

Le séjour du Duc d'Orléans à la

Cour de Lorraine, étoit la principale raiſon qui avoit empêché le Roi de partir pour l'Italie : elle ceſſa par le retour de ce Prince, qui ne fit plus aucune difficulté de rentrer dans le Royaume, lorſqu'il eut reçu les Lettres-Patentes pour l'augmentation de ſes revenus & les Brevets des deux Gouvernemens qu'on lui avoit promis. Le Roi ne le ſut pas plutôt arrivé ſur les terres de France, qu'il prit la route de Lyon avec les deux Reines. Il avoit vu ſon frere à Troyes, & après lui avoir donné mille témoignages d'amitié, il lui fit expédier des Lettres-Patentes pour commander l'armée de Champagne, deſtinée à empêcher que les troupes de l'Empereur n'entraſſent dans cette Province, & à tenir en reſpect le Duc de Lorraine ; & la Reine-mere fit donner au Duc d'Orléans le Maréchal de Marillac, pour commander ſous lui & l'aider de ſes conſeils. 1630.

Auſſitôt que le Roi fut arrivé à Lyon, Marie de Médicis & Anne d'Autriche firent tous leurs efforts pour le diſſuader de retourner à l'armée. Elles le conjuroient, les larmes

aux yeux, de ne pas s'exposer da-
1630. vantage, & le prioient de réfléchir sur l'incertitude & la foiblesse de sa santé. Ces remontrances ne firent aucun effet sur l'esprit du Roi. Il continua sa route pour se rendre en Savoye. Ayant pris son quartier à Barraut, il fit investir Chamberry, dont la capitulation fut signée le 17 Mai. Le Maréchal de Chatillon eut ordre d'assiéger Annecy, qui se rendit à la premiere sommation. Le Prince Thomas, second fils de Charles-Emmanuel, avoit été chargé par son pere de défendre la Savoye avec une armée de dix mille hommes de pied & deux mille chevaux; mais ce Prince reculoit toujours devant les troupes du Roi, qui firent en même-tems le siége de Conflans, de Charbonniere & de Montmelian, & avant la fin de Juin le Roi se trouva maître de tout le reste de la Savoye. Ce Prince ayant fait un voyage à Lyon pour voir les deux Reines, elles saisirent cette nouvelle occasion, pour se déchaîner contre le Cardinal de Richelieu, qui, disoit-on, pour ses intérêts particuliers, traînoit le Roi

dans des contrées où il étoit en danger de perdre cent fois la vie. Cependant rien ne l'arrête, il revient à Grenoble, où le Garde des Sceaux reçoit des ordres de se rendre, parce qu'on le soupçonnoit, comme il étoit vrai, d'indisposer la Reine-mere contre Richelieu. 1630.

Commencemens de Mazarin.

Pendant que Louis XIII s'emparoit des Etats du Duc de Savoye, Pancirole, Nonce du Pape, travailloit avec beaucoup de zèle pour appaiser les troubles de l'Italie. Il étoit secondé par un Gentilhomme Italien nommé *Julio Mazarini*, qui vint trouver le Roi à Grenoble. Le Cardinal l'avoit déja vû à Lyon. Il avoit été si frappé de la beauté de son esprit, qu'après l'avoir entretenu pendant trois heures, il dit aux Maréchaux de Crequi & de Bassompierre, qu'il n'avoit pas encore rencontré un plus beau génie, ni personne qui fut entré plus heureusement dans les négociations & dans les affaires. Le Roi donna audience au sieur Mazarin, qui lui demanda de la part du Duc de Savoye pour premiere condition, la restitution de Pignerol. Ce seul ar-

que de rompre la négociation, & d'en venir à commencer la guerre.

Le Roi s'étant avancé jusqu'à Saint Jean de Morienne au commencement de Juillet, le Duc de Montmorency s'y rendit pour lui rendre compte du mauvais état de l'armée, qui étoit restée à Avennes sous les ordres du Marechal de la Force. On resolut d'envoyer en Piemont huit ou dix mille hommes pour la renforcer, & d'en donner le commandement au Duc de Montmorency & au Marquis d'Effiat. Ils passerent les Monts, & conduisirent ces troupes [illegible] de Vianne, dans le dessein de [illegible] du Marechal de la Force [illegible] à Avennes.

[illegible] & [illegible] le Prince de Piemont [illegible] mille hommes [illegible] Le Marechal de la Force [illegible] passage [illegible]

afin que les troupes pussent marcher dès la pointe du jour, avant que l'ennemi s'apperçut de leur mouvement, mais son avis fut négligé. 1630.

Combat de Veillanne.

Le 10 Juillet, le bagage ne partit qu'à six heures du matin, & il en étoit onze, quand les troupes se mirent en marche. Quelques momens après le Comte du Plessis-Praslin, qui fut depuis Maréchal de France, se hâta d'aller avertir les Généraux, qu'en passant la montagne, il avoit vû les ennemis sortir de leurs retranchemens, & que notre arriere-garde seroit infailliblement attaquée. Le Duc de Montmorenci ne voulut pas le croire; mais il éprouva bientôt que l'avis du Comte du Plessis étoit véritable. Son arriere-garde fut attaquée par l'endroit le plus foible. Le régiment de Picardie se trouva tellement pressé, qu'il auroit peut-être été taillé en piéces sans le courage extraordinaire du Marquis de Charost. Le Duc de Montmorenci eut besoin de toute sa valeur, pour réparer la faute qu'il avoit faite. Il se mit à la tete de quelques escadrons, & il chargea si vivement les enne-

1630. mis qu'il les mit en déroute. Le Marquis d'Effiat de son côté, suivi de quarante Chevaux-Legers de la Garde du Roi, marcha droit au Prince Doria Duc de Vagliane qui commandoit la cavalerie Espagnole. Il fut soutenu par le Duc de Montmorency qui conduisoit trois cens Gendarmes; six cens cavaliers commandés par le Prince Doria furent taillés en piéces, & lui-même mis hors de combat par deux coups d'épée que lui donna le Duc de Montmorency. Il fut pris par deux Chevaux-Legers, qui le menérent au Duc. *Voilà*, dit l'Italien en le montrant: *voilà le Seigneur dont j'ai reçu mes premieres blessures.* Le Général François consola obligeamment le prisonnier, & ordonna qu'on en prit tout le soin imaginable.

La jonction du Duc de Montmorency avec le Maréchal de la Force, fut suivie de la conquête de la Ville & du Marquisat de Saluces. Charles-Emmanuel s'avança pour lors avec son armée jusqu'à Savillan, dans le dessein de combattre les François; mais il y mourut d'apoplexie sur la

fin de Juillet, âgé de 69 ans. Victor Amedée son fils, Prince de Piémont, lui succéda.

1630. Mort de Charles Emmanuel, Duc de Savoye.

La Cour de France reçut en même-tems la nouvelle de la mort du Duc de Savoye, & celle de la disgrace arrivée au Duc de Mantouë, par la perte de sa Capitale, occasionnée par son indolence & son peu d'attention à la mettre en état de défense.

Les troupes Impériales ayant levé le siége de Mantouë sur la fin de l'année précédente, se trouvoient reduites à quinze mille hommes. On étoit convenu d'une suspension d'armes, qui paroissoit également nécessaire ; les Allemands en avoient besoin pour recruter leurs troupes, & le Duc pour mettre sa capitale en état de défense, & pour y faire conduire des vivres & des munitions ; mais il étoit resté dans une si grande sécurité, qu'il avoit négligé de prendre les précautions les plus simples & les plus usitées dans les places de guerre.

Il y avoit dans Mantouë deux mille hommes d'infanterie Vénitienne & quelque cavalerie. Aldrin-

ghen & Galas, Commandans des
1630. troupes Impériales dans le Mantouan, formérent le projet de se rendre maîtres de la ville de Mantoue. Ils le communiquérent au Comte de Collalte leur général, qui se tenoit toujours éloigné de cette ville, soit qu'il fut incommodé ou qu'il craignit la maladie contagieuse. Leur dessein étoit de surprendre la place, où la désolation étoit si grande qu'on y faisoit le service avec beaucoup de négligence.

Prise de Mantouë.

Collalte ayant approuvé le plan qu'ils avoient proposé, ils envoyerent la nuit du 17 au 18 Juillet, six vingt hommes armés dans trois barques plates au bout du Pont de Saint-Georges. Lorsqu'ils furent auprès de la premiere sentinelle, ils lui dirent: *Taisez-vous, c'est du secours que la République de Venise vous envoie.* On les laisse passer; ils font main-basse sur le Corps-de-Garde. Les troupes Impériales qui les suivoient, entrent avec eux dans la Ville, & se mettent en bataille dans la Place, devant le Palais du Duc. Ce Prince se retire précipitamment dans la citadelle de

1630.

Porto avec toute ſa Cour. Cette citadelle étoit ſi mal pourvûe, & ſi mal fortifiée, qu'il étoit impoſſible au Duc de la défendre : il fallut capituler. Il en ſortit le 20 Juillet avec toute ſa famille pour ſe retirer dans l'Etat Eccléſiaſtique. Les Généraux de l'Empereur traitérent avec beaucoup de reſpect la Princeſſe de Mantouë, belle-fille du Duc, parce qu'elle étoit nièce de l'Impératrice ; & ils la rendirent, en quelque ſorte, maîtreſſe de la capitulation ; mais la ville de Mantoue fut abandonnée au pillage, qui dura trois jours. Rien ne fut épargné ; le Palais des Ducs de Mantouë plein de richeſſes, de meubles précieux & de curioſités, fut entiérement ſaccagé.

L'Empereur commettoit en cette occaſion une grande injuſtice envers le Duc de Mantouë. Il dépouilloit ce Prince d'une ſucceſſion qui lui appartenoit légitimement par le droit de la naiſſance, & ſeulement parce qu'il étoit uni d'alliance & d'intérêts avec la France. Il ſe ſervoit du prétexte de défaut d'inveſtiture qu'il re-

1630. fuſoit au Duc de Mantouë ſans aucune raiſon.

Il ne reſtoit plus à ce Prince que la Ville & fortereſſe de Cazal. Le Duc de Mayenne ſon ſecond fils s'y étoit renfermé pour la défendre, conjointement avec le ſieur de Toiras, qui commandoit la garniſon Françoiſe.

Je ne donnerai point le Journal du ſiége de cette Ville qui dura pluſieurs mois, ni le détail des différentes attaques & défenſes, dans leſquelles Toiras & grand nombre de Gentilshommes François qui combattoient ſous ſes ordres, ſignalérent leur bravoure. Toiras & ſa garniſon firent de ſi belles actions, que Spinola qui les aſſiégeoit, ne parloit qu'avec admiration de la valeur, de la vigilance, de la prévoyance & de l'activité infatigable du Commandant, & de la bravoure ſurprenante des Officiers & des Soldats François. *Qu'on me donne*, diſoit-il, *cinquante mille hommes auſſi vaillans & auſſi bien diſciplinés, je ferai la conquête de toute l'Europe.* Ce n'eſt pas que ſes troupes ne fiſſent bien leur devoir;

Toiras leur rendoit justice de son côté, & les François avouoient que les Espagnols, les Italiens & les Allemans de l'armée de Spinola, étoient d'aussi braves gens qu'on en put trouver en pareilles rencontres. On loue volontiers son ennemi, l'amour propre se dédommage également de part & d'autre. 1630.

Le Marquis Ambroise Spinola avoit paru, le 23 Mai, à la tête d'une armée de dix-huit mille hommes de pié & de six mille chevaux. Toiras alla au-devant de l'ennemi, avec toute sa cavalerie divisée en six escadrons. Il escarmoucha pendant huit heures, tua beaucoup de gens à Spinola, & en perdit fort peu.

Lorsque Cazal fut assiégée dans les formes; on fut surpris que Spinola & Toiras, qui se piquoient tous deux de courtoisie & de générosité, se fissent une guerre sanglante & sans quartier. Le général Espagnol en fut la premiere cause. Le François ayant prié Spinola de fort bonne grace, qu'on en usât des deux côtés avec l'humanité ordinaire entre les Nations polies. *J'ai ordre*, répondit fié-

1630. rement Spinola, *de nettoyer l'Italie des François qui sont au service du Duc de Nevers, à moins que ces Messieurs ne déclarent ouvertement qu'ils servent seulement le Roi Très-Chrétien* : c'est ce que les François ne vouloient pas dire : cela leur étoit expressément défendu, ils ne vouloient être regardés que comme troupes auxiliaires. Spinola offroit de payer en argent la rançon des soldats Espagnols, & demandoit qu'ils fussent renvoyés à son armée. Pour ce qui étoit des François, il ne vouloit pas leur permettre de retourner à Cazal, après leur rançon payée ou échange fait. Il promettoit seulement de les faire passer sûrement en France. Toiras rejetta une inégalité si déraisonnable: *Eh bien*, dit-il, fiérement à son tour, *puisque nous ne pouvons pas renvoyer les ennemis dans leur pays, nous aurons soin de les faire passer sûrement dans l'autre monde*. Pour obliger l'ennemi à devenir plus humain, Toiras ordonna qu'on fit main-basse dans toutes les rencontres. Il refusa même du pain aux gens de Spinola, prisonniers à Cazal : cependant il

laissa la liberté de leur envoyer des vivres, mais on le fit avec si peu de soin que plusieurs moururent. 1630.

Malgré la valeur des assiégés, il étoit difficile que la place tînt encore long-tems, si elle n'étoit secourue. Après la conquête du Marquisat de Saluces, le Marquis d'Effiat proposa au Maréchal de la Force & au Duc de Montmorency de marcher au secours de Cazal; mais ils jugerent que les troupes étoient trop fatiguées, & que cette entreprise seroit trop difficile & trop périlleuse. D'ailleurs, la peste qui désoloit tout le pays, s'étoit mise dans les armées qui diminuoient considérablement tous les jours. Toiras mandoit depuis long-tems que les vivres lui manquoient, que la maladie contagieuse détruisoit sa garnison, & lui enlevoit plus de soldats que le fer & le feu. Qu'une partie des habitans de Cazal ne s'affectionnoit pas à la défense de la ville, & que l'autre s'en lassoit, qu'il n'avoit plus de vivres que jusqu'au 25 Septembre, & que ce terme expiré, il seroit forcé de se rendre s'il n'étoit secouru.

Or

1630. Le Cardinal de Richelieu qui ſavoit de qu'elle importance étoit la conſervation de Cazal, envoya en Piémont le Maréchal de Schomberg avec environ deux mille hommes d'infanterie, & deux cens chevaux qui joignirent à Rivoli l'armée Françoiſe. Il l'a trouva conſidérablement diminuée par la contagion, & hors d'état de former aucune entrepriſe. Pluſieurs mois auparavant, Richelieu avoit fait donner ordre par le Roi, au Maréchal de Marillac d'amener en Piémont l'armée qu'il commandoit en Champagne. Le Maréchal différa ſi long-tems d'exécuter cet ordre, que l'on s'imagina dans la ſuite que ces délais étoient affectés, & qu'étant dès-lors d'intelligence avec la Reine-mere pour perdre Richelieu, il vouloit donner aux Eſpagnols le tems de prendre Cazal, dans la vûe de décrier la conduite du Miniſtre. Il partit enfin & il joignit l'armée Françoiſe en Piémont. Richelieu, pour complaire à la Reine-mere, fit donner à Marillac un pouvoir égal à celui des Maréchaux de Schomberg & de la Force, avec dix mille écus de gratification.

L'armée de Spinola n'étoit pas en meilleur état que l'armée Françoiſe. Les combats, les fatigues du ſiége, les maladies l'avoient réduite à ſept ou huit mille hommes, ce qui le mettoit hors d'état de ſe rendre maître de la ville autrement que par famine. Il étoit au déſeſpoir de voir perdre devant Cazal (qu'il s'étoit vanté hautement de prendre en quarante jours,) la réputation qu'il avoit acquiſe du premier Général de l'Europe. 1630.

Dans ces circonſtances, Mazarin ſe préſente fort à propos pour tirer les deux partis d'embarras, & les engager à convenir d'une ſuſpenſion d'armes, en attendant qu'il put les déterminer à faire la paix. Comme il cherchoit depuis longtems à pacifier les troubles de l'Italie, il alloit continuellement d'une armée à l'autre. Il ſondoit les diſpoſitions des Généraux, & il employoit toute la ſoupleſſe de ſon eſprit pour les amener au but qu'il s'étoit propoſé. Il y réuſſit enfin : il les fit convenir d'une trève, dont les articles furent arrêtés le 4 Septembre.

La trève devoit durer juſqu'au 15

1630. Octobre, à condition que la ville & & le Château de Cazal seroient livrés au Marquis Spinola, pendant que le sieur Toiras resteroit maitre de la citadelle, & que si cette citadelle étoit secourue, avant le dernier Octobre, la ville & le château seroient rendus aux François. Le Comte de Collalte & le Duc de Savoye étoient garands de cet article. Si au contraire, il arrivoit que la citadelle ne fut pas secourue avant la fin d'Octobre, le sieur Toiras s'engageoit à la livrer au Marquis Spinola, qui de son côté, s'obligeoit à fournir à la citadelle, jusqu'au dernier Octobre, des vivres qui seroient payés par le Roi. Spinola ne pouvoit faire entrer dans Cazal qu'une garnison suffisante pour la sûreté de la place, & le reste de ses troupes devoit demeurer dans son camp. Le Duc de Savoye qui venoit de succéder à son pere, souhaitoit ardamment de voir finir la guerre, & il regardoit cette trève comme un acheminement à la paix.

Mort du Marquis Spinola.

L'état où Spinola se trouvoit, & la maniere dont il finit sa vie, ont quelque chose de déplorable. La ré-

vocation de ſes pouvoirs, les difficultés qui ſe rencontrérent dans le ſiége de Cazal, les reproches que le Comte, Duc d'Olivarès lui fit, ſur la lenteur du ſuccès d'une entrepriſe qu'il s'étoit vanté d'achever en quarante jours : tous ces contre-tems lui cauſerent un ſi grand chagrin, qu'il tomba malade, & ſe retira dans le château de Scrivia. On dit qu'il s'écrioit quelquefois en ſe plaignant des injuſtices que la Cour de Madrid lui avoit faites : *Ils m'ont perdu d'honneur & de réputation.* Toiras demanda la permiſſion d'aller rendre viſite à cet illuſtre & malheureux ennemi. On la lui accorda : il fut reçu par les Eſpagnols avec la plus grande diſtinction. Lorſque Toiras aborda Spinola : *Je ne doute pas*, dit celui-ci, en ſerrant la main d'un Officier, dont il eſtimoit la valeur & l'habileté, *que tout le monde ne me blâme de n'avoir pas ſû prendre Cazal ; mais je m'en conſole, en penſant que c'eſt votre brave réſiſtance qui m'en a empêché !* puis ſe tournant vers St-Aunés neveu de Toiras : *Je vous ſouhaitai la mort plus d'une fois*, lui dit-il, *un jour que*

1630.

1630. *vous maltraitiez si fort ma cavalerie. Il est glorieux de s'attirer ainsi la haine de ses ennemis.* Il fit ensuite de grandes plaintes contre les Espagnols, dont le Duc de Lerme, présent à cette entrevûe, fut témoin. Spinola mourut trois jours après.

Pendant que les armées d'Italie prenoient leurs mesures pour profiter des avantages de la trève ; un accident imprévû pensa renverser tous les projets que les parties Belligerantes faisoient pour parvenir à une heureuse paix, ou pour continuer la guerre, & mit la Cour de France dans la plus grande agitation.

Grande maladie du Roi.

Le 22 Septembre, Louis XIII fut attaqué à Lyon d'une fièvre continue, dont les violens redoublemens causerent de grandes inquiétudes aux deux Reines, à Richelieu & à toute la Cour. Ce Prince fut frappé lui-même du danger où il étoit ; mais sans faire paroître aucune crainte de la mort, il ordonne au Jésuite Suffren son Confesseur, de l'avertir lorsqu'il sera en danger, & déclare qu'il veut avoir au moins cinq ou six jours

pour s'y préparer. Son mal augmente au point que les Médecins font d'avis que l'on découvre à Sa Majesté le danger où elle est, elle consent volontiers à recevoir le Viatique, s'occupe des choses de l'autre vie, donne des marques de la plus grande piété, & se dispose à mourir. Un flux de sang qui survient, acheve d'épuiser les forces du malade. Il paroît tellement affoibli, qu'on lui fait recevoir l'Extrême-Onction. 1630.

Les deux Reines fondoient en larmes nuit & jour auprès de son lit : cependant elles prenoient l'une & l'autre des mesures pour se garantir des fâcheux événemens que pouvoient causer la mort du Roi. Marie de Medicis pensoit à conserver son crédit & son autorité sous le Duc d'Orléans, héritier de la Couronne, & chasser Richelieu. Ce dernier point étoit plus facile à exécuter que l'autre. Le Garde des Sceaux & le Maréchal de Marillac son frere, Vautier premier Médecin de la Reine-mere, la Princesse de Conti, la Duchesse d'Elbeuf, Bassompierre, le Duc de Guise, & plusieurs autres

1630. personnes attachées à la Reine-mere & au Duc d'Orléans, pressoient vivement cette Princesse de chasser le Cardinal & de le dépouiller de ses charges, dès que le Roi auroit les yeux fermés.

Monsieur de Brienne (1) rapporte que la Reine-Mere s'assura de plusieurs personnes, pour arrêter le Cardinal au cas que le Roi mourut; & que Monsieur d'Alincourt Gouverneur de Lyon & quantité de Seigneurs s'y engagérent.

La personne qui devoit avoir beaucoup de chagrin de l'état où le Roi se trouvoit & qui devoit le plus desirer le rétablissement de sa santé, étoit la Reine Anne d'Autriche. Elle se voyoit sur le point d'être sans crédit à la Cour, ou d'être renvoyée en Espagne pour y passer le reste de ses jours dans un Couvent. On prétend que la Comtesse du Fargis, Dame d'atour, & Confidente d'Anne d'Autriche, écrivit au Duc d'Orleans pour lui proposer d'épouser la

(1) Mémoires de Brienne tom. 3.

Reine, au cas que le Roi mourut, & qu'il répondit par de ſimples complimens, ſans prendre aucune réſolution. Il faudroit ſavoir, ſi ce fut du conſentement de la Reine & c'eſt un fait dont on peut très-raiſonnablement douter; n'étant pas vraiſemblable que cette Princeſſe eut oſé faire faire une pareille propoſition à Gaſton: mais il eſt poſſible que la Comteſſe du Fargis de ſon chef, croyant faire plaiſir à ſa maîtreſſe ait eu l'imprudence d'écrire à Gaſton ſans le conſentement de la Reine; tant il importe aux grands, de n'accorder leur confiance qu'à des perſonnes éclairées, ſages & prudentes. Que la Reine eut conſenti, ou non à cette imprudente démarche, elle eut des ſuites bien funeſtes pour cette Princeſſe, car le Roi en ayant été inſtruit, prit contr'elle une prévention dont il ne revint point, & l'on ne put jamais lui ôter de l'eſprit qu'il y avoit eu des complots formés entre la Reine ſon épouſe & le Duc d'Orléans & qu'ils avoient penſé ſérieuſement à ſe marier enſemble.

1630.

Le plus embarraſſé de tous étoit

1630. Richelieu, il avoit tant d'ennemis à la Cour qu'il devoit s'attendre d'être traité avec la derniere rigueur. Il étoit informé de tout ce qui se tramoit contre lui. Il appréhendoit qu'on ne lui donnat pas le tems de se retirer, comme il l'avoit projetté. Cependant il eut quelque lueur d'esperance, lorsqu'il vit arriver chez lui le Duc de Montmorenci, qui lui offrit généreusement sa personne, son Gouvernement & tout ce qui dépendoit de lui. A la sollicitation de Saint Simon son favori, Louis s'étoit ressouvenu de son Ministre. Il avoit envoyé chercher le Duc de Montmorenci. *Je demande deux choses de vous*, lui dit-il, *l'une que vous ayez toujours la même affection que vous avez témoignée jusqu'à présent pour le bien de l'Etat, & l'autre que pour l'amour de moi, vous aimiez le Cardinal de Richelieu.* Lorsque le Duc de Montmorenci lui vint offrir ses services, il le trouva plongé dans la plus grande tristesse. Il reçut ses offres avec les marques de la plus vive reconnoissance, il ne demandoit que la liberté de se retirer dans quelque lieu de sureté.

Le Duc d'Orléans attendoit avec des mouvemens ſecrets d'une impatiente joie, la nouvelle de ſon avénement à la Couronne. Il commençoit à ne plus douter de l'accompliſſement des promeſſes que les Aſtrologues lui avoient faite, en l'aſſurant poſitivement, que le Roi ſon frere mourroit cette année. Il étoit à Paris, où il recevoit tous les jours des courriers, qui lui apprenoient le danger imminent où ſe trouvoit le Roi, & qui lui apportoient déja les hommages des courtiſans. 1630.

La Providence qui veilloit ſur le bonheur de la Monarchie Françoiſe, ne voulut pas permettre qu'elle tombat entre les mains de ceux qui prétendoient en avoir le Gouvernement.

Effectivement, que pouvoit-on attendre d'un jeune Prince leger, inconſtant, ſans expérience, incapable de ſe conduire lui-même, emporté par ſes paſſions, & qui ſeroit Gouverné par la Reine ſa Mere, dont la conduite pendant ſa Régence, avoit fait connoître, qu'elle n'étoit pas capable vu la médiocrité de ſon genie de ſoutenir le poids d'une adminiſtra-

1630. tion auſſi difficile que celle du Royaume de France ?

Gaſton avoit encore le défaut de ſe livrer avec beaucoup plus d'aveuglement que le Roi ſon frere, à des favoris ambitieux, avides de faire fortune, imprudens & ſans aucun jugement. Il ne voyoit que par leurs yeux, il ne penſoit que d'après eux, il n'agiſſoit que par leurs impulſions. Auſſi verrons nous par la ſuite, dans quels écarts il ſe laiſſa entraîner par eux, & nous jugerons combien il fut important pour la France qu'il ne parvint pas à la Couronne.

La Providence dis-je, qui regardoit la France d'un œil favorable, rendit au Roi une ſanté qui diſſipa les troubles & les malheurs dans leſquels elle étoit ſur le point d'être plongée.

Louis reçut quelque ſoulagement dès le 11 Octobre. Les Médecins n'avoient pas connu la véritable cauſe de ſa maladie. C'étoit un abçès dans le bas ventre qui aboutit heureuſement, & s'écoula dans le tems qu'on déſeſperoit de la vie de ce Prince. Le lendemain il ſe porte beaucoup

ieux, ſa ſanté ſe rétabliſſant de jour en jour, il part de Lyon en litiere, ſe fait tranſporter à Roanne ; deſcend la Loire juſqu'à Briare, où il monte en caroſſe pour ſe rendre à Paris. 1630.

Le prompt rétabliſſement de la ſanté du Roi, fit évanouir les eſperances du Duc d'Orléans, mais il ne déconcerta pas entierement les projets de vengeance, que la Reine-Mere, & les ennemis de Richelieu avoient formés pour perdre ce Miniſtre : cette Princeſſe vouloit abſolument l'éloigner des affaires, les deux freres Marillac inſenſibles aux avances & aux bons offices de Richelieu qui faiſoit tous ſes efforts pour ſe raccommoder avec eux, continuerent à travailler à ſa ruine, ſe flattant de partager entre eux, après ſon éloignement, l'adminiſtration du Royaume.

Les deux Reines, les deux freres Marillac & les autres ennemis du Cardinal, avoient dreſſé contre lui pendant le ſéjour de Lyon, une ſi forte batterie, que le Roi leur avoit promis de le renvoyer, auſſitôt que l'affaire d'Italie ſeroit terminée. Mais il

y avoit toute apparence que ce Prince
1630. ne leur avoit donné cette parole que
pour se délivrer de leurs importuni-
tés & qu'il n'avoit pas dessein de l'e-
xécuter : car lorsque le rétablisse-
ment de sa santé lui eut rendu la li-
berté de son esprit, il avoit instruit
le Cardinal des plaintes que la Reine
Mere faisoit de lui ; & sans lui parler
de la parole qu'il avoit donnée de le
renvoyer, il lui conseilla de se recon-
cilier sincerement avec elle. Riche-
lieu s'embarqua sur la Loire avec cette
Princesse dans le même batteau pour
revenir à Paris. Il employa pendant
le voyage tout ce qu'il avoit d'adres-
se & d'insinuation dans l'esprit, pour
regagner ses bonnes graces. Il lui fit
valoir les sceaux donnés à sa consi-
deration à l'aîné Marillac, le com-
mandement des troupes, & la grati-
fication accordé au Maréchal son
frere, & les graces faites à ceux
qu'elle protégeoit. *Mais la Reine*, dit
M. de Brienne dans ses Mémoires
*qui étoit née Florentine, lui fit voir,
que quoiqu'elle eut passé trente années
en France, elle n'avoit pas encore ou-
blié l'art de dissimuler, qui s'apprend*

dans tous les pays du monde, mais qui est naturel en Italie. 1630.

Le Cardinal fit de vains efforts pendant le reste du voyage pour plaire à Marie de Médicis, rien ne fut capable de la fléchir, quoiqu'elle affecta encore de lui cacher ses véritables sentimens.

Elle étoit encore aigrie par les ennemis du Cardinal. Le nombre en étoit grand, & ils ne cessoient d'envenimer l'esprit de cette Princesse, par des rapports & des réflexions pleines de malignités. Chacun d'eux avoit ses interets & ses vues particulieres.

La Cour étoit agitée par ces brigues & par ces cabales lorsqu'elle arriva à Paris sur la fin d'Octobre, d'où elle se rendit à Saint Germain. Le Cardinal s'étant présenté pour saluer le Duc d'Orléans, ce Prince lui tourna le dos sans lui dire un seul mot. Le Cardinal voulut s'en plaindre à la Reine-Mere, elle lui dit que Monsieur l'avoit traité comme il méritoit.

On reçut dans le même tems la nouvelle que l'on étoit sur le point

1630. de conclure la paix en Italie. » La » Reine-Mere, dit le Marquis de » Montglat dans ses Mémoires, fit » tirer des fusées dans sa cour, & dit » à la Princesse de Conti, que ce n'é- » toit pas pour témoigner sa joie du » bonheur du Duc de Mantoue; mais » de la ruine du Cardinal, parce que » le Roi lui avoit promis de le chas- » ser lorsque l'affaire d'Italie seroit » terminée. « Elle le fut si glorieu- sement pour le Roi, qu'au lieu d'ê- tre l'époque de la disgrace du Cardi- nal, elle fut celle de l'augmentation de son crédit: car lorsque la Reine-Mere pressa le Roi d'exécuter la promesse qu'il lui avoit donnée, il fit tous ses efforts pour l'adoucir. Il l'assura que ce Ministre, ne lui donneroit jamais aucun sujet de plainte, qu'il auroit pour elle tout le respect qu'il lui de- voit, & il se rendit caution de son zèle & de sa fidélité. Mais résolue de le perdre à quelque prix que ce fut, elle. répondit au Roi, qu'il pouvoit se servir du Cardinal tant qu'il lui plairoit, mais que sa résolution étoit prise de ne le plus souffrir auprès d'elle. Dès le jour même, elle lui fit dire,

dire, qu'elle lui ôtoit la Surintendance de sa maison ; & pour lui marquer encore mieux sa haine, elle renvoya le Marquis de la Meilleray Capitaine de ses Gardes, parent de Richelieu, & chassa la Marquise de Combalet sa Dame d'atour, niéce du Cardinal. 1630.

Le Roi en ayant été averti, vint exprès de Versailles à Paris, dans le dessein d'engager la Reine sa Mere, de garder encore Richelieu quelque tems dans sa maison. Il lui en fit de si fortes instances qu'elle parut consentir à ce qu'il demandoit. Le Roi l'ayant ensuite priée de permettre au Cardinal & à Madame de Combalet sa niéce, de lui rendre leurs respects & de les recevoir bien, du moins en apparence, elle ne put s'en défendre. Le Roi fait dire à Richelieu & à sa niéce de se rendre à une certaine heure au cabinet de Marie de Médicis & qu'il s'y trouveroit. Madame de Combalet entre la premiere, se jette aux genoux de la Reine & la remercie très-humblement de ce qu'elle veut bien lui rendre ses bonnes graces : mais la Reine-Mere dont les

1630. passions étoient si vives, qu'elle ne pouvoit les cacher, ni les modérer, & dont la haîne n'étoit qu'assoupie, bien loin de faire un accueil favorable à cette Dame prosternée à ses pieds, lui dit les choses du monde les plus dures & les plus désobligeantes. Déconcertée au dernier point & fondant en larmes, Madame de Combalet se leve, Saint Simon lui donne la main, & elle se retire. Louis surpris de cette étrange réception, fait alors de grands reproches à la Reine sa Mere. *Du moins Madame*, lui dit-il en réitérant ses premieres instances *tâchez de raccommoder tout en parlant plus doucement à Monsieur le Cardinal qui s'avance.* Richelieu entre dans le cabinet immédiatement après sa niéce. Les larmes qu'il avoit vu couler en abondance des yeux de cette Dame, & la désolation qu'elle faisoit paroître, avoient fait juger au Cardinal qu'il seroit mal reçu. Il se présente en tremblant, & Marie de Médicis se déchaîne contre lui sans garder aucunes mesures. Elle le traite d'ingrat, de perfide, de scélerat, de

perturbateur du repos public de l'Europe. » Voyez-vous ce méchant 1630.
» homme, ajouta-t-elle en s'adres-
» sant au Roi, il ne pense à rien
» moins qu'à mettre votre Couronne
» dans sa famille; voilà pourquoi, il
» ménage le mariage de sa niéce avec
» le Comte de Soissons. Que dites-
» vous là, Madame, s'écria le Roi
» tout étonné? que dites-vous? la
» colere vous emporte trop loin. Le
» Cardinal est un honnête homme,
» il me sert fidélement, & je suis fort
» content du soin & de la peine qu'il
» prend pour le bien de mon Royau-
» me. » Le Roi dit enfin au Cardinal de se retirer, & demeura encore quelque tems à faire de nouveaux reproches à sa mere, à la conjurer d'avoir un peu de patience, & de ne pas pousser sitôt les choses à la derniere extrémité.

Outré de ce qu'on lui a manqué de parole, Louis prend Saint Simon son favori par la main & lui dit en sortant. » Eh bien, que penses-tu de
» ce que tu viens de voir & d'enten-
» dre? Je vous avoue, Sire, que je
» pensois être dans un autre monde,

1630. » répondit le favori, mais enfin ; » Sire, vous êtes le maître. Oui je » le suis, reprit le Roi, & je le ferai » bien sentir à ceux qui s'opposeront » à mes volontés. « Ce Prince se souvenoit alors de ses promesses tant de fois réiterées à Richelieu de ne le pas abandonner ; mais il ne prévoyoit pas que Marie de Médicis le feroit encore changer de sentiment.

Le Roi se retire à l'Hôtel des Ambassadeurs où il logeoit, parce qu'on travailloit au Louvre & pour être plus proche de la Reine sa Mere chez laquelle le conseil se tenoit. Il s'enferme dans sa chambre & se jette sur son lit. » L'obstination insurmontable de la Reine ma Mere me fera » mourir, dit-il à Saint Simon. Elle » veut que je chasse un Ministre qui » me sert utilement, & que je confie » l'administration de mes affaires à » des gens mal habiles. Son entêtement contre le Cardinal est si prodigieux qu'il n'y à pas moyen de » lui faire entendre raison ; qu'on » m'apporte à boire, je sens une ardeur qui me dévore, tu me diras » ensuite ton avis sur le parti que je

» dois prendre. Je ne doute point, » Sire, repartit Saint Simon que vo- 1630.
» tre Majesté, ne protége Monsieur » le Cardinal, contre une cabale de » gens acharnés à le perdre dans vo» tre esprit, parce qu'ils voudroient » remplir sa place. Il vous sera fa» cile d'arrêter les mutins qui sugge» rent toutes ces choses à la Reine » votre Mere, & qui s'opposent mal» à-propos au bon Gouvernement de » votre Royaume.

Louis résolu pour lors de conserver Richelieu malgré Marie de Médicis, envoye chercher son Ministre; & pour diminuer le nombre de ses ennemis, Sa Majesté veut le raccommoder avec le Duc d'Orléans. Elle l'avoit déja tenté inutilement, lorsque ce Prince étoit venu au devant d'elle à Montargis. Depuis ce tems Gaston feignant d'être malade, avoit évité soigneusement de voir son frere. Louis envoye le Comte du Plessis Prâlin nouvellement arrivé d'Italie, savoir des nouvelles de la santé de Gaston. Il ne put se dispenser d'aller voir le Roi qui lui présenta Richelieu, le pria de l'aimer com-

me un bon serviteur de la famille
1630. Royale. Je le veux bien, répondit froidement le Duc d'Orléans, pourvu que Monsieur le Cardinal en agisse avec moi comme il doit. Richelieu peu content d'une réponse si générale, se tourne vers Bassompierre, présent à cette entrevue, & lui dit, *Monsieur se plaint de moi, & Dieu sait s'il en a sujet, mais il faut que les battus payent l'amande* » Monsieur, répondit le Maréchal au Cardinal, ne prenez-pas garde à ce » que dit le Prince, il suit aveuglement les conseils de Puylaurens, » & du Président le Coigneux, tenez-le par ces deux hommes & vous » l'arrêterez.» Le conseil étoit bon & vrai, le Cardinal ne manqua pas de s'en servir par la suite.

Le lendemain 10 Novembre la Reine-Mere fit dire qu'elle avoit pris médecine, pour avoir un prétexte d'interdire à tout le monde l'entrée de son appartement. Son dessein étoit de faire un dernier effort auprès du Roi qui devoit la venir voir le matin. Sitôt qu'il fut arrivé, elle s'enferma dans son cabinet avec lui afin

que personne ne put troubler leur entretien. Le Cardinal qui se défioit toujours de la foiblesse du Roi & qui ne vouloit pas le perdre de vue dans des circonstances si critiques, se présente pour entrer chez la Reine-Mere. Toutes les portes étoient fermées : mais comme il connoissoit les êtres, il se présente au cabinet par une petite Chappelle, dont Marie de Médicis avoit oublié de fermer la porte. *Ah Madame le voici !* s'écria Louis éperdu en appercevant son Ministre, à la disgrace duquel il venoit de consentir. *Je suis sûr que vous parliez de moi*, dit le Cardinal. *point du tout*, reprit la Reine-Mere, *avouez-le Madame*, repliqua Richelieu. Elle fut obligé d'en convenir ; *oui*, dit-elle, *nous parlions de vous comme du plus ingrat & du plus méchant de tous les hommes*. Elle lui dit ensuite tout ce que la haîne la plus implacable peut inspirer. Louis pénétré de chagrin de ce nouvel éclat, se retire incontinent pour éviter l'embarras, sans parler à Richelieu. Cependant la Reine-Mere avoit eu le pouvoir de faire signer au Roi

1630. une lettre par laquelle il donnoit au Maréchal de Marillac, ſeul, le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie.

Les Hiſtoriens nous laiſſent ici dans l'incertitude ſur les ſuites de cette converſation, & ſur les meſures qu'on y avoit priſes pour l'entiere [illegible] Cardinal. Il y à lieu d[illegible] que ſon éloignement [illegible]écidé, & l'on peut cro[illegible]ce fut avec regret qu[illegible]na ſon conſentem[illegible]it ce Prince, en [illegible]atre heures pren[illegible]ontraire.

La [illegible] ſatisfaite d'avoir obtenu la di[illegible] du Cardinal, au lieu de le faire [illegible]ſſer ſur le champ, demeura dans la [illegible]lus grande ſécurité. Elle triomphoit dans ſon Palais de Luxembourg. Les courtiſans y arrivoient en foule pour lui rendre leurs hommages. Le Garde des Sceaux de Marillac, paroiſſoit d'une inquiétude extraordinaire, il ſe voyoit ſur le point d'arriver au terme de ſes deſirs, ou d'être précipité dans la plus affreuſe diſgrace. Richelieu

n'étoit pas encore parti pour s'éloigner de la Cour, & l'on redoutoit encore la force de son génie. 1630.

Le bruit se répandit dans tout Paris que le Cardinal de Richelieu étoit disgracié. Cette nouvelle fut mandée dans toutes les Cours de l'Europe. Il en étoit lui-même si persuadé que l'on emballoit déja sa vaisselle & ses meubles.

Mais le triomphe de la Reine-Mere ne fut pas de longue durée. Pendant qu'elle s'applaudissoit d'avoir abattu son ennemi, le Roi travailloit à le relever. Après les éclats & les emportemens de Marie de Médicis, dont ce Prince venoit d'être témoin, & qui l'avoient sans doute extrêmement indisposé contr'elle, il s'étoit retiré à l'Hôtel des Ambassadeurs. Là, dans une conversation particuliere entre le Prince & Saint Simon son favori, celui-ci sans aucune affectation de paroître se déclarer avec vivacité, pour le Cardinal, fit remarquer au Roi, que toutes les entreprises de Richelieu avoient parfaitement réussi, & que ceux que la Reine-Mere proposoit

1630. pour le remplacer, n'avoient pas à beaucoup près autant de mérite & de capacité que lui. Qu'il feroit à craindre que les affaires étant entre leurs mains, ne vinssent à dépérir de l'état florissant où Richelieu les avoit mises, & qu'il ne connoissoit personne aussi capable que lui, de conduire plus heureusement & avec plus de prudence, les autres affaires de Sa Majesté à une heureuse fin.

Louis fut si frappé du discours de son favori qui étoit conforme aux sentimens qu'il avoit lui-même pour le Cardinal, qu'en partant pour Versailles, il chargea Saint Simon de faire dire à Richelieu de s'y rendre au plutôt.

Saint Simon ne perd point de tems. Il dépêche sur le champ un Gentilhomme à Richelieu pour lui porter cette agréable nouvelle. Il étoit enfermé avec le Cardinal de la Valette qui l'exhortoit vivement à se rendre à Versailles, pendant que Marie de Médicis au lieu d'accompagner le Roi, étoit restée à Paris. Lorsque le Gentilhomme arrive chez le Cardinal, on lui dit qu'il ne parle à

perſonne. Comme il étoit inſtruit de l'importance de ſa miſſion, il inſiſte 1630.
pour entrer, en diſant qu'il venoit de la part de Monſieur de Saint Simon. On avertit le Cardinal, le Gentilhomme eſt introduit dans le cabinet, où il n'a pas plutôt expoſé ſa commiſſion, que ce Miniſtre paſſant tout d'un coup, d'une extrême triſteſſe, aux tranſports de la joie la plus vive, comble de politeſſes & de remerciemens l'envoyé de Monſieur de Saint Simon, & les deux Cardinaux prennent ſur le champ la route de Verſailles.

Le Cardinal de la Valette ſe préſenta le premier devant le Roi à fin de connoître par lui-même la diſpoſition de Sa Majeſté. *Monſieur le Cardinal*, lui dit-Elle, en le tirant à part, *je crois que vous êtes ſurpris de tout ce qui ſe paſſe. Plus que votre Majeſté ne peut ſe l'imaginer*, répondit la Valette. *Monſieur de Richelieu a un bon maître* reprit le Roi, *allez lui dire qu'il vienne inceſſamment ici*. La Valette découvre alors à Louis que Richelieu eſt venu de lui-même dans le deſſein de ſe jetter aux pieds de

1630. Sa Majesté & sort pour amener son confrere.

Journée des Dupes.

Ceci se passoit le 11 Novembre jour de Saint Martin qui fut appellé la journée des Dupes. Saint Simon, premier Ecuyer & favori du Roi, le Marquis de Mortemar, premier Gentilhomme de sa chambre, & Beringhen son premier Valet de chambre se trouverent auprès de Sa Majesté, lorsque Richelieu conduit par la Valette embrassa les genoux du Roi, en le remerciant de la faveur extraordinaire que lui accordoit le meilleur maître qui fut dans le monde; *& moi*, répondit Louis, *j'ai en vous le plus fidèle & le plus affectionné serviteur qui se puisse trouver. Je me crois d'autant plus obligé de vous proteger que je suis témoin du respect & de la reconnoissance que vous avez eu pour la Reine ma Mere. Je vous aurois abandonné, si vous n'aviez pas marqué ces justes sentimens de votre bon cœur. Soyez sûr désormais de ma protection. Je saurai dissiper les cabales de vos ennemis. Ils abusent de la crédulité de la Reine ma Mere qui se laisse aisement prévenir. Continuez à me bien servir &*

je vous maintiendrai contre tous ceux qui ont juré votre perte. 1630.

Le Cardinal se jette encore aux genoux de son maître, & proteste qu'il aime mieux se retirer, que de causer la moindre division entre le Roi & sa Mere. » Ce n'est pas la » Reine ma Mere, repartit Louis, qui » excite ce grand orage contre vous. » Certains esprits brouillons en sont » les premieres causes. Je les con- » nois. Je saurai les punir, comme » ils le méritent. *Il suffit que je sois » content de vous*, ajouta le Roi en » haussant la voix, *demeurez auprès » de moi*, je vous protégerai contre » tous vos ennemis. » Il voulut que le Cardinal logeât au Château dans un appartement qu'il lui fit préparer. Il lui donna de nouvelles marques de sa confiance, par le soin qu'il prit de lui découvrir, tout ce que ses ennemis avoient imaginé pour le perdre dans son esprit. Il convint avec Richelieu que les deux freres Marillac, étoient les principaux auteurs de toutes les cabales qui avoient été faites & qu'il falloit les punir pour intimider les autres.

1630. Le Garde des Sceaux fut bientôt instruit de ce qui s'étoit passé à Versailles. Il comprit qu'il étoit perdu puisque son ennemi avoit pris le dessus, que tout le parti de la Reine alloit être sacrifié, & qu'il seroit lui-même la premiere victime de la vengeance de Richelieu. Il employa une partie de la nuit à visiter ses papiers, & à brûler ceux qu'il ne vouloit pas garder chez lui, ou à les mettre en sûreté chez quelques-uns de ses amis.

Le lendemain 12 Novembre, M. de la Ville-aux-Clercs eut ordre d'aller à Glatigni demander les Sceaux au sieur de Marillac. Celui-ci ne parut point étonné, il les remit avec une Lettre qu'il avoit préparée pour le Roi; mais quand on lui dit qu'il y avoit un Exempt qui l'attendoit, il changea de couleur, & dit à M. de la Ville-aux-Clercs, si l'on a peur que je ne parle à quelqu'un, on ne me rend pas justice, je ne puis avoir de plus sûre garde que moi-même. Il fut conduit à Chateaudun où il resta prisonnier jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 Août 1632.

Les Sceaux furent donnés le len-

demain à l'abbé de Chateauneuf avec les mêmes prérogatives accordées à Marillac, qui étoient celles de pouvoir présider aux Cours Souveraines & de succéder de plein droit au Chancelier, sans être obligé de prendre de nouvelles provisions. 1630.

Richelieu fit encore donner à Nicolas le Jai, Président à Mortier au Parlement de Paris, celle de premier Président, vacante par le décès de Jean Bochard de Champigny. Le Jai avoit un grand merite auprès de Richelieu. La Reine-mere n'aimoit point ce Magistrat, qui avoit été de tous les partis formés contre elle durant & après la minorité de Louis XIII.

Avant que les Sceaux fussent donnés à M. de Chateauneuf, M. de la Ville-aux-Clercs eut ordre d'aller a Paris, pour faire savoir à la Reine-mere le changement que le Roi venoit de faire dans son Conseil. Il devoit en même tems l'assurer que le Roi ne rempliroit point la charge de Garde des Sceaux, ni celle de premier Président qui étoit vacante sans lui dire les sujets qu'il se proposeroit d'y

1632. nommer. Ces paroles pouvoient être prises dans deux sens différens. Les uns crurent qu'elles signifioient que le Roi ne feroit rien à cet égard sans prendre le conseil de la Reine sa mere; & les autres, qu'elle seroit la premiere avertie du choix qu'il auroit fait. La Reine-mere ne manqua pas de les entendre dans le sens qui lui étoit le plus favorable. M. de la Ville-aux-Clercs étant arrivé au Luxembourg, y trouva encore une Cour fort nombreuse. La Reine-mere ayant entendu la nouvelle qu'il venoit lui annoncer, & les paroles ambigues qu'il étoit chargé de lui dire, fut fort interdite, & lui ordonna de revenir le soir pour savoir sa réponse. Elle vouloit avoir le tems de déliberer avec les personnes qui avoient alors sa confiance. La Ville-aux-Clercs en la quittant apperçut le Duc d'Epernon. Il s'approcha de lui, & le pria de lui dire ce qu'il prétendoit faire à la Cour de la Reine-mere. *Pousser à bout le Cardinal*, répondit Epernon, avec cette fierté qui lui étoit naturelle. *L'occasion en est passée*, reprit le Sécrétaire d'Etat; *il est le*

Maître, & je ne vois pas d'autre parti à prendre pour vous que celui de vous retirer, & de laisser débrouiller les cartes à ceux qui les ont mêlées; mais qui ne pourront peut-être pas en venir à bout. 1630.

M. de la Ville-aux-Clercs étant revenu au Luxembourg, à l'heure que la Reine-mere lui avoit marquée; elle lui dit : « Que le Roi ne pouvoit rien » faire qui ne dût être approuvé; mais » qu'il en usoit bien mal avec elle, » non-seulement parce qu'elle étoit sa » mere, mais parce qu'il manquoit à » ce qu'il lui avoit promis. Qu'elle » connoissoit les finesses du Cardinal, » & qu'il étoit difficile que le Roi » son fils n'y fut pas trompé dans la » suite; qu'elle le remercioit de tout » ce qu'il avoit bien voulu lui faire » sçavoir, & que c'étoit tout ce » qu'elle avoit à dire ». Elle ajoûta, cependant, qu'on lui avoit fait un très-grand outrage, qui montroit le peu de crédit qu'elle avoit sur l'esprit du Roi, en éloignant le Garde des Sceaux, que sa vertu & sa capacité auroient dû mettre à couvert d'un pareil traitement. « Je vous ai

1630. » fait entendre, continua-t-elle, ce
» que je veux que vous difiez au
» Roi de ma part; mais vous confidé-
» rant comme mon ferviteur, & com-
» me le fils du plus zèlé ferviteur
» qu'ait jamais eu le Roi, mon Sei-
» gneur, je vous dirai franchement,
» que j'aurai encore plus à fouffrir
» que je n'ai eu du tems de M. de
» Luynes » : elle fe mit enfuite à
verfer un torrent de larmes, en fe
plaignant amerement de l'ingratitude
du Cardinal de Richelieu (1).

Le Roi qui défiroit fincerement la reconciliation de fa mere avec fon Miniftre, donnoit tous fes foins pour les y engager. Par fon ordre les fieurs de Bullion, Confeiller d'Etat, de Bonneuil, Introducteur des Ambaffadeurs, & le premier Préfident le Jai, la virent fouvent pendant le mois de Novembre pour tâcher de l'adoucir. Le 18 Novembre, le Roi s'étant rendu à Saint-Germain, les deux Reines y arriverent le lendemain. Marie de Medicis fut très-bien reçue. Elle avoit promis quelques jours auparavant au Préfident le Jai, que fi le Roi

(1) *Mémoires de Brienne, tome III.*

lui parloit du Cardinal, elle lui répondroit qu'elle étoit résolue de préférer l'intérêt des affaires de Sa Majesté à son contentement particulier, & qu'elle consentiroit à le voir au Conseil comme à l'ordinaire. Le Roi comptant sur cette promesse, la pria de s'y trouver avec son Ministre; elle répondit qu'elle ne le vouloit jamais voir, & qu'elle mourroit plutôt que d'y consentir. Le Roi lui répliqua que pour lui, il la serviroit & l'honoreroit toujours, comme il devoit, mais qu'il étoit obligé de maintenir le Cardinal jusqu'à la mort. 1630.

C'est ainsi que cette malheureuse Princesse, aveuglée par sa haine & seduite par les artifices des ennemis du Cardinal, perdoit insensiblement l'estime & la confiance du Roi son fils. Elle ne paroissoit agir & parler que par humeur & par emportement. Elle s'abandonnoit aux mouvemens de sa colere, sans prévoir les effets que pouvoient produire ses paroles & ses démarches indiscretes; elle étoit tellement troublée, qu'il n'y avoit plus de suite, de solidité, ni même de bienséance dans ses projets & ses discours.

1630. Le Cardinal au contraire, alloit toujours à son but. Il remarquoit toutes les fautes de ses ennemis, & les faisoit observer au Roi sans en commettre aucune. Sa haine froide & tranquille ne sortoit jamais des bornes de la plus exacte circonspection. Il ne parloit de la Reine-mere qu'avec respect. Il ne lui échappoit pas un seul mot, dont ses ennemis pussent tirer le moindre avantage. Ils ne disoient presque rien, dont il ne fut averti. Il profitoit de leur indiscrétion pour tirer des conséquences justes, qui étoient presque toujours vérifiées par l'évenement: c'est par cette conduite qu'il vint à bout de dissiper en peu de tems, une cabale composée de courtisans legers & de femmes passionnées, qui ne pouvoient lui opposer qu'une haine impuissante, dépourvûe de discernement, & qui travailloient eux-mêmes à leur propre ruine par les démarches qu'ils faisoient pour perdre Richelieu.

Le Cardinal gagne le Duc d'Orléans.

Quoique le Roi eut pris la peine de reconcilier le Duc d'Orléans avec le Cardinal, celui-ci qui se doutoit que ce Prince étoit d'intelligence

avec la Reine sa mere, entreprit 1630.
de le gagner, & pour y réussir, il suivit le conseil que lui avoit donné le Maréchal de Bassompierre. Il offrit de l'argent & des graces au Président le Coigneux, & à Puylaurens, qui avoient un empire absolu sur l'esprit de Gaston. Le Marquis de Rambouillet fut chargé de cette négociation. On donna cent mille écus à Puylaurens, pour acheter la terre de Damville que le Roi promit d'ériger pour lui en Duché-Pairie. Le Coigneux eut la charge de Président à Mortier que le Jai avoit laissé vacante, avec la promesse d'un chapeau de Cardinal; Monsignot que le Coigneux avoit fait Sécrétaire des commandemens de Monsieur, eut cinquante mille francs, & Rambouillet fut aussi recompensé.

Dans le tems que la Cour étoit à Lyon, la Reine-mere étoit convenue qu'il falloit absolument gagner Monsieur pour le lier étroitement avec le Roi; mais depuis la journée des Dupes, elle changea de sentiment. Quand elle apprit le marché conclu avec ses favoris, elle s'en plaignit hautement. *Il m'a coupé la gorge*, dit-

elle, en parlant du Marquis de Ram-
1630. bouillet : *ce n'eſt pas*, ajoûtoit-elle, *que je puiſſe me plaindre de lui, puiſqu'il ne m'a rien promis, & qu'il n'eſt pas dans mes intérêts, mais le Coigneux & Puylaurens ſont deux coquins qui ont vendu mon fils.* Elle comptoit cependant qu'il reviendroit bientôt à elle, & que leur nouvelle liaiſon avec le Roi & le Cardinal ne dureroit pas long-tems. *A la fin*, diſoit-elle, *il ne me manquera pas.* Elle connoiſſoit la legéreté de ce Prince, & l'avidité de ſes favoris. Le Roi l'étant allé voir le 26 Novembre, elle lui dit : *Qu'il en avoit bien coûté pour contenter les gens de Monſieur*, il lui répondit froidement, *c'eſt ce que vous avez fait, Madame, qui en eſt la cauſe.*

Le 16 Décembre, le Duc de Montmorency & Monſieur Toiras furent faits Maréchaux de France. Monſieur de Montmorency, ſuivant l'Auteur de ſon hiſtoire, parut fort indifférent pour cette dignité, parce qu'il aſpiroit à celle de Connétable; mais à la fin il ſe rendit, ſur la remontrance que lui fit le Maréchal de Baſſompierre.

A l'égard de M. Toiras, il étoit venu exprès à la Cour pour demander le bâton, mais il s'étoit adressé directement au Roi; ce qui déplaisoit au Cardinal. Le Marquis d'Effiat y prétendoit aussi, il étoit entiérement devoué à Richelieu, qui le lui avoit promis. Lorsque ce Ministre le proposa au Roi, sans parler de Toiras. *Ce seroit une moquerie*, dit ce Prince, *d'accorder un tel honneur à Effiat, & d'oublier Toiras, qui a pour lui le merite & l'acclamation publique.* Le Cardinal ne jugea pas à propos d'insister davantage, & il consentit que Toiras fut fait Maréchal de France avec le Duc de Montmorency. 1630.

On avoit enfin obtenu, à force de prieres & de remontrances, que la Reine-mere verroit dans son appartement le Cardinal, en présence du Roi, du Cardinal Bagni & du pere Suffren; mais lorsque le Roi vint lui présenter son Ministre, en la priant de lui pardonner; elle le reçut avec tant de froideur, que le Roi, le Nonce & le pere Suffren, en furent extrêmement fâchés. Cependant comme elle avoit tant de fois déclaré

1630. qu'elle ne le verroit jamais, on crut avoir beaucoup gagné en la déterminant à souffrir qu'il parut un instant en sa présence. On espéra de venir à bout de l'adoucir avec le tems, & Richelieu fut obligé de se retirer, sans avoir pù entrer dans aucune justification avec la Reine-mere.

Le pere Suffren, son Confesseur, entreprit encore de la porter à quelque reconciliation, & il y employa toute son éloquence. Elle estimoit la droiture & la piété de ce Jésuite. C'étoit effectivement un homme de beaucoup de merite, parfaitement détaché du monde, & incapable d'agir par aucune vûe d'intérêt. Il lui représenta si vivement l'obligation que l'Evangile impose à tous les Chrétiens, de pardonner à leurs plus cruels ennemis, & les fautes énormes dont elle se rendoit coupable devant Dieu par la haine qu'elle nourrissoit dans son cœur contre le Cardinal, qu'elle consentit enfin à lui donner une audience en présence du pere Suffren.

Le Cardinal rapporte dans son Journal, la conversation qu'il eut

avec

avec elle ; & à juger par ſon propre recit, il y parut beaucoup plus aigre, 1630. plus fier, & plus vindicatif que la Reine-mere. Mais il faut dire la vérité, le Cardinal avoit peut-être la raiſon de ſon côté, La Reine-mere avoit donné des preuves plus que ſuffiſantes qu'elle étoit incapable de gouverner ; cependant elle vouloit être la maîtreſſe des affaires. Elle étoit jalouſe de l'aſcendant que Richelieu avoit pris ſur l'eſprit du Roi. Ce Miniſtre l'arrêtoit dans toutes les fauſſes démarches qu'elle vouloit faire, & s'oppoſoit aux conſeils imprudens qu'elle donnoit au Roi. L'union qui avoit aſſez long-tems regné entr'elle & Richelieu fut rompue, lorſque le Cardinal empêcha cette Princeſſe de ſe livrer à la haine qu'elle portoit au Duc de Mantoue, qu'il étoit de l'intérêt de la France de ſoutenir. Reſolue de ſe venger du Cardinal, elle fit tous ſes efforts, comme nous l'avons dit, pour le perdre ; mais il s'étoit ſoutenu, malgré toutes les brigues & les complots, parce que dans la ſituation où ſe trouvoit l'Etat ;

1730. il avoit besoin d'un aussi grand Ministre que Richelieu.

Cette seconde entrevûe menagée par le pere Suffren, se passa en éclaircissemens, en reproches, en justifications, en demandes exorbitantes de la part de la Reine-mere, & dans une profonde dissimulation de part & d'autre : enfin cette Princesse finit la conversation en disant au Cardinal qu'elle en useroit dans la suite avec lui, comme il en useroit avec elle. Il releva cette parole. Il répondit, *qu'on ne devoit pas faire une pareille comparaison entre les Maîtres & les Serviteurs, & qu'il étoit résolu de ne jamais manquer à tout ce que son devoir & son respect lui prescrivoient à l'égard de la mere de son Roi.*

Le 27 Décembre, Marie de Medicis assista au Conseil pour la premiere fois depuis la journée des Dupes.

On y résolut 1°. De rendre la liberté au Duc de Vendôme : 2°. D'éloigner de la Cour la Comtesse du Fargis, dame d'Atour de la Reine regnante. 3°. De faire dire au Mar-

quis de Mirabel, Ambaſſadeur d'Eſ-
pagne, que le Roi n'approuvoit pas 1630.
que lui & ſa femme vinſſent ſi ſouvent au Louvre, & que Sa Majeſté deſiroit qu'il fut à ſa Cour préciſement ſur le même pié que les Ambaſſadeurs de France étoient à la Cour d'Eſpagne, c'eſt-à-dire qu'il n'y parut jamais que les jours où il devoit avoir audience du Roi.

La Reine-mere, avec ſa diſſimulation ordinaire, opina ſur tous ces points, conformément aux deſirs du Roi & du Cardinal, quoiqu'elle les déſaprouvât intérieurement. La Comteſſe du Fargis étoit une de ſes confidentes, depuis ſes liaiſons avec la Reine ſa belle-fille, à qui l'éloignement de cette Dame devoit cauſer un ſenſible déplaiſir. Marie de Medicis eut ſoin, comme on l'avoit prévû, de faire ſavoir à la Reine regnante ce que l'on avoit décidé dans le Conſeil. Anne d'Autriche envoya chercher Bouthillier, & le chargea d'aller dire de ſa part à Richelieu, que le plus grand plaiſir qu'il peut lui faire, étoit d'empêcher qu'on lui ôtat la Comteſſe du Fargis, & qu'elle

l'en prioit avec instance ; elle ajoûta
1630. qu'il l'avoit fait traiter jusqu'alors
par le Roi, comme il avoit voulu;
mais qu'elle ne souffriroit pas désormais de pareilles indignités, & qu'une Reine de France n'étoit pas si dépourvûe d'amis & de crédit, qu'elle ne put témoigner son ressentiment à ceux qui l'attaqueroient. Elle pria le
ac i s'étoit reconcilié
à la persuasion de
Président le Coi-
qu'on laissât au-
mtesse du Fargis.
ne itta pas fidellement
e ion. Il vint chez le
al le 25 écembre 1630, &
t : « Je n'a û refuser à la Reine
» de vous solliciter en faveur de
» la Comtesse du Fargis ; mais je
» ne crois pas qu'on doive lui ac-
» corder cette demande. Cela signi-
« fie, répondit le Cardinal, qu'il
» faut que je sois chargé de toute la
» haine des ordres que le Roi donne;
» je ne m'en soucie pas, pourvû que
» le Roi & l'Etat soient bien servis,
» & que Votre Altesse Royale soit
» contente de moi. »

1630.

Ces ſollicitations n'empêcherent pas la diſgrace de la Comteſſe. On lui fit dire de ſe défaire de ſa charge de dame d'Atour ; par ménagement pour ſa famille, on lui permit de demander ſon congé, & quelques jours après elle eut ordre de ſe retirer de la Cour.

Le Duc de Vendôme ſort de priſon.

Beringhen & Jaquinot tous deux premiers Valets de Chambre du Roi, avoient reçu quinze jours auparavant l'ordre de ſortir du Royaume. Jacquinot étoit intime ami de Vautier, premier Médecin de la Reine-mere & grand ennemi du Cardinal. Ces deux hommes avoient été fort avant dans les intrigues qui avoient penſé le perdre. Beringhen paſſoit pour être l'amant de Madame du Fargis, & ils partageoient la confiance des deux Reines.

On rendit dans le même tems la liberté au Duc de Vendôme, à condition qu'il renonceroit au gouvernement de Bretagne & qu'il iroit vivre hors du Royaume ; il y avoit quatre ans & ſept mois qu'il étoit priſonnier au château de Vincennes. On prétend que deux raiſons détermine-

1630. rent le Cardinal à lui rendre la liberté. Les murmures du public, & les follicitations de M. le Comte de Soiffons. « L'abolition que M. de » Vendôme avoit bien voulu ac- » cepter, dit M. de Brienne, dans fes » Mémoires, l'affiduité de fes en- » fans auprès de la perfonne du Roi, » & le Grand-Prieur mort en pri- » fon, excitoient la compaffion & » l'indignation de tout le monde, » qui ne pouvoit fupporter que l'on » punit par une fi longue captivité, » une chofe dont on faifoit un » grand crime à M. de Vendôme, » qui étoit de penfer feulement aux » prétentions qu'il avoit fur la Bre- » tagne ». Le Cardinal avoit encore d'autres fujets de plaintes contre ce Seigneur, mais il avoit des raifons particulieres de ménager M. le Comte de Soiffons, dont il eftimoit la droiture & la probité.

Je n'ai pas voulu interrompre le récit de ce qui s'eft paffé à la Cour de France depuis la maladie du Roi, jufqu'à la fin de l'année 1630, parce que je penfe que les faits doivent être rapportés de fuite : c'eft pourquoi avant

de parler de ce qui s'eſt paſſé pendant le cours de l'année 1631. Je reprendrai le détail des affaires d'Italie. 1630.

Lorſque Louis XIII fut attaqué à Lyon, le 22 Septembre, de la maladie qui penſa le mettre au tombeau, l'armée de France & celles de l'Empereur, du Roi d'Eſpagne & du Duc de Savoye, profitoient de la Trève concluë entr'elles le 4 Septembre, pour réparer les pertes que les maladies contagieuſes, la diſette des vivres, & les différentes expéditions guerrieres avoient occaſionnées, & pour parvenir en même tems, s'il étoit poſſible, à faire la paix; mais elle ne ſe pouvoit faire qu'avec l'agrément de l'Empereur, qui en étoit l'arbitre, en donnant au Duc de Mantoue l'inveſtiture de ſes Etats. Le Cardinal de Richelieu prétendoit l'y forcer, en lui ſuſcitant une guerre dans ſes propres Etats.

L'Empereur avoit indiqué pour le mois de Juin 1630, une Diète à Ratisbonne, Richelieu réſolut de profiter de cette circonſtance pour l'obliger de finir la guerre d'Italie par un Diète de Ratisbonne.

1630. traité avantageux au Duc de Mantoue, l'empêcher de faire élire son fils Roi des Romains, & faire une ligue contre lui, entre la France & les Princes d'Allemagne, dont les intérêts étoient opposés à ceux de l'Empereur.

L'affaire étoit importante, difficile à conduire, & demandoit d'être traitée avec beaucoup de dexterité. Leon Brulard, d'une habileté & d'une expérience déja connue par plusieurs négociations, fut chargé de celle-ci. On lui donna pour adjoint, ou plutôt pour Directeur principal, qui avoit le secret de cette affaire, le fameux pere Joseph, Capucin, confident intime du Cardinal de Richelieu. On lit dans une Lettre écrite de la main du Comte d'Avaux, qui se conserve à la Bibliothéque du Roi, qu'il avoit souvent oui dire au Cardinal *qu'il ne connoissoit aucun Ministre ni Plénipotentiaire en Europe, capable de faire la barbe à ce Capucin, quoiqu'il y eut belle prise, car il la portoit extrmement longue ;* il en donna de bonnes preuves en cette occasion. On a prétendu qu'il avoit eu tout l'honneur

de l'intrigue, qui causa la déposition d'Albert Valstein, Duc de Fridland, Généralissime des troupes de l'Empereur ; s'il ne l'eut pas, du moins parut-il y contribuer beaucoup. « Il » trompa, dit le Vassor, fort habile- » ment les Ministres de l'Empereur » & Valstein lui-même. Les pre- » miers, en leur insinuant qu'il seroit » plus glorieux à Ferdinand de faire » élire son fils Roi des Romains sans » avoir une armée sur pied ; que l'Em- » pereur pouvoit la congédier pour » un tems & rendre le généralat à » Valstein trois mois après la Diète. » Il trompa aussi l'autre en lui re- » montrant que Sa Majesté Impé- » riale ne pourroit jamais se passer » d'un si excellent général, & qu'on » le rappelleroit infailliblement, si » le Roi de Suède réussissoit dans son » entreprise. La souplesse du Moine » fut si grande à Ratisbonne, que » l'Empereur, dit-on, reconnut avec » douleur, qu'un Capucin l'avoit dé- » sarmé avec son chapelet, & qu'il » avoit fait entrer six bonnets Elec- » toraux dans son cocluchon. » Je ne sais si l'on ne fait pas trop d'hon- 1630.

1630. neur au Capucin. L'Electeur de Baviere étoit à la tête d'une puissante brigue, formée contre Valstein pour le perdre, & diminuer en même-tems la puissance de l'Empereur, lorsqu'il seroit privé d'un si grand homme. Brulard & le pere Joseph s'y joignirent par leurs intrigues secretes, l'Empereur donna dans le piége, Valstein fut déposé, & son éloignement pensa causer la perte de Ferdinand, qui n'eut personne pour opposer à la rapidité des conquêtes du Roi de Suède.

Brulard & le pere Joseph s'intriguerent si fort à la Diète de Ratisbonne avec les Electeurs de Baviere, de Cologne, de Saxe & de Mayence, déja mal disposés en faveur de l'Empereur, qu'il les engagerent d'empêcher que le Roi d'Hongrie son fils fut élu Roi des Romains, ce qu'ils obtinrent. Ferdinand ne retira de la Diète de Ratisbonne d'autre avantage que celui d'avoir fait couronner Impératrice, Eléonore de Gonzague son épouse.

Leon Brulard, Ambassadeur de France, eut une audience publique à la Diète de Ratisbonne. Il étoit

chargé de représenter fortement au Collége des Electeurs, les raisons pour lesquelles Sa Majesté Très-Chrétienne protégeoit le Duc de Mantoue, & s'opposoit aux entreprises de l'Empereur & du Roi d'Espagne, sur la liberté des Princes d'Italie, & de bien faire valoir les démarches de Louis XIII pour leur procurer une paix sure & durable. 1630.
La principale chose que Richelieu se proposoit par cette ambassade, étoit de conclure un accommodement au sujet de la succession aux Etats de Mantoue. L'abbé de Krems-Munster & les Barons de Nostiez & de Questemberg, dont l'un étoit Chancelier de Bohéme, & l'autre Conseiller d'Etat de l'Empereur, eurent ordre de négocier avec Leon Brulard, & le P. Joseph. On dressa plusieurs articles assez amples, mais on ne se pressa pas beaucoup de part & d'autre d'en venir à une prompte conclusion.

Cependant la situation des affaires de l'Empereur en Allemagne, la maladie dont le Roi de France est attaqué, les brigues qui se font à la Cour de France, Marie de Medicis

1630. qui ſe flatte de ſe voir bientôt à la tête des affaires, ſuivant la promeſſe que le Roi ſon fils lui a faite d'éloigner Richelieu : Richelieu lui-même qui ſe trouve dans le plus grand embarras, ſoit que le Roi meure, ou qu'il ſe rétabliſſe, envoye au Capucin un ordre ſecret de finir, à quelque prix que ce ſoit, la négociation commencée à Ratisbonne, & le traité eſt enfin ſigné le 13 Octobre.

Bien loin d'approuver un traité qui paroiſſoit terminer une guerre ruineuſe & ſanglante, tout le monde le blâma généralement, excepté la Cour de Vienne, à laquelle il étoit favorable. L'accord ayant été conclu dans le moment où la ſanté du Roi de France fut ſi heureuſement rétablie. Richelieu, qui avoit ſi vivement demandé la ſignature de cet accord, le blâma plus que tous les autres, il condamne hautement la précipitation & l'imprudence de Leon Brulard & du Capucin, & il les fait déſavouer. Leon Brulard reçoit ordre de déclarer à Sa Majeſté Impériale que Louis ne ratifiera ja-

mais ce traité, à moins que certains articles ne soient reformés au gré de la Cour de France. 1630.

Avant de partir de Lyon, Louis presque rétabli & le Cardinal, avoient envoyé ordre aux Maréchaux de France qui commandoient en Italie, de marcher incessamment au secours de Cazal. La trève, comme on l'a dit ci-devant, expiroit le 15 Octobre, & par le même traité, la Citadelle devoit être rendue au Marquis de Sainte-Croix, nommé Général de l'armée Espagnole depuis la mort de Spinola.

Les Maréchaux de France étoient en marche pour secourir Cazal, pendant que Mazarin, qui faisoit l'office de Médiateur pour le Pape, se donnoit de grands mouvemens pour parvenir à un accommodement. Le traité de Ratisbonne avoit été envoyé au Maréchal de Schomberg, ami intime & dévoué à Richelieu, qui lui avoit écrit de n'y avoir aucun égard. Tout le monde conspiroit presque également à ne le point exécuter. Mazarin qui voit toutes ses peines perdues, & les espérances de

1630. fortune qu'il avoit fondées, soit à la Cour de Rome, soit à celle de France, s'intrigue de nouveau pour venir à bout de ses desseins. Il vient proposer au Maréchal de Schomberg une prolongation de la Trève, *afin que le Marquis de Sainte-Croix*, dit l'Italien, *ait le tems de recevoir les pouvoirs qu'il attend de Madrid.* Les Généraux François rejettent la proposition, qui leur paroît un artifice des Espagnols, pour avoir le tems de rassembler leurs troupes & de repousser les François lorsqu'ils s'avanceront au secours de Cazal.

Après beaucoup d'allées & de venues inutiles pour la négociation de la paix, l'armée de France composée de vingt mille hommes de pied & de trois mille chevaux, commence enfin a marcher sous la conduite des Maréchaux de la Force, de Schomberg & de Marillac. Mazarin revient à Schomberg, & lui déclare de la part de Collalte & de Sainte Croix, que l'Empereur & Sa Majesté Catholique, pensent si peu à se rendre maître de Cazal, que leurs Généraux offrent de consentir, que la Cita-

d'elle soit sur le champ pourvue de vivres pour un an. Schomberg & ses collégues jugérent que la venue de Mazarin avec cette nouvelle proposition étoit une preuve que les Espagnols effrayés de la marche de l'armée Françoise vouloient éviter de se battre. Les Généraux à la tête de leurs troupes arrivent à la vue de Cazal. Mazarin paroît aussitôt & vient dire que les Impérieux & les Espagnols refusent absolument d'accepter les propositions proposées par les François. « Cependant, ajoute-» t-il, si Messieurs les Maréchaux » veulent bien se relâcher, & offrir » quelque chose de plus supportable, » je ne désespere pas d'obtenir le » consentement des Géneraux de » l'Empereur & du Roi d'Espagne.» Ensuite l'Italien représente que Ste. Croix s'est retranché si avantageusement, qu'il est presqu'impossible de le forcer. Schomberg & ses collégues plus convaincus par ce discours de la foiblesse des Espagnols & de leur dessein d'éviter le combat, demeurent froids & insensibles aux remontrances de Mazarin. » Monsieur,

1630.

1630. » lui dit Schomberg, d'un air plein » de confiance. Il est maintenant » question de se battre & non pas » de négocier. Nous sommes venus » trop avant. La Citadelle de Cazal » sera secourue malgré les Espagnols ; « on y fera entrer des vivres & des » provisions. » Mazarin considere l'état de l'armée Françoise, & court à Chivas, où étoit le Comte de Collalte, dans le dessein d'exhorter ce Général de l'Empereur à faire en sorte que le Marquis de Ste. Croix accepte les propositions offertes par les Maréchaux de France. Ils s'étoient cependant avancés plus près de Cazal, & Toiras avoit donné le signal convenu, à fin d'avertir les Généraux que la garnison de la Citadelle se disposoit à fondre sur les ennemis pendant que l'armée Françoise attaqueroit leurs retranchemens. Dès que le signal de Toiras a paru, les Généraux marchent à la tête de leurs troupes divisées en trois corps. Mazarin revient encore avec quelques nouvelles propositions, que les Généraux François refusent d'accepter ; chagrin d'avoir pris inu-

tilement tant de peines, il retourne au camp des Eſpagnols. Il repré- 1630.
ſente vivement à Sainte Croix, à Galas, à Dom Philippe Spinola & au Duc de Lerme, que les François s'approchent en bon ordre des retranchemens, dans la réſolution de combattre. Il exagere la force de l'armée Françoiſe. Il montre adroitement au Marquis de Sainte Croix & aux autres, les endroits foibles de leurs retranchemens. Les Eſpagnols ſe rendent enfin. Mazarin monte ſur un bon cheval que Picolomini lui donne. Il accourt au devant des François prets à commencer l'attaque des retranchemens. Marillac attaquoit déja & les autres ſe préparoient à donner de leur côté, lorſque Mazarin parut tenant à la main ſon mouchoir qu'il faiſoit voltiger en l'air. *Alte* crioit-il de toute ſa force, *pace*, *pace*, *paix paix*. Les ſoldats François, qui ne demandoient que le combat, crioient, *point de paix*, *point de Mazarin*. Les Généraux eurent beaucoup de peine à les retenir & à donner au Médiateur la facilité de s'approcher ſurement.

1630. *Enfin*, dit-il, aux Maréchaux de France, *j'ai trouvé parmi les Espagnols des esprits raisonnables & modérés, qui ont fait consentir les autres à ce que vous demandez.* Les Maréchaux de France, instruits des intentions du Roi, qui sont de remettre le Duc de Mantoue en possession de ses états, & d'assurer la liberté de l'Italie, trouvent les propositions de Mazarin raisonnables. *Cette affaire*, dit Schomberg, *mérite bien que nous nous abouchions de part & d'autre tant qu'elle ne se traitera que par entremise & sans écrit, il restera toujours quelque sujet d'éclaircissement, capable de causer de nouveaux démêlés.* Les François arrêtés à regret attendent que Mazarin retourne au camp ennemi & convienne avec le Marquis de Sainte Croix du lieu de l'entrevue des Généraux François & Espagnols.

Le Marquis de Sainte Croix Général de l'armée Espagnole, Dom Philippe Spinola Général de la Cavalerie, le Duc de Lerme Général de l'Infanterie, le Duc de Nocera Mestre de Camp, le Comte de Ser-

1630.

bellon Général de l'Artillerie, & plusieurs Officiers s'étant avancés hors de leurs retranchemens, les trois Maréchaux de France, avec leurs Officiers subalternes, en nombre égal à celui des Espagnols allerent au devant d'eux. On s'arrête entre les deux armées, & après les complimens de civilité réciproques, Mazarin prononce à haute voix les articles du traité dont les Généraux étoient convenus de part & d'autre.

Que le lendemain 27 Octobre les Espagnols sortiroient de la Ville & du Château de Cazal, de Pont-Destures, & des autres places du Montferrat. » Que les François se retire-
» ront en même-tems de la Citadelle
» de Cazal. Que le Duc de Mayenne
» fils du Duc de Mantoue mettra
» dans tous ces endroits des Gouver-
» neurs à son gré, & telle garnison
» qu'il lui plaira, pourvu qu'elle ne
» soit pas Françoise. Qu'en attendant
» l'investiture que l'Empereur doit
» donner au Duc de Mantoue avant
» le 23 Novembre, il y aura un
» Commissaire impérial dans la Ville
» de Cazal, suivi seulement de son

1630. » train ordinaire, auquel le Duc de » Mayenne fera rendre les honneurs » dus à ſon caractère, & qui ſans ſe » mêler d'aucune autre choſe donne» ra le mot & les ordres à la garni» ſon de la Ville & du Château. Que » le Commiſſaire ſortira le 23 No» vembre, ſoit que l'Empereur ac» corde ou non l'inveſtiture. Que dès » le lendemain 27 Octobre, les Im» périaux, les Eſpagnols & les Fran» çois commenceront à ſe retirer. » Que le commerce ſera rétabli en» tre le Milanés & le Montferrat com» me il étoit avant la guerre.

Les Généraux des deux armées, ayant accepté ces conditions, il fut réſolu que le traité ſeroit redigé par écrit & ſigné le lendemain 27 Octobre, ce qui fut fait & Mazarin apporta la ratification du Comte de Collalte Général de l'Empereur, qui ne s'étoit pas trouvé à la conférence ni à la ſignature du traité. Pendant que les Généraux Eſpagnols & Allemans étoient occupés à rediger le traité, Dom Martin d'Arragon Meſtre de Camp de la Cavalerie Eſpagnole, reprocha à Mazarin que ſa

négociation faiſoit autant de mal au Roi d'Eſpagne, que la deſcente des Maures en avoit fait autrefois à ſes prédéceſſeurs. Piqué d'une injure qui retomboit ſur le Pape médiateur de cet accord, le Gentilhomme Romain met l'épée à la main & attaque l'Eſpagnol, mais il furent ſéparés par le Duc de Lerme, Picolomini & les autres Officiers. 1630.

Lorque le traité fut ſigné, Toiras demanda au Marquis de Ste. Croix la permiſſion de paſſer au travers de ſon camp pour aller faire la réverence à ſes Généraux. On la lui accorda volontiers. Il fut reçu ſur ſon paſſage par les Eſpagnols au bruit du canon & de la mouſquetterie, & avec les mêmes honneurs, qu'ils auroient pu rendre à leur Roi. *Eh bien Monſieur*, lui dit Schomberg en l'abordant, voici pour la ſeconde fois, voulant dire qu'il avoit déja délivré Troiras, aſſiégé par le Duc de Bukingham dans le Fort de l'Iſle-de-Rhé. *Monſieur*, repliqua civilement Toiras, mais d'un air froid & ſérieux, *j'en ſuis redevable aux armes du Roi & à votre bonne conduite auſſi.*

1630. Le Général & le Commandant de Cazal ne s'aimoient point.

Il ne faut pas omettre ici une générosité des Officiers François en faveur de Toiras. Il pria les Maréchaux de France, de faire payer 250000 livres, qu'il avoit empruntées à Cazal à fin que le marchand qui s'étoit engagé de retirer les piéces de cuivre que Toiras avoit fait fabriquer pendant le siége, put acquitter une obligation contractée pour le service du Roi. Schomberg répondit brusquement, que cela ne se pouvoit, & qu'il n'y avoit seulement dans la caisse militaire, que de quoi payer une montre aux troupes. Les Officiers de l'âmée, convaincus que la demande de Toiras étoit juste, viennent trouver Schomberg, le supplient instament d'acquitter ce qui est dû à Cazal, & disent qu'ils aiment mieux attendre plus longtems leurs montres. Schomberg rebutta trois fois les Officiers; le Maréchal de Marillac d'autant plus favorable à Toiras, qu'il sait que la mauvaise volonté de Schomberg pour lui, vient de ce qu'un si brave

homme, n'a jamais voulu se mettre dans la dépendance de Richelieu, 1630. auquel Schomberg s'étoit entierement dévoué; Marillac, dis-je, vient trouver son collégue, le presse de faire compter l'argent, & lui dit enfin d'un air piqué, Monsieur, *si vous ne voulez pas donner l'ordre, je le donnerai. Je ne crois pas Monsieur*, repliqua Schomberg, *que vous en ayez le pouvoir. Je l'ai Monsieur, & bien scellé*, reprit fiérement Marillac. Cette hauteur étonna Schomberg. Il craignit que la Reine-Mere dont le crédit sembloit augmenter depuis la maladie du Roi à Lyon, n'eut fait expédier à Marillac des ordres secrets plus amples que les siens, à l'insu du Cardinal de Richelieu, il fit donc compter l'argent à Toiras.

Cependant les conditions du traité de paix n'étoient pas exécutées avec beaucoup de fidélité de part & d'autre. Si l'on en vouloit croire les Historiens françois, ce furent les Espagnols qui commencerent à les violer. Les Espagnols disent au contraire, que les François y avoient fait les premieres infractions. Ce

qu'il y à de certain, c'eſt que le
1630. Comte du Pleſſis Prâlin, (1) dont le témoignage ne paroit point ſuſpect, qui ſervoit alors dans l'armée du Maréchal de Schomberg, dit en propres termes, que les Généraux François pourvurent à la ſureté de Cazal, non pas ſuivant la promeſſe qu'ils avoient faite, car ils mirent dans la Citadelle, trois cents François commandés par Lanſon Capitaine dans le Régiment du Pleſſis. Il ajoute que » nos Généraux ayant » manqué de parole devoient avoir » un peu plus de précaution, pour » la ſureté de leur armée. Ils la ſéparerent & en firent paſſer une partie » de l'autre côté du Pô. Cette faute les » mit en danger de ſe perdre, & ſi » Mazarin n'étoit pas venu les avertir, la partie de l'armée qui ſe trouvoit du côté de Trino, étoit infailliblement défaite, puiſque les Eſpagnols étoient déja en marche » pour ſurprendre nos Généraux qui » ſe tenoient fort tranquilles dans

(1) Mémoire du Comte du Pleſſis.

» leurs quartiers, ne ſongeant à rien
» moins qu'au peril dont ils étoient 1630.
» menacés, mais ils profitérent de
» l'avis du Signor Mazarini & ſe re-
» tirerent fort à-propos. »

La querelle des deux armées ſur leurs infidélités réciproques, cauſa des difficultés qui ne purent être accordées que ſur la fin du mois de Novembre; mais dans cet intervalle il arriva dans celle de France une cataſtrophe qui y cauſa de grands étonnemens, & augmenta le nombre des Dupes de la journée du 11 Novembre.

Le Maréchal de Marillac attendoit avec la derniere impatience la nouvelle de la diſgrace du Cardinal de Richelieu, lorſqu'il reçut le 20 Novembre, une lettre du Roi datée du 10 par laquelle Sa Majeſté lui donnoit le commandement de l'armée & la direction des affaires d'Italie, & ordonnoit aux deux Maréchaux de Schomberg & de la Force, de revenir en France. Marillac qui avoit ſans doute en même tems reçu par ſon frere le Garde des Sceaux, l'avis de la chute prochaine & aſſu-

1630. rée du Cardinal, va d'un air triomphant faire part à ses Collégues de leur rappel, causé par l'éloignement du Ministre, & voit avec la satisfaction d'un ambitieux le chagrin que cause à ses rivaux, & en particulier à Schomberg, la disgrace de celui dont il est le confident & l'ami. Mais l'infortuné Marillac ne prévoyoit pas que l'instrument de la vengeance, que le Cardinal de Richelieu méditoit contre lui pour le perdre, alloit être ce même Schomberg, auquel il insultoit secretement.

Le 22 Novembre arrive l'Epine Huissier du Cabinet, qui avoit été dépêché le même jour que les Sceaux furent ôtés à Marillac. Il remet à Schomberg un paquet qui contenoit plusieurs dépêches, & entr'autres une lettre du Roi, datée du 12, conçue en ces termes;

MON COUSIN,

« Mon cousin le Maréchal de Ma» rillac a écrit ici des lettres très-in» solentes contre vous; mais il y a » bien pis, je desire m'en assurer;

» j'écris au sieur Duhallier qu'il l'ar- 1630.
» rête dans la Savoye, s'il y passe, &
» que je me suis confié en vous, com-
» me en lui de cette affaire. Si vous
» jugiez qu'il prit un autre chemin,
» je vous prie de le faire arrêter vous-
» même. Je m'assure qu'il n'y a per-
» sonne en mon armée qui ne vous
» obéisse, quand on verra la Présente.
» Prenez garde qu'en venant il ne
» s'accompagne de ses gardes & com-
» pagnies qui sont sous son nom; car
» sachant en sa conscience sa déloyau-
» té, il pourra peut-être prendre
» garde à lui, ou son frere pourra
» l'avertir. En un mot, je vous prie
« de faire en sorte que vous ou le
» sieur Duhallier ne manquiez pas
» d'exécuter ma volonté. Priant, sur
» ce, Dieu, qu'il vous ait, mon Cou-
» sin, en sa sainte garde. Ecrit à Ver-
» sailles le 12 Novembre 1630.

P. S. » Le porteur ne sait aucune
» chose de ce qu'il vous porte, mon
» cousin; je vous prie sur tous les
» plaisirs que vous me sauriez faire,
» ne manquez à exécuter ce que des-
» sus. Signé Louis. Et plus bas Bou-
» thillier.

1630. On peut juger de la ſurpriſe du Maréchal de Schomberg à la lecture de cette lettre, ſi contraire à celle que le Maréchal de Marillac avoit reçue la veille. Il y avoit dans le paquet encore une autre lettre, en marge de laquelle étoit cette apoſtille écrite de la propre main de Sa Majeſté. *Mon couſin, vous ne manquerez pas d'arrêter le Maréchal de Marillac, il y va du bien de mon ſervice & de votre juſtification.*

Le Maréchal de Schomberg, ayant reçu les lettres de la Cour dans l'inſtant qu'il alloit ſe mettre à table, ſe retira en particulier avec le Maréchal de la Force pour les lire, & enſuite il revint dans ſa chambre, fort tranquille en apparence. Il dit à ceux qui étoient préſens : *Meſſieurs, s'il y a quelques-uns de vous qui veuille dîner, il n'a qu'à paſſer dans ma ſalle, pour moi je ne dînerai pas ;* enſuite, adreſſant la parole au ſieur de Marillac, qui ſortoit pour aller dans ſon appartement, il ajouta : *Monſieur, quand vous aurez dîné nous irons tenir conſeil chez vous, & nous lirons tenir dépêches du Roi.*

Puiſegur étoit de garde ce jour-là devant la maiſon des Généraux, le Maréchal de Schomberg le prend en particulier, & lui dit : » Monſieur » de Puiſegur, je ſais que vous êtes » au Roi, & je vous ai toujours re- » connu fort affectionné à ſon ſer- » vice. Voici un étrange ordre que » je reçois, & que je ne puis exécu- » ter ſans être appuyé par des per- » ſonnes fideles. Le Roi me mande » d'arrêter Monſieur de Marillac, qui » eſt mon collégue, Maréchal de » France, Général d'armée comme » moi, & de plus qui commande au- » jourd'hui en chef. Il a ſix ou ſept » mille hommes qu'il a amenés de » Champagne, tous commandés par » ſes parens & par ſes amis, & qui » ſont preſque auſſi forts que ceux » qui nous reſtent. Ces nouvelles trou- » pes n'ont point les ſentimens des » vieilles, qui ſavent bien qu'elles » ſont plus au Roi qu'à ceux qui les » commandent, & qu'elles doivent » obéir aveuglement aux ordres de » Sa Majeſté. Avertiſſez tous les Ca- » pitaines aux Gardes de venir ici au » plutôt. » Quand ils furent arrivés, 1630.

1630. le Maréchal de Schomberg leur lut les ordres qu'il venoit de recevoir. Ensuite il les mena dans l'appartement du Maréchal de la Force, d'où ils se rendirent à celui de M. de Marillac, qui dînoit encore. Lorsqu'on vint lui dire que les deux Maréchaux l'attendoient pour tenir conseil, il répondit, nous acheverons de dîner & ensuite je les irai trouver. Il parut enfin, & il leur dit d'abord qu'il étoit fâché de les avoir fait attendre; puis se tournant vers les Officiers aux Gardes, il leur dit : » Messieurs, nous » allons tenir conseil, ayez la bonté » de vous retirer. » Il demanda ensuite à voir la dépeche du Roi, que le Maréchal de Schomberg tenoit dans sa main, & jettant encore les yeux sur les Officiers, il leur dit une seconde fois de se retirer. Alors le Maréchal de Schomberg lui dit : » Monsieur, ils ne doivent pas se retirer, » c'est moi qui les ai fait venir. » Monsieur, reprit Marillac, les Capitaines aux Gardes n'entrent point » au conseil. Non, repliqua le Maréchal de Schomberg, mais il faut » qu'ils soient présens, & qu'ils m'ai-

» dent à exécuter les volontés du Roi.
» Alors le Maréchal de la Force lui 1630.
» dit : Monsieur, je suis votre ami,
» vous n'en devez pas douter ; je
» vous conjure en cette qualité de
» lire & de recevoir les ordres du Roi
» sans murmurer, sans vous empor-
» ter, & même avoir patience, peut-
» être que ce ne sera rien. »

Monsieur de Schomberg lui lut la lettre du Roi, & lui montra l'apostille que ce Prince avoit écrit & signé de sa main. La Force & Schomberg sortirent de la chambre de Marillac, où ils le laisserent se livrer aux tristes réflexions qui devoient agiter son esprit, après un si prompt renversement de sa fortune & de ses projets. On mit auprès de lui un Capitaine & six Officiers pour le garder. Le soir à souper quatre d'entr'eux se mirent à table avec lui, & il fut servi par les gens du Maréchal de Schomberg. On ne lui ôta son épée que lorsqu'il l'eût quittée pour se coucher.

Pendant ce tems-là Mazarin se donnoit les plus grands mouvemens, pour ajuster le différent qui subsis-

toit entre les deux armées sur l'exé-
1630. cution du traité du 27 Octobre; il se donna tant de peine & menagea les esprits avec une si grande dextérité, que les Généraux des deux partis convinrent le [illegible] Novembre que, conformément au Traité du 27 Octobre, les François sortiroient de la Ville & Citadelle de Cazal, & de tout le Montferrat; que les Espagnols se retireroient pareillement, & que l'on laisseroit entrer dans Cazal trois mille charges de bled, que le Duc de Savoye promettoit de fournir.

Les conventions furent exécutées le [illegible] Novembre. Le 5 Décembre l'armée d'Italie, conduite par les Maréchaux de la Force & Schomberg, repassa les monts pour revenir en France. On fit partir en même tems Marillac escorté par vingt Gardes du Maréchal de Schomberg commandés par le Baron de [illegible], qui le conduisit à Sainte-Menehoult où il resta prisonnier jusqu'à ce qu'on lui fit faire son procès.

Les affaires terminées par Richelieu pendant l'année 1630, ont

tant de gloire pour son Maître, avoient repandu dans toute l'Europe la plus haute idée de cet habile Ministre. Il avoit acquis une grande supériorité sur l'Empereur & le Roi d'Espagne, en les forçant de restituer au Duc de Mantoue ses Etats, qu'ils avoient envahis. Il avoit dissipé les cabales, & les complots formés pour le perdre. Il s'étoit vengé de ses ennemis, & sa puissance étoit montée à un si haut point, qu'elle paroissoit désormais inébranlable, étant soutenue par la confiance sans réserve que son Maître lui avoit donnée. Résolu de la mériter encore davantage par de nouveaux services, sa grandeur personnelle devant être inséparable de la gloire du Roi & du bonheur de l'Etat, la solidité de son génie lui fit en concevoir, enfanter, & réussir les projets les plus nobles, & les plus utiles pour y parvenir. 1630.

La premiere affaire, que termina le Cardinal de Richelieu au commencement de cette année 1631, fut un Traité d'alliance, conclu le 23 Janvier entre le Roi de France 1631.

1631. & Gustave-Adolphe Roi de Suéde; au camp de Bernwald dans l'Electorat de Brandebourg, par le Baron de Charnacé. Ce Traité, qui eût de terribles suites pour la Maison d'Autriche, fut l'effet de l'estime que Gustave avoit conçue pour les grandes qualités de Richelieu; mais il faut reprendre cette affaire de plus loin.

Le Baron de Charnacé, allié à la maison de Richelieu par son mariage avec Jeanne de Maillé Brezé, homme de mérite & de bon sens, cherchant à s'instruire, avoit beaucoup voyagé surtout dans les Cours du Nord, où il avoit fait une connoissance particuliere avec le Roi de Suéde. Richelieu qui ne négligeoit aucune occasion de s'instruire à fonds, du caractere, des forces, & des intérêts de tous les Princes de l'Europe, eut plusieurs conférences pendant le siége de la Rochelle avec Charnacé, qui lui parla du Roi de Suéde, comme d'un génie du premier ordre. Richelieu conçut alors le dessein de s'unir avec Gustave, & de l'engager à faire la

guerre à l'Empereur. Il chargea le Baron de Charnacé de cette négociation, sans cependant lui donner aucun caractere public, pour ne pas allarmer la Cour de Vienne. La premiere tentative de Charnacé ne produisit aucun effet. 1634.

Dans le même tems, Gustave mécontent de ce que Valstein, Général de l'Empereur, avoit fait construire sur la mer Baltique, des forts qui troubloient le commerce des Suédois, avoit envoyé des députés pour s'en plaindre, aux Conférences qui se tenoient à Lubeck, où l'on avoit refusé de les admettre. Gustave étoit fort irrité du mépris qu'on avoit témoigné pour lui dans cette occasion. Richelieu crut devoir profiter de cette circonstance : il renvoya Charnacé au Roi de Suéde, qu'il trouva à la tête de son armée dans la Prusse Polonoise, où il étoit occupé à faire la guerre avec beaucoup d'avantage à Sigismond III Roi de Pologne. Charnacé fit ressouvenir Gustave des différens outrages qu'il avoit reçus de la Cour de Vienne, & lui proposa de passer en Allemagne, où les

Proteftans perfécutés par Ferdinand,
1631. l'attendoient comme leur libérateur. Le Roi de Suéde flatté d'un titre fi glorieux, & perfuadé qu'une fi grande entreprife n'eft pas au-deffus de fes forces, prend enfin la réfolution de fe venger de l'Empereur. Avant de lui déclarer la guerre, il falloit terminer celle qu'il avoit contre Sigifmond. Le Baron de Charnacé menagea un accommodement entre ces deux Princes, qui fignerent une tréve pour fix ans le 13 Septembre 1629. Guftave réfolu de faire la guerre à l'Empereur, fit fes préparatifs pour la commencer. Il entra, au mois de Juillet 1630, dans les Etats de Bogiflas Duc de Poméranie, qui ne fe trouvant pas en état de réfifter aux forces de ce Prince, lui abandonna toutes fes places, & conclut avec lui un Traité de ligue offenfive & défenfive. Alors Charnacé propofa de nouveau à Guftave de faire un Traité d'alliance avec Lou's XIII. Quoiqu'ils fuffent convenus de la plus grande partie des conditions, il s'éleva des difficultés, que Charnacé ne jugea pas à propos de réfoudre fans

être plus amplement autorisé. Cependant les Conférences ne furent pas absolument rompues; il fallut attendre, pour sçavoir les dernieres intentions du Roi de France. Gustave écrivit même au Cardinal de Richelieu une lettre, par laquelle, après lui avoir témoigné la haute estime qu'il faisoit de sa capacité & de la sagesse de ses conseils, il se plaignoit modestement du scrupule qui avoit arrêté le Baron de Charnacé. Celui-ci n'avoit jamais voulu consentir, que, dans le Traité qu'il proposoit, le Roi de Suéde se donnât des titres & des qualités qui sembloient l'égaler à tous les Monarques de la terre, & il prétendoit que le Roi de France devoit toujours être nommé le premier. 1631.

Enfin les difficultés furent levées, & le Traité d'alliance fut conclu le 23 Janvier 1631. Gustave s'obligeoit d'entretenir en Allemagne une armée de trente mille hommes d'infanterie & de six mille chevaux. Le Roi de son côté promettoit de lui payer tous les ans deux cent quarante mille Rixdalles; cette som-

1631. me valoit six cent seize mille huit cent livres monnoye de France, payables moitié au 15 Mai, & l'autre moitié au mois de Novembre. On convint encore que le Roi de Suède [illegible] pourroit changer les Religions, : Catholique Romaine ou autres, [illegible] iquises. L'alliance [illegible] ndant cinq années, [illegible] e Suède avoit déja fait [illegible] enses pour les frais la [illegible] i de France s'obli- [illegible] ine avance de cent [illegible]

[illegible] oit les plus solides [illegible] ages [illegible] alliance avec le Roi de Suède, elle affermissoit en même tems l'autorité de Richelieu, & augmentoit encore la haute idée que Louis avoit de la capacité de son Ministre. Il ne pouvoit s'empêcher d'admirer ce vaste génie qui prenoit, pour ainsi dire, à sa solde, un Prince belliqueux, qu'il avoit été chercher jusques dans le fonds du Nord, pour ébranler la puissance de l'Empereur. Les plaintes & les intrigues de la Reine-Mere, du Duc

d'Orléans, & des ennemis du Cardinal, étoient étouffées par le bruit des applaudissemens que méritoient des négociations conduites avec tant de sagesse & d'intelligence, & dans lesquelles le Roi trouvoit les plus grands avantages, en mettant l'Empereur & la Maison d'Autriche, hors d'état de soutenir les mécontens de France, dont les cabales se renouvelloient avec plus de force que jamais. 1631.

La retraite précipitée du Duc d'Orléans hors de la Cour, suivit d'après la conclusion du Traité de la France avec la Suède. Le Coigneux & Puylaurens ses favoris, tous deux impatiens, l'un d'être Cardinal, & l'autre Duc & Pair, s'apperçurent bientôt que Richelieu, n'étoit pas fort empressés de leur procurer les honneurs qu'il leur avoit promis, pour avoir trahi les intérêts de Monsieur.

Il est vrai que le Roi avoit demandé au Pape un chapeau de Cardinal pour le Président le Coigneux, & le Comte de Brassac, Ambassadeur de France à Rome, eut ordre de le

ſolliciter ; mais Sa Sainteté après avoir
31. loué le mérite du ſieur le Coigneux, ſe contenta de répondre que lorſqu'il ſeroit queſtion de la promotion des Couronnes, il invoqueroit l'aſſiſtance du Saint-Eſprit pour faire un choix qui fut honorable à l'Egliſe, agréable à Sa Majeſté & au Duc d'Orléans. Le bref du Pape fut communiqué au ſieur le Coigneux, qui n'en fut pas fort content. Il prétendoit qu'on devoit obliger le Pape à le nommer par une promotion particuliere. Mais une raiſon qui s'y oppoſoit, que le Pape ne diſoit pas, & dont on avoit eu ſoin de l'inſtruire, étoit que le Coigneux avoit été marié deux fois ; d'autres diſent trois, & qu'il lui falloit une diſpenſe de la Bulle de Sixte V, qui défendoit d'élever les bigames au Cardinalat. Cette raiſon ſembloit mettre un obſtacle invincible à la grace que le Coigneux demandoit. Il eut voulu que le Cardinal de Richelieu employât tout ſon crédit, & le Roi toute ſon autorité pour ſurmonter cette difficulté. Il s'apperçut aiſément, que ni l'un ni l'autre ni étoit diſpoſé, & il accuſoit le Cardinal de l'avoir joué.

1631.

Puylaurens de ſon côté s'imagina que le Cardinal traverſoit ſous main l'achat de la terre de Damville qui devoit être érigée pour lui en Duché-Pairie, & la Reine-mere profita du mécontentement des deux favoris du Duc d'Orléans, pour le ramener à elle.

Ce Prince facile à ſuivre aveuglement toutes les impreſſions qu'on lui donnoit, change tout-à-coup de ſentimens à l'égard du Cardinal. Il prend la réſolution de rompre ouvertement avec lui, de ſe retirer dans les villes de ſon appanage, & de ſortir même hors du Royaume s'il y étoit forcé. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui avoit part à toutes ces intrigues, faiſoit offrir de l'argent à Monſieur, pour lever des troupes. Le Coigneux diſoit « qu'on l'avoit leurré d'un chapeau de Cardinal, & que dans ſix » ſemaines on ſeroit trop heureux de » le lui envoyer ». Mais il ſe trompoit loürdement.

Il conſeilla au Duc d'Orléans de voir le Cardinal avant de partir, pour lui déclarer qu'il retiroit la parole qu'il lui avoit donnée d'être ſon ami, & en même tems pour le menacer

1631. des plus rudes traitemens, s'il continuoit ses persécutions contre la Reine-Mere & contre lui.

Monsieur, accompagné de quinze ou seize Gentilshommes, vint chez le Cardinal le premier de Février. La conversation qu'ils eurent est rapportée diversement par le Cardinal lui-même, & par l'Auteur anonyme des Mémoires du Duc d'Orléans; mais celui-ci n'a pas acquis une grande authenticité parmi les Historiens, qui ont regardé ses Mémoires comme un Libelle contre le Cardinal. Il fait tenir par le Duc d'Orléans, au Cardinal, un propos violent & emporté, plein de menaces les plus outrageantes. « Sachez, lui dit-il entr'autres » choses, que si votre qualité de » Prêtre ne m'avoit retenu, je vous » aurois déja traité comme vous le » meritez, mais sachez aussi que votre » caractere ne vous garentira pas à l'a- » venir des châtimens qui sont dûs à » ceux qui osent offenser les personnes » de notre rang ».

Si l'on en croit le Cardinal, Monsieur ne lui parla pas avec tant de hauteur & de vivacité. Il se contenta

de dire : « Vous trouverez bien étran- 1631.
» ge le sujet qui m'amene ici. Tant
» que j'ai pensé que vous me servi-
» riez, j'ai bien voulu vous aimer :
» maintenant que je vois que vous
» manquez à tout ce que vous m'avez
» promis je retire la parole que je vous
» ai donné de vous affectionner ». Il
ajoûta ensuite qu'il alloit chez lui à
Blois ou à Orléans, & que si l'on
entreprenoit de l'inquietter, il sauroit
bien se défendre. Le Cardinal laissa
tomber ce discours, & reconduisit
jusqu'à son carrosse Monsieur, qui
partit le jour même pour Orléans.

La plus commune opinion des spéculateurs de ce tems-là sur la conduite inconsidérée du Duc d'Orléans, étoit, que ses favoris se fondoient sur l'espérance de voir bientôt Gaston parvenir à la couronne, parce que le Roi n'étant pas encore entiérement rétabli de la grande maladie qu'il avoit eu à Lyon, elle pouvoit avoir des suites très-fâcheuses ; ce qui augmentoit la confiance qu'ils avoient aux prédictions du Médecin Duval, espéce d'Astrologue, qui avoit tiré l'horoscope de Louis, & avoit assuré

1631. & Gustave-Adolphe Roi de Suéde ; au camp de Bernwald dans l'Electorat de Brandebourg, par le Baron de Charnacé. Ce Traité, qui eût de terribles suites pour la Maison d'Autriche, fut l'effet de l'estime que Gustave avoit conçue pour les grandes qualités de Richelieu ; mais il faut reprendre cette affaire de plus loin.

Le Baron de Charnacé, allié à la maison de Richelieu par son mariage avec Jeanne de Maillé Brezé, homme de mérite & de bon sens, cherchant à s'instruire, avoit beaucoup voyagé surtout dans les Cours du Nord, où il avoit fait une connoissance particuliere avec le Roi de Suéde. Richelieu qui ne négligeoit aucune occasion de s'instruire à fonds, du caractere, des forces, & des intérêts de tous les Princes de l'Europe, eut plusieurs conférences pendant le siége de la Rochelle avec Charnacé, qui lui parla du Roi de Suéde, comme d'un génie du premier ordre. Richelieu conçut alors le dessein de s'unir avec Gustave, & de l'engager à faire la

guerre à l'Empereur. Il chargea le Baron de Charnacé de cette négociation, sans cependant lui donner aucun caractere public, pour ne pas allarmer la Cour de Vienne. La premiere tentative de Charnacé ne produisit aucun effet. 1631.

Dans le même tems, Gustave mécontent de ce que Valstein, Général de l'Empereur, avoit fait construire sur la mer Baltique, des forts qui troubloient le commerce des Suédois, avoit envoyé des députés pour s'en plaindre, aux Conférences qui se tenoient à Lubeck, où l'on avoit refusé de les admettre. Gustave étoit fort irrité du mépris qu'on avoit témoigné pour lui dans cette occasion. Richelieu crut devoir profiter de cette circonstance : il renvoya Charnacé au Roi de Suéde, qu'il trouva à la tête de son armée dans la Prusse Polonoise, où il étoit occupé à faire la guerre avec beaucoup d'avantage à Sigismond III Roi de Pologne. Charnacé fit ressouvenir Gustave des différens outrages qu'il avoit reçus de la Cour de Vienne, & lui proposa de passer en Allemagne, où les

1631. vant, lorsqu'il s'étoit retiré en Lorraine. Le Cardinal fit part de ses soupçons au Roi, qui demeura persuadé que sa mere l'avoit trompé, en lui faisant dire qn'elle n'avoit rien sû de la retraite de Monsieur. Le Roi alla chez elle en sortant d'avec le Cardinal. Lorsqu'il la vit, il ne lui dissimula point qu'il avoit beaucoup de peine à croire qu'elle eut ignoré le dessein de son fils. Marie de Medicis se douta bien que ce soupçon venoit du Cardinal. Elle se mit à jetter feu & flammes contre lui, oubliant qu'elle avoit promis au Roi quelques jours auparavant de ne lui en plus parler.

La dissimulation de la Reine-mere, son inconstance & son opiniâtreté déplurent tellement au Roi, qu'il prit enfin la résolution de lui ôter Vautier, son premier Medecin, homme spirituel, mais ambitieux & intriguant, qui vouloit faire fortune à quelque prix que ce fut, & dissiper entiérement la cabale qui l'obsédoit. Sa colere alla plus loin, car il résolut de l'éloigner elle-même de la Cour, & de la releguer dans quelque ville

de Province. On s'attendoit qu'elle refuseroit de s'y rendre, & qu'il faudroit peut-être user de force & de violence pour l'y contraindre. Le Cardinal ne jugea pas à propos de faire arrêter cette Princesse au milieu de Paris. Il conseilla au Roi d'aller à Compiegne, où l'on ne doutoit pas qu'elle ne voulut le suivre, parce qu'elle étoit persuadée qu'elle avoit fait une grande faute, de ne l'avoir pas accompagné à Versailles le jour de Saint-Martin, & que depuis ce tems-là elle avoit déclaré qu'elle l'accompagneroit par-tout, & qu'elle ne cesseroit de lui demander justice contre le Cardinal. Elle se rendit en effet le 17 Février à Compiegne. 1631.

Le 22 Février on tint un conseil extraordinaire pour déliberer sur la conduite que le Roi tiendroit à l'égard de la Reine sa mere, afin de prevenir les suites de sa résistance opiniâtre aux volontés du Roi, de ses liaisons secrettes avec l'Ambassadeur d'Espagne & avec Monsieur, qu'on voyoit prêt à sortir du Royaume, sans le consentement & contre la vo-

1631. lonté du Roi: enfin de ses cabales avec tous ceux qui s'étoient unis pour obliger le Roi à renvoyer le Cardinal, & pour troubler l'harmonie du Gouvernement & du repos de l'Etat.

Le Cardinal refusa long-tems de dire son avis, sous prétexte qu'il étoit personnellement interessé dans cette affaire, & qu'il ne convenoit pas qu'il opinât contre la Reine-mere; après toutes les graces dont elle l'avoit comblé, il renouvella même les instances qu'il avoit faites plusieurs fois, pour engager Sa Majesté à lui permettre de se retirer de la Cour.

Le Roi lui ordonna d'opiner comme les autres Ministres. Il fut donc d'avis que pour prévenir les malheurs dont l'Etat étoit menacé par les intrigues de la Reine-mere & de ses partisans, le Roi ne pouvoit se dispenser de l'éloigner de la Cour; mais qu'il étoit à propos que Sa Majesté en se séparant de sa mere, continuat à la traiter avec tous les égards & tous les ménagemens possibles.

Il fut résolu que le Roi partiroit le lendemain de Compiegne dès le grand

1631.

matin sous prétexte d'aller à la chasse, qu'il emmeneroit avec lui la Reine sa femme, sans dire adieu à la Reine sa mere, qu'il laisseroit à Compiegne avec huit compagnies du Regiment des Gardes, cinquante Gendarmes & cinquante Chevaux-legers, sous le commandement du Maréchal d'Estrées, qui resteroit auprès d'elle pour faire exécuter les ordres du Roi; que le Maréchal de Bassompierre l'Abbé de Foix & le Médecin Vautier seroient arrêtés, que la Princesse de Conti, les Duchesses d'Elbeuf, d'Ognano, de Lesdiguieres, & de Roanes, auroient ordre de se retirer, sans voir la Reine-mere, & sans passer par Paris.

Le Roi laisse sa mere à Compiegne.

Le 23 Février le Roi s'étant levé de grand matin, chargea le P. Suffren d'avertir la Reine-mere de son départ, sitôt qu'elle seroit éveillée, de l'assurer qu'il avoit un regret sensible de partir sans lui dire adieu, & qu'il lui feroit savoir ses intentions par M. de la Ville-aux-Clercs.

En même tems le Garde des Sceaux de Châteauneuf eut ordre de faire éveiller la Reine regnante, & de lui

1631. dire qu'elle ſe levat promptement pour aller trouver le Roi qui l'attendoit aux Capucins. Anne d'Autriche fut extrêmement étonnée d'entendre frapper à ſa porte dès la pointe du jour, & ſa ſurpriſe augmenta, lorſque ſa premiere femme de Chambre vint lui dire que c'étoit le Garde des Sceaux qui demandoit à lui parler de la part du Roi. Ce Magiſtrat lui dit que le Roi l'avoit chargé d'avertir Sa Majeſté, que pour des raiſons qui concernoient le bien de ſon Etat, il étoit obligé de quitter la Reine ſa mere & de la laiſſer à Compiegne à la Garde du Maréchal d'Eſtrées; qu'il la prioit de ne la point voir, de ſe lever promptement & de venir le trouver aux Capucins où il l'attendoit. Dès que le Garde des Sceaux ſe fut retiré, la Reine fit part de cette nouvelle à Madame de Senecé, ſa dame d'honneur, en lui temoignant le deſir extrême qu'elle avoit de dire adieu à la Reine-mere, malgré la défenſe du Roi. Madame de Senecé envoya auſſi-tôt de la part de la Reine une femme de chambre à Marie de Medicis, qui de ſon côté avoit chargé

la ſienne de dire à ſa belle-fille qu'elle vouloit lui parler. Anne d'Autriche y courut en robe de chambre, & la trouva aſſiſe ſur ſon lit qui tenoit ſes genoux embraſſés. *Ha ma fille!* s'écria-t-elle, en voyant arriver Anne d'Autriche, *je ſuis morte ou priſonniere, le Roi me laiſſe-t-il ici, & que veut-il faire de moi?* La Reine l'embraſſe en pleurant: elle lui raconta ce que le Garde des Sceaux étoit venu lui dire de la part du Roi; & après lui avoir marqué ſa douleur & ſa tendreſſe, elle retourna dans ſa chambre, achever promptement de s'habiller pour aller trouver le Roi qui l'attendoit avec une extrême impatience. 1631.

La Reine-mere reſta ſeule à Compiegne avec les Officiers de ſa Maiſon, & le Maréchal d'Eſtrées. Elle écrivit au Roi une Lettre tendre & reſpectueuſe pour ſe plaindre du triſte état dans lequel il l'avoit laiſſée. Le Maréchal d'Eſtrées eut ſoin de faire partir la Princeſſe de Conti pour le lieu de ſon exil, & les autres Ducheſſes eurent ordre de ſortir de Compiegne ſans aucun retardement,

pour aller dans les maiſons où elles
31. étoient releguées; l'Abbé de Foix fut conduit à la Baſtille, & Vautier fut enfermé dans les priſons de Senlis.

Le lendemain le ſieur de la Ville-aux-Clercs arriva de Senlis, avec une Lettre du Roi pour la Reine-mere. Ce Prince lui mandoit qu'il étoit parti de Compiegne ſans lui dire adieu, pour éviter le déſagrément de lui faire lui-meme une priere qui pourroit lui cauſer quelque déplaiſir. C'étoit de ſe retirer pour quelque tems au château de Moulins, qu'elle avoit elle-même choiſi pour ſa demeure après la mort du feu Roi, conformement à ſon contrat de mariage. Qu'elle y ſeroit en pleine liberté, avec toute ſa Maiſon. Qu'elle conſerveroir la jouiſſance de tous ſes biens, & qu'il lui donneroit le gouvernement du Bourbonnois, afin qu'elle eut plus d'autorité dans la Province. Il ajoûtoit que ſon éloignement lui cauſoit un véritable regret, mais qu'il étoit contraint de ſe ſéparer d'elle pour le bien de ſon Etat.

On avoit ordonné au Sécrétaire d'Etat qui devoit présenter cette Lettre, de ne parler à la Reine-mere qu'en présence du Maréchal d'Estrées. Ils se rendirent ensemble chez elle à l'heure qu'elle leur avoit marquée ; elle lut la Lettre du Roi avec beaucoup d'émotion, & la replia aussitôt, en disant : *le Roi m'ordonne d'aller à Moulins*, sans déclarer si elle iroit ou non. M. de la Ville-aux-Clercs lui ayant dit qu'il avoit ordre de se trouver le lendemain au lever du Roi, demanda si elle ne le chargeroit pas de sa réponse à la Lettre qu'il avoit eu l'honneur de lui présenter ; elle dit qu'elle y feroit réponse, sans marquer à qu'elle heure il viendroit prendre sa lettre. Après s'être retirés, ils parlerent à Cotignon son Sécrétaire, pour lui faire entendre que la Reine-mere n'avoit rien de mieux à faire que de se conformer à la volonté du Roi. » Ce Cotignon étoit » un homme franc & ouvert, dit » M. de Brienne, mais colere & em- » porté, & de plus ami de Vautier. » Il ne parut pas fort touché de leurs raisons, il osa même les combattre

1631.

1631. avec trop de vivacité. M. de la Ville-aux-Clercs lui demanda s'il vouloit passer pour être le seul Conseiller de la Reine, & s'il ne craignoit pas qu'il lui en arrivat quelque facheux accident. Il fit ses réflexions, & il engagea la Reine-mere à faire promptement réponse à la Lettre du Roi, dont elle chargea M. de la Ville-aux-Clercs.

Le Maréchal de Bassompierre étoit demeuré à Paris pendant le séjour du Roi à Compiegne. Il passoit pour être l'ami, le confident, & même l'époux secret de la Princesse de Conti. Il fut arrêté par Launai, Lieutenant des Gardes du Corps, le 25 Février à six heures du matin & conduit à la Bastille.

Le Cardinal, parlant dans son testament politique de l'emprisonnement du Maréchal de Bassompierre, n'en allégue point d'autre raison, que sa façon de parler & d'agir à la Cour: mais on voit par son journal, qu'il le croyoit d'intelligence avec le Maréchal de Marillac. « La lettre, dit-il, » qui a été surprise, que Marillac écri- » voit d'Italie à M. de Bassompierre,

» qui avoit toujours été son ennemi 1631.
» déclaré, témoigne clairement qu'ils
» s'étoient reconciliés, & qu'ils étoient
» ensemble en extraordinaire con-
» fiance, ce qui ne s'étoit pas fait
» pour rien. »

Le Maréchal d'Estrées se trouvoit chargé de deux commissions fort délicates. La premiere, de garder la Reine-mere dans le Château de Compiegne, comme dans une espece de prison; & la seconde de l'obliger d'en sortir malgré elle, pour se rendre à Moulins. Le Maréchal usa de toute son adresse pour réussir à celle-ci. C'étoit la Reine-mere qui donnoit l'ordre. Le Maréchal s'étant présenté pour le recevoir, il recommence, suivant le nouvel ordre qu'il en avoit reçu, de presser en termes respectueux la Reine-mere de partir au plutôt pour Moulins, mais ce n'étoit pas son intention. Déterminée à ne s'éloigner de Paris que le moins qu'il lui seroit possible, jusqu'à ce qu'elle eût vu qu'elle seroit la fin des mouvemens, que le mécontentement du Duc d'Orléans occasionnoit dans le Royaume, Marie de Médicis trouve

1631. tous les jours de nouveaux prétextes de différer ſon départ. Mais Louis bien aſſuré que la Reine ſa mere ne peut ſortir de Compiégne ſans ſa permiſſion & ne peut former aucun complot, tous ſes confidens étant éloignés, attend qu'elle prenne enfin ſa réſolution.

Pendant ce tems-là Monſieur étoit à Orléans. Les habitans qui lui étoient attachés faiſoient la garde aux portes. Le Coigneux amaſſoit de l'argent pour lever des troupes. Gaſton invitoit les Seigneurs mécontens, & la Nobleſſe des Provinces à ſe rendre auprès de lui, tout ſembloit ſe diſpoſer à une guerre civile. Le Roi envoya le Cardinal de la Valette à Gaſton pour l'engager à revenir à la Cour, & à éloigner de ſa perſonne le Coigneux, Puylaurens & quelques autres des principaux Officiers de ſa Maiſon qui lui donnoient de mauvais conſeils. La Valette l'aſſura qu'il trouveroit à la Cour tous les agrémens qu'il pourroit deſirer, & qu'on lui permettroit d'épouſer la Princeſſe Marie de Gonzague. On ne ſe ſoucioit plus de mécontenter la Reine-mere, qui s'é-

ter encore à se retirer au Château de Moulins. Après avoir fait tous leurs efforts pour l'y résoudre, ils finirent en lui représentant, que sa résolution causeroit beaucoup de peine au Roi, qu'il seroit peut-être obligé de prendre un parti qui lui seroit désagréable. Que les Rois n'avoient d'autre régle de leur conduite que l'intérêt de leurs Etats, qu'ils devoient préférer à toute autre considération. Que la confiance mutuelle qui avoit subsisté si longtems entre leurs Majestés, s'étant une fois altérée, ne se pouvoit rétablir que par degrés, & que la déférence qu'elle auroit pour les volontés du Roi, sur le lieu de sa demeure, étoit le meilleur moyen pour y parvenir : enfin ils l'assurérent qu'ils desiroient plus sincerement son avantage, que ceux qui lui donnoient des conseils si contraires au bien de l'Etat, & si pernicieux pour elle. 1631.

» Je ne prends conseil de personne, leur dit Marie de Medicis, je » me suis trop mal trouvée de ceux » qu'on m'a donnés ; & s'il m'arrive » quelque mal de la résolution que » j'ai prise, je n'en accuserai personne

1631.

» que moi-même. On m'avoit dit en
» partant de Paris, que si je venois à
» Compiegne j'y serois arrêtée, & je
» n'ai pas laissé d'y venir : si j'en sors
» à présent pour aller à Moulins, on
» trouvera bientôt quelque raison d'E-
» tat pour m'envoyer plus loin. »

Cependant le Roi voyant qu'il ne pouvoit déterminer la Reine sa mere à quitter la Ville de Compiegne, & ne voulant employer aucune violence pour l'y obliger, prit la résolution d'attendre que le tems & la réflexion la rendissent moins difficile à condescendre à ce qu'il vouloit exiger d'elle. Il ne lui fit plus parler d'aller à Moulins ou dans quelqu'autre Ville, & le Maréchal d'Estrées eut ordre de veiller seulement avec le plus grand soin sur les démarches de cette Princesse & sur la conduite de ceux qui l'approcheroient. Mais elle trouva le secret de tromper la vigilance de ses surveillans. Elle fit pressentir l'Infante Isabelle, Gouvernante des Pays-Bas, & lui fit demander une retraite à Bruxelles au cas qu'elle fut obligée de quitter la France. Toutes ses demandes lui furent accordées par l'en-

ter encore à se retirer au Château de Moulins. Après avoir fait tous leurs efforts pour l'y résoudre, ils finirent en lui représentant, que sa résolution causeroit beaucoup de peine au Roi, qu'il seroit peut-être obligé de prendre un parti qui lui seroit désagréable. Que les Rois n'avoient d'autre régle de leur conduite que l'intérêt de leurs Etats, qu'ils devoient préférer à toute autre considération. Que la confiance mutuelle qui avoit subsisté si longtems entre leurs Majestés, s'étant une fois altérée, ne se pouvoit rétablir que par degrés, & que la déférence qu'elle auroit pour les volontés du Roi, sur le lieu de sa demeure, étoit le meilleur moyen pour y parvenir : enfin ils l'assurérent qu'ils desiroient plus sincerement son avantage, que ceux qui lui donnoient des conseils si contraires au bien de l'Etat, & si pernicieux pour elle. 1631.

» Je ne prends conseil de personne, leur dit Marie de Medicis, je » me suis trop mal trouvée de ceux » qu'on m'a donnés ; & s'il m'arrive » quelque mal de la résolution que » j'ai prise, je n'en accuserai personne

1631. » que moi-même. On m'avoit dit en
» partant de Paris, que si je venois à
» Compiegne j'y serois arrêtée, & je
» n'ai pas laissé d'y venir : si j'en sors
» à présent pour aller à Moulins, on
» trouvera bientôt quelque raison d'E-
» tat pour m'envoyer plus loin. »

Cependant le Roi voyant qu'il ne pouvoit déterminer la Reine sa mere à quitter la Ville de Compiegne, & ne voulant employer aucune violence pour l'y obliger, prit la résolution d'attendre que le tems & la réflexion la rendissent moins difficile à condescendre à ce qu'il vouloit exiger d'elle. Il ne lui fit plus parler d'aller à Moulins ou dans quelqu'autre Ville, & le Maréchal d'Estrées eut ordre de veiller seulement avec le plus grand soin sur les démarches de cette Princesse & sur la conduite de ceux qui l'approcheroient. Mais elle trouva le secret de tromper la vigilance de ses surveillans. Elle fit pressentir l'Infante Isabelle, Gouvernante des Pays-Bas, & lui fit demander une retraite à Bruxelles au cas qu'elle fut obligée de quitter la France. Toutes ses demandes lui furent accordées par l'en-

tremise du Marquis de Mirabel, Ambassadeur d'Espagne, qui avoit les liaisons les plus secretes avec Marie de Medicis. Les rapides progrès des armes du Roi de Suéde en Allemagne, & la guerre que l'Espagne soutenoit contre les Provinces-Unies, causoient de si grandes allarmes à Ferdinand & à Philippe, que ces Princes étoient bien aises de fomenter les guerres civiles de France, afin que le Roi fut hors d'état de fournir des secours à Gustave & aux Hollandois. 1631.

Outre cela Marie de Médicis avoit gagné le Fils du Marquis de Vardes, Gouverneur de la Ville de la Capelle. Ce jeune homme qui y commandoit en l'absence de son Pere, avoit promis de la livrer à la Reine-Mere. Il y a toute apparence que Richelieu fut averti de ces deux traités, car il favorisa l'exécution du premier, & il empêcha la réussite du second. Il est vrai qu'il souhaitoit beaucoup de voir la Reine-Mere éloignée du Roi son Fils & hors de France; mais il ne vouloit pas qu'elle se rendit maîtresse d'une Place frontiere, où elle auroit pu causer de grands embarras au Roi,

1631. ſi elle y recevoit le Duc d'Orléans ou les Eſpagnols.

Pour ôter à la Reine-Mere toute idée qu'elle fut captive dans Compiegne, & pour favoriſer ſon évaſion, on retira de la Ville & des environs les troupes & la garde extraordinaire qu'elle avoit autour de ſa perſonne, après avoir tiré d'elle une parole poſitive qu'elle ne ſortiroit point de Compiegne ſans le conſentement du Roi. Le Maréchal d'Eſtrées eut ordre de revenir à la Cour & de laiſſer Marie de Médicis entierement libre dans la Ville & Château de Compiegne. En même-tems le Cardinal envoya un ordre au Marquis de Vardes le pere, qui étoit dans ſon Château à 40 lieues de la Capelle, de s'y rendre en diligence, d'en chaſſer ſon fils avec toutes les perſonnes ſuſpectes, & de faire en ſorte de la conſerver au Roi. Vardes part ſur le champ en poſte. Il arrive à la Capelle, il en fait ſortir ſon fils avec ſa femme, & Claude de Rieux Evêque de Leon, le jour même que la Reine-Mere y devoit être reçue.

La Reine-Mere ſe retire hors du Royaume.

Marie de Médicis ſortit de Com-

piegne le 18 Juillet à dix heures du soir dans un carosse, accompagnée de deux femmes-de-chambre, de son chirurgien, & de deux hommes à Cheval. Elle marcha droit à la Capelle, comptant y être reçue par le jeune Marquis de Vardes. Elle n'en étoit qu'à une lieue lorsqu'il vint lui dire, que son pere l'en avoit chassé, & qu'elle n'avoit aucune esperance d'y entrer. Elle fut obligé d'aller coucher à Estrun, village des pays bas, à 3 lieues de la frontiere. Elle trouva au village de Sein, le carosse du Marquis de Crevecœur, Gouverneur d'Avesne, qui l'attendoit depuis quinze jours pour la conduire dans cette place, où elle fut reçue avec tous les honneurs dus à son rang. L'Archiduchesse informée de l'arrivée de la Reine, lui envoya le Prince d'Epinoi, Gouverneur du Hainaut, la prier de venir à Mons, où Isabelle l'attendoit & se disposoit à la recevoir. Elle fit l'accueil du monde le plus obligeant à Marie de Médicis. De Mons, elles allerent à Bruxelles, où elle fut reçue avec la plus grande pompe &

1631.

1631. pour éclaircir Sa Majesté sur ce qu'on l'accusoit d'avoir entrepris contre son service.

Le Duc de Guise partit avec cette permission limitée, bien résolu de ne pas revenir si tôt. Lorsque les trois mois furent expirés, il fut regardé comme rébelle & désobéissant aux ordres du Roi. On lui-ôta son Gouvernement, qui fut donné au Maréchal de Vitri. Le Duc de Guise ne revint dans le Royaume, que pour s'associer à la révolte du Comte de Soissons.

Les peines & les embarras que les brouilleries & les mécontentemens de la Reine-Mere & du Duc d'Orléans, donnoient au Cardinal de Richelieu, n'occupoient pas assez ce grand génie pour l'empêcher de donner ses soins aux autres affaires du dedans & du dehors du Royaume. Il termina cette année celle de Mantoue à la satisfaction de la France.

Le Cardinal de Richelieu ne trouvant pas la tranquillité de l'Italie suffisamment assurée, par le traité conclu devant Cazal, au mois d'Octobre de l'année précédente, fut obli-

gé d'en venir à de nouvelles négociations. On nomma de nouveaux Plénipotentiaires qui s'assemblerent à Quiérasque. Le baron de Galas assista aux conférences au nom de l'Empereur, Le Comte de la Roque au nom du Roi d'Espagne, le Maréchal de Toiras & Servien, Sécrétaire d'Etat au nom du Roi de France. Le Duc de Savoye s'y trouva en personne. Le Nonce Pancirole & le sieur Mazarin, y assisterent au nom du Pape en qualité de Médiateurs. Le mauvais état des affaires de l'Empereur en Allemagne & les progres du Roi de Suéde, avoient rendu Ferdinand moins difficile, sur l'arrangement du Duché de Mantoue. On fit successivement à Quiérasque quatre traités, les 31 Mars, 6 Avril, 30 Mai, & 19 Juin, dont le résultat fut, que l'Empereur donna à Gonsague l'investiture des Duchés de Mantoue & du Montferrat par un acte datté de Vienne le 2 Juillet 1631. 1631.

Le Duc de Guastalla donna un acte de renonciation aux Etats du Duc, qu'il promit de servir & d'honorer comme le Chef de sa maison,

riaux. On mit le Duc de S
possession des villes & des t
lui avoient été assignées ,
Montferrat. Le Duc de M
plaignit en vain des libérali
lui faisoit à ses dépens, en
nant une étendue de pays,
doit de beaucoup la valeur
mille écus de rente qu'on
promis, par le premier artic
té de Quiérasque. On n'e
égard à ses plaintes, il n'ét
plus fort, & d'ailleurs il a
d'obligations à la France,
crire aveuglement à tout
avoit réglé. Par un traité se
le Roi de France & le D
voye, ce Duc lui céda la pr
la Ville & Citadelle de Pi
de leurs dépendances, pou

1632, un nouveau traité avec le Duc de Savoye. 1631.

Dans le même tems le Roi voulant punir les Seigneurs & les particuliers qui avoient aidé & conseillé à la Reine-Mere, & à Monsieur de quitter la France, fit enregistrer dans un lit de Justice tenu le 13 Août, une déclaration, qui ordonnoit qu'ils fussent p ursuivis comme criminels de Leze-Majesté & perturbateurs du repos public. La Chambre du Domaine établie à Troyes, rendit plusieurs Arrêts qui déclaroient acquis au Roi, & réunis à la Couronne les biens du Comte de Moret fils naturel de Henri IV, des Ducs d'Elbeuf, de Bellegarde & de Roannes, des Marquis de la Vieuville & de Sourdeac & du Président le Coigneux. Le Gouvernement de Picardie qu'avoit le Duc d'Elbeuf, fut donné au Duc de Chevreuse, & le Prince de Condé eut celui de Bourgogne qu'on ôta au Duc de Bellegarde.

Le choix de ces nouveaux Gouverneurs qui tenoient leurs places de la faveur du Cardinal, augmenta considérablement son autorité. Il se fit

1631.

donner à lui-même celui de Bretagne. Il obtint encore que la terre de Richelieu, fut érigée en Duché-Pairie ; le 5 Septembre il prit séance au Parlement en qualité de Duc & Pair & l'on commença dèslors à l'appeller le Cardinal Duc.

Sinode des Protestans.

Par une suite de la prudente conduite du Cardinal, la soumission des Huguenots parut avec éclat, au Sinode qu'ils tinrent au mois d'Août de cette année à Charenton avec la permission du Roi. Lorsque leurs Députés allerent rendre leurs devoirs au Roi, Sa Majesté les reçut avec beaucoup de bonté. Elle leur permit de lui présenter leur cahier, où ils pourroient exposer leurs griefs, en les assurant qu'elle les feroit examiner dans son Conseil & qu'elle leur rendroit toute justice. Ils allerent ensuite chez le Cardinal Duc, qui leur dit, que le Roi étoit résolu de les traiter favorablement, & de faire observer les Edits de pacification, pourvu que de leur côté, ils se comportassent en fidèles sujets. Il leur fit donner une gratification de seize mille livres pour les frais du Sinode. Ils se séparerent

vers le milieu du mois d'Octobre sans plaintes, sans trouble, & sans murmures. Soumis parce qu'ils étoient domptés, & plus contens peut-être dans leur tranquillité, qu'ils ne l'avoient été autrefois dans leur rebellion.

Cependant le Cardinal de Richelieu avoit des inquiétudes sur le parti que le Duc d'Orléans prendroit pendant son séjour en Lorraine, & de grands sujets de craindre, que ce Prince n'entrat à main armée dans le Royaume pour y exciter des troubles. Le Cardinal savoit que le Duc de Lorraine avoit promis des troupes à Monsieur, mais ayant appris, que le Duc étoit parti pour l'Allemagne avec celles qu'il avoit levées, au lieu de les conduire en France, Richelieu jugea que pour veiller de près sur la conduite de Gaston, il étoit à-propos d'envoyer une armée sur la frontiere de Champagne. Il en donna la conduite au Maréchal de la Force, qui après avoir défait quelques troupes qui vouloient entrer sur les terres de France, reçut ordre du Roi qui s'étoit avancé jusqu'à Metz, de s'em- 1632.

1632. parer des Villes de Vic & de Moyenvic, pour ferrer de plus près le Duc de Lorraine. La reddition de ces deux places qui furent bien-tôt soumises, obligea le Duc de revenir; & se trouvant hors d'état de résister aux forces du Roi, il fut obligé d'accepter les conditions que le Cardinal lui fit proposer. Elle furent réglées par le traité de Vic conclu le 16 Janvier 1632, & pour garentir l'exécution des articles de ce traité, le Duc de Lorraine remit en dépôt entre les mains du Roi pour trois années la Ville de Marsal, il fut encore convenu que Monsieur quitteroit la Lorraine, & que le Duc feroit tous ses efforts pour l'empêcher de se jetter entre les bras des Espagnols.

Mais le Duc de Lorraine & le Duc d'Orléans agissoient de concert pour tromper le Roi, car Gaston avoit pris de nouveaux engagemens avec le Duc, trois jours avant la signature du traité en épousant le 13 Janvier la Princesse Marguerite fille du Comte de Vaudemont propre sœur du Duc.

Puylaurens sollicitoit depuis longtems le Duc d'Orléans d'accomplir

ce mariage. Comme il étoit amoureux de la Princesse de Phalzbourg, sœur de Marguerite, devenue veuve depuis quelque tems, & qu'il comptoit l'épouser, cet insolent & imprudent favori se flattoit déja, d'être bien-tôt beau-frere de son maître, & peut-être dans peu de tems de son Roi, car il esperoit toujours que Louis XIII, ne vivroit pas longtems. Le Coigneux au contraire s'opposoit de tout son pouvoir à la conclusion de ce mariage sans le consentement du Roi. » On vous fait de » nouvelles propositions d'accommo- » dement, disoit-il à Monsieur, je » crois que votre Altesse ne doit pas » refuser de les écouter & qu'elle fera » une faute irréparable, qui indispo- » sera irrévocablement le Roi son » frere. » Les deux confidens se brouillerent ouvertement à ce sujet; mais comme Puylaurens avoit beaucoup plus d'ascendant sur l'esprit de Monsieur, que le Coigneux, les sollicitations du Gentilhomme, l'emportérent sur l'avis du Magistrat, qui étoit plus prudent, & qui, s'il avoit été suivi, auroit épargné par la suite

1632.

Mariage du Duc d'Orléans.

sion étoit composée de vingt-trois
1632. Juges, à la tête desquels étoit le Garde des Sceaux de Châteauneuf qui devoit y précéder & le sieur de Xaintonge continua de faire les fonctions de Procureur Général.

Lorsque la chambre fut transferée de Verdun à Ruel, le Maréchal avoit été déja confronté à plus de cent témoins : il ne s'agissoit plus que d'examiner le procès, & de prononcer le jugement.

Pendant que les Commissaires travailloient au jugement du procès, Marie de Médicis écrivit aux Commissaires, une lettre du 2 Mars 1632, par laquelle elle les menaçoit, que s'ils condamnoient le Maréchal de Marillac, à quelque peine que ce put être, ils en répondroient dans leurs biens & dans leurs personnes, & qu'elle les prendroit à partie comme complices du Cardinal de Richelieu, & adhérens au parti qu'il avoit formé contre le Roi & contre l'Etat. Le Duc d'Orléans les avertit aussi par une lettre du 6 Mars, » que si » contre les esperances des gens de » bien, les persécutions du Cardinal

» venoient à prévaloir ſur l'eſprit du » plus grand nombre des Commiſ- » ſaires.... Leurs biens & leurs vies » lui répondroient du ſang innocent » qu'ils auroient fait répandre injuſ- » tement. » 1632.

Les Commiſſaires employerent deux mois entiers à examiner les informations. Elles contenoient le détail des exactions & des concuſſions prodigieuſes qu'il avoit commiſes. On trouva parmi ſes papiers, une lettre qu'il écrivoit à ſa femme dattée du 15 Juin 1628, un an avant qu'il fut Maréchal de France, dans laquelle il lui mandoit que la dépenſe de ſa maiſon, alloit à cent mille livres par an. Il s'en falloit beaucoup, qu'il put trouver une ſi groſſe ſomme dans ſon propre bien. Il eſt vrai que le Maréchal nioit la plus part des faits dont il étoit accuſé; mais ils étoient prouvés par les dépoſitions d'environ 130 témoins qui lui furent confrontés.

Le 30 Avril le Maréchal fut mandé à la chambre pour y être interrogé. Son interrogatoire dura trois jours. Lorſqu'il fut fini, le Garde des

sion étoit composée de vingt-trois Juges, à la tête desquels étoit le Garde des Sceaux de Châteauneuf qui devoit y précéder & le sieur de Xaintonge continua de faire les fonctions de Procureur Général.

Lorsque la chambre fut transferée de Verdun à Ruel, le Maréchal avoit été déja confronté à plus de cent témoins : il ne s'agissoit plus que d'examiner le procès, & de prononcer le jugement.

Pendant que les Commissaires travailloient au jugement du procès, Marie de Médicis écrivit aux Commissaires, une lettre du 2 Mars 1632, par laquelle elle les menaçoit, que s'ils condamnoient le Maréchal de Marillac, à quelque peine que ce put être, ils en répondroient dans leurs biens & dans leurs personnes, & qu'elle les prendroit à partie comme complices du Cardinal de Richelieu, & adhérens au parti qu'il avoit formé contre le Roi & contre l'Etat. Le Duc d'Orléans les avertit aussi par une lettre du 6 Mars, » que si » contre les esperances des gens de » bien, les persécutions du Cardinal

» venoient à prévaloir ſur l'eſprit du 1631.
» plus grand nombre des Commiſ-
» ſaires.... Leurs biens & leurs vies
» lui répondroient du ſang innocent
» qu'ils auroient fait répandre injuſ-
» tement. »

Les Commiſſaires employerent deux mois entiers à examiner les informations. Elles contenoient le détail des exactions & des concuſſions prodigieuſes qu'il avoit commiſes. On trouva parmi ſes papiers, une lettre qu'il écrivoit à ſa femme dattée du 15 Juin 1628., un an avant qu'il fut Maréchal de France, dans laquelle il lui mandoit que la dépenſe de ſa maiſon, alloit à cent mille livres par an. Il s'en falloit beaucoup, qu'il put trouver une ſi groſſe ſomme dans ſon propre bien. Il eſt vrai que le Maréchal nioit la plus part des faits dont il étoit accuſé; mais ils étoient prouvés par les dépoſitions d'environ 130 témoins qui lui furent confrontés.

Le 30 Avril le Maréchal fut mandé à la chambre pour y être interrogé. Son interrogatoire dura trois jours. Lorſqu'il fut fini, le Garde des

1632. dinal fit semblant d'être surpris de cette nouvelle. *Messieurs*, leur dit-il, *vous m'apprenez une chose que je ne sçavois pas. Je suis bien fâché que le Maréchal de Marillac se soit mis en cet état par sa faute : voyez le Roi, il est bon. Monseigneur*. reprit le Baron de Vandy, *ne nous ferez-vous pas la grace d'en parler au Roi, & d'interceder pour Monsieur le Maréchal? Je vous ai dit que vous vissiez Sa Majesté.* S'étant rendus chez le Roi, dès qu'ils l'apperçurent, ils se jetterent à genoux les larmes aux yeux, en lui disant : qu'ils venoient lui demander la grace du Maréchal de Marillac, dont la vie étoit entre ses mains; qu'ils supplioient Sa Majesté de la lui rendre, & de se souvenir qu'il l'avoit souvent exposée pour son service. *Je verrai ce que j'aurai à faire*, dit le Roi, *retirez-vous*. Il fallut obéir. Ils retournerent chez le Cardinal; ils attendirent qu'il sortit de son appartement pour aller chez le Roi. Dès qu'il les apperçut, *He bien, Messieurs*, leur dit-il, *avez-vous vu le Roi? Oui, Monseigneur*, répondit le Baron de Vandy, il nous

1632.

a répondu qu'il verroit ce qu'il auroit à faire, & cependant il nous a ordonné de nous retirer. *Je vous conseille*, répliqua le Cardinal, *d'obéir au Roi.* Un d'entr'eux, nommé le sieur d'Incarville, voyant que le Baron de Vandy ne lui repliquoit pas, osa prendre la parole pour lui dire : Monseigneur, nous vous supplions très-humblement de vouloir, en notre absence, interceder pour Monsieur le Maréchal, & de disposer Sa Majesté à lui accorder la miséricorde que nous vous demandons. Cette instance ne plut pas au Cardinal. *Je vous avois dit*, repliqua-il, *de vous retirer, puisque le Roi vous l'avoit dit ; mais maintenant je vous le commande de la part du Roi.* Ces paroles dites d'un ton aigre & impérieux firent perdre toute espérance aux parens du Maréchal, & ils s'en revinrent à Paris, persuadés qu'il étoit perdu sans ressource.

Le Lundi 10 Mai, sur les 7 heures du matin, le Chevalier du Guet vint dans son carrosse prendre le Maréchal. Jusqu'à ce jour-là il avoit toujours été conduit dans un carrosse du

[redacted] Roi. Il s'apperçut de ce changement
1632. & dit : voilà qui va mal pour moi. Il arriva sur les 10 heures du matin à l'Hôtel-de-Ville. On le conduisit dans une chambre, qui n'avoit point de vue sur la place de Grêve. Alors Des-Ruaux lui dit : » Monsieur, j'ai » ordre & commandement du Roi, » de vous laisser ici entre les mains » du Chevalier du Guet. Voilà un » horrible échange, répondit le Ma- » réchal : mais puisque le Roi le veut, » il faut obéir, sa volonté soit faite. » A l'instant on fit entrer le Greffier de la Commission pour lui lire son Arrêt. Le Chevalier du Guet lui dit, que c'étoit la coutume d'entendre cette lecture à genoux, il s'y mit sans aucune résistance. Lorsqu'on vint à cet endroit de l'Arrêt, où il étoit dit : » Tout consideré, ladite Cham- » bre a déclaré & déclare ledit Ma- » rillac atteint & convaincu desdits » crimes de péculat, concussions, le- » vées de deniers, exactions, fausse- » tés, & suppositions de quittances, » foule & oppressions faites sur les » sujets du Roi. » *Cela est faux*, dit-il, *je ne le fis jamais ; un homme de*

ma qualité accusé de péculat ! & à l'endroit où il étoit dit, qu'on prendroit cent mille livres sur ses biens, pour employer à la restitution de ce qu'il avoit exigé induement. *Mon bien ne les vaut pas*, s'écria-t-il, *on aura bien de la peine à les trouver.* 1632.

On fit ensuite entrer l'Exécuteur, qui ôta au Maréchal son chapeau & son manteau, & qui voulut le lier. *Je voudrois bien ne pas l'être*, dit-il, *il me semble qu'on n'a pas coutume de lier les gens de ma condition.* Le Chevalier du Guet lui répondit, qu'il avoit un ordre par écrit, où il étoit marqué qu'il devoit l'être. Quand le Bourreau lui eût lié les mains, il dit en se regardant : » J'avoue, Messieurs, » quand je me considére en cet état, » que je me fais presque pitié à moi-» même ; je ne sai si je n'en fais point » aux autres. Monsieur le Chevalier » du Guet, ne vous en fais-je point ? » Monsieur, lui répondit le sieur Tes-» tu, j'ai très-grand regret de vous » voir en cet état. » *Ayez-en regret pour le Roi, & non pas pour moi*, répondit le Maréchal. Le Chevalier du Guet se crut obligé de prendre le

1632. parti du Roi, dans la crainte qu'on ne lui fit un crime de n'avoir pas relevé cette parole. *C'est pour vous*, lui dit-il, *Monsieur, & non pas pour le Roi, que j'en ai regret, car le Roi ne fait que justice.*

A trois heures le Maréchal sortit pour aller au supplice, accompagné de deux Docteurs de Sorbonne & de deux Feuillans. Lorsqu'il fut arrivé sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, on lui fit une seconde lecture de l'Arrêt. L'échaffaut étoit dressé auprès du dernier degré du perron.

Une compagnie de Gardes Suisses, & trois compagnies des Gardes Françoises, étoient rangées dans la place de Grêve, où la curiosité avoit attiré un peuple innombrable. Le Maréchal monta sur l'échaffaut, où l'Exécuteur lui trancha la tête d'un seul coup; elle fut mise ensuite dans un carrosse de deuil, & portée avec le corps chez Madame de Marillac sa niéce, qui le fit inhumer aux Feuillans auprès de sa femme.

Pour effacer, autant qu'il étoit possible, l'idée de cruauté que le supplice du Maréchal de Marillac avoit

1632.

laissé dans l'esprit du public, & qui sembloit rejaillir jusques sur la personne du Roi, on fit mettre dans la Gazette de France, un article conçu en ces termes : *

» La mort du Maréchal de Marillac fait ici parler diversement : toutes-fois la plus constante opinion est, que ceux qui ont écrit sous les noms de la Reine-mere & de Monsieur, les lettres pleines de menaces, adressées à ses Juges pour les intimider ; loin de lui servir, ont été cause de sa ruine, d'autant qu'elles ont empéché le Roi de lui donner sa grace, & comme contraint Sa Majesté de l'abandonner à la Justice, au lieu des effets de sa clémence qu'il eût éprouvé, si Sa Majesté n'eût appréhendé, avec grande raison, qu'on imputât à foiblesse & à crainte, ce qui n'eût été dû qu'à sa miséricorde. »

Pendant que l'on travailloit au Procès du Maréchal de Marillac, le Car-

(1) Article de Bruxelles [illegible]

dinal de Richelieu prenoit les plus
1632. justes mesures pour faire avorter les desseins du Duc d'Orléans, qui, comptant sur le secours que les Espagnols & le Duc de Lorraine lui avoient promis, se préparoit à entrer en France. Richelieu n'avoit pas fort à craindre des Espagnols trop occupés à se défendre contre le Prince d'Orange, pour l'empêcher de prendre Mastreikt; mais le Duc de Lorraine étoit plus en état de le seconder.

Au commencement de Mai, le Roi avoit donné une armée au Maréchal d'Effiat, pour marcher au secours de l'Electeur de Treves, qui s'étoit mis sous la protection de la France. Le Chapitre & les habitans de cette Ville, fort affectionnés à la Maison d'Autriche, avoient chassé l'Electeur de sa Capitale, après y avoir reçu garnison Espagnole.

Le Duc d'Orléans étant revenu en Lorraine au commencement de Mai avec un corps de deux mille hommes qu'il conduisoit en France, rencontra sur sa route une compagnie de Carabins, que le Maréchal d'Effiat

envoyoit en Allemagne. Gaſton la fit attaquer, & la fit tailler en pieces. Cet acte d'hoſtilité commis ſur les terres du Duc de Lorraine, qui s'étoit engagé par le Traité de Vic à favoriſer le paſſage des troupes Françoiſes, détermina le Maréchal d'Effiat, avant d'entrer dans l'Electorat de Tréves, à conduire ſon armée contre le Duc; il ſe préſenta devant Pont-à-Mouſſon, qui lui ouvrit ſes portes. 1632.

D'un autre côté, le Roi étant informé de l'entrée de Monſieur ſon frere en Lorraine, réſolut d'y marcher en perſonne avec ſon armée, & arriva le 18 Juin à Sainte-Menehoud. S'étant préſenté avec ſes troupes devant les Villes de Bar & de Saint Michel, elles ſe rendirent ſans aucune réſiſtance, & de-là ce Prince ſe mit en marche pour aller faire le ſiége de Nancy.

Pendant que le Roi faiſoit ces conquêtes, le Duc de Lorraine qui étoit hors d'état de réſiſter aux forces de la France, avoit envoyé faire au Roi des propoſitions de paix; mais n'ayant pas été acceptées, il renvoya le ſieur Jânin ſon Sécretaire d'État, & le Marquis de Ville premier Gentilhom-

1632. me de sa Chambre, qui conclurent à Liverdun, le 26 Juin 1632, un Traité, par lequel le Duc de Lorraine promettoit de remettre au Roi, dans trois jours, la Ville & Château de Clermont en Argonne, moyennant une somme d'argent dont on conviendroit; de remettre pareillement au Roi dans trois jours les Villes de Stenay & Jametz, pour gage de la parole qu'il donnoit, d'être toujours inviolablement attaché aux intérêts de la France; de joindre ses forces à celles du Roi dans quelque guerre que ce fût, & enfin de lui rendre dans un an la foi & hommage qu'il lui devoit pour le Duché de Bar. A ces conditions, le Roi promettoit au Duc de lui restituer les conquêtes qu'il venoit de faire en Lorraine, & d'en retirer les troupes Françoises. Ce Traité fut fidélement exécuté de part & d'autre

Cette affaire étant terminée, le Roi prit la résolution de revenir à Paris; mais avant de quitter la Lorraine, il partagea ses troupes en trois corps. Le premier commandé par le Maréchal d'Effiat, eut ordre d'entrer

envoyoit en Allemagne. Gaston la fit attaquer, & la fit tailler en pieces. Cet acte d'hostilité commis sur les terres du Duc de Lorraine, qui s'étoit engagé par le Traité de Vic à favoriser le passage des troupes Françoises, détermina le Maréchal d'Effiat, avant d'entrer dans l'Electorat de Tréves, à conduire son armée contre le Duc; il se présenta devant Pont-à-Mousson, qui lui ouvrit ses portes. 1632.

D'un autre côté, le Roi étant informé de l'entrée de Monsieur son frere en Lorraine, résolut d'y marcher en personne avec son armée, & arriva le 18 Juin à Sainte-Menehoud. S'étant présenté avec ses troupes devant les Villes de Bar & de Saint Michel, elles se rendirent sans aucune résistance, & de-là ce Prince se mit en marche pour aller faire le siége de Nancy.

Pendant que le Roi faisoit ces conquêtes, le Duc de Lorraine qui étoit hors d'état de résister aux forces de la France, avoit envoyé faire au Roi des propositions de paix; mais n'ayant pas été acceptées, il renvoya le sieur Janin son Sécretaire d'État, & le Marquis de Ville premier Gentilhom-

1632. me de sa Chambre, qui conclurent à Liverdun, le 26 Juin 1632, un Traité, par lequel le Duc de Lorraine promettoit de remettre au Roi, dans trois jours, la Ville & Château de Clermont en Argonne, moyennant une somme d'argent dont on conviendroit; de remettre pareillement au Roi dans trois jours les Villes de Stenay & Jametz, pour gage de la parole qu'il donnoit, d'être toujours inviolablement attaché aux intérêts de la France; de joindre ses forces à celles du Roi dans quelque guerre que ce fût, & enfin de lui rendre dans un an la foi & hommage qu'il lui devoit pour le Duché de Bar. A ces conditions, le Roi promettoit au Duc de lui restituer les conquêtes qu'il venoit de faire en Lorraine, & d'en retirer les troupes Françoises. Ce Traité fut fidélement exécuté de part & d'autre

Cette affaire étant terminée, le Roi prit la résolution de revenir à Paris; mais avant de quitter la Lorraine, il partagea ses troupes en trois corps. Le premier commandé par le Maréchal d'Effiat, eut ordre d'entrer

l'Électorat de Tréves, pour en 1632.
ser les Espagnols, & remettre
ecteur en possession de ses États.
Maréchaux de Schomberg & de
orce, eurent le commandement
deux autres, destinées à poursui-
a petite armée que le Duc d'Or-
s conduisoit en France.

e Prince étant arrivé à Audelot
assigni, publia un Manifeste daté
3 Juin 1632, dans lequel il dé-
oit: » Qu'il étoit entré en France
ur s'opposer à main armée aux
rnicieux desseins du Cardinal de
chelieu, qu'il qualifioit de per-
rbateur du repos public, d'en-
mi du Roi & de la Maison Roya-
, d'usurpateur des meilleures pla-
s du Royaume, de Tyran d'un
and nombre de personnes de qua-
é qu'il a opprimées, & généra-
ment de tout le peuple de la Fran-
, qu'il a accablé.

iaston invitoit ensuite tous les
s François à se joindre à lui,
urant que son intention n'étoit
tre, que de faire connoître à Sa
ajesté qu'elle est trompée, & pré-
nue par des artifices & des ca-

1632. » lomnies; de lui donner la gloire de » les dissiper, & l'honneur d'avoir re- » médié au mal qui a été fait par ce- » lui, qui s'est emparé de son autorité; » & il ajoutoit qu'il tiendroit pour » ennemis du Roi & de l'Etat, tous » ceux qui s'opposeroient directe- » ment ou indirectement à ce grand » bien. » Monsieur prenoit la qualité de Lieutenant Général du Roi, pour la réformation des abus & des désordres, introduits dans le Gouvernement de l'Etat, par le Cardinal de Richelieu.

Les partisans de la Reine-Mere & de Monsieur, s'étoit flattés que ce manifeste feroit soulever toute la France. Ce Prince y étoit entré avec sa petite armée composée de quelques François mécontens, d'Allemans, de Croates & de Napolitains que l'Espagne lui avoit fournis: mais la froideur & l'indifférence qu'il éprouva de la part de la Noblesse & du Peuple lui firent comprendre qu'il n'étoit pas aussi facile de les faire révolter, qu'il se l'étoit imaginé, & que ceux qui murmuroient en France contre le Gouvernement, étoient

dans l'habitude d'être toujours mécontens & toujours ſoumis ; & qu'il y avoit peu de fonds à faire ſur des gens, qui étoient pour l'ordinaire, auſſi hardis à parler, que timides à entreprendre ; d'ailleurs on avoit encore devant les yeux, la conduite ferme & prudente du Cardinal de Richelieu, & le peu de réuſſite des guerres civiles précédentes, qu'il avoit terminées à l'avantage de l'Etat. 1632.

Effectivement, le Duc d'Orléans traverſa toute la France depuis la Lorraine juſqu'en Languedoc, ſans qu'aucune Ville voulut lui ouvrir ſes portes. Lorſqu'il fut arrivé aux environs de Dijon, il écrivit au Parlement de cette Ville, au Maire & aux Echevins, pour leur ordonner de fournir des vivres à ſon armée. Ses lettres remplies de menaces de les traiter avec la derniere rigueur, s'ils n'obéiſſoient pas, furent envoyées au Roi ſans les ouvrir, & la Ville ſe mit en état de réſiſter. Gaſton fut obligé de ſuivre ſa route vers le Languedoc où il ſe rendit après avoir laiſſé commettre les plus grands déſordres, par des troupes mal diſciplinées & mal

1632. payées. Le Maréchal Duc de Montmorency Gouverneur de cette Province, avoit promis d'y recevoir Monſieur. Il y avoit déja formé un parti aſſez conſidérable en ſa faveur ; mais ce Prince ne ſut pas en profiter, il fit avorter par ſa précipitation, une partie des projets du Duc de Montmorency, qui n'avoient pas encore acquis leur maturité. Ce Seigneur inſtruit que Monſieur ſe diſpoſoit à entrer en France, l'avoit fait prier de n'y pas entrer avant le mois de Septembre, à fin de lui laiſſer le tems néceſſaire pour former un corps d'armée capable de réſiſter aux troupes du Roi, & de s'aſſurer des principales Villes du Languedoc. Ayant appris dès le mois de Juin que, Monſieur étoit entré dans le Bourbonnois, il lui manda, qu'il le prioit de s'arrêter s'il étoit poſſible dans quelque Province avant de pénétrer en Languedoc, ajoutant cependant que s'il ne pouvoit trouver d'aſyle autre part que dans ſon Gouvernement, il ne laiſſeroit pas de l'y recevoir ; & ſur cette aſſurance, Monſieur avoit continué ſa marche.

1632.

Le Duc de Montmorency prend le parti du Duc d'Orléans.

Les ſujets de mécontentement que le Duc de Montmorency pouvoit avoir pour le déterminer à prendre le parti de Monſieur ne ſont pas aſſez clairement expliqués par les Hiſtoriens, & dans les Mémoires du tems. Ils nous donnent ſouvent leurs ſpéculations pour des vérités, & ceux qui ont écrit après eux les ont copiés ſans diſcernement. Ne ſemble-t-il pas que le Pere Griffet ſoit entré dans la plus intime confidence du Duc de Montmorency lorſqu'il s'énonce en ces termes? (1) » Le Duc de Montmorenci, » dit-il, n'étoit pas content de la » Cour. Le Gouvernement de Lan- » guedoc, & le Bâton de Maréchal » de France ne ſuffiſoient pas à ſon « ambition. Son pere & ſon ayeul « avoient été Connétables, il vouloit » avoir le même rang & la même au- » torité. » Je crois qu'un Hiſtorien eſt blâmable, lorſqu'il cherche à nous préſenter les motifs des actions des autres, dans un ſens auquel ils n'ont peut-être jamais penſé. Ne doit-

(1) Griffet tom. 2. pag. 264.

1632. il pas lui suffire, de rapporter les faits dans la plus exacte vérité & laisser aux lecteurs la liberté de faire leurs réflexions ?

Mais à fin de mettre les lecteurs en état d'en juger, il faut reprendre de plus loin cette affaire, qui fut une des plus importantes du régne de Louis XIII. Il est vrai que si le Duc de Montmorency eut eu autant d'expérience que de valeur, & que le Duc d'Orléans & ses confidens se fussent conduits avec plus de sagesse, & moins d'emportement, le Cardinal n'auroit pas triomphé d'eux si facilement.

Le mécontentement du Duc de Montmorency paroît avoir commencé en Italie le lendemain du combat de Veillanne. Il avoit demandé le Gouvernement de Sommieres, pour le Baron de Castries, qu'il protégeoit singuliérement, & qui fut donné à un autre ; cependant le Duc n'en avoit pas ouvertement témoigné son ressentiment, au contraire depuis le retour du Roi de Lyon à Paris, après sa grande maladie, le Duc s'étoit rendu à la Cour, & il y étoit arrivé pré-

ciſément dans le tems que la Reine-Mere paroiſſoit toute puiſſante, & ſur le point de perdre le Cardinal. Le Duc parut être neutre *à la fameuſe journée des Dupes*. Il ſe ſouvenoit de la promeſſe qu'il avoit faite au Roi à Lyon, de protéger le Cardinal. Au lieu d'aller avec les autres Seigneurs au Luxembourg faire ſa cour à Marie de Médicis, il ſuivit Louis à Verſailles. Richelieu content des procédés du Duc, promit de lui donner des marques de ſa reconnoiſſance. On lui offre le Bâton de Maréchal de France. Il reçoit cette propoſition avec beaucoup de froideur, & parole ne ſe pas ſoucier d'une dignité qu'un fils & petit fils de deux Connétables conſécutifs, honoreroit plus, qu'il n'en ſeroit illuſtré. Mais les Maréchaux de France lui ayant fait dire par Baſſompierre, que la qualité de Duc & Pair, ne donnant aucun rang à l'armée, il ne devoit pas prétendre d'en partager le commandement avec eux, s'il refuſoit une dignité que ſon pere avoit long-tems poſſédée avant d'être Connétable. Montmorency accepta le Bâton, dans l'eſperance d'a- 1632.

1632. voir un jour l'Epée de Connétable, ou du moins d'être Maréchal Général, en cas que le Roi ne voulut pas faire revivre une dignité qui paroiſſoit éteinte depuis la mort du Connétable de Leſdiguieres.

Cependant le Maréchal de Montmorency en qualité de Gouverneur de la province de Languedoc, demandoit avec empreſſement le rétabliſſement de la prérogative qu'avoient les Etats de Languedoc de regler les impoſitions de concert avec leur Gouverneur, & preſſoit la révocation de l'Edit de 1629, qui avoit créé des Elus dans la Province. Le Maréchal d'Effiat Surintendant des Finances, ennemi déclaré du Duc de Montmorency, depuis l'affaire de Veillanne en Piémont, le traverſoit fortement & s'oppoſoit à la révocation de cet Edit, dont le Roi, diſoit-il, pouvoit tirer une ſomme d'argent conſidérable; mais Effiat avoit en même-tems en vue de priver Montmorency, de cent mille livres par an, que les Etats fourniſſoient à leur Gouverneur.

Nonobſtant les efforts du Surintendant, Richelieu crut qu'il falloit donner

donner quelque ſatisfaction à Montmorenci, & prévenir les ſuites que le mécontentement général de la Province de Languedoc, pouvoit avoir dans un tems de cabales & de factions. Le Cardinal fait en ſorte, que Montmorenci & Effiat ſe rencontrent enſemble dans ſa maiſon de Bois-le-Vicomte. Il prie ces deux Seigneurs d'abandonner pour l'amour de lui, l'inimitié qui les diviſe, & de vivre déſormais en bonne intelligence. Quelque tems après, on demeura d'accord d'établir des Commiſſaires dans chaque Diocèſe du Languedoc à la place des Elus. Par cet accommodement on rétabliſſoit en faveur du Duc de Montmorenci, ce qu'Effiat vouloit lui faire perdre, & l'on remit la concluſion de cette affaire à la prochaine aſſemblée des Etats que le Roi permettoit de tenir. Ceci ſe paſſoit pendant l'année 1631.

1632.

Mais le Duc de Montmorenci portoit encore ſes prétentions plus loin. Il demande la charge de Maréchal Général, avec le Gouvernement de la Ville & Citadelle de Montpellier. Le Cardinal élude ſes pourſuites ſur

l'un & l'autre article. Il refuse le
1632. Gouvernement au Duc de crainte de le rendre trop puissant. Celui-ci se repentit alors, mais trop tard, de la faute qu'il avoit faite, en se défaisant de la charge d'Amiral dont Richelieu s'étoit fait revêtir aussi bien que de celle de Généralissime des armées de terre : ensorte que Montmorenci qui se voyoit exclus de celle de Maréchal Général, se trouvoit dans la fâcheuse alternative, ou de ne point aller à l'armée quand le Cardinal y méneroit le Roi, ou d'obéir, comme les autres Maréchaux de France, à un prêtre, qu'il regardoit comme très-inferieur à lui.

Dans le tems qu'il étoit agité de ces réflexions, la Cour fit un voyage à Monceaux, Montmorenci y eut un démêlé avec le Duc de Chevreuse, sur une raillerie mal interprétée. Le Marquis de Prâlin qui avoit demandé à Chevreuse un éclaircissement, se retiroit satisfait, lorsque l'Ecuyer de Chevreuse mit l'épée à la main contre Prâlin. Chevreuse ayant tiré la sienne mal-à-propos, Montmorenci qui attendoit la réponse de Chevreu-

ſe ſans penſer à ſe battre, prend ſon épée des mains d'un Page qui la portoit, & le combat commence dans les formes. Les courtiſans accourent en foule & ſéparent les deux Ducs & leurs ſeconds. Le Roi trouva fort mauvais qu'on eut tiré l'épée dans ſa maiſon. Il diſſimula pourtant ſon reſſentiment en conſidération des deux Seigneurs. Sa Majeſté les fait embraſſer avant qu'ils ſortent du Château, & leur enjoint de ſe retirer juſqu'à nouvel ordre, Montmorenci à Chantilli, & Chevreuſe dans une de ſes terres, les deux ſeconds ſont envoyés à la Baſtille. Montmorenci eut cependant la permiſſion huit jours après, de revenir à la Cour pour prendre congé du Roi, avant de ſe rendre en Languedoc, où il devoit aller, pour aſſiſter à la tenue des Etats, qui avoient été convoqués à Pezénas pour le mois d'Octobre, 1631. 1632.

Marie de Médicis & le Duc d'Orléans furent bien-tôt inſtruits des mécontentemens du Duc de Montmorenci & de la fermentation qui régnoit parmi les eſprits de la Province

1632. de Languedoc. D'Elbéine Evêque d'Albi, que le Vassor traite avec quelque raison de fou & d'étourdi, Florentin attaché aux intérêts de la Reine-Mere & de Gaston, reçoit ordre d'agir fortement auprès du Duc, de le faire souvenir de la parole qu'il a autrefois donnée au Duc d'Orléans, de lui rendre quelque service signalé, avec cette protestation de ne pas mourir sans avoir accompli sa promesse.

D'Elbéine remontre donc au Maréchal Duc, qu'il ne se présentera jamais une occasion, où son secours soit plus utile à Marie de Médicis, & au Duc d'Orléans, qui attendent leur rétablissement de sa générosité. Qu'il ne peut acquérir une gloire plus éclatante & plus solide, que celle d'avoir délivré d'une longue & cruelle persécution, la veuve & le fils de Henri le Grand: il fait souvenir Monsieur de Montmorenci, que le Duc d'Epernon ne s'étoit pas perdu, en délivrant la Reine-Mere de sa captivité de Blois. Que bien loin d'être traité en criminel d'Etat, Epernon avoit été déclaré inno-

cent de l'enlevement de Marie de Médicis, fait à main armée, & contre l'autorité du Roi, de la maniere du monde la plus glorieuse & que Louis avoit été obligé de reconnoître dans une déclaration, que le Duc d'Epernon n'avoit rien fait contre le service de Sa Majesté, ni contre le bien de l'Etat. Montmorenci paroissoit ébranlé, mais il ne se rendoit pas encore. L'Evêque d'Albi écrit en même tems à Bruxelles, qu'il ne désespere pas de gagneur ce Seigneur, en cas que le Duc d'Orléans soit en état d'entrer dans le Royaume avec des forces un peu considérables. 1632.

Gaston dépêche incontinent l'Abbé d'Elbéine neveu de l'Evêque d'Albi avec ordre d'assurer le Maréchal Duc que son Altesse Royale peut marcher suivie de deux mille chevaux; que le Duc de Lorraine à la tête de quinze mille hommes, favorisera par une diversion l'entrée de Gaston en France. Que plusieurs Seigneurs du Royaume sont disposés à se déclarer en même tems, & que le Roi d'Espagne promet un puissant

1632. secours par le Roussillon. L'Evêque d'Albi appuye les mensonges & les faussetés que son neveu vient débiter, & Montmorenci sans être parfaitement instruit de la certitude des promesses qu'on lui fait, consent enfin à recevoir Gaston dans le Languedoc. Il demande seulement que le Prince ne parte de Bruxelles qu'à la fin du mois d'Août, pour avoir le tems de lever des troupes, de faire déclarer les Villes & les Communautés, de s'assurer des places fortes, & surtout d'attendre la fin des Etats qui ne devoient se séparer qu'au commencement de Septembre 1632.

La plupart des Historiens conviennent que la Duchesse de Montmorenci, détermina principalement le Duc, à prendre le parti de Gaston, ayant joint les plus vives instances aux sollicitations de l'Evêque d'Albi. Elle se nommoit Marie Félice des Ursins. Elle étoit petite fille d'une Médicis, & par conséquent proche parente de la Reine-Mere, à laquelle elle étoit fort attachée. Cette opinion est fondée sur un fait qui n'est pas absolument bien prouvé, quoi-

qu'il puisse être véritable. C'est le témoignage d'une fille, qui couchoit aux piés du lit de la Duchesse, indisposée dans le tems de cette intrigue. 1632.
Eh bien Madame, dit un jour Montmorenci à son épouse avec assez d'émotion, au rapport de la fille; *vous le voulez, je le ferai pour contenter votre passion, mais souvenez-vous qu'il m'en coutera la vie.* La Duchesse voulut repliquer quelque chose, mais le Duc l'interrompit brusquement en lui disant, *n'en parlons plus Madame, la chose est résolue, je ne serai pas le dernier qui s'en repentira.* La retraite où cette Dame alla finir ses jours en versant des larmes continuelles sur le magnifique tombeau qu'elle fit élever à son époux, dans l'Eglise des Religieuses de la Visitation de Moulins, donne certainement à penser, que sa conscience lui reprochoit d'avoir contribué à la fin lamentable du Maréchal Duc.

Mademoiselle de Montpensier fille de Gaston rapporte dans ses Mémoires, » qu'étant allé voir la Duchesse » de Montmorenci, en passant par » Moulins, elle lui avoua, que ce

1632. » qui faisoit qu'elle ne pouvoit se » consoler de la mort de son mari, » c'est qu'elle étoit persuadée, qu'elle » étoit cause, qu'il s'étoit engagé » dans le parti de Monsieur, par l'at- » tachement qu'elle avoit pour la » Reine-Mere. »

Ce qui détermina peut-être encore le Duc de Montmorenci de prendre le parti du Duc d'Orléans, fut l'avis qu'il reçut, ou le soupçon qu'il eut, qu'on vouloit s'assurer de sa personne. Richelieu mieux servi par ses espions, qu'aucun Ministre de l'Europe, & bien averti des démarches de ses ennemis, fut instruit de celles du Duc de Montmorenci, & des conseils secrets qui se tenoient chez lui, auxquels l'Abbé d'Elbéine agent secret de Gaston, avoit assistés. Le Cardinal apprit encore, que le Duc avoit formé le dessein de s'emparer de la Citadelle de Montpellier. Son Eminence en fit donner avis au Marquis des Fossés qui en étoit Gouverneur, & lui envoya ordre, ainsi qu'au sieur d'Hemery chargé de veiller sur la conduite de Monsieur de Montmorenci, de l'arrêter lorsqu'il seroit à Montpellier, où il venoit as-

ſez ſouvent. Des Foſſés & d'Hemery trouverent la commiſſion ſi difficile, à cauſe des partiſans du Duc de Montmorenci, & du grand nombre de Gentilshommes qui l'accompagnoient ordinairement, qu'ils n'oſérent l'exécuter; le Duc en ayant été averti ſe tint ſur ſes gardes; il en devint plus irréconciliable avec Richelieu, & prit avec plus d'ardeur les meſures néceſſaires pour la réuſſite de ſon deſſein. 1632.

Le Duc de Montmorency avoit envoyé à la Cour, Soudheilles ſon confident (mais qui s'oppoſoit ouvertement à ſes projets) pour rendre compte au Cardinal de ce qui ſe paſſoit dans les Etats, ſur l'affaire des Elus, & pour s'inſtruire en même tems de ce qu'on penſoit à ſon égard. Richelieu qui recevoit tous les jours de nouveaux avis du Languedoc ſur les liaiſons du Duc de Montmorenci avec Monſieur, pria Soudheilles d'y retourner promptement, & de faire tous ſes efforts pour le détourner de la révolte qu'il méditoit. Ce Gentilhomme n'oublia rien pour s'acquitter fidélement de ſa com-

1632. mission, mais quelques remontrances qu'il put faire à son maître, il ne put jamais venir à bout, de le faire changer de sentiment.

Au contraire le Duc de Montmorenci soupçonnant, que c'étoient l'Archevêque de Narbonne, Miron & d'Hemery, qui donnoient avis à la Cour de ses démarches, il fit arrêter le courrier qui portoit leurs lettres, lui fit enlever ses paquets, les ouvrit & apprit, qu'en effet ils avertissoient le Cardinal qu'il ne pouvoit plus compter sur la fidélité du Maréchal de Montmorenci. Cette imprudence fut suivie d'une autre plus grande; car en renvoyant le paquet au cardinal, il convint que c'étoit lui qui avoit donné ordre, qu'on arrêtât le courrier, parce qu'il vouloit savoir les rapports calomnieux, que l'Archevêque de Narbonne & d'Hemery faisoient à la Cour, & qu'il avoit été convaincu par ses propres yeux de leur mauvaise volonté, dont il n'avoit eu jusqu'alors que des soupçons. Il fit ensuite ses efforts pour se justifier, mais il comprit par les réponses qu'il reçut, que le Cardinal n'étoit pas aisé à tromper.

Cependant les Etats de Languedoc continuoient leurs séances. On avoit remis au 22 Juillet la décision de l'affaire des Elus & des Commissaires, sur laquelle les députés des Etats n'étoient pas encore d'accord avec la Cour. La veille l'Evêque d'Albi se donna de grands mouvemens toute la nuit pour engager les députés à terminer des négociations infructueuses, qui ne pouvoient aboutir qu'à la ruine entiere des priviléges de la Province & d'ordonner eux-mêmes la levée des impositions suivant l'ancien usage, sans aucun égard aux ordres de la Cour. Le Duc de Montmorency brigua lui-même les suffrages, & il employa les sollicitations & les menaces, pour s'assurer du plus grand nombre des voix.

1632.

Le 22 au matin, les Etats s'assemblerent. On parla de la création des Elus & des Commissaires, & après de longues contestations avec Miron & d'Hemery, l'avis Général fut d'envoyer des députés à la Cour, pour représenter au Roi l'état de la province & pour le supplier de la maintenir dans ses priviléges, en révoquant

1632. tous les Edits & établiſſemens contraires.

Quelque ferme que fut cęt avis, ce n'étoit pas encore ce que le Duc de Montmorency prétendoit. Ses partiſans étoient convenus avec lui, d'agir indépendamment de la Cour, & de maintenir à force ouverte les anciens uſages de la province: mais perſonne n'oſoit encore lever le maſque. L'Evêque d'Albi prit la parole & dit qu'il n'étoit plus queſtion d'Elus ni de Commiſſaires, mais de ſe joindre à Monſieur de Montmorency, de lui faire l'octroi ordinaire de cent mille livres & lui donner le pouvoir d'aſſembler les Etats, quand il le jugeroit à-propos.

L'Archevêque de Narbonne ſe récria contre cette propoſition. Il repréſenta qu'elle ne tendoit qu'à rendre la province coupable de Leze-Majeſté; mais l'avis propoſé par l'Evêque d'Albi prévalut, malgré les oppoſitions du Préſident. Cependant l'aſſemblée ſe ſépara ſur le midi, & fut remiſe à l'après-dinée, pour rédiger & porter la délibération ſur les regiſtres.

Comme l'Archevêque de Narbonne en sa qualité de Président, Miron, d'Hemery & Verderonne, Commissaires du Roi, agissoient fortement afin d'empêcher que les États ne s'unissent au Duc de Montmorency ; l'Évêque d'Albi & quelques autres factieux comme lui, insinuent au Duc qu'il falloit s'assurer de ces quatre personnes. Il y consent, & ordonne qu'on les arrête sur le champ. Bacon, Officier des Gardes du Gouverneur, accompagné de douze soldats, se rend chez l'Archevêque, & lui montre ses ordres. Le Prélat, sans paroître étonné, dit à un de ses valets de chambre de le suivre & de prendre son Breviaire. Bacon lui dit qu'il peut rester dans sa maison. *Non*, répondit fierement l'Archevêque ; *il vaut mieux plutôt que plus tard, allons où vous voudrez, en quelque endroit que ce soit le Roi saura bien m'en tirer.* Il fut conduit au Château, où Bacon le remit entre les mains du Baron de Saint-Jean, qui lui dit en l'abordant, *Monsieur, soyez le bien venu, je rendrai bon compte de votre personne. Vous ne serez jamais dans cette peine*, ré- 1632.

1632. pondit l'Archevêque, *parce que je ne dépend pas de vous, & que je suis d'une condition à ne pas craindre ceux de la votre.* On arrêta en même tems Miron, d'Hemery & Verderonne, mais on leur rendit la liberté deux jours après.

L'Archevêque de Narbonne & les Commissaires du Roi étant éloignés, & les Etats s'étant rassemblés l'après-midi du 22 Juillet, l'Evêque d'Albi se trouva président. Il fit passer une délibération, par laquelle on prioit M. de Montmorency d'unir inséparablement ses intérêts à ceux de la Province, de même qu'elle s'attachoit aux siens, afin d'agir conjointement pour le service du Roi, pour le bien & le soulagement de la Patrie.

Cependant le Duc d'Orléans continuoit sa marche vers le Languedoc. Lorsqu'il fut entré dans le Gevaudan, il envoya ordre à l'Evêque de Mende de lui faire ouvrir les portes de sa ville Episcopale. L'Evêque répondit que la ville étoit au Roi, que S. A. ne pouvoit y entrer sans un ordre du Roi; & que s'il étoit attaqué il se défendroit. L'armée de Monsieur n'étoit pas assez forte pour l'assiéger, il fut obligé de re-

noncer à ce dessein pour s'avancer vers le Languedoc, où il arriva à la tête de sa petite armée, qui se trouvoit en assez mauvais état. Aussi-tôt il envoya le Comte de Brion faire des complimens au Gouverneur de la Province. Monsieur, dit le Maréchal-Duc à l'envoyé de Son Altesse, a bien gâté ses affaires en précipitant son voyage. Il les eut trouvées en meilleur état, s'il m'eut donné le tems qu'il m'avoit promis. J'appréhende qu'il n'écoute trop les conseils de certaines gens peu sensées, qui ont plus d'intelligence avec ses ennemis que d'affection pour son service. N'importe, il faut essuyer un orage qui fondra infailliblement sur moi. Quoique mes intentions soient droites, & que je n'aie aucun dessein contraire au service du Roi, je ne doute pas que mes ennemis ne l'indisposent contre moi, & ne l'entretiennent dans l'humeur de ne me voir jamais. Mon parti est pris en cas que je tombe dans ce malheur. J'irai trouver le Roi de Suède, il ne me refusera pas de l'emploi dans son armée. 1632.

La premiere ville de Languedoc

1632. qui avoit ouvert ses portes au Duc d'Orléans étoit celle de Lodève, de concert avec son Evêque. Ceux d'Albi, d'Usèz & de Saint-Pons, avoient aussi engagé leurs villes Episcopales à se déclarer pour le parti de son Altesse Royale: quelques autres villes avoient suivi leur exemple, Mais il s'en falloit beaucoup que la revolte fut générale. La ville de Toulouse demeura fidelle au Roi, & le Parlement qui réside dans cette capitale, loin de favoriser les projets du Duc de Montmorency, s'y opposa ouvertement. Le 23 Août, il rendit un Arrêt qui cassoit les deux délibérations passées dans les Etats le 22 Juillet, comme pleines de rebellions contre Sa Majesté & contre son service.

Le Duc de Montmorency avoit compté se rendre maître de Narbonne où il avoit des intelligences, mais les deux Consuls gagnés par l'Archevêque, firent fermer les portes aux Emissaires du Duc. Il fit encore tous ses efforts, mais vainement, pour mettre dans ses intérêts le Marquis des-Fossés, Gouverneur de Mont-

pellier. Il écrivit auſſi au Comte de Grammont & au Marquis de Montbrun pour les engager à prendre ſon parti, mais ils envoyerent ſes Lettres au Roi. 1632.

Le Maréchal-Duc s'étoit flatté que le Duc d'Epernon ſon ami, ſe joindroit à lui dans une conjoncture ſi critique & ne l'abandonneroit pas, mais Epernon étoit trop ſage & trop aviſé pour s'engager dans un parti, à la tête duquel il voyoit un jeune Prince ſans expérience, gouverné par des favoris qui étoient moins capables que lui, de conduire heureuſement une entrepriſe auſſi périlleuſe & auſſi difficile. Au lieu de ſeconder le Duc de Montmorency, Epernon parcourut les principales villes de ſon Gouvernement. Lorſqu'il eut ſondé les diſpoſitions de la Nobleſſe & du Peuple, & qu'il les eut exhortés à demeurer fidèles au Roi, il lui envoya le Comte de Maillé, pour l'aſſurer que tout étoit paiſible dans ſon Gouvernement & que l'on n'y verroit pas la moindre étincelle de revolte & de ſédition.

Cependant le Duc d'Orléans avoit

1632. joint le Duc de Montmorency qui l'attendoit avec dix ou douze Régimens de nouvelles levées. Celui-ci commençoit à sentir tout le poids du fardeau dont il s'étoit chargé. Il voyoit deux armées prêtes à fondre sur lui, dont l'une sous les ordres du Maréchal de la Force, étoit déja au Pont Saint-Esprit pour soumettre le bas Languedoc, & l'autre commandée par le Maréchal de Schomberg, s'avançoit vers le haut Languedoc.

Le Maréchal de la Force avoit eu sur les troupes du Duc d'Orléans quelques avantages, qui quoiqu'ils n'eussent pas été considérables, ne laisserent pas de l'affoiblir. Il y eut une rencontre entre le Chevalier d'Alincourt, Commandant un corps des troupes du Roi, & le Vicomte de l'Estrange, Gentilhomme fort accrédité dans la Province de Languedoc où il possédoit de grands biens. Il fut mis en fuite après avoir perdu trois cens hommes. S'étant enfermé dans le Château de Tournon, & y ayant été assiégé, il fut forcé de se rendre prisonnier de guerre avec deux Compagnies qui lui restoient de sa déroute.

1632.

Les avantages remportés par les troupes du Roi sur celles de Monsieur. Les entreprises sur les villes de Montpellier, de Narbonne & de Beaucaire manquées. Cinq cens mille livres que M. de Montmorency avoit à Paris entre les mains de son Intendant, saisis par le Cardinal de Richelieu. L'ambassade inutile de Dufargis à la Cour d'Espagne, d'où il n'avoit rapporté qu'une médiocre somme de cent-cinquante mille livres, avec les plus fastueuses promesses. Gaston arrivé en Lauguedoc, sans avoir seulement dequoi fournir à la dépense de sa maison : ces malheurs & ces embarras avoient étrangement décredité son parti & jetté le Duc de Montmorenci dans la plus cruelle perplexité. Il ne voyoit plus que le désespoir qui put le tirer d'une si dangereuse situation. Pour comble de malheur, la division se met dans la Cour de Gaston. Puylaurens son favori, homme sans aucune expérience & sans jugement, accoutumé à commander par-tout où est son Altesse Royale, souffre impatiemment que le Maréchal-Duc donne les ordres

1632. pour tout ce qui regarde la guerre. La jalousie devient si grande qu'ils ne peuvent plus se supporter l'un l'autre. Le Duc d'Elbeuf, cadet de la Maison de Lorraine, prétend de son côté soutenir les droits de sa naissance ; il veut être Lieutenant Général sous Monsieur, & Montmorency refuse de lui céder le commandement.

Mais le Maréchal de Schomberg qui s'avance avec une armée, les oblige de finir leurs contestations, en forçant Gaston de diviser ses troupes pour en opposer une partie à Schomberg, sous la conduite de Montmorency, & l'autre au Maréchal de la Force sous les ordres du Duc d'Elbeuf. Le fruit funeste de ces divisions ne fit qu'accelerer la perte du Duc de Montmorency & la ruine du parti de Monsieur.

Le Maréchal de Schomberg à la tête des troupes Royales étant entré par le Limousin dans le Comté de Foix, voulu s'assurer d'abord de la ville d'Albi, dont la garnison causoit de grands désordres dans le pays; mais lorsqu'il fut à trois lieues de la ville, il apprit que le Comte de

Moret, fils naturel d'Henri IV, & de Jacqueline de Beüil, Comtesse de Moret, s'y étoit jetté pendant la nuit, avec un renfort de cinq cens hommes. Cette nouvelle l'obligea d'entrer dans le Lauragais pour assiéger le Château de Saint-Felix de Carmain. Un Gentilhomme nommé Jugés de Maillac y commandoit avec ses trois freres, que Monsieur avoit mis dans son parti, moyennant douze cens écus qu'il leur fit donner. Ils avoient reçu ordre de faire leurs efforts pour se rendre maîtres de la Ville; mais les habitans s'étant barricadés contre le Château, refuserent de se déclarer pour Monsieur; & ayant su que le Maréchal de Schomberg étoit dans leur voisinage avec une armée, ils envoyerent lui demander du secours. Il s'y rendit aussitôt, & commença le siége du Château. Quoiqu'il n'y eût que quarante-cinq ou cinquante hommes de garnison, il y avoit déja douze jours qu'elle se défendoit, lorsque le Maréchal de Schomberg apprit, que Monsieur & le Duc de Montmorency s'avançoient pour secourir la place. Il ne crut pas 1632.

1632 devoir les attendre, ni aller audevant d'eux sans l'avoir prise ; & comme l'ennemi auroit eu le tems d'arriver s'il eût persisté à vouloir la prendre par force, il eut recours à la négociation. Il jugea que les quatre freres Maillac, ayant surpris cette place pour gagner douze cens écus, seroient capables de la rendre pour une somme plus considérable. Il leur offrit dix mille francs, s'ils vouloient capituler. Il y a toute apparence que ces quatre Gentilshommes étoient fort pauvres. Cette somme les tenta, la capitulation fût signée la nuit du 31 Aout. On leur promit une abolition pour le passé ; ils reçurent les dix mille livres promises, & ils sortirent le lendemain avec une escorte.

Monsieur, & le Duc de Montmorency ayant reçu la nouvelle de la prise de Saint-Felix, dont ils croyoient que le siége seroit beaucoup plus long, s'avancérent vers Calstelnaudari, dans le dessein de s'en rendre maitres. Les Royalistes ne pouvoient y arriver sans passer la petite riviere de Fresquel, sur laquelle il y avoit un pont

de briques fort long & fort étroit. Le Duc de Montmorenci voulut attendre qu'une partie de l'armée ennemie eût défilé sur le pont, afin de l'attaquer avec avantage lorsqu'elle seroit separée en deux corps par la riviere; mais le Maréchal de Schomberg étoit trop habile, pour hazarder un passage si périlleux. Le Marquis de Brezé lui envoya dire, qu'il y avoit un gué à deux mille pas plus haut. L'armée s'y rendit. On trouva qu'en effet la riviere étoit gueable en cet endroit. La cavalerie la passa, pour ne pas perdre de tems à reparer un vieux pont qui étoit tout proche, sur lequel on fit défiler l'infanterie. Les ennemis furent si mal avertis, que toute l'armée du Roi passa la riviere, sans qu'il parut un seul homme pour s'y opposer. Elle s'avança vers Castelnaudari, & se posta dans le voisinage de cette Ville.

1632.

Cependant l'armée de Monsieur se disposoit pour aller attaquer le Maréchal de Schomberg. Le Comte de Moret ayant appris qu'il devoit y avoir une action, étoit venu joindre ce Prince avec la cavalerie qu'il com-

1632

doit à Albi. Le Duc de Mont-
ency s'offrit d'abord pour aller
reconnoître l'ennemi. Gaston qui fa-
le desir extrême que le Duc avoit
venir aux mains, craignoit qu'il
gageât le combat par son impa-
ce. Il lui représenta, que la for-
ne de la Reine sa mere & la sienne,
ient entre ses mains. Il le conjura
en hazar mal à propos, &
promet e qu'aussitôt qu'il
examiné a contenance de
i & le po e qu'il occupoit,
endroit prendre l'ordre pour
ut; en m ne tems il chargea
de ne point aban-
rency, & de le faire
e romesse.

Le Maréchal de Schomberg avoit rangé sa petite armée dans un poste fort avantageux. C'étoit une grande piece de terre labourable, environnée de hayes, de fondrieres & de chemins creux. Il mit sa cavalerie au centre, son infanterie sur les deux aîles, & envoya son bagage à Castelnaudari, dont il étoit le maître.

La cavalerie de l'armée de Monsieur s'étoit avancée, ayant à sa tête

le

le Comte de Moret qui commandoit l'aîle droite, & le Duc de Montmorency la gauche. L'ordre étoit qu'on attendroit pour attaquer, que l'infanterie eût joint avec le canon, & qu'on eût tenu conseil de guerre. Cet ordre ne fut point exécuté. Le Comte de Moret, impatient de signaler sa valeur dans la premiere action de sa vie où il se trouvoit, s'avança le premier à la tête d'une compagnie de Carabiniers, suivie de cinq cens Polaques. S'étant avancé au-devant d'une compagnie de cavalerie, qui marchoit à lui, il commença l'attaque en tirant un coup de pistolet. Le Capitaine Bideran, qui l'attendoit de pié ferme, lacha le sien & lui porta un coup dans le ventre. Ce coup fut bientôt suivi d'une décharge générale. On fût obligé de retirer de la mêlée le Comte, dangereusement blessé. Son écuyer, nommé Pesché, fut tué à côté de lui. Les Polaques ne voyant plus leur Commandant, refuserent de combattre, sous prétexte qu'ils n'étoient dans l'armée que pour garder la personne de Monsieur & le canon. Ils se retirerent auprès

1632.

1632. d'un bois, où Monſieur étoit poſté avec l'artillerie.

Le Duc de Montmorency ayant compris, par les coups qu'il entendoit tirer, que le combat étoit engagé à la droite, oublia la promeſſe qu'il avoit faite à Monſieur, & propoſa au Comte de Rieux, & à ceux qui l'accompagnoient, de marcher à l'ennemi. *Mes amis*, dit-il, *donnons à cette cavalerie.* Le Comte, beaucoup plus âgé que lui & qui avoit plus d'expérience, s'oppoſa fortement à la témérité de ce deſſein, en lui repréſentant, qu'il ne pouvoit aller aux ennemis ſans franchir un foſſé large de trois ou quatre toiſes, dans lequel on courroit riſque d'être écraſé ſans ſe défendre. Qu'il falloit être inſtruit auparavant de ce qui ſe paſſoit à l'aîle droite, attendre le reſte de l'infanterie & le canon, qui lorſqu'il ſeroit arrivé, obligeroit la la cavalerie Royale de s'éloigner de ce foſſé. *Monſieur de Rieux, mon bon ami*, reprit le Duc, *il n'eſt plus tems de reculer*, *donnons hardiment. Monſieur*, repliqua le Comte, *je mourrai à vos piés.*

Auſſitôt le Duc de Montmorency ſe met à la tête d'un eſcadron de cent maîtres, composé de ſa compagnie de Gendarmes, de celle de Ventadour, ſuivi de pluſieurs Volontaires, & il s'avança juſqu'à vingt-cinq ou trente pas de l'aîle gauche des ennemis. Il eſſuya une ſi furieuſe décharge, que ſon eſcadron fut diſſipé en un inſtant. Il ne laiſſa pas de franchir le foſſé, accompagné du Comte de Rieux, des ſieurs de Villeneuve, & de Saint-Florent & de ſon écuyer de cuiſine, qui ne voulut pas l'abandonner. Le Duc eſſuya bientôt une ſeconde décharge, dans laquelle il fut bleſſé, & le Comte de Rieux tomba mort à ſes piés. Il tua d'un coup de piſtolet un ſoldat qui venoit de tirer ſur lui, & d'un autre coup il bleſſa au bras le ſieur de Beauregard, Capitaine d'une compagnie de Chevaux-legers (1) Celui-ci porta au Duc de Montmorency un coup de piſtolet, qui lui perça la joue droite, & lui caſſa deux ou trois dents. Le 1632.

(1) Procès du Duc de Montmorency.

1632. Duc emporté par sa valeur & par sa colere, se jette alors au milieu des ennemis. Il blesse ou tue tous ceux qui veulent s'opposer à lui, mais il reçoit lui-même tant de blessures, qu'il ne peut presque plus combattre; pour comble de malheur, son cheval blessé de plusieurs coups, se renverse & tombe sur lui. Il étoit affoibli par le sang qu'il avoit perdu, & embarrassé par la pesanteur de ses armes. Un autre cheval vint encore tomber sur le sien. Ne pouvant se dégager, ni se relever, il se met à crier, Montmorency. Un Sergent du Régiment des Gardes, nommé Sainte-Marie, s'approcha de lui, le Duc le pria de ne le pas abandonner. Ayant apperçu un autre Sergent du même Régiment, nommé Boutillon, il l'appella & lui dit de s'approcher. *Je le ferai*, dit Boutillon, *pourvu que vos gens ne nous pressent pas trop. Ils ne pousseront pas plus avant*, lui répondit le Duc. Alors le sieur d'Espenan, qui faisoit les fonctions de Sergent de bataille, dit tout bas à Boutillon, *que le plutôt qu'il pourroit faire emporter Monsieur de Montmorency se-*

près de la Ville de Saumur, où l'on ne le connoissoit que sous le nom de Frere Jean-Baptiste. Ce qui pourroit en quelque façon assurer la vérité de ce fait, c'est que, quoique l'opinion commune fut qu'il étoit mort de ses blessures, nous n'apprenons point que son corps ait été inhumé dans aucun endroit. Ce Comte étoit d'une naissance assez illustre, pour ne pas laisser ignorer le lieu de sa sepulture dont personne n'a parlé; & pour me servir de l'expression métaphorique, qu'on a autrefois employée au sujet d'un grand Prince, l'odeur de ce mort se seroit fait sentir par toute la France. 1632.

Pendant que les troupes de Monsieur combattoient, ce Prince restoit dans l'inaction. Les uns l'accusent d'avoir fait paroître dans cette action beaucoup d'indifférence, & même de foiblesse. D'autres le justifient, & prétendent qu'il voulut plus d'une fois marcher à l'ennemi; mais que ceux dont il suivoit les conseils l'en empêcherent, & que quelques-uns de ses principaux Officiers trahirent le Duc de Montmorency, sans quoi

1632. ba mort à ſes piés, ainſi que le Comte de Rieux. Saint-Florent fut griévement bleſſé, & mourut quelques jours après. Le Comte de la Feuillade & le Chevalier de la Frette furent tués. L'écuyer du Duc eut le bras caſſé & fut fait priſonnier. La perte ne fut pas grande du côté du Roi; il n'y eut que deux Lieutenans aux Gardes de tués, cinq ou ſix Chevaux-legers, & deux Officiers de bleſſés. Le combat ne dura qu'une petite demie-heure.

A l'égard du Comte de Moret, les Hiſtoriens varient ſur le tems & ſur les circonſtances de ſa mort. Les uns le font mourir ſur le champ de bataille; d'autres diſent qu'il mourut dans le carroſſe de Monſieur.deux ou trois heures après ſa bleſſure; & d'autres, qu'il eut le tems d'arriver vivant au Monaſtere de Prouille, où il expira quatre heures après. D'autres enfin ont prétendu que ce Comte ne mourut pas de ſes bleſſures, mais qu'ayant été ſecretement panſé & gueri,il ſe fit Hermite.Qu'après avoir erré dans divers pays ſans être connu, il ſe retira dans un Hermitage ſitué

il conduisit son armée triomphante à Castelnaudari. 1632.

Le Roi étoit à Lyon lorsqu'il reçut par le sieur Mangot de Villarceaux, la premiere nouvelle de la défaite & de la prise du Duc de Montmorenci, au combat de Castelnaudari. Persuadé par le Cardinal de Richelieu, que le plus sur moyen de détruire le parti de Monsieur, & de pacifier les troubles de Languedoc, étoit de marcher en personne dans cette Province, Louis avoit pris la résolution de s'y rendre. Il étoit effectivement parti de Paris le 12 Août, après avoir fait enregistrer au Parlement une déclaration dattée de la veille, qui ordonnoit que tous ceux qui avoient pris part à la révolte de Monsieur fussent poursuivis comme rebelles & criminels de Leze-Majesté; offrant à son frere de le rétablir dans ses bonnes graces & de lui rendre ses pensions & ses appanages, pourvu que dans l'espace de six semaines, il eut licencié toutes ses troupes & qu'il se fut rendu auprès de Sa Majesté, ou du moins qu'il lui eut fait donner par quelque per-

ſonne de confiance des aſſurances po-
632. ſitives de ſa ſoumiſſion. Le Cardinal qui devoit accompagner le Roi, étant allé prendre congé de la Reine regnante, trouva dans ſon appartement la Princeſſe de Guemené, qui avoit été fort aimée du Duc de Montmorenci. » *Monſieur*, dit-elle à ſon » Eminence, *vous allez en Languedoc*, » ſouvenez-vous des grandes marques d'affection, que vous avez reçues il n'y a pas long-tems du Duc » de Montmorenci, vous ne ſauriez » les oublier ſans ingratitude. Madame, lui répondit fierement le » Cardinal, ce n'eſt pas moi qui ai » rompu le premier. »

Le Roi arriva le 22 Août à Coſne où la Reine ſe rendit avec tout le Conſeil. Ce fut en cette Ville qu'on publia une déclaration fulminante contre le Duc de Montmorency & tous ſes adherens. On le déclaroit criminel de Leze-Majeſté, & comme tel privé de tous honneurs, grades & dignités; tous ſes biens acquis & confiſqués au Roi, le Duché de Montmorency éteint & réuni à la Couronne, avec ordre au Parlement

de Toulouse de procéder contre lui selon toute la Rigueur des ordonnances, &c. Il n'y avoit aucune peine portée contre les Evêques de son parti, parce que le Cardinal se proposoit d'engager le Pape à nommer des Commissaires en France pour les juger. Cette déclaration fut enregistrée au Parlement de Toulouse le 1 Septembre, le jour même du combat de Castelnaudari. 1632.

Cette déclaration fit connoître qu'on avoit résolu de ne pas menager le Duc de Montmorency, & de le poursuivre avec la derniere rigueur. Aussitôt que le Roi fut informé qu'il étoit prisonnier, il envoya ordre au Maréchal de Schomberg, de faire conduire surement le Duc de Montmorency au Château de Lectoure, dont le Marquis de Roquelaure étoit Gouverneur, & l'on y mit une garde suffisante, afin d'arrêter les entreprises qu'on pourroit faire, pour procurer la liberté à un prisonnier de cette conséquence. On y auroit surement réussi, si ses blessures ne l'avoient pas mis hors d'état de le transporter sans qu'on s'en ap-

perçut; Car il étoit universellement aimé dans le Languedoc. Sa libéralité, sa douceur, son affabilité, ses manieres engageantes lui avoient gagné tous les cœurs.

Le Duc d'Orléans qui n'avoit d'autre appui dans le Languedoc, que celui qu'il tiroit, de l'autorité & de la bienveillance du Duc de Montmorency, se trouvoit dans le plus grand embarras par la détention de ce Seigneur. Il n'avoit que deux partis à prendre, l'un de se retirer chez les Espagnols, & l'autre d'implorer la clémence du Roi & de se soumettre aux conditions, qu'il voudroit lui prescrire. Le Comte du Fargis revenu d'Espagne depuis quelque tems, lui conseilloit de se refugier auplutôt dans le Roussillon, en lui promettant que les Espagnols ne l'abandonneroient pas, & lui fourniroient les troupes & l'argent nécessaires pour le soutenir: mais il ne comptoit pas sur leurs promesses qui n'avoient produit jusqu'alors aucun effet; d'ailleurs le Maréchal de Schomberg avoit fait occuper tous les passages du Roussillon par les

troupes du Roi. D'un autre côté la Ducheſſe de Montmorency qui étoit alors auprès de Monſieur, le preſſoit vivement de ſe raccommoder avec la Cour dans l'eſperance que la grace de ſon mari, ſeroit une des premieres conditions du traité. Elle repréſentoit à Monſieur, que s'il ſortoit du Royaume, cette démarche acheveroit de mettre le comble au mécontentement du Roi, & qu'elle ſerviroit de prétexte au Cardinal de Richelieu pour ſe vanger du Duc de Montmorency. 1632.

Le 9 Septembre le Roi étant encore à Lyon, envoya le ſieur d'Aiguebonne au Duc d'Orléans avec ordre de l'aſſurer, que Louis conſervant toujours la même bienveillance pour ſon frere, Sa Majeſté ſe trouvoit encore diſpoſée à le recevoir favorablement, & à le rétablir dans ſes biens, penſions, appanages, & gouvernemens, en cas qu'il voulut reconnoitre ſincerement ſa faute, & renoncer à ſes intelligences, & à ſes factions, tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Que ſi Gaſton ne vouloit pas demeurer à la Cour, Sa Ma-

1632. ut; Car il étoit universellement
: dans le Languedoc. Sa libéra-
sa douceur, son affabilité, ses
ieres engageantes lui avoient ga-
tous les cœurs.

e Duc d'Orléans qui n'avoit
re appui dans le Languedoc,
celui qu'il tiroit, de l'autorité & de la bienveillance du Duc de Montmorency, se trouvoit dans le plus grand embarras par la détention de ce Seigneur. Il n'avoit que deux partis à prendre, l'un de se retirer chez les Espagnols, & l'autre d'implorer la clémence du Roi & de se soumettre aux conditions, qu'il voudroit lui prescrire. Le Comte du Fargis revenu d'Espagne depuis quelque tems, lui conseilloit de se refugier auplutôt dans le Roussillon, en lui promettant que les Espagnols ne l'abandonneroient pas, & lui fourniroient les troupes & l'argent nécessaires pour le soutenir: mais il ne comptoit pas sur leurs promesses qui n'avoient produit jusqu'alors aucun effet; d'ailleurs le Maréchal de Schomberg avoit fait occuper tous les passages du Roussillon par les

troupes du Roi. D'un autre côté la Ducheſſe de Montmorency qui étoit alors auprès de Monſieur, le preſſoit vivement de ſe raccommoder avec la Cour dans l'eſperance que la grace de ſon mari, ſeroit une des premieres conditions du traité. Elle repréſentoit à Monſieur, que s'il ſortoit du Royaume, cette démarche acheveroit de mettre le comble au mécontentement du Roi, & qu'elle ſerviroit de prétexte au Cardinal de Richelieu pour ſe vanger du Duc de Montmorency. 1632.

Le 9 Septembre le Roi étant encore à Lyon, envoya le ſieur d'Aiguebonne au Duc d'Orléans avec ordre de l'aſſurer, que Louis conſervant toujours la même bienveillance pour ſon frere, Sa Majeſté ſe trouvoit encore diſpoſée à le recevoir favorablement, & à le rétablir dans ſes biens, penſions, appanages, & gouvernemens, en cas qu'il voulut reconnoitre ſincerement ſa faute, & renoncer à ſes intelligences, & à ſes factions, tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Que ſi Gaſton ne vouloit pas demeurer à la Cour, Sa Ma-

jesté offroit de consentir, qu'il se retirat dans quelque endroit non suspect, où il auroit la libre jouissance de tous ses revenus; qu'enfin l'on accorderoit au Duc d'Elbeuf & à tous les domestiques de Monsieur, les lettres d'abolition nécessaires pour la sureté de leurs personnes & pour la restitution de leurs biens.

Dans le même tems que le Roi envoyoit à Gaston le sieur d'Aiguebonne, ce Prince avoit dépêché à la Cour le sieur de Chaudebonne, avec ordre de faire de sa part à Sa Majesté les plus grandes protestations de fidélité & d'obéissance pour l'avenir; la prier d'oublier le passé, & de lui accorder les demandes dont le sieur de Chaudebonne étoit porteur. De Chaudebonne fut très-bien reçu du Roi, & du Cardinal. Son Eminence lui donna même à dîner le lendemain de son arrivée. On examina dans le Conseil les propositions qu'il avoit apportées, & pour toute réponse, il fut renvoyé avec une lettre du Roi, conçue dans ces termes.

» Mon frere les propositions que
» le sieur de Chaudebonne m'a faites

» de votre part, sont si peu conve- 1632.
» nables à ma dignité, au bien
» de mon Etat, & au vôtre propre,
» que je ne puis vous faire d'autre
» réponse que ce que je vous ai fait
» savoir par le sieur d'Aiguebonne
» pour témoignage de mon affection
» envers votre endroit. Je vous prie
» de vous disposer à en recevoir les
» effets, vous assurant qu'en ce cas
» j'oublirai le passé de très-bon
» cœur, & vous ferai paroître de
» plus en plus que je suis, &c. Du
» Saint Esprit, ce 15 Septembre
» 1632. »

Pendant que la Cour étoit occupée de cette négociation, la consternation s'étoit généralement répandue dans la Province de Languedoc. Les Villes rebelles s'empressoient de rentrer dans l'obéissance. Celle d'Albi chassa son Evêque qui étoit regardé comme l'auteur des troubles. Ce Prélat craignant d'être arrêté se retira à Florence, d'où il ne revint dans le Royaume qu'après la mort du Roi. La Croix, Capitaine des Gardes du Duc de Montmorenci fut chassé de la Citadelle

1632. d'Agde où il commandoit. Restinclères & l'Evêque de Nismes, freres du Maréchal de Toiras, firent de vains efforts pour engager la ville de Lunel à persévérer dans la revolte. Cauvisson leur neveu remit cette place au Maréchal de la Force, & demeura au service du Roi : ses deux oncles se retirerent auprès de Monsieur.

Le Duc d'Orléans s'étant retiré à Beziers, apprit que les troupes du Roi s'avançoient de tous côtés pour investir cette place, il voulut faire entrer dans la ville le peu de troupes qui lui restoient ; mais les habitans s'y étant opposés, il en sortit le 20 Septembre à quatre heures du matin, avec la Duchesse de Montmorency, pour se retirer à Olonzac, dans le Diocèse de Saint-Pons. Le même jour les Maréchaux de la Force & de Vitri, arriverent à deux petites lieues de Beziers, dont les habitans leur ouvrirent les portes, & préterent un nouveau serment de fidélité au Roi.

Gaston ne sçavoit plus où se retirer. Les portes de toutes les villes lui étoient fermées, & il ne pouvoit loger que dans de miserables villa-

ges, encore avoit-il de la peine à en trouver qui ne fussent pas environnés par les troupes du Roi. Il envoya prier les habitans de Beziers de lui donner un asyle, ils répondirent qu'ayant prêté serment de fidélité au Roi, ils ne pouvoient recevoir son Altesse sans un ordre exprès de Sa Majesté, & ils lui envoyerent un Courier pour sçavoir ses intentions. Le Cardinal qui vouloit absolument empêcher Monsieur de sortir du Royaume, leur fit donner la permission de le recevoir avec son équipage seulement, & à Monsieur celle de faire garder les portes de la ville par 300 hommes de ses troupes, mais il ne voulut point que ces troupes approchassent de la ville, & il fit dire au Roi que la seule parole de Sa Majesté étoit plus capable de le rassurer qu'une garde de dix mille hommes.

Il renvoya le sieur de Chaudebonne au Roi, pour le prier que l'abolition que Sa Majesté lui accordoit pour le Duc d'Elbeuf & les personnes de sa Maison, s'étendît à tous ceux qui l'avoient suivi, & que c'étoit à ce seul point qu'il s'arrêtoit, abandonnant

1632. tous les autres articles de l'accommodement à la volonté du Roi. Mais le Cardinal étoit bien résolu de ne se pas relâcher sur cet objet. De Chaudebonne lui fit entendre que Monsieur consentiroit à la fin à tout ce que la Cour desireroit, si l'on envoyoit pour traiter avec lui, quelqu'homme de confiance qui sçût manier son esprit. Bullion fut chargé de cette commission, mais le Roi voulut que Monsieur donnât auparavant des ôtages pour la sûreté de ce Ministre. On craignoit que les gens de la suite de Monsieur, par un coup de désespoir, n'arrêtassent l'envoyé du Roi, & qu'il ne trouvassent le moyen de le conduire en Roussillon pour leur servir de garent de la vie de Monsieur de Montmorency. La Cour s'étant rendue à Montpellier le 22 Septembre, le sieur de Chaudebonne y amena les ôtages qu'elle avoit demandés, qui étoient les sieurs de la Ferté-Imbaut, du Coudray-Montpensier & la Vaupot.

Le Roi fit partir le 24 le sieur de Bullion avec le Marquis Desfossés. Voici les conditions qu'ils avoient ordre de proposer à Monsieur.

1°. Qu'il eut un véritable repentir de sa faute, qu'il la reconnut, qu'il en demandat pardon par écrit, & promit de renoncer à toute pratique contraire au bien de l'État, soit au-dedans, soit au dehors du Royaume, & de n'avoir plus d'intelligence avec aucune Puissance étrangere, ni avec la Reine sa mere, tandis qu'elle seroit séparée du Roi son fils, ni enfin avec quelqu'autre personne que ce pût être. 1632.

2. Qu'il demeureroit dans le lieu qu'il plairoit au Roi de lui assigner, & qu'il y vivroit comme un vrai frere & sujet.

3°. Qu'il ne prendroit aucun intérêt à ceux qui s'étoient liés avec lui dans ces derniers troubles pour avancer leurs affaires à ses dépens & aux dépens de l'Etat; & qu'il ne prétendroit point avoir sujet de se plaindre, quand le Roi leur feroit subir les peines qu'ils méritoient; que cependant aucun des Domestiques qui servoient actuellement auprès de sa personne ne seroit compris dans cet article.

4°. Qu'à l'égard des étrangers

1632. qui étoient entrés avec lui en armes dans le Royaume, il ne demanderoit aucune grace particuliere pour eux, & qu'il consentiroit que le Roi par une pure bonté leur accordat six jours pour se retirer dans le Roussillon.

5°. Qu'il recevroit, dès-à-présent, pour remplir les charges vacantes de sa maison, & entr'autres celle de Chancelier, des personnes agréables au Roi, qui lui seroient designées par Sa Majesté, pour montrer qu'il vouloit toujours vivre dans l'union la plus parfaite avec le Roi son frere.

6°. Que Puylaurens, principal auteur de tous les mauvais conseils qui avoient éloigné Monsieur de son devoir, avertiroit Sa Majesté, sans aucun déguisement de toutes les intrigues qui s'étoient tramées contre son service, contre l'intérêt de ses Ministres, & au préjudice de l'Etat, & déclareroit qu'il veut être tenu coupable, comme il l'est, avant que le Roi lui ait accordé sa grace, s'il arrivoit la moindre contravention aux articles qui auroient été signés.

7°. Que Monsieur commanderoit

même à tous ses serviteurs d'avertir le Roi de tout ce qui se feroit contre son service, & que ceux de qui le Roi l'exigera, s'y obligeront par serment. 1632.

Bullion à son arrivée trouva le Duc d'Orléans disposé à se soumettre aux volontés du Roi. Il lui eut été très-difficile de prendre un autre parti : l'entrée du Roussillon lui étoit fermée par les troupes du Maréchal de Schomberg qui en occupoient tous les passages. Les Maréchaux de Vitri & de la Force n'étoient pas éloignés. Il étoit retiré dans une ville qui ne reconnoissoit plus son autorité, les deux Maréchaux pouvoient l'envelopper au premier ordre & le prendre avec toute sa Maison. Il sentoit si bien sa foiblesse & l'extrêmité où il étoit réduit, qu'il ne contestoit plus que pour la forme avec les deux envoyés du Roi.

Il leur dit d'abord, qu'il voyoit bien qu'on l'avoit trompé, qu'on lui avoit donné de belles espérances qui n'avoient aucun fondement. Que la plûpart des grands Seigneurs du Royaume lui avoient

Histoire MS de Louis XIII.

1632. manqué de parole; que ces Messieurs méritoient bien que l'on se joignit à ceux qui travailloient à les ruiner tous l'un après l'autre. Il nomma en particulier le Duc de Bouillon qui lui avoit promis, disoit-il, de lever mille chevaux & quatre mille hommes d'infanterie, à condition qu'on lui donneroit une armée à commander. Il ajoûtoit qu'on ne devoit attribuer qu'à l'animosité de la Reine-mere & aux conseils du sieur le Coigneux, l'insulte qu'il avoit faite au Cardinal dans sa maison avant de sortir de la Cour, & qu'on avoit eu tort de le soupçonner de l'avoir voulu faire assassiner. Que les termes injurieux dont on s'étoit servi en parlant du Cardinal dans le Manifeste qui avoit été publié ne venoient point de lui, qu'on les y avoit insérés sans le consulter, & sans lui demander son aveu. Que malgré sa brouillerie avec le Cardinal il n'avoit pas cessé de l'estimer & de rendre justice à l'élévation de son génie & à la fidélité de son ministere. Que la sortie de la Reine-mere hors du Royaume étoit l'effet des pernicieux conseils du P. Chante-

loube, que c'étoit un miſérable, & qu'il eut été à ſouhaiter que le Roi l'eût fait pendre. 1632.

Les confidens du Duc d'Orléans affectoient de temoigner plus de conſtance & de fermeté que leur Maître. Quand on les menacoit des plus terribles effets de la colere du Roi que Monſieur ne pouvoit plus éviter, s'il ne ſe ſoumettoit aveuglement à ſes volontés. Puylaurens répondoit froidement : « Quel grand mal le Roi » peut-il faire à Monſieur, entre- » prendra-t-il de l'exclure de ſon » droit à la Couronne? Il faudroit » auparavant aſſembler les Etats gé- « néraux & obtenir leur conſente- » ment. On m'accuſe d'empêcher ſon » Alteſſe de s'accommoder avec le » Roi, je ne m'y oppoſe point; mais » je ſuis ſûr qu'il ſera bientôt dans » la néceſſité de ſortir du Royaume. » Quant à moi je ne demande point à » être compris dans le traité, je ne » prétend point m'abaiſſer juſques- » là, je n'ai qu'à me retirer dans les » pays étrangers, je n'aurai beſoin » ni de grace ni d'abolition. Je ſçais » bien qu'en demeurant auprès de

1632. » Monsieur, je ne serai point pour» suivi en justice, mais le Cardinal » trouvera mille moyens de se ven» ger. »

Lorsque Puylaurens sçut que les Députés du Roi n'apportoient aucune parole positive sur la grace de M. de Montmorenci, il dit avec emportement qu'on voyoit le dessein du Cardinal ; mais que s'il étoit assez hardi pour faire mourir M. de Montmorency, plus de trente Gentils-hommes iroient, le poignard à la main, lui demander raison d'une action si cruelle. *Voilà de beaux articles qu'on apporte à Monsieur*, disoient les autres confidens de ce Prince; *il ne doit point entendre à aucun accommodement, à moins que le Roi ne commence par chasser de la Cour le Cardinal & ses créatures, pour prendre de meilleurs ministres.* Mais ces Messieurs furent obligés de se radoucir, lorsqu'il fut question de traiter serieusement. On leur fit voir que dans la situation où ils se trouvoient, il ne leur convenoit pas de parler si haut. Que si les troupes du Roi qui environnoient la ville de Beziers avoient ordre de s'avancer,

vancer, on pourroit s'emparer fort aisément de leurs personnes, & leur faire subir le châtiment que méritoient leur insolence & leur rebellion. Cette réflexion les rendit plus souples & plus moderés. Monsieur accepta toutes les propositions qu'on lui faisoit de la part du Roi. Il n'y eut que la troisiéme sur laquelle il fit quelques difficultés, il est certain qu'elle désignoit particulierement la perte du Duc de Montmorency. Le Comte de Brion fit tous ses efforts pour engager Gaston à demeurer ferme sur le refus de passer cet article, & il en donna sa parole à Madame de Montmorency. Cependant le sieur de Bullion parvint à le lui faire abandonner, en lui disant, qu'il falloit absolument à la Justice une victime, pour servir d'exemple : que l'on le laissoit le maître de sacrifier Puylaurens ou le Duc de Montmorency, mais qu'il étoit impossible de les sauver tous deux à la fois. Il y a lieu de croire que dans cette alternative, Puylaurens qui gouvernoit Gaston, ne lui conseilla pas de préferer la conservation du Duc à celle du favori.

1632.

1632. On peut même dire que dans la situation où ce Prince se trouvoit, il ne lui restoit point de choix à faire, puisqu'il n'étoit plus en état de se défendre lui-même contre les troupes du Roi qui le tenoient investi dans Beziers : c'étoit encore une espéce de grace qu'on lui faisoit, de lui proposer des conditions que l'on pouvoit lui prescriré. Il fut donc obligé d'accepter, sans modifications, tous les articles que les Envoyés du Roi lui avoient proposés.

Après trois jours de conférences le traité fut conclu & signé le 29 Septembre.

Le 30 Septembre le Marquis Desfossés apporta au Roi, le traité signé par Monsieur & par les deux Commissaires. Le Roi le ratifia le premier Octobre. Monsieur congédia le peu de troupes qui lui restoit, reduit à trois ou quatre cens hommes. Les autres troupes étrangeres, qui l'avoient accompagné en France s'étoit déja retirées d'elles-mêmes dans le Roussillon.

Monsieur partit de Beziers le 4 Oct. après avoir écrit au Roi une lettre sou-

... & respectueuse, par laquelle il lui ...mandoit pardon, & lui juroit une éternelle obéissance. Il écrivit en même tems au Cardinal, & l'assura qu'il pouvoit compter sur son amitié. Il désavouoit dans sa lettre la déclaration qui avoit paru sous son nom, pour engager les François à prendre les armes. Il reconnoissoit que le portrait affreux qu'on y faisoit du Cardinal étoit un tissu de calomnies & d'impostures qu'on y avoit mis à son insçu. 1632.

Le Comte d'Alais, Colonel général de la Cavalerie-Legere, eut ordre d'accompagner Monsieur jusqu'à Tours, qu'il avoit choisi pour le lieu de sa retraite, & de lui faire rendre dans toutes les villes de son passage, les honneurs dûs à sa naissance. On crut d'abord que c'étoit un surveillant qu'on vouloit lui donner pour l'empêcher de s'évader une seconde fois, mais on s'apperçut dans la suite que l'on avoit eu dessein d'éloigner le Comte d'Alais de la Cour, afin qu'il ne fut pas présent au procès du Duc de Montmorency son oncle.

L'affaire du Duc d'Orléans étant

terminée ; le Roi résolut de rendre à
1632. la Province de Languedoc sa premiere tranquillité. Pour cet effet, il en avoit convoqué les Etats à Beziers. L'ouverture en fut faite en sa présence le 2 Octobre dans l'Eglise des Augustins de cette ville. On y lut une déclaration qui concernoit différens réglemens. Elle ordonnoit que les Etats de Languedoc se tiendroient tous les ans au mois d'Octobre, & qu'ils seroient maintenus dans les libertés & les priviléges dont ils jouissoient avant les troubles. Que les vingt-deux bureaux d'Elections, créés par Edit du mois de Juillet 1629, qui avoient occasionné la premiere révolte, demeureroient supprimés, à condition que le traitant des nouveaux offices seroit remboursé. On spécifioit ensuite les différentes sommes qui devoient être levées chaque année dans la Province, & sans parler des autres impositions, pour les gages des Gouverneurs, les réparations des grands chemins & des places frontieres, &c. on la taxoit à payer au Roi chaque année un million cinquante mille livres.

Le Roi étoit à Narbonne, où il s'étoit rendu après la tenue des Etats de Languedoc, lorſque par ſon ordre le ſieur de Lauzon, Maître des Requêtes, commença les informations contre le Duc de Montmorency, les 16, 17 & 18 Octobre; il reçut les dépoſitions des deux Sergens aux Gardes, Sainte-Marie & de Boutillon, & des autres perſonnes qui avoient été préſentes, lorſque le Duc de Montmorency avoit été fait priſonnier. Louis s'étant rendu enſuite à Toulouſe, le Parlement vint lui rendre ſes reſpects. Ce Prince le reçut en préſence du Cardinal & du Garde des Sceaux; & adreſſant la parole au premier Préſident de Montrabé, lui dit qu'il avoit choiſi le Parlement de Toulouſe pour juger le procès du Duc de Montmorency, que c'étoit un honneur qu'il vouloit faire à cette Compagnie, & que le Garde des Sceaux y préſideroit. Le premier Préſident lui repréſenta, qu'on avoit bien vû des Chanceliers preſider au Parlement, mais qu'il étoit inoui qu'aucun Garde des Sceaux y eut préſidé. Le Roi répondit qu'il le vou- 1632.

1632. loit ainſi, ayant donné au Garde des Sceaux un pouvoir extraordinaire qui devoit lever toutes difficultés.

Et le 25 Octob. Sa Majeſté adreſſa au Parlement une commiſſion particuliere, pour lui ordonner de faire le procès au Duc de Montmorency, ſur les procédures commencées à Narbonne par le ſieur de Lauzon, nonobſtant le privilége de la Pairie dont il étoit déclaré déchu, par Lettres datées de Coſne le 23 Août, que le Parlement de Toulouſe avoit enregiſtrées.

Dès le 23 Octobre le Roi avoit ordonné au Marquis de Brezé d'aller à Leitoure prendre M. de Montmorency pour le conduire à Toulouſe: Ils partirent avec une eſcorte de huit compagnies de cavalerie. Le Marquis de Brezé étoit avec lui dans le même carroſſe. Ils arriverent le 27 Octobre. Lorſqu'ils furent près de la ville, ils trouverent les Mouſquetaires du Roi qui les attendoient, dont une partie étoit à pied avec des hallebardes, & les autres avec des mouſquets, mêches allumées. Avant d'entrer, le Marquis de Brezé

descendit du carrosse, dont il fit abattre les portieres ; il monta ensuite à cheval & suivit le carrosse jusqu'à l'Hôtel de Ville. Les rues par où il devoit passer étoient bordées de soldats des Gardes Françoises & Suisses. Lorsqu'on fut à la porte de l'Hôtel de Ville, le Marquis de Brezé remit le prisonnier entre les mains du sieur de l'Aunay, Lieutenant des Gardes du Corps qui fut chargé de le garder. Le Duc de Montmorency descendit de carrosse les yeux bandés, & l'Aunay le conduisit dans la chambre qu'on lui avoit préparée. On lui servoit les viandes toutes hachées, parce qu'il y avoit défenses de lui donner ni coûteau ni fourchettes, dans la crainte qu'il n'attentat à sa personne. 1632.

Le Marquis de Brezé alla ensuite rendre compte au Roi de son voyage, & le lendemain il fut nommé Maréchal de France à la place du Maréchal d'Effiat, qui étoit mort quelque tems auparavant.

Le Garde des Sceaux ayant envoyé au Parlement les informations qu'on avoit faites à Narbonne, elles furent remises entre les mains des sieurs

Anne de Cadillac & Clement de
32. Long, Conſeillers au Parlement de Toulouſe, pour les continuer & en faire le rapport. Le Duc de Montmorency ſubit ſon premier interrogatoire le jour de ſon arrivée, *tant* le Cardinal craignoit de laiſſer languir cette affaire. Les deux Rapporteurs s'étant rendus à l'Hôtel de Ville, firent appeller le Duc de Montmorency. On lui ſignifia d'abord la commiſſion adreſſée au Parlement de Toulouſe pour lui faire ſon procès. Après qu'on lui en eut fait la lecture, il dit que par ſa qualité de Duc & Pair de France, il ne devoit être jugé qu'au Parlement de Paris; mais que ſon affaire étoit de telle nature, que ſi le Roi ne lui faiſoit grace, il n'y avoit point de Juge qui n'eut le pouvoir de le condamner; qu'au reſte il étoit fort content qu'on lui eut donné pour Juges Meſſieurs du Parlement de Toulouſe, qu'il avoit toujours fort honorés, & qu'il tenoit pour gens de bien.

Il ſuivit dans ſon premier interrogatoire la conduite ordinaire des accuſés, qui pour ſe défendre cherchent

1632.

toujours à pallier ou diminuer leur crime, & qui tachent de paroître moins coupables qu'ils ne le sont en effet. Il nia formellement la plûpart des faits sur lesquels il fut interrogé; mais à l'égard du combat de Castelnaudari, où il avoit été pris les armes à la main contre les troupes du Roi, c'étoit un fait si public, qu'il étoit impossible de le déguiser, aussi ne fit il aucune difficulté de l'avouer. Mais lorsqu'on l'interrogea sur les différentes circonstances rapportées dans les dépositions des Officiers de l'armée du Roi, il répondit qu'il ne s'en souvenoit pas.

Le seul combat de Castelnaudari étoit plus que suffisant pour rendre le Duc de Montmorency criminel. La notoriété de ce fait qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avouer, dispensoit les Juges de prolonger l'information pour chercher la preuve des autres; cependant on lui confronta ensuite les Sergens & les Officiers de l'armée qui avoient été entendus à Narbonne, & après la lecture de leurs dépositions, il convint de tous les faits, à l'exception de quelques circonstances,

1632. dont il assura qu'il ne se souvenoit pas.

Pendant que le Parlement faisoit ces instructions, toute la Cour étoit en mouvement pour obtenir la grace de M. de Montmorency. La Princesse de Condé étoit accourue en Languedoc dans le dessein de faire tous ses efforts pour sauver la vie de son frere. Elle étoit résolue de se rendre à Toulouse & de se jetter aux pieds du Roi; mais lorsqu'elle fut auprès de cette ville, elle reçut une défense expresse d'y entrer. La Connétable douairiere de Montmorency, & la Duchesse d'Angoulême sa fille, étant arrivées à Cahors, y reçûrent une Lettre écrite de la main du Roi, qui leur défendoit de continuer leur route, & dans le même tems le Roi ordonna au Duc de Ventadour, beau-frere de M. de Montmorency, de se retirer dans ses terres.

Dès le tems que M. de Montmorency avoit été fait prisonnier, le Prince de Condé son beau-frere s'étoit contenté d'écrire au Roi une lettre courte & respectueuse, par laquelle il supplioit Sa Majesté de faire

grace au Duc de Montmorency. La réponse que le Roi lui avoit faite le 17 Septembre, semble prouver que la perte du Duc étoit déja résolue : » Mon Cousin, lui dit-il, j'ai vû la » Lettre que vous m'avez écrite sur » le sujet du Duc de Montmorency. » Pour réponse, je vous dirai que » je voudrois qu'il ne se fut point » mis en l'état où il est. Vous sça- » vez que je dois plus au bien de » mon Royaume qu'à toute autre » chose que ce puisse, c'est ce qui » fait que je ne puis m'engager à » rien en cette occasion, vous » assurant que pour ce qui est de » votre particulier, vous me trou- » verez toujours disposé à vous te- » moigner ma bonne volonté «. Celle qui fut envoyée à la Princesse de Condé étoit à peu-près du même style. 1632.

Quoique le Roi & le Cardinal de Richelieu parussent absolument déterminés à n'accorder aucune grace, ils en étoient cependant vivement sollicités par tous les Seigneurs de la Cour. Le Duc de Montmorency ayant demandé avec beaucoup d'inf-

1632. tance que son jugement fut retardé d'un jour pour faire une confession générale, on l'obtint du Roi, quoiqu'avec beaucoup de peine. Ce délai qui paroissoit donner quelque lueur d'espérance, joint à la permission qu'on lui avoit accordé d'avoir un Confesseur, parce qu'il est d'usage de n'en donner aux criminels que lorsqu'on leur a lû leur jugement, fit redoubler les sollicitations. Le Cardinal de la Valette, particulierement attaché à la Princesse de Condé parla plusieurs fois au Roi & à Richelieu. Quoique la Valette fut son intime ami depuis le service important qu'il lui avoit rendu, à la *journée des Dupes*, il ne put rien obtenir. Le Duc de Chevreuse oubliant généreusement les querelles particulieres qu'il avoit eu avec le Duc de Montmorency, supplia très-instamment le Roi de lui pardonner. Saint Simon, qui jouissoit de la plus grande faveur auprès du Roi, & qui ne suivoit pas aveuglement les idées du Cardinal, ne craignit point de parler en faveur de M. de Montmorency. La Vauxpot, Gentilhomme

du Duc d'Orléans, que ce Prince avoit envoyé à la Cour pour veiller aux intérêts du Duc, se jetta trois fois aux pieds du Roi, qui se contenta de répondre, que le Duc de Montmorenci étoit entre le mains du Parlement & que c'étoit aux Juges à décider de son sort. 1632.

Celui de tous les Seigneurs de la Cour qui parla le plus fortement & le plus décemment fut le Duc d'Épernon. Il étoit venu exprès à Toulouse, & il parloit avec d'autant plus de liberté, qu'il esperoit qu'on lui sauroit gré, des soins qu'il avoit pris de contenir la Guyenne dans le devoir, pendant les troubles du Languedoc. Il se jetta deux fois aux pieds du Roi, & comme il voulut lui parler à genoux, le Roi l'obligea de se relever.

Je ne prétens pas, Sire, lui dit Epernon, (1) » justifier M. de » Montmorenci, ni chercher des ex» cuses pour diminuer sa faute. Il » avoue son crime qui n'est que trop

(1) Vie du Duc d'Epernon tom. 3.

1632. » grand & trop manifeste : mais plus
» il est grand, plus il est digne de la
» clémence de Votre Majesté Cette
» vertu vraiment Royalle, ne paroit
» jamais avec tant d'éclat que dans les
» grands sujets, & après les grandes
» fautes. Votre Majesté auroit peine à
» trouver une occasion plus favorable,
» que celle-ci pour faire paroitre sa
» clémence dans tout son lustre,
» toute l'Europe ayant ses regards fi-
» xés sur Votre Majesté, pour voir,
» ce qu'Elle ordonnera d'une si no-
» ble tête. Je suis d'autant plus hardi,
» Sire, à vous demander la grace de
» M. de Montmorenci, que j'ai
» reçu moi-même une pareille fa-
» veur de votre Majesté dans une oc-
» casion toute semblable; & je m'es-
» time assez heureux, pour oser me
» flatter qu'Elle ne s'est pas répentie
» de me l'avoir accordée. M. le
» Cardinal de Richelieu, s'est trouvé
» dans le même cas, lorsque nous
» prîmes tous les deux les intérêts de
» la Reine votre mere dont le parti
» paroissoit opposé à l'autorité roya-
» le. Si dèslors Votre Majesté nous
» eut abandonnés à toutes les rigueurs

» de sa justice, Elle se seroit privée
» des services très-utiles de M. le 1632.
» Cardinal & de mon éternelle re-
» connoissance. La jeunesse de M.
» le Duc de Montmorenci, ne
» mérite pas moins d'être excusée
» que nos bonnes intentions. Sa per-
» sonne étant entre vos mains, Sire,
» il ne peut plus nuire à votre ser-
» vice, mais son salut peut servir éter-
» nellement à votre gloire. Je sup-
» plie Votre Majesté de considerer,
» qu'il est le seul rejetton de cette
» branche illustre de la Maison de
» Montmorenci, dont l'antiquité re-
» monte jusqu'aux fondemens de la
» Monarchie. Si j'étois assez heureux
» pour obtenir une seconde vie à
» mon ami, je me rendrois caution
» de sa fidélité, & que le sang de M.
« de Montmorenci ne seroit employé
» qu'à laver les tâches de son crime
» pour en effacer à jamais la mé-
» moire. »

Il ne se pouvoit rien dire de plus fort & de plus pressant pour déterminer le Roi à pardonner à M. de Montmorenci; mais le Cardinal l'avoit imbu de maximes in-

flexibles, qui avoient augmenté la rigidité naturelle de ce Monarque, & le rendoient insensible à toutes ces sollicitations. Louis écouta le Duc d'Epernon les yeux baissés sans l'interrompre, & sans lui répondre une seule parole. Le Duc jugeant par ce silence obstiné, qu'il n'y avoit plus rien à esperer, lui dit, *Sire, puisque j'ai le malheur de ne pouvoir obtenir de Votre Majesté la grace de M. de Montmorenci, je la supplie de me permettre de me retirer.* Le Roi reprit alors un visage plus ouvert & plus serain, *oui je le trouve bon*, dit-il, *je ne compte pas moi-même faire ici un long séjour.*

Quelques jours auparavant la Reine régnante avoit été sollicitée par le Duc d'Epernon de s'intéresser auprès du Roi pour M. de Montmorenci. Elle y étoit assez portée d'elle même si l'on en vouloit croire les Mémoires du tems. On a même rapporté que l'orsqu'il fut arrêté à Castelnaudari, on trouva qu'il portoit en brasselet le portrait d'Anne d'Autriche ; que ce portrait fut remis entre les mains de M. de

Bellievre, qui faisoit alors les fonctions d'Intendant de l'armée du Maréchal de Schomberg. Que Bellievre ne jugea pas à-propos d'en parler au Cardinal, mais que ce Ministre en fut informé par d'autres & qu'il raconta le fait au Roi pour l'aigrir de plus en plus, contre la Reine regnante & contre le Duc de Montmorenci. Elle promit de parler au Roi en faveur du Duc, mais elle n'osa paroître s'y intéresser sans avoir pris auparavant l'avis du Cardinal qui l'en dissuada. Ainsi elle prit le parti de garder le silence sur cette affaire.

Le 29 Octobre, veille du jugement on fit entrer dans la Ville de Toulouse le reste de l'armée du Roi qui étoit d'environ 10000 hommes. Le 30 au matin, le Comte de Charlus, Capitaine des Gardes vint prendre le Duc de Montmorenci à l'Hôtel-de-Ville pour le conduire au Palais où les Juges étoient assemblés. Le Garde des Sceaux après lui avoir fait prêter le serment ordinaire, lui fit signe de s'asseoir sur la sellette qui étoit élevée au milieu du parquet, presqu'à la même hauteur que les siéges des

1632. Juges. L'interrogatoire qu'il fit subir au Duc de Montmorenci ne fut pas long. Il avoua sans difficulté les faits qu'il avoit niés dans ses interrogatoires précédens. Il reconnut avoir signé l'approbation mise au bas de la délibération des Etats du 22 Juillet; qu'il avoit violenté les députés, pour leur faire signer une union inséparable qui étoit en effet une véritable ligue contre le Roi, & qu'il avoit travaillé à faire révolter les Villes du bas Languedoc. Le Garde des Sceaux ne lui fit plus que les questions les plus nécessaires sans entrer dans un grand détail. Il lui demanda en finissant, s'il ne croyoit pas avoir mérité la mort. Le Duc répondit, qu'il avoit déja reconnu la faute dans laquelle il étoit tombé, plutôt par imprudence que par malice, & qu'il en demandoit pardon à Dieu & au Roï.

Le sieur de Cadillac ayant fait le raport du procès, on alla aux opinions qui furent unanimes. L'Arrêt le condamnoit à avoir la tête tranchée sur un échaffaut dressé dans la place du Salin, déclaroit ses terres

le Montmorenci & de Damville privées pour toujours des noms & titres de Duchés Pairies & confisquées ainsi que tous ses autres biens. 1632.

Lorsque l'Arrêt fut rendu le Garde des Sceaux l'envoya dire au Roi, & sur la demande qui lui en fut faite par plusieurs des parens & amis du Duc de Montmorenci, Sa Majesté ordonna que l'exécution se feroit à huis-clos dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Les Commissaires & le Greffier du Parlement arriverent sur le midi pour lui prononcer son Arrêt, il descendit dans la Chappelle tenant un Crucifix à la main; il se mit à genoux devant l'Autel, & s'étant levé après la lecture de l'Arrêt, il dit aux Commissaires, *Messieurs, je vous remercie & toute votre compagnie, à qui je vous prie de dire de ma part, que je tiens cet Arrêt de la Justice du Roi pour un Arrêt de la miséricorde de Dieu: priez Dieu ajouta-t-il, qu'il me fasse la grace de souffrir Chrétiennement l'exécution de ce qu'on vient de lire.*

Le Comte de Charlus avoit été

chargé de demander au Duc de la part du Roi le cordon de l'ordre du Saint Esprit & le bâton de Maréchal de France. *Monsieur & cher Cousin*, lui dit le Duc, *je rends volontiers le bâton & l'ordre à mon Roi puisqu'il juge que j'en suis indigne de sa grace.*

Le Comte s'étant aussitôt rendu chez le Roi, trouva ce Prince occupé à jouer aux échecs avec M. de Liancourt. « Sire, lui dit Charlus, » je viens de la part de M. de » Montmorency vous apporter son » collier de l'ordre, & son bâton de » Maréchal de France, dont vous l'a- » viez autrefois honoré, vous dire » en même tems qu'il meurt avec un » [illegible] de vous avoir of- » fensé, & [illegible] de la plain- » [illegible] à laquelle il est con- » [illegible] trop douce » [illegible] commis. »

[illegible] paroles, le Comte [illegible] & embras- [illegible] du Roi, *Sire!* lui [illegible] *grace à M. de Montmorency*, [illegible] *ancêtres* [illegible] *Rois vos prédé-cesseurs* [illegible] *Sire*. Tous

1632.

ceux qui étoient dans le cabinet se mirent aussi à genoux & demanderent grace en pleurant. » Non, dit le Roi » d'un air chagrin, il n'y a point de » grace, il faut qu'il meurre. On ne » doit point être fâché de voir mou- » rir un homme qui l'a si bien mérité. » On doit seulement le plaindre, de » ce qu'il est tombé par sa faute dans » un si grand malheur. »

Le mariage de Monsieur est découvert.

Pendant l'intervalle de la lecture du jugement à l'exécution le sieur de l'Aunay, chargé de garder M. de Montmorenci, l'avoit quitté deux fois pour aller chez le Roi, ce qui avoit donné quelqu'esperance de pardon, mais elles s'évanouirent par le retour du sieur de l'Aunay. Les Historiens du tems nous laissent ignorer quelle étoit la cause, qui avoit obligé l'Aunay de quitter deux fois son prisonnier. Il n'y a que le Comte de Brienne qui en parle dans ses Mémoires. Il nous apprend que M. de Montmorenci savoit certainement le mariage de Monsieur avec la Princesse Marguerite de Lorraine, & qu'il crut devoir en avertir le Roi; soit dans l'espoir d'obtenir sa grace, en

1632. découvrant un ſecret de cette importance, ſoit qu'il ſe crut en conſcience obligé de le reveler. M. de Brienne aſſure qu'il l'envoya dire au Roi par le ſieur de l'Aunay. Cet Officier qui étoit parent de Puylaurens, dit au ſieur de la Vauxpot qu'il rencontra chez le Roi, que le miſtère du mariage de Monſieur étoit découvert, & il lui fit ſentir le péril où ſe trouvoient, ceux qui avoient employé le menſonge, pour cacher ce mariage, même après les engagemens qu'ils avoient pris, par le traité de Beziers. La Vauxpot ayant auſſitôt pris congé du Roi, partit en poſte pour aller donner l'allarme à la petite Cour de Monſieur.

Mort du Maréchal Duc de Montmorenci.

L'Aunay étant revenu de chez le Roi, livra au grand Prevôt M. de Montmorenci, qui comprit alors qu'il n'y avoit plus d'eſperance. Il pria le Pere Arnoux & trois autres Jéſuites qui l'accompagnoient de ne pas l'abannonner, & de lui aider à mourir chrétiennement. Son Chirurgien s'étant approché pour lui couper les cheveux, le Duc s'apperçut qu'il étoit tout en pleurs, & qu'il n'a-

voit pas la force de lui rendre ce dernier office, le Duc lui dit, *comment vous qui m'avez exhorté si souvent à recevoir tous les maux comme venant de la main de Dieu, vous êtes aujourd'hui plus affligé que moi ; consolez-vous Lucante, je veux vous embrasser & vous dire le dernier adieu pendant que j'ai les mains libres.* Il l'embrassa en effet en le priant de se souvenir de lui. Il tendit les bras à l'exécuteur & voulut être lié, quoiqu'on lui eut dit que le Roi l'avoit dispensé de cette ignominie. Il souffrit patiemment que l'exécuteur lui coupat les cheveux. Il s'avança ensuite vers l'échaffaut, tenant un Crucifix entre ses mains. Les portes de l'Hôtel-de-Ville étoient fermées, & il n'y avoit dans la Cour que le grand Prevôt, avec ses Archers, le Greffier du Parlement, les Capitouls & les Officiers du Corps de Ville. Le Duc en entrant dans cette cour remarqua la Statue d'Henri IV. qui est au-dessus de la porte interieure de l'Hôtel de Ville. Il s'arrêta un moment pour le considérer, & le Pere Arnoux lui ayant demandé

1632.

s'il deſiroit quelque choſe, *non mon*
32 *Pere*, lui dit-il, *je regardois l'effigie de ce grand Monarque, qui étoit un très-bon & très-généreux Prince, & dont j'avois l'honneur d'être filleul. Allons mon Pere, voici le ſeul & le plus aſſuré chemin du Paradis.* Il ſalua tous ceux qui étoient dans la cour, & les pria de dire au Roi, *qu'il mouroit ſon très-humble ſujet, avec un extrême regret de l'avoir offenſé.* Il monta ſur l'echaffaut, ſe mit à genoux, baiſa le Crucifix, reçut une derniere abſolution du Pere Arnoux. Le billot ſur lequel il devoit recevoir le coup de la mort, s'étant trouvé trop bas, il eut de la peine à s'y appuyer, à cauſe de la bleſſure qu'il avoit à la gorge. Il dit à l'exécuteur d'attendre pour le frapper, qu'il ſe fut mis dans une ſituation moins douloureuſe, & lorſqu'il l'eut trouvée, *frappez hardiment*, lui dit-il, & s'écria auſſitôt, *Seigneur Jeſus recevez mon ame.* A peine eut-il prononcé ces paroles, que le bourreau lui trancha la tête d'un ſeul coup, pendant que le aſſiſtans fondoient en larmes. Au même inſtant le grand Prévôt fit ouvrir

ouvrir les portes de l'Hôtel de Ville, & le bourreau montra au peuple qui entroit en foule, la tête séparée du corps, qui furent mis dans un carosse; & conduits à l'Abbaye de Saint Sernin, où ils furent inhumés. Les Chirurgiens ayant ouvert son corps pour l'embeaumer, y trouverent cinq balles. Il mourut dans la trente-huitiéme année de son âge. 1632.

On pretend que Louis XIII, quoique naturellement porté à la séverité, fut tenté plus d'une fois de pardonner au Duc de Montmorency, & qu'il se reprocha même d'avoir résisté aux larmes & aux prieres de toute sa Cour, pour ne pas lui accorder sa grace. C'est du moins ce qu'assure M. le Laboureur (1), à qui le Prince de Condé raconta que Louis XIII étant au lit de la mort, lui avoit protesté; » qu'on lui avoit fait violence dans ce malheureux voyage » de Toulouse où il étoit allé contre » son gré; qu'il avoit eu dessein de

(1) Addition aux Mémoires de Castelnau, tom. 2. p. 152. ancienne Edition.

1632. ıver la vie au Duc de Montmo-
ncy; mais qu'il s'étoit laissé en-
îîner par une foule de prétextes
ı'on lui représentoit comme des
isons d'Etat, qu'il lui en étoit
ujours resté un déplaisir cuisant,
ı'il avoit longtemps tenu caché
ıns son sein. Il ajouta que les Rois
... malheureux de n'en-
... de sinistres rapports, de
... r ue leurs plus proches pa-
» ...ıs, ae leurs principaux Officiers,
» de ceux même qu'ils affection-
» noient le plus, ... d'être obligés de
» régler leur c... uite sur des phan-
» tômes de pc...que, qui ne sont
» bien souvent que l'intérêt d'autrui.

Le Cardinal, au contraire, s'applaudit toujours de la fermeté inflexible qu'il avoit fait paroître dans l'affaire de M. de Montmorency.

» Le Châtiment du Duc de Mont-
» morency, dit-il au Roi dans son Tes-
» tament Politique (1), qui ne se
» pouvoit omettre sans ouvrir la por-

[1] Testament Politique deuxiéme partie chap. 9. sect. 4.

» te à toutes ſortes de rebellions dan- 1632.
» gereuſes en tout tems, & particu-
» lierement en celui auquel un heri-
» tier préſomptif de la Couronne ſe
» rendoit, par mauvais conſeil, chef
» de ceux qui ſe ſéparoient de leur
» devoir, fit voir à tout le monde,
» que votre fermeté égaloit votre
» prudence. »

» Cette punition fit auſſi voir que
» vos ſerviteurs préféroient les inté-
» rêts publics aux leurs particu-
» liers ; puiſqu'ils réſiſterent en cette
» occaſion, & aux ſollicitations de
» pluſieurs perſonnes qui leur de-
» voient être de grande conſidéra-
» tion, & aux menaces de Monſieur,
» que Puylaurens portoit juſqu'au
» point, qu'il leur fit dire que ſi M.
» de Montmorency mouroit, Mon-
» ſieur les feroit mourir un jour eux
» mêmes. Les châtimens de Marillac
» & de Montmorency, dit-il en un
» autre endroit, ont en un inſ-
» tant mis en leur devoir tous les
» Grands de ce Royaume.

Le Gardinal Zapata, dit encore Richelieu (1), rencontra les ſieurs

(1) Teſt. Polit. deuxiéme part. chap. 5.

1632. de Barraut & de Beautru Ambassadeurs de France, dans l'antichambre du Roi d'Espagne, un quart d'heure après que la nouvelle de l'exécution du Duc de Montmorency fut arrivée à Madrid : il leur demanda quelle étoit la principale cause de la mort de ce Duc. Beautru qui avoit l'esprit vif & la répartie prompte, lui répondit aussitôt en Espagnol, *sus falsas* (ce sont ses fautes. *Non*, reprit ce Cardinal, *c'est plutôt l'indulgence excessive des Prédécesseurs de Louis XIII*; pour leur faire entendre que les fautes commises par les autres Rois, qui se contentoient pour l'ordinaire de faire la paix avec les rebelles, aulieu de les punir, avoient plutôt été cause de la mort du Duc de Montmorency que les siennes propres. Le Comte Duc d'Olivares parlant aux mêmes Ambassadeurs, leur dit que cet exemple de sévérité pouvoit être utile & qu'il étoit conforme à la coutume d'Espagne, où l'indulgence ne donna jamais lieu à une seconde faute, mais qu'il étoit contraire à celle de France, où l'impunité étoit en usage de tems immémorial.

Sept ou huit jours après la mort du Duc de Montmorenci, Arbillot Exempt des Gardes du corps, vint apporter à la Ducheſſe de Montmorenci, l'ordre de ſortir du Languedoc, pour ſe rendre à Montargis, à la Fere, ou à Moulins, on lui laiſſa le choix de ces trois Villes. Elle préfera celle de Moulins, parce qu'elle étoit la plus éloignée de la Cour. En paſſant par Lyon elle voulut voir Madame de Chantal Supérieure des Religieuſes de la Viſitation, mais le Cardinal Archevêque de Lyon, frere de Richelieu, defendit à Madame de Chantal de lui parler. Elle demeura près d'un an priſonniere au Château de Moulins, ſans autre Garde que l'Exempt qui avoit ordre de ne la pas quitter. Sa famille qui étoit une des plus Illuſtres d'Italie, ſouffrit impatiamment de la voir traiter avec tant de rigueur. Elle envoya en France le Pere des Urſins, Religieux Carme déchauſſé, pour tâcher d'obtenir qu'on lui rendit la liberté. Il y trouva d'abord de grandes difficultés. On étoit convaincu, que Madame de Montmorency fort attachée à la

1632.

1632. Reine-Mere, dont elle étoit parente, avoit contribué plus que perſonne à la révolte de ſon mari. Le Pere des Urſins obtint enfin que l'on retireroit l'Exempt qui la ſuivoit par tout. Elle prit la réſolution de ſe retirer dans le Monaſtère des Religieuſes de la Viſitation, nouvellement établi dans la Ville de Moulins, & d'y faire élever à ſon époux un ſuperbe Mauſolée ; mais il fallut attendre la mort du Cardinal de Richelieu & celle de Louis XIII. qui n'euſſent jamais ſouffert qu'on érigeat un pareil monument. Anne d'Autriche étant devenue regente du Royaume, accorda ſans difficulté, la permiſſion que Madame de Montmorenci demandoit, de faire tranſporter à Moulins le corps de ſon époux & de rendre tous les honneurs poſſibles à ſa mémoire. Anne d'Autriche avoit été touchée elle même de la mort du Duc de Montmorenci, elle ne put ſe réſoudre à refuſer à ſa veuve la conſolation qu'elle demandoit. On fit même expédier une lettre de cachet qui ordonnoit aux Chanoines de Saint Sernin de Toulouſe de ren-

dre le corps de Monſieur de Montmorenci, qu'ils ne vouloient pas remettre. Il fut apporté à Moulins en 1645, dans l'Egliſe des Religieuſes de la Viſitation, où il repoſe ſous un des plus ſuperbes Mauſolées qu'il y ait en France. 1632.

Les biens du Duc de Montmorenci furent partagés entre la Princeſſe de Condé, la Ducheſſe d'Angoulême & la Ducheſſe de Ventadour ſes trois ſœurs. Le Roi ſe réſerva ſeulement le Comté de Dammartin, l'étang de Gouvieux & la terre de Chantilli avec les meubles qui étoient dans le Château.

Dans le tems qu'on travailloit au procès du Duc de Montmorency (1), la Reine-mere, dit le Vaſſor, à la ſuggeſtion de Chanteloube, Prêtre de l'Oratoire, homme violent & facile à conçevoir des projets chimériques, avoit imaginé un moyen fort extraordinaire pour ſauver la vie à cet illuſtre infortuné. C'étoit de faire enlever de Paris, pendant l'abſence du Roi, la Marquiſe de Combalet,

(1) Hiſtoire du Miniſt. du Cardinal de Richelieu, vittorio ſiri tom. VII.

1632. & de la conduire à Bruxelles, où la tête de cette nièce chérie du Cardinal de Richelieu auroit répondu de celle de M. de Montmorency. On avoit déja diſpoſé des relais entre Bruxelles & Paris, lorſqu'un nommé Rouvré qui étoit du complot, en avertit Madame de Combalet. Il lui nomma les Principaux conjurés, & il déſigna ſi exactement les lieux où ils demeuroient, que le Chevalier du Guet en arrêta neuf qui furent mis à la Baſtille. Le Roi ne fut pas plutôt inſtruit de cette affaire, qu'il écrivit à Madame deCombalet pour lui témoigner ſa joie, de ce qu'elle avoit été heureuſement garentie d'un ſi grand péril, & pour l'aſſurer que ſi par malheur elle eut été priſe, il auroit marché en Flandre avec une armée de cinquante mille hommes pour la délivrer. On donna des Commiſſaires aux accuſés pour faire leur procès : leur attentat fut avéré par des preuves manifeſtes ; & ils auroient ſubi la peine qu'ils méritoient, ſi la Marquiſe de Combalet n'avoit ſupplié le Roi de leur pardonner. Il n'y eut qu'un ſoldat de cette troupe dont

elle ne put obtenir la grace, & qui
fut pendu pour ſervir d'exemple; les 1632.
autres n'eurent point d'autre peine
que la priſon. Le Comte d'Apchon
qui étoit le chef de l'entrepriſe, demeura
ſept ans à la Baſtille; & il
n'en ſortit qu'à la ſollicitation de Madame
de Combalet, qui par une générosité
qu'on ne peut trop louer,
employa encore ſon crédit, pour
obliger ſes parens à lui rendre ſes
biens dont ils s'étoient emparés.

Fin du Tome ſecond.